



HAL
open science

Le maïs et le Béarn de 1945 à 1960

Francis Théau

► **To cite this version:**

| Francis Théau. Le maïs et le Béarn de 1945 à 1960. Histoire. 2015. dumas-01285040

HAL Id: dumas-01285040

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01285040v1>

Submitted on 8 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Pau et des Pays de l'Adour
UFR des Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sports

- Master 2 - Recherche -
Histoire contemporaine



Travail d'études et de recherches de Monsieur Francis THÉAU
Sous la direction de Monsieur le professeur Laurent JALABERT
décembre 2015



Remerciements

Je remercie les personnes qui m'ont accordé des entretiens et transmis de la documentation.

Elles m'ont apporté de ce fait un précieux concours dont je leur suis reconnaissant.

Francis Théau

Université de Pau et des Pays de l'Adour
UFR des Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sports

- Master 2 - Recherche -
Histoire contemporaine

LE MAÏS ET LE BEARN
DE 1945 A 1960

Travail d'études et de recherches de Monsieur Francis THÉAU
Sous la direction de Monsieur le professeur Laurent JALABERT

Décembre 2015

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>7</u>
LE CHOIX DU SUJET	7
LES CHAMPS TEMPOREL, GEOGRAPHIQUE ET THEMATIQUE	7
LES PROBLEMATIQUES	9
L’HISTORIOGRAPHIE	10
LES SOURCES	11
LE PLAN.....	12
<u>PREMIÈRE PARTIE : LE TEMPS DE LA REFONDATION</u>	<u>14</u>
CHAPITRE 1 LE CONTEXTE DE L’APRES-GUERRE	14
A- LE MAINTIEN DU DIRIGISME ET DU RATIONNEMENT	15
B- LA PERSISTANCE DES DIFFICULTES	24
CHAPITRE 2 LA MISE EN PLACE DES ORGANISATIONS AGRICOLES.....	30
A- LA RESTRUCTURATION SYNDICALE	30
B- LA RENAISSANCE DE L’ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAÏS (AGPM)	37
CHAPITRE 3 LES PREMIERES REALISATIONS PROFESSIONNELLES	42
A- LES ACTIONS TECHNIQUES	42
B- LES AVANCEES EN MATIERE DE PRODUCTION.....	50
C- LE CONGRES INTERNATIONAL DU MAÏS DE 1949.....	55
<u>DEUXIÈME PARTIE : L’ARRIVÉE DU MAÏS HYBRIDE</u>	<u>61</u>
CHAPITRE 1 LE LANCEMENT DES HYBRIDES	61
A- LES HOMMES DE LA « REVOLUTION »	61
B- LE CHOIX DE L’HYBRIDE.....	66
C- LA MISSION MAÏS AUX ÉTATS-UNIS	76
D- L’AVANCEMENT DES RECHERCHES EN FRANCE	79
CHAPITRE 2 LES HYBRIDES SUR TOUS LES FRONTS.....	82
A- LE FRONT DE LA COMMUNICATION ET DES APPUIS SOCIETAUX	82
B- LE FRONT DE L’AMELIORATION DES PRATIQUES CULTURALES	88
C- LE FRONT DE LA MOTORISATION ET DU MACHINISME	93
CHAPITRE 3 LE DECOLLAGE ECONOMIQUE.....	98
A- LE MAÏS SEMENCE.....	98
B- LE MAÏS GRAIN : PRODUCTION, PRIX ET IMPORTATIONS.....	108
C- LA STATION DE BILLERE.....	111

<u>TROISIÈME PARTIE : LA PROGRESSION DU MAÏS HYBRIDE</u>	<u>121</u>
CHAPITRE 1 LES AVANCEES EN MATIERE DE COMMUNICATION, EXPERIMENTATIONS ET RECHERCHES	
.....	121
A- LE ROLE DU CERCLE NATIONAL DES JEUNES AGRICULTEURS.....	121
B- LES EXPERIMENTATIONS ET ACTIONS PILOTES.....	129
CHAPITRE 2 LES AVANCEES EN MATIERE DE MATERIELS ET INSTALLATIONS.....	139
A- LES MATERIELS.....	139
B- LES DEMONSTRATIONS DE MATERIELS ET LEUR VULGARISATION.....	144
CHAPITRE 3 LES AVANCEES EN MATIERE DE PRODUCTION	157
A- L'ACCROISSEMENT LOCAL DES SURFACES CULTIVEES.....	157
B- LA PROFESSIONNALISATION DE L'ACTIVITE SEMENCE.....	163
C- LA CROISSANCE DE LA PRODUCTION.....	168
CHAPITRE 4 L'ORGANISATION DE LA COLLECTE ET LA VALORISATION DE LA PRODUCTION.....	174
A- LES EVOLUTIONS DANS LA COLLECTE DU MAÏS.....	174
B- L'EVOLUTION DU CONTEXTE DE VALORISATION DE LA PRODUCTION.....	181
<u>CONCLUSION</u>	<u>188</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>193</u>
<u>SOURCES</u>	<u>197</u>
<u>INDEX DES NOMS CITES</u>	<u>198</u>
<u>LISTE DES SIGLES</u>	<u>200</u>
<u>TABLE DES MATIERES</u>	<u>202</u>

Annexes jointes : **Statistiques du maïs**
 Illustrations

INTRODUCTION

LE CHOIX DU SUJET

C'est dans le cadre de notre mémoire de *master 1* que le choix du sujet du présent mémoire a été opéré. Le mémoire était intitulé : *Le maïs et le Béarn, de 1930 à 1945*. Nous avons motivé le thème retenu par sa situation à la rencontre de plusieurs de nos centres d'intérêt, et permettant d'évoluer dans un espace à trois dimensions : une dimension économique en rapport avec un cursus universitaire et professionnel personnel, une dimension régionale en rapport avec notre attachement au Béarn et aux pays de l'Adour, et une dimension historique assurée par une trame suffisamment étoffée. Le maïs correspondait à ces critères de choix.

Il restait dans notre démarche initiale à élire une période. La période dite de la « révolution du maïs hybride » était sans doute la plus connue et la plus porteuse d'événements et de changements. Mais il nous était apparu opportun de traiter la période précédente, moins connue, mais recelant certainement des développements dignes d'intérêt, et préparant sans doute les temps à venir. C'est donc dans la suite prévue que nous avons établi le présent mémoire de *master 2* - recherche en histoire contemporaine, intitulé : *Le maïs et le Béarn, de 1945 à 1960*.

LES CHAMPS TEMPOREL, GEOGRAPHIQUE ET THEMATIQUE

Si la période faisant suite au premier mémoire était visée, il restait à dimensionner son ampleur et décider de son aboutissement.

Le point de départ quant à lui était situé logiquement dans le prolongement de notre travail initial. De fait, la fin de la Seconde Guerre mondiale constituait une indéniable rupture à laquelle ne pouvait échapper le monde agricole dans ses activités et ses institutions. Celles-ci avaient subi, de surcroît, l'empreinte du régime de Vichy. Mais la seconde moitié des années quarante est aussi celle durant laquelle la problématique de l'introduction du maïs hybride va être posée, alors que celle-ci était restée en sommeil durant les années trente. De fait, dès 1947, la question de l'hybride va ressurgir, portée par les scientifiques mais aussi par les élites syndicalistes.

Il restait à déterminer une limite temporelle, peu aisée à poser dans la matière en mouvement constituée par l'histoire du maïs tout au long des décennies de la deuxième moitié du xx^e siècle. Cependant, une grande série de changements rapprochés occupe la décennie des années cinquante, dans un certain environnement économique et institutionnel. Et c'est l'évolution très sensible de ce cadre, au

commencement des années soixante, marquée par la mise en place du marché commun et les avancées du libéralisme économique, qui nous est apparue comme pouvant constituer une fin de période.

C'est donc sur l'année 1960 et l'ouverture de nouvelles problématiques que la présente étude se termine. À ce moment, les changements les plus marquants liés à l'arrivée du maïs hybride sont réalisés ou ont été décidés et initiés.

Par ailleurs, le choix des limites géographiques était clairement opéré au départ par la reconduction de celui de notre premier mémoire. Nous avons considéré que le cadre limité au Béarn se justifiait par le rôle éminent joué par les acteurs de ce pays. Ce rôle se confirme tout au long de la période allant de 1945 à 1960. Mais l'entité béarnaise ne correspond pas à une entité administrative et ne représente qu'un peu plus de la moitié du département des Pyrénées-Atlantiques, à cette époque appelé les « Basses-Pyrénées ». Ainsi, les institutions et les administrations sont communes aux deux composantes du département. C'est le cas de nombreuses entités agricoles et, par voie de conséquence, les statistiques et données économiques sont fréquemment globalisées. Et ces données globalisées le demeurent dans notre étude chaque fois qu'il ne s'avère pas possible de les différencier.

La seconde difficulté pour arrêter un champ géographique venait de l'extension et de la progression de la culture du maïs au-delà de ses zones historiques du Sud-Ouest de la France. En outre, les structures créées en Béarn se sont vues confortées rapidement dans un rôle national. Nous avons considéré que l'ensemble des actions menées par des organisations du maïs, dont le siège et la direction étaient implantées en Béarn, et par leurs dirigeants relevait du champ de notre étude, même si elles débordaient du champ local. Par ailleurs, les actions d'entités actives sur le maïs situées hors Béarn ne sont retenues que de façon sélective et pour leurs effets en Béarn.

La recherche agronomique est confiée à l'INRA depuis 1946, et elle dispose, depuis, de plusieurs centres dédiés à la génétique du maïs répartis sur le territoire national. Nous avons privilégié les actions de la station de Saint-Martin-de-Hinx dans les Landes, de par ses conditions de création, sa situation géographique à la lisière des Basses-Pyrénées, et les liens tissés avec les maïsiculteurs du Béarn et du Bassin de l'Adour. Nous nous sommes également efforcés de rendre compte des avancées réalisées par l'INRA, tous établissements confondus, dans la mise au point d'hybrides français.

Eu égard au périmètre de notre travail, les actions des pouvoirs publics et des ministères ne sont appréhendées qu'à travers les missions dévolues à la direction des services agricoles des Basses-Pyrénées.

Il restait encore à déterminer précisément les thématiques du maïs qui seraient abordées dans nos investigations. Notre ambition de couvrir des volets

différenciés devait se situer dans les limites des sources accessibles, de notre compétence à les exploiter, et de la catégorie de laquelle relevait notre étude. De ce fait, des choix ont été opérés conduisant à consentir quelques renoncements et à fixer des priorités. Notre approche du sujet ne pouvait être celle d'un ingénieur agronome ou d'un scientifique. En outre, les volets anthropologiques et culturels restaient *a priori* en dehors de notre champ d'intervention.

Nous nous sommes ainsi efforcé de rendre compte au mieux des pratiques culturelles du maïs, de ses cycles de production de conditionnement et de commercialisation, des essais et expérimentations, de l'avancement des recherches appliquées. La construction de nouvelles installations et équipements, la vague du machinisme et l'apparition de nouveaux matériels ont retenu toute notre attention. La création et le développement des structures syndicales et professionnelles, la formation, le parcours et les motivations des principaux acteurs locaux figurent également parmi les thèmes traités. Nous avons aussi visé l'environnement légal des activités, les textes et règlements afférents au droit et à la fiscalité intéressant le maïs. Nous avons abordé le volet économique, en particulier en décrivant les processus de régulation des importations ou de fixation des prix. Nous avons enfin privilégié quelques moments clés ou exceptionnels, souvent situés à des moments charnières.

LES PROBLEMATIQUES

La première interrogation qui allait orienter nos recherches rejoignait la préoccupation exprimée lors de la préparation de notre premier mémoire. Il s'agissait de confronter le récit historique, tel qu'il ressortait de notre travail initial de documentation et de prise de connaissance de la bibliographie existante, avec les constatations qui ressortiraient de nos investigations en allant aux sources premières. Cette confrontation allait-elle corroborer les récits déjà existants et les images les plus ancrées dans la mémoire collective ? Les événements les plus marquants étaient-ils ceux qui étaient le plus couramment répertoriés ?

Notre première prise de connaissance du sujet révélait une histoire forte d'événements conduits par des hommes dont on louait les compétences et les vertus. Le parcours des « hommes du maïs » s'inscrivait-il dans une trajectoire linéaire sans heurts et sans fausses notes ?

Une autre question était de savoir si nous étions dans la rupture ou la continuité avec les *leaders* syndicaux et professionnels de la période précédente. Il nous semblait important de cerner le profil de ceux qui jouaient les plus grands rôles dans cette aventure économique du maïs hybride. Il nous paraissait aussi intéressant de rechercher si les différents protagonistes avaient joué leur partition

dans un concert harmonieux ou si, au contraire, des divergences sur les choix ou les orientations ou leurs modalités d'application avaient pu se manifester.

Les artisans de la révolution du maïs hybride avaient-ils rencontré des résistances, et lesquelles ? Une révolution ne se déroule normalement pas sans opposition. Comment les changements étaient-ils perçus par ceux auxquels ils s'appliquaient et par la société civile ?

Notre démarche consistait aussi à tenter une évaluation de la performance économique réalisée. Avions-nous affaire à une véritable révolution pouvant être définie par des événements ou changements significatifs se déroulant sur une période courte ou bien, au contraire, allions-nous découvrir des changements longs ou de simples inflexions d'une tendance antérieure ?

L'HISTORIOGRAPHIE

Nous avons repris dans la note bibliographique jointe au présent mémoire une partie des ouvrages et articles déjà consultés et inventoriés à l'occasion de notre étude de *master 1*, dès lors qu'ils abordaient au moins partiellement la période couverte par le présent mémoire de *master 2*. Il a été retranché *a contrario* ce qui était spécifique à la période d'avant-guerre, ce qui se rapportait à l'histoire générale de la céréale depuis ses origines jusqu'à son arrivée en Europe et en France, et ce qui concernait les matières botanique et scientifique.

Nous avons ajouté de nouvelles documentations portant sur les thèmes précédemment rassemblés en deux catégories principales : l'histoire du maïs en Europe et en France d'une part, et dans la région du Béarn et du Bassin de l'Adour d'autre part. La période dite de « la révolution du maïs hybride », qui est au cœur du présent mémoire, a retenu l'attention d'un certain nombre d'auteurs.

Nous avons également recherché les analyses économiques et statistiques afférentes à la production, aux rendements et à la commercialisation du maïs, pour y recenser des données chiffrées plus fournies et plus sûres que celles qui existaient avant 1945. Nous avons pris connaissance de plusieurs ouvrages réalisés par des chercheurs ou des ingénieurs proposant un historique et une réflexion sur le travail réalisé en France par les scientifiques et les rapports de ceux-ci avec les producteurs.

Dans la catégorie des études et mémoires universitaires, nous n'avons pas répertorié de travaux supplémentaires par rapport à ceux précédemment sélectionnés et relevant de la discipline historique qui sont repris dans notre bibliographie. Il s'agit du travail d'études et de recherches d'histoire contemporaine réalisé en 1992 par Thierry Lascaray, portant sur l'histoire de la principale coopérative béarnaise de collecte de maïs, laquelle, déjà en activité dans les années

trente, connaît un développement grandissant tout au long de la période qui nous intéresse. Le mémoire de maîtrise de Florence Pedefer, établi également en 1992, contient une description précise de l'activité des négociants privés locaux qui doivent se remettre en cause au moment de l'arrivée du maïs hybride et faire face à la concurrence que leur opposent les coopératives. Enfin, le rapport de stage de *master* professionnel, rendu par Mademoiselle Li Shan en 2009, propose un historique de la station de génétique édifiée à Billère, près de Pau, et une narration de son inauguration en décembre 1954.

La prise de connaissance de ces ouvrages, communications et travaux universitaires a permis de confronter le contenu des sources à leur interprétation par les différents auteurs. En outre, un certain nombre d'ouvrages contiennent de précieux témoignages oraux d'acteurs principaux de la période qui ont aujourd'hui disparu. Les entretiens rapportés renferment des explications et donnent des ressentis qui éclairent certains épisodes.

LES SOURCES

Nous avons bâti notre étude sur une source principale, le journal agricole *Le Sillon*, publication bimensuelle à vocation départementale, mais davantage centrée sur la partie béarnaise des Pyrénées-Atlantiques qui étaient, à l'époque objet du présent mémoire, les « Basses-Pyrénées ». *Le Sillon* paraît sans interruption à compter de janvier 1945. Il a pris la suite du journal *Le Réveil paysan*, que nous avons également retenu en qualité de source principale pour notre mémoire de *master* 1.

Le Sillon rend compte fidèlement et précisément de tous les événements de la vie agricole locale, et souvent nationale. La qualité de son contenu documenté et varié est généralement reconnue.

Afin de compléter et de recouper les enseignements recueillis dans les colonnes de la publication, nous avons consulté divers documents aux archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, notamment dans les rubriques intéressant la préfecture, la direction des services agricoles, le conseil général et l'ONIC.

Les archives de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées étaient détentrices des rapports du 2^e congrès international du maïs, tenu à Pau en 1949, et des quotidiens palois *La République des Pyrénées* et *L'Éclair des Pyrénées*, ainsi que de diverses revues économiques locales.

Les service documentation de la chambre d'Agriculture et d'autres organismes agricoles nous ont transmis des documents statistiques et des études économiques, ou ont autorisé leur consultation.

La station de génétique de Saint-Martin-de-Hinx, devenue en 1946 une unité de recherches de l'INRA, a mis à notre disposition des rapports d'activités, des documents juridiques et financiers et des courriers permettant d'éclairer son rôle durant la période objet de nos investigations.

Outre l'exploitation de témoignages de personnes aujourd'hui disparues, retranscrits dans divers ouvrages et publications, nous avons pu recueillir les témoignages directs d'anciens dirigeants et membres de syndicats, de coopératives et d'associations, impliqués dans les activités du maïs ou l'histoire locale, ou encore les mouvements de la jeunesse agricole.

LE PLAN

Dans le cadre de notre approche interdisciplinaire, qui visait à appréhender l'histoire du maïs en Béarn sous un nombre de thématiques le plus élevé possible et sous des angles diversifiés, nous nous sommes efforcés de déceler les événements clés de la période appréhendée. Il est apparu que ceux-ci ne présentaient pas le caractère de ruptures temporelles et ne venaient pas concrétiser des changements d'orientation. En revanche, tout en se situant dans une trajectoire dont l'ascendance est l'une des caractéristiques principales, ces événements viennent parachever les efforts déployés durant plusieurs années pour atteindre les objectifs intermédiaires d'un plan de route clairement dessiné. Ils sont aussi le point de départ d'une nouvelle phase, plus riche que la précédente, et marquée par une accélération du mouvement.

La première période retenue pour notre mémoire correspond à celle où le mouvement est le plus lent. De fait, la France est ruinée à la sortie de la guerre, tout est à reconstruire, y compris les organisations syndicales et professionnelles agricoles, qui se mettent progressivement en place. À partir de 1947, la marche en avant est amorcée avec la renaissance de l'association générale des producteurs de maïs et la mise sur pied d'une activité semences. Le point d'orgue est la tenue, à Pau, d'un congrès international.

Ce congrès est particulièrement orienté sur le proche avenir. Il concrétise l'option du maïs hybride pour assurer le développement de la production de la céréale. Il est suivi d'actions qui se déploient sur plusieurs axes dans le but de promouvoir et de faciliter l'introduction et la vulgarisation du maïs hybride. Un équipement majeur voit le jour à la fin de l'année 1954. Cette période de mise en chantier des changements fait l'objet de la deuxième partie de notre étude.

À partir de l'année 1955, la production se développe, impulsée par les progrès culturels, la montée en flèche de la motorisation, et le remodelage des exploitations par le remembrement et le défrichage des terres incultes. C'est l'objet

de notre troisième partie qui s'achève sur l'ouverture de nouveaux horizons dans un environnement économique lui-même en mutation.

PREMIÈRE PARTIE : LE TEMPS DE LA REFONDATION

1945 – 1949

La Seconde Guerre mondiale laisse un pays ruiné et des institutions à rebâtir. Le monde agricole se retrouve face à cette double problématique. Nous allons nous efforcer de dresser l'état des lieux à la Libération, sur les plans national et local. Nous expliquerons ensuite comment les organisations syndicales et professionnelles se remettent en place après la dissolution des structures héritées du régime de Vichy. Enfin, nous soulignerons les premières initiatives prises pour relancer les activités du maïs dans ce contexte difficile, qui aboutissent notamment à la tenue à Pau d'un congrès international.

CHAPITRE 1

LE CONTEXTE DE L'APRES-GUERRE

Durant toute la période de guerre, l'agriculture française a été organisée sous la forme corporative en application d'une loi du 2 décembre 1940 et de textes subséquents. Une ordonnance du 12 octobre 1944 a déclaré nuls les actes et textes tendant à cette organisation, et a prévu une organisation professionnelle provisoire.

Les organismes agricoles d'avant-guerre ne sont donc pas remis purement et simplement en place, contrairement à ce qui se passe pour les organisations syndicales ouvrières. Il est créé un Comité National d'Action Agricole (CNAA). Dans chaque département, un Comité Départemental d'Action Agricole (CDAA) est chargé de gérer et liquider les services corporatifs et d'étudier toutes les questions qui lui sont soumises par le préfet, le CNAA ou le ministère de l'Agriculture.

Le CDAA désigne des délégués cantonaux, qui désignent à leur tour des correspondants communaux. Tous les responsables de ces divers échelons sont désignés et non élus. Mais les agriculteurs disposent de la liberté de reconstituer les organisations syndicales, lesquelles prendront la place en temps voulu des organisations provisoires.

Le CDAA des Basses-Pyrénées est mis en place par un arrêté en date du 10 novembre 1944. Il comprend douze membres, basques et béarnais, soit six

propriétaires exploitants, un métayer, un ouvrier agricole, deux représentants de coopératives, le directeur des caisses d'assurances mutuelles, le directeur de la caisse régionale de Crédit Agricole mutuel. Le bureau est composé de quatre membres. Louis Bidau assure la présidence du comité¹.

Les responsables agricoles dessinent les contours des structures qui vont succéder à l'organisation provisoire, et ils vont faire le choix de l'union. Ce choix est concrétisé par une résolution d'unité votée le 21 octobre 1944 par les responsables des grandes associations paysannes. Il est projeté une vaste confédération agricole nationale qui regroupera tous les acteurs de l'agriculture : exploitants, ouvriers, techniciens, organismes de mutualité et de coopération. Et le projet aboutit à la création de la Confédération Générale de l'Agriculture (CGA).

Les années de guerre laissent un pays dévasté et ruiné. La relance des activités économiques s'avère problématique. Le temps des difficultés persiste.

A- LE MAINTIEN DU DIRIGISME ET DU RATIONNEMENT

A-1 Les privations de la population

À la Libération, l'organisation du ravitaillement général de la période de guerre demeure en vigueur. Elle soulève rapidement des protestations et récriminations de la part de la population comme de celle des agriculteurs. Les commissions d'achat payent les livraisons avec du retard. Un arrêté du 22 juin 1945 s'efforce de pallier les carences dans les règlements. Il est créé une commission consultative du ravitaillement comprenant des représentants des producteurs, des consommateurs et des intermédiaires. Les responsables agricoles dénoncent l'inadaptation du système de ravitaillement tel qu'il est maintenu. Les nombreuses structures de contrôle ne parviennent pas à juguler le marché noir.

Le rationnement de la population reste en place. Il n'épargne pas les agriculteurs. Ceux-ci revendiquent pour leurs propres rations alimentaires. C'est ainsi que les producteurs de céréales panifiables du département des Basses-Pyrénées obtiennent en juin 1945 une ration de 500 grammes par jour. En contrepartie de cet avantage, il leur est demandé de bien vouloir livrer spontanément tout leur blé aux services du ravitaillement.

Les difficultés persistent cependant, aggravées par une mauvaise récolte, et les pouvoirs publics doivent rétablir fin 1945 la carte de pain qu'ils venaient de supprimer. Et la ration particulière de pain des

¹ *Le Sillon* 14 janvier 1945

producteurs de céréales panifiables est réduite à son tour au 1^{er} janvier 1946². Les responsables agricoles dénoncent l'imprévoyance des gouvernants qui ont supprimé la carte de pain à mauvais escient en novembre 1945, tandis qu'une partie de l'opinion publique accuse les agriculteurs de rétention et gaspillage³.

Le jeudi 6 juin 1946, la préfecture des Basses-Pyrénées annonce une nouvelle réduction de la ration de pain pour tous les consommateurs, y compris les producteurs. Et, en avril 1947, le Conseil des ministres étudie une nouvelle diminution de la ration de pain qui serait fixée à 250 grammes. L'interdiction du portage du pain à domicile est décidée pour le département des Basses-Pyrénées. Elle soulève de vives protestations⁴.

La pénurie frappe également de nombreux autres produits de consommation. Les agriculteurs obtiennent quelques dérogations et avantages particuliers. C'est ainsi qu'un contingent de vin leur est attribué pour les grands travaux. C'est le « vin des battages ». La CGA opère de ce fait des achats de vins auprès des producteurs du Midi. Les attributions sont faites aux syndicats communaux qui procèdent ensuite à la répartition entre les producteurs de céréales. Des listes de répartition sont affichées dans les mairies. Le paiement doit être effectué comptant⁵. Le vin du Languedoc arrive en gare de Pau en wagons-réservoirs au début du mois de juillet 1947. C'est du Corbières supérieur, négocié au prix raisonnable de 44 francs le litre.

La CGA départementale obtient par ailleurs la remise en vigueur de la pratique locale de l'échange blé-pain, qui fait l'objet de deux arrêtés préfectoraux en date d'août et septembre 1947. En contrepartie, il est fait pression sur les producteurs pour qu'ils assurent le ravitaillement en pain des non producteurs et des citoyens. La CGA locale déplore les fausses déclarations révélées par les contrôles de l'ONIC, et négocie avec la préfecture une procédure de déclaration de récolte rectificative qui permet d'échapper aux sanctions⁶.

La période de pénurie des denrées de base et de rationnement de la population se prolonge. Ce n'est que par un décret paru le 2

² *Le Sillon*, 15 janvier 1946

³ *Le Sillon* 1^{er} et 15 mars 1946

⁴ *Le Sillon* 15 avril 1947

⁵ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1947

⁶ *Le Sillon* 1^{er} novembre 1947

décembre 1949 que le Haut-Commissariat au ravitaillement sera supprimé⁷.

A-2 Les pénuries de fournitures et de matériels professionnels

Les restrictions affectent les producteurs agricoles. Afin de gérer les ressources disponibles, il est créé, début 1946, dans chaque département un Office Agricole Départemental (OAD). Il a pour mission d'orienter utilement les productions, de rechercher et de promouvoir les techniques susceptibles de favoriser la progression des rendements et la qualité des produits, d'intervenir dans les modalités de répartition entre agriculteurs des moyens de production réglementés. Le conseil d'administration comprend trois représentants des agriculteurs exploitants. Quant à lui, l'Office Agricole Départemental des Basses-Pyrénées est constitué en mars 1946. C'est Eugène Hourcade, agriculteur à Meillon, qui en assure la présidence.

Les offices agricoles départementaux réalisent leur programme avec le concours de la direction des services agricoles, laquelle exécute leurs décisions. C'est en matière de répartition des matériels et des produits indispensables aux activités agricoles que les offices nouvellement créés vont avoir le plus à intervenir dans un premier temps⁸.

a- Les carences en fournitures et engrais

Le pays souffre de pénuries nombreuses et dépend des importations pour assurer les besoins de la population et des industries. On manque de papier, à l'image du journal agricole départemental *Le Sillon*, qui est contraint de réduire le format de sa parution en juin 1945⁹.

L'agriculture locale manque de souffre, de sulfate de cuivre. À l'automne 1946, les services du génie rural ne sont plus en mesure de répondre aux demandes de tuiles des propriétaires de bâtiments¹⁰.

Les consommations énergétiques sont strictement encadrées. Tel est le cas des produits pétroliers. La préfecture gère un contingent départemental qui doit couvrir les besoins domestiques, professionnels,

⁷ *Le Sillon* 15 décembre 1949

⁸ *Le Sillon* 1^{er} février 1946

⁹ *Le Sillon* 15 juin 1945

¹⁰ *Le Sillon* 1^{er} octobre 1946

et la carburation. C'est ainsi que fin 1947, les attributions pour les foyers, écuries, ou étables non électrifiées sont strictement contrôlées. Quant à eux, les maires de chaque commune gèrent les répartitions affectées aux besoins domestiques. Les demandes de pétrole pour les tracteurs agricoles doivent être transmises à l'office agricole départemental. L'essence est attribuée aux exploitants agricoles dont le besoin de rouler est impératif, et pour les seules voitures utilitaires¹¹.

Les engrais sont, eux aussi, soumis à de sévères règles de répartition. Un contingent d'engrais est attribué à chaque département, puis réparti entre les communes au prorata des livraisons de produits agricoles faites aux services du ravitaillement. Des attributions provisionnelles sont opérées dans l'attente d'une notification définitive arrêtée après la réalisation d'un lourd travail administratif.

À l'intérieur de la commune, la répartition entre les agriculteurs se fait selon le même critère des quantités de produits livrés au ravitaillement général¹². Au début de l'année 1948, le marché des superphosphates est toujours contingenté. La répartition entre négociants et coopératives pose problème : les premiers se livrent à des commandes spéculatives autorisées par leurs capacités de stockage, tandis que les coopératives ne commandent que les quantités exactes nécessaires à leurs adhérents¹³. Pour la campagne 1946/1947, il est décidé de réaliser la répartition entre départements d'après les consommations des années d'avant-guerre. Les offices agricoles départementaux procéderont à la répartition à l'intérieur du département en fonction des critères qu'ils jugeront les plus appropriés à la situation locale.

Les agriculteurs manquent, entre autres choses, de ficelle lieuse pour les récoltes céréalières, en particulier pour le blé. La production française de ce produit est faible, les importations en provenance de Hollande et du Canada se heurtent à l'insuffisance des moyens de paiement¹⁴. Les agriculteurs dénoncent les incohérences de la gestion des répartitions de cette ficelle lieuse, incohérences qui favorisent le marché noir¹⁵. À l'approche de la récolte de 1949, des inquiétudes se

¹¹ *Le Sillon* 1^{er} décembre 1947

¹² *Le Sillon* 15 juin 1946

¹³ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1948

¹⁴ *Le Sillon* 1^{er} juillet 1946

¹⁵ *Le Sillon* 15 juillet 1948

manifestent encore pour l'approvisionnement. La ficelle lieuse est finalement mise en vente libre le 1^{er} juillet 1949.

b- Les difficultés d'approvisionnement en matériels et véhicules

Les demandes en matériels des exploitants agricoles ne sont pas davantage satisfaites. Au mois de juin 1946, plusieurs centaines de demandes au niveau du département des Basses-Pyrénées sont en attente : faucheuses, moissonneuses, brabant, batteuses. Il y a trois cents demandes de tracteurs pour cinquante tracteurs d'importations à répartir. La commission de répartition de l'office agricole départemental doit effectuer des choix difficiles alors même que la presque totalité des demandes formulées sont accompagnées de l'avis favorable indispensable du maire ou du président du syndicat local¹⁶. Sur le plan national, ce sont 260 000 demandes de tracteurs qui sont recensées par le génie rural. Et la fabrication française plafonne à 6 000 tracteurs par an, de même que le contingent d'importation¹⁷.

En novembre 1946, un contingent de Jeep en provenance des surplus américains de la guerre est mis en distribution dans les Basses-Pyrénées. Les agriculteurs désireux d'acquérir l'un de ces véhicules doivent déposer une demande à la préfecture, visée par le président du syndicat local¹⁸. D'autres matériels provenant des surplus alliés attribués à l'agriculture sont mis en vente : camions, camionnettes, remorques, tracteurs routiers. Les exploitants intéressés doivent se faire connaître en écrivant à la fédération syndicale départementale¹⁹. Une société nationale des surplus a été chargée de faire l'inventaire dans les camps alliés et de relever la nature, les quantités et l'état des matériels stockés. Les syndicats recensent les besoins des agriculteurs²⁰.

En septembre 1948, les tracteurs de fabrication française finissent par être mis en vente libre. Les exploitants peuvent désormais s'adresser directement au concessionnaire de leur choix. En septembre 1949, les tracteurs d'importation sont à leur tour mis en vente libre. C'est le cas aussi de la plupart des autres matériels agricoles.

¹⁶ *Le Sillon* 1^{er} juin 1946

¹⁷ *Le Sillon* 1^{er} juillet 1946

¹⁸ *Le Sillon* 15 novembre 1946

¹⁹ *Le Sillon* 15 novembre 1946

²⁰ *Le Sillon* 15 janvier 1947

A-3 La pénurie de main d'œuvre et l'emploi des prisonniers de guerre allemands

Au mois de juin 1945, les organisations syndicales soulignent le problème de l'insuffisance de main d'œuvre disponible pour l'agriculture. Elles demandent la mise en appel différé des agriculteurs mobilisables, la démobilisation de ceux qui se trouvent sous les drapeaux, et l'envoi rapide, à des conditions acceptables, de prisonniers de guerre allemands aux communes qui en font la demande²¹.

Un certain nombre d'exploitants du département des Basses-Pyrénées sont intéressés par cette main d'œuvre allemande. Un contrat définit le nombre d'hommes mis à disposition, les conditions de logement et de salaire, les règles de gardiennage et de discipline. La direction des services agricoles centralise les demandes²². Cette opération ne va pas sans se heurter à des difficultés. Dès le début de l'année 1946, le ministère du Travail envisage sérieusement de retirer les prisonniers de guerre placés chez les paysans. Cela entraîne une vive réaction syndicale, qui conduit à l'abandon de la mesure envisagée²³.

Une commission de main d'œuvre est mise en place en mars 1946 au sein de la fédération syndicale départementale, pour gérer notamment les problèmes spécifiques de cette main d'œuvre allemande. Les employeurs sont tenus de rémunérer les prisonniers dans les mêmes conditions que les ouvriers français. Ils font valoir les contraintes que représentent ces ouvriers particuliers, et revendiquent un abattement de 10 % sur les salaires, la distribution de vêtements aux prisonniers et des mesures pour une hospitalisation en établissement rapproché au cas de maladie²⁴.

Les prisonniers de guerre sont encadrés par des chefs de commandos. Une assemblée générale des chefs de commandos des Basses-Pyrénées se tient à Pau le 8 avril 1946. Les représentants de la direction des services agricoles et des autorités militaires, dont le commandant du camp de Bayonne Beyris, sont présents à cette réunion qui prend des décisions en matière de salaire et d'indemnités compensatrices. Il est créé un sous-dépôt des prisonniers de guerre à Pau, qui sera installé à la caserne Bernadotte afin d'éviter aux chefs de commandos et employeurs de la région paloise de fréquents et coûteux

²¹ *Le Sillon* 15 juin 1945

²² *Le Sillon* 15 juin 1945

²³ *Le Sillon* 15 février 1946

²⁴ *Le Sillon* 15 mars 1946

voyages à Bayonne, siège du dépôt principal. L'assemblée prend également des décisions sur les modalités de soins et d'hospitalisation des prisonniers, et sur leur approvisionnement en vêtements²⁵.

La surveillance des travailleurs prisonniers pose quelques problèmes. Au mois de mai 1946, les employeurs sont mis en demeure de renforcer leur vigilance, plusieurs évasions s'étant produites. La commission de la main d'œuvre agricole rappelle notamment que les prisonniers de guerre ne peuvent être autorisés à circuler dans les campagnes et sur les routes sans être accompagnés par un gardien. Les prisonniers n'ont pas le droit de fréquenter les cafés, les cinémas, les bals, les réunions. L'Administration menace les employeurs de mesures de retrait des prisonniers si les instructions qui leur ont été données ne sont pas respectées²⁶. En cas d'évasion d'un prisonnier, l'agriculteur doit payer une amende de 1 500 francs, sauf pour lui à prouver que sa responsabilité n'est pas engagée. Il s'agit d'une somme forfaitaire destinée à compenser les frais de recherche et de capture²⁷.

On recense alors environ deux cent cinquante employeurs agricoles de cette main d'œuvre allemande dans le département.

Les prisonniers de guerre bénéficient de mesures de protection sociale. C'est ainsi qu'ils doivent être assurés contre les accidents, soit par les soins des chefs de commandos, soit directement par leur employeur²⁸. Il s'avère que les modalités de calcul de leurs salaires conduisent à les rémunérer à un niveau supérieur à celui du manœuvre français, fixé à 900 francs. Une commission paritaire du travail, saisie de cette question par les chefs de commandos, interpelle les ministères de l'Agriculture et du Travail. La décision est prise de ramener la rémunération globale mensuelle des prisonniers de guerre à 895 francs à compter du 1^{er} juin 1946²⁹.

Malgré les mises en garde, les contrôles militaires inopinés révèlent des manquements aux règles de discipline. Des prisonniers non accompagnés sont rencontrés par une patrouille, sur une route entre Pau et Nay, le 28 juillet 1946. À titre de sanction, quarante-cinq prisonniers des commandos de Meillon et Boeil-Bezing sont retirés à

²⁵ *Le Sillon* 1^{er} avril 1946

²⁶ *Le Sillon* 15 mai 1946

²⁷ *Le Sillon* 1^{er} octobre 1947

²⁸ *Le Sillon* 1^{er} juin 1946

²⁹ *Le Sillon* 1^{er} juillet 1946

leurs employeurs³⁰. Il faut une intervention énergique de la commission de main d'œuvre agricole du département pour obtenir, à Bordeaux, la suspension d'une mesure de suppression totale des commandos situés en zone frontière³¹.

En 1947, les autorités incitent les employeurs agricoles à faire appel à de la main d'œuvre italienne, afin d'anticiper une fin prochaine de l'emploi des prisonniers allemands. Les exigences salariales des italiens occasionnent des difficultés et freinent la conclusion des contrats de travail³².

Le rapatriement des Allemands est engagé en mai 1947. Il est cependant proposé aux intéressés de bénéficier d'une libération anticipée en optant pour un statut de travailleur libre en France. Un dispositif les met à parité avec les travailleurs français en matière de salaire, de droits sociaux, de droits syndicaux³³. Ils peuvent être autorisés à faire venir en France leurs femmes et leurs enfants³⁴.

Au mois de septembre 1947, une soixantaine de travailleurs italiens seulement sont en place dans les Basses-Pyrénées, tandis qu'une centaine de prisonniers de guerre sont devenus des travailleurs libres. Il reste mille huit cents prisonniers de guerre placés dans l'agriculture dans le département, alors qu'ils étaient au nombre de trois mille un an auparavant³⁵. Les pouvoirs publics accentuent la pression dans le courant de l'année 1948 afin de parvenir au remplacement des prisonniers allemands par des travailleurs étrangers. Une circulaire ministérielle de décembre 1947 va dans ce sens³⁶.

Les travailleurs libres allemands optent souvent pour leur rapatriement à la fin de leur contrat de travail. Cependant, certains manifestent le désir de revenir en France après quelques mois passés en Allemagne. Pour ceux-là, le ministère du Travail met en place, au début de l'année 1949, une procédure de retour simplifiée.

³⁰ *Le Sillon* 1^{er} août 1946

³¹ *Le Sillon* 15 septembre 1946

³² *Le Sillon* 15 avril 1947

³³ *Le Sillon* 1^{er} mai 1947

³⁴ *Le Sillon* 1^{er} juin 1947

³⁵ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1947

³⁶ *Le Sillon* 15 décembre 1947

Un délai de six mois est accordé à l'intéressé à compter du moment où il a regagné l'Allemagne pour exercer une option de retour en France.

A-4 Les aléas climatiques

Les années d'après-guerre ne sont pas exemptées des caprices du temps et de catastrophes naturelles. Outre les pénuries et règlementations de toutes sortes, les agriculteurs doivent aussi payer « l'impôt du ciel ». Les étés sont marqués par de sévères sécheresses qui compromettent les récoltes et font chuter les rendements. Les orages de grêle et les inondations n'épargnent pas les campagnes bas-pyrénéennes. Entre autres calamités, le Béarn va subir des attaques dévastatrices de criquets.

Une invasion se produit à l'été 1946, une autre encore plus importante à l'été 1947. C'est le Sud-Ouest de la France qui est le plus concerné par le phénomène. Au niveau départemental, les moyens de lutte sont fournis par la préfecture, les services de la protection des végétaux et la direction des services agricoles. Les pompiers, les gendarmes et les agriculteurs unissent leurs efforts jour et nuit contre la meute des prédateurs. Les communes béarnaises de Peyré, Morlanne, Arnos, Boumourt sont particulièrement touchées.

Le danger est pris très au sérieux par les dirigeants agricoles, et Philippe Lamour, secrétaire national de la CGA, adresse un courrier au ministre de l'Agriculture afin de réclamer des moyens de lutte en rapport avec le danger. Le ministre répond en rappelant tout ce qui a déjà été mis en place. Des avions et des Jeep seront utilisés pour répandre du son empoisonné et des insecticides³⁷.

Malgré les destructions, les criquets ont pondu des œufs là où ils sont passés, et de vives inquiétudes sur l'importance de la prochaine éclosion se font jour au printemps 1948. Une réunion d'étude, à laquelle le syndicat agricole départemental est invité, se tient alors à la préfecture. Le service de la protection des végétaux va coordonner les opérations de prévention et de mise en place des moyens. De son côté, le conseil général des Basses-Pyrénées vote des crédits qui permettent l'acquisition de camionnettes. Aux termes d'une circulaire préfectorale, les maires sont chargés de coordonner les actions en cas d'attaque³⁸.

³⁷ *Le Sillon* 15 octobre 1947

³⁸ *Le Sillon* 1^{er} avril 1948

La fédération syndicale départementale écrit au préfet le 18 juin 1948, afin de savoir si les moyens prévus ont été mis en place, en particulier les véhicules et les pulvérisateurs qui devaient être financés par la subvention du conseil général³⁹. Le préfet répond et donne la liste des matériels mis en place dans le département. Le service de protection des végétaux a reçu des produits acridicides en quantité notable⁴⁰. Les foyers de criquets décelés par les agriculteurs vont pouvoir ainsi être maîtrisés, et l'invasion finit par être éradiquée.

B- LA PERSISTANCE DES DIFFICULTES

B-1 Les impositions

Le maïs reste soumis, après la fin de la guerre, au régime de la livraison imposée et quantifiée de la récolte à des organismes agréés, au même titre que de nombreuses autres productions végétales et animales. Des interventions aboutissent parfois à atténuer la rigueur de ce régime en fonction de certaines circonstances. En novembre 1945, le comité départemental d'action agricole (CDAA) fait admettre les principes d'une réduction de l'imposition pour les communes victimes de la grêle, et de l'attribution de maïs aux communes les plus sinistrées. La direction des Services Agricoles établit au début de l'année 1945 un plan complet de mobilisation du maïs pour gérer la situation. Des réductions de l'imposition et des attributions de maïs sont accordées aux éleveurs de porcs, en particuliers à ceux qui livrent au Ravitaillement, tandis que les livraisons de maïs à de simples particuliers demeurent interdites.

L'imposition du département est répartie entre les communes par des missions cantonales en présence des présidents de syndicats ou des correspondants du CDAA. Les agriculteurs peuvent faire le choix de l'organisme collecteur agréé, négociant ou coopérative, à condition de le faire avant le 15 avril. Passé ce délai, ils doivent livrer à un organisme stockeur désigné par un arrêté préfectoral en date du 12 juillet 1943 et toujours en vigueur. La CBBA (Coopérative de Blé du Bassin de l'Adour), rappelle qu'elle est habilitée pour recevoir les livraisons de maïs dans ses dépôts⁴¹.

Lorsque la récolte s'annonce déficitaire, il est vivement recommandé aux agriculteurs concernés d'introduire en temps utile des

³⁹ *Le Sillon* 1^{er} juillet 1948

⁴⁰ *Le Sillon* 15 juillet 1948

⁴¹ *Le Sillon* 1^{er} avril 1945

recours individuels ou collectifs pour diminuer les impositions. Dans la première de ces deux procédures, un dossier étoffé doit être adressé au maire de la commune. Il est transmis ensuite à une commission départementale d'arbitrage. Dans la seconde procédure, le recours collectif est adressé par le maire au comité départemental des céréales, organisme placé sous la tutelle de la préfecture. Ces recours doivent être opérés avant la récolte, de manière à permettre les contrôles⁴².

Les impositions en céréales persistent, et sont même renforcées à l'entrée de l'hiver 1947/1948, alors que de sérieuses difficultés pèsent sur l'approvisionnement de la population en aliments de base. Les syndicats agricoles interviennent pour limiter les impositions de céréales secondaires, dont le maïs fait partie, aux besoins incompressibles⁴³.

En septembre 1948, il est enfin décidé de supprimer le régime de l'imposition pour les céréales secondaires. Tout producteur a désormais la faculté de conserver, pour ses besoins propres, les quantités qui lui sont nécessaires. Pour la partie commercialisée, les producteurs peuvent livrer à l'organisme stockeur de rattachement ou à un acheteur de leur choix porteur d'un bon d'achat, qui peut être une coopérative ou un agriculteur.

Les carnets de bons d'achat sont distribués par les soins du ministère de l'Agriculture. Ils sont imprimés sur des papiers de couleur différente selon la nature de la céréale, et émis par coupures numériques permettant le fractionnement et la réalisation pratique de toutes les transactions. Les organismes stockeurs sont tenus de porter sur les bons la date des livraisons effectuées, d'apposer leur cachet, de conserver un exemplaire, et d'adresser à la fin de chaque mois à la section départementale de l'ONIC un état récapitulatif⁴⁴. La section départementale de l'ONIC assure le suivi mensuel des livraisons par catégories de céréales et d'attributaires⁴⁵.

Aux termes d'une circulaire ministérielle du 22 août 1949, les producteurs de céréales secondaires conservent, au titre de la campagne 1949/1950, la possibilité de réserver tout ou partie de leur récolte aux besoins de leur exploitation. Ils peuvent aussi vendre sans limitation de quantité, mais en respectant le prix de taxation, aux agriculteurs de leur commune et des communes limitrophes. En

⁴² *Le Sillon* 1^{er} août 1945

⁴³ *Le Sillon* 1^{er} octobre 1947

⁴⁴ *Le Sillon* 1^{er} octobre 1948

⁴⁵ *Le Sillon* 1^{er} octobre 1948

revanche, le reste de la récolte ne peut être commercialisé que par l'intermédiaire de l'organisme stockeur de rattachement.

Le comité départemental des céréales a le pouvoir d'accorder des dérogations en vue d'une livraison directe entre producteur et utilisateur⁴⁶.

B-2 Les réglementations

En liaison avec l'engagement de livraison, tout producteur de céréales, principales ou secondaires, est tenu de souscrire une déclaration de récolte. Aux termes d'un arrêté ministériel en date du 14 juillet 1947, la déclaration doit être déposée à la mairie du lieu d'exploitation, avant une date limite fixée par le préfet⁴⁷.

En novembre 1947, les autorités sont amenées à dénoncer les minorations qui affectent les déclarations. Une procédure permettant de les rectifier est mise en place. Elle permet aux agriculteurs concernés d'échapper aux sanctions.

Par ailleurs, tout transport de céréales doit être accompagné d'un titre de mouvement, exactement comme pour les vins et les alcools. Le transport des céréales secondaires est libre cependant, dans la limite maximale de cent kilogrammes, entre producteurs situés à l'intérieur d'une même commune ou dans des communes limitrophes.

Les recettes buralistes délivrent les titres de mouvement. Pour les livraisons faites par les producteurs aux organismes stockeurs, c'est un laissez-passer n° 937 qui doit être utilisé. Il est assujéti à un droit de timbre de 10 francs⁴⁸. Les seuls transports de céréales secondaires autorisés au départ de l'exploitation, accompagnés d'un titre de mouvement, sont ceux opérés à destination de l'organisme stockeur ou du moulin pour le concassage ou l'aplatissage, ou du propriétaire au titre du fermage, ou de ferme à ferme en cas de changement de domicile du producteur⁴⁹.

Il faut attendre le début de l'année 1949 pour un timide début de libéralisation de la circulation des céréales secondaires. Un arrêté du ministre de l'Agriculture dispense alors du titre de mouvement les

⁴⁶ *Le Sillon* 1^{er} octobre 1949

⁴⁷ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1947

⁴⁸ *Le Sillon* 15 juillet 1948

⁴⁹ *Le Sillon* 15 septembre 1947

farines provenant de la mouture. Il n'y a plus besoin de laissez-passer pour transporter la farine de maïs du moulin à la ferme ou ailleurs. Mais le maïs qui va de la ferme au moulin a toujours besoin d'un titre de mouvement⁵⁰.

Les modalités de règlement du prix au producteur sont également réglementées. Le paiement est effectué à la livraison, par chèque ou virement dans le cas de livraison à une coopérative. Si la livraison est faite à un négociant, celui-ci paye par l'intermédiaire de la caisse régionale de Crédit Agricole du domicile du vendeur.

Dans le cas d'achat direct au producteur par un agriculteur muni de bons d'achat (régime exceptionnel prévu par la circulaire du 25 août 1948), le paiement s'effectue obligatoirement à la caisse de Crédit Agricole, laquelle opère les retenues des frais et taxes et de sa propre rémunération. Le producteur-vendeur reçoit de l'organisme bancaire le prix net.

B-3 La fixation des prix

À la Libération, le Gouvernement continue à fixer les prix agricoles. Les bas niveaux du temps de la guerre ont été maintenus, et la question de la revalorisation des prix se pose très rapidement. L'opinion agricole demande que les prix soient relevés pour le moins au niveau du coût de production, et que les marges des intermédiaires soient réduites.

Les représentants de la CGA établissent début 1945, avec les syndicats ouvriers CGT et CFTC, un manifeste visant à faire face à la situation tragique du ravitaillement de la population. Ce manifeste vise expressément le réajustement indispensable des prix à la production de certaines denrées agricoles, la suppression des intermédiaires inutiles et la lutte contre les trafiquants⁵¹.

Dans les colonnes du journal *Le Sillon*, Louis Bidau argumente pour l'obtention de prix agricoles rémunérateurs. Il insiste pour que le prix de revient du produit serve de base à la fixation de son prix de vente. La profession agricole va devoir se positionner par rapport aux intérêts des négociants et intermédiaires, et par rapport à la politique des

⁵⁰ *Le Sillon* 1^{er} mars 1949

⁵¹ *Le Sillon* 15 février 1945

gouvernants, laquelle vise le maintien de bas prix pour autoriser l'achat des denrées alimentaires par la population⁵².

C'est un décret ministériel du 24 août 1945 qui fixe les prix des céréales pour la campagne 1945. Le prix du quintal de maïs est établi à 637 francs pour les maïs blancs et dorés, et à 651 francs pour les maïs roux. Deux retenues sont opérées à la réception par les organismes stockeurs : une taxe statistique de 6 francs par quintal au bénéfice de l'ONIC, et une taxe de 16 francs par quintal au profit du Fonds national de solidarité agricole⁵³.

Un arrêté du 3 août 1946 fixe les prix pour la nouvelle campagne. Dans un contexte général de forte inflation, le prix à la production du quintal de maïs en grain métropolitain, loyal et marchand, est porté à 1 046 francs pour les maïs blancs et dorés, et à 1 068 francs pour les maïs jaune et roux. Le maïs livré en épi supporte un abattement par rapport au maïs livré en grains. La taxe de l'ONIC passe à 10 francs par quintal, celle du fonds de solidarité à 105 francs.

Le décret du 7 août 1947 prévoit une modalité particulière de fixation du prix du maïs par rapport aux autres céréales, puisque le système d'un prix de base auquel s'ajoute une prime variable ne lui est pas applicable. Il bénéficie en revanche, comme les autres céréales, d'une modification des modalités de retenue de la taxe du fonds de solidarité, qui sera prélevée dorénavant au stade de la commercialisation, et non plus supportée par le producteur. Il s'agit d'une revendication de la CGA qui a été satisfaite.

Le prix passe à 1 650 francs le quintal pour les maïs blancs et dorés, et à 1 675 francs pour les maïs jaunes et roux.

Au mois de mars 1949, Louis Bidau s'inquiète des importations de deux millions de quintaux de maïs, qui se rajoutent au million de quintaux rentrés en 1948. Ces importations pèsent sur les efforts déployés en vue de défendre un cours honnête du maïs⁵⁴. Louis Bidau s'interroge sur le rôle joué par l'ONIC qui apparaît comme un organisme d'État chargé de diriger le marché français des céréales et non comme une organisation interprofessionnelle équilibrée. La CGA obtient, début 1949, la mise en chantier d'une réforme de cet organisme sur laquelle

⁵² *Le Sillon* 1^{er} juin 1945

⁵³ *Le Sillon* 15 septembre 1945

⁵⁴ *Le Sillon* 1^{er} mars 1949

se penche le Conseil économique. Une place est revendiquée pour la représentation agricole interprofessionnelle⁵⁵.

Le prix du maïs, à partir de 1948, est relié au prix du blé. Cela constitue *a priori* une garantie, mais l'effet n'est pas satisfaisant pour la campagne de 1949. Le prix du maïs passe en effet de 85 % à 80 % du prix du blé. Louis Bidau adresse, après accord du conseil d'administration de la fédération syndicale départementale, une protestation aux instances ministérielles pour demander que les décisions soient reconsidérées en fonction des intérêts légitimes des producteurs d'une céréale qui est la culture principale de plusieurs départements du Sud-Ouest et qui ne doit plus être considérée à Paris comme une culture secondaire⁵⁶. Le prix de base du maïs ressort en définitive à 1 955 francs pour 1949, au même prix que l'année précédente. Il a été fixé au début du mois de juillet, soit avant la sécheresse qui a sévi en été.

Dans le cadre des manifestations du congrès international du maïs de Pau, l'assemblée générale de l'association générale des producteurs de maïs (AGPM), tenue le 4 décembre 1949, adopte une résolution relative au prix du maïs, qui confirme l'opposition des producteurs à l'indexation par rapport au blé. Les conditions particulières de culture de la céréale, qui est une plante sarclée, doivent être prises en compte. Le maïs doit faire l'objet d'une garantie de prix basée sur une formule moyenne de prix de revient. Il est décidé de soumettre des propositions précises dans ce sens au Gouvernement avant la prochaine récolte⁵⁷.

C'est donc un prolongement de l'économie de guerre en temps de paix que les agriculteurs ont subi après 1945. Si de nouvelles institutions représentatives ont été mises en place dans le nouveau contexte républicain, les réglementations professionnelles antérieures ont persisté. La forte implication de l'État dans la régulation des flux économiques n'a pas abouti au redressement escompté par les acteurs économiques. Les agriculteurs aspirent à des temps meilleurs.

⁵⁵ *Le Sillon* 15 mars 1949

⁵⁶ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1949

⁵⁷ *Le Sillon* 15 décembre 1949

CHAPITRE 2

LA MISE EN PLACE DES ORGANISATIONS AGRICOLES

En dépit du contexte défavorable évoqué ci-avant, les syndicalistes formés dans les dures épreuves des années trente et des années de guerre entreprennent la remobilisation des forces vives de l'agriculture locale. Et c'est Louis Bidau, le *leader* agricole promu par Samuel de Lestapis pour lui succéder qui prend rapidement les choses en mains.

A- LA RESTRUCTURATION SYNDICALE

A-1 La Fédération Syndicale Départementale (FDSABPB)

Dans le cadre de l'option nationale du monde paysan pour son unité syndicale, un appel est lancé en janvier 1945 pour bâtir l'organisation départementale. Cet appel est signé par les syndicalistes locaux de toutes tendances, ainsi que par les représentants des organismes de coopération, de mutualité, et du Crédit agricole mutuel.

Les paysans sont invités, selon les termes mêmes de l'appel, à « bâtir avec hardiesse, sans souci de la diversité des opinions et des croyances de chacun, des syndicats agricoles d'exploitants, d'ouvriers et de techniciens, qui réaliseront, dans l'union et dans la foi, le rassemblement des forces paysannes ». L'objectif affiché est de créer, dans les délais les plus brefs, dans chaque commune du département, un syndicat d'unité⁵⁸.

Sur le plan départemental, il a été décidé de constituer les syndicats locaux avant le 28 février 1945. Le CDAA est chargé d'organiser des élections régulières. Tous les agriculteurs doivent être convoqués en assemblée générale. L'élection des administrateurs doit se faire au bulletin secret. Au 15 février 1945, cent cinquante syndicats locaux sont déjà constitués⁵⁹.

C'est le 26 mars 1945 que se tient à Pau, au pavillon des Arts, place Royale, l'assemblée générale constitutive de la Fédération Départementale des Syndicats Agricoles du Béarn et du Pays basque (FDSABPB, désignée dans la suite du présent mémoire sous l'appellation de « fédération syndicale départementale »), avec la participation de

⁵⁸ *Le Sillon* 1^{er} février 1945

⁵⁹ *Le Sillon* 15 février 1945

tous les syndicats locaux dûment homologués par le CDAA, et en présence du préfet des Basses-Pyrénées. Outre l'adoption des statuts et la mise en place du conseil d'administration, il est prévu une allocution de Louis Bidau en sa qualité de président du CDAA. Monsieur Douence, directeur des services agricoles, doit prendre également la parole.

Il a été demandé au Service des ponts et chaussées de délivrer des autorisations de circuler pour les voitures se rendant à Pau pour l'assemblée générale. Les délégués qui ne peuvent se déplacer pourront voter par correspondance.

Il est pris acte, avant la tenue de l'assemblée, d'une réponse ministérielle précisant que l'article 4 de l'ordonnance du 12 octobre 1944 ne prononce pas la déchéance en bloc de toutes les personnes ayant occupé des postes de responsabilité dans la corporation nationale paysanne. Cet article vise seulement ceux qui ont directement favorisé l'ennemi. Les autres peuvent occuper des fonctions de responsabilité dans les syndicats, dès lors qu'ils auront été régulièrement élus⁶⁰.

Ce sont 437 délégués représentant environ 15 000 exploitants syndiqués qui participent à l'assemblée générale. La salle mise à disposition par la mairie de Pau est bondée. De nombreuses personnalités sont présentes, ainsi que des représentants des syndicats ouvriers CGT et CFTC. L'affluence est telle que la table prévue pour la presse locale ne peut être installée. Les journalistes prennent des notes debout ou sur leurs genoux.

Louis Bidau préside l'assemblée et prononce un grand discours consacré à un historique du syndicalisme agricole et à la place des agriculteurs dans l'économie, la reconstruction nationale, et la société. Les opérations de vote prennent du temps. L'assemblée ouverte à 10h30 se termine à 16 heures. Les participants ont fait abstraction du repas de midi.

Un conseil d'administration comprenant une quarantaine de membres est élu. La liste des candidats a été préparée par le CDAA afin que toutes les tendances et tous les secteurs d'activité soient représentés. De nombreuses motions présentées par les délégués, en rapport pour la plupart avec les difficultés économiques de l'heure, sont mises aux voix et adoptées⁶¹.

⁶⁰ *Le Sillon* 15 mars 1945

⁶¹ *Le Sillon* 1^{er} avril 1945

Le conseil d'administration se réunit à la Maison du Paysan à Pau, 72, rue Castetnau, adresse à laquelle il a fixé son siège social, le 9 avril 1945. Louis Bidau est élu président. Sans tarder, il anime, dans les semaines et les mois qui suivent, des réunions syndicales dans tout le département, pour exposer la situation de l'agriculture locale et travailler à l'organisation professionnelle des productions agricoles. Il vise la constitution d'associations spécialisées.

Le 6 janvier 1946, tous les exploitants agricoles de France sont appelés à renouveler les conseils d'administration des syndicats locaux. Ces derniers éliront le mois suivant les conseils d'administration des fédérations départementales, qui éliront à leur tour les instances de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles⁶².

Les élections mobilisent les électeurs puisque 62 % des inscrits du département des Basses-Pyrénées participent au scrutin, ce qui est une première pour des élections professionnelles agricoles locales. Les délégués désignés par chaque syndicat local sont convoqués pour l'assemblée générale de la fédération, le lundi 25 février 1946, au Pavillon des Arts à Pau.

Cette assemblée se tient dans des conditions comparables à celles de la réunion constitutive, avec autant de personnalités, et en présence du préfet.

Louis Bidau donne lecture de son rapport moral et passe en revue les questions d'actualité, avant qu'il soit procédé à l'élection des administrateurs. Le conseil d'administration qui fait suite réélit Louis Bidau à la présidence, ceci à l'unanimité⁶³.

Le Congrès national des syndicats d'exploitants agricoles se tient à Paris les 12 et 13 mars 1946. Il procède à la constitution de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles. C'est la pièce maîtresse de la CGA, qui regroupe aussi, en son sein, les autres branches de l'activité agricole : mutualité, coopération, crédit.

Ainsi, conformément aux vœux d'une grande majorité du monde agricole, c'est une organisation paysanne unique et centralisée qui est désormais en place, et elle regroupe toutes les tendances et toutes les catégories sociales et professionnelles.

⁶² *Le Sillon* 15 décembre 1945

⁶³ *Le Sillon* 15 mars 1946

Pour les Basses-Pyrénées, il restait à mettre en place l'union départementale de la CGA. Celle-ci voit le jour aux termes d'une assemblée générale constitutive tenue à la Maison du Paysan à Pau le 14 octobre 1946.

A-2 Les jeunes agriculteurs

a- La reconstitution des Jeunesses syndicalistes

L'implication des jeunes dans la vie syndicale et professionnelle a été un souci constant de Samuel de Lestapis et des responsables syndicaux dans les années trente. Louis Bidau accorde la même importance à la question de leur formation et de leur participation à la vie syndicale.

Le 27 janvier 1945, une réunion d'étude à l'attention des jeunes est déjà organisée à la Maison du Paysan à Pau par le CDAA. Elle rassemble soixante-dix participants, dont de nombreux Basques ayant fait le déplacement malgré les difficultés de transport. Un bureau provisoire de vingt-cinq membres est mis en place dans le cadre d'un comité consultatif de la jeunesse paysanne placé sous le patronage du CDAA. Il est présidé par Pierre Lannes, de Lons. Jacques Etchebarne est l'un des vice-présidents⁶⁴. Les études vont porter sur les problèmes spécifiques des jeunes et l'exode rural.

Au mois de septembre 1945, les jeunes sont invités à participer à des réunions syndicales animées par Louis Bidau et Pierre Lannes à Pau, Bayonne et Mauléon.

Un programme de réunions techniques abordant les sujets les plus variés est arrêté au début de l'hiver 1945, et un coin du journal agricole local *Le Sillon* sera réservé aux jeunes à l'avenir⁶⁵. Une première réunion de formation se déroule à Pau le 17 décembre 1945, et une deuxième à Bayonne le 27 décembre.

Le mouvement des jeunes agriculteurs va se structurer davantage avec la remise sur pied du mouvement départemental des Jeunesses syndicalistes et sociales agricoles créé par Samuel de Lestapis, ceci aux termes d'une assemblée générale convoquée le 21 janvier 1946 à la Maison du Paysan à Pau. Un bureau est officiellement mis en place. Plusieurs communications techniques complètent le programme de la

⁶⁴ *Le Sillon* 15 février 1945

⁶⁵ *Le Sillon* 1^{er} décembre 1945

journée⁶⁶. Le conseil d'administration est présidé par Pierre Lannes et se compose d'une quarantaine de membres⁶⁷.

Les adhérents des JSSA sont âgés entre seize et trente-cinq ans, et doivent consacrer au minimum un jour par mois aux activités du groupement, entre le 1^{er} septembre et le 31 mai de chaque année⁶⁸.

Pierre Lannes est rapporteur de la question des jeunes au congrès national de la CGA tenu à Paris en mars 1946. Il demande notamment que des sections de jeunes, gérées par eux, soient créées aux échelons local et départemental, et qu'elles soient représentées au sein des organisations syndicales. Il juge indispensable que les jeunes fassent leur apprentissage aux côtés de leurs aînés afin d'assurer la relève en temps voulu⁶⁹. Cette revendication sera l'un des chevaux de bataille des jeunes paysans dans les années qui vont suivre.

Par ailleurs, la création d'une structure de jeunes particulière au département des Basses-Pyrénées suscite quelques interrogations dans les instances nationales de la CGA. Celle-ci va prendre en compte le fait que les JSSA sont rattachées à la Fédération des syndicats agricoles du Béarn et du Pays basque, aux termes de l'article 1^{er} des statuts des JSSA, pour bien vouloir considérer que cette organisation tient lieu de commission départementale des jeunes de la CGA.

b- Les actions des Jeunesses syndicalistes

Un congrès départemental des JSSA est organisé au Pavillon des Arts à Pau le lundi 9 juin 1947. Il est présidé de façon improvisée par Monsieur Forget, le président national de la FNSEA, en raison d'une grève de la SNCF qui l'a empêché de repartir pour Paris après le grand rassemblement paysan tenu la veille à Orthez, et dont il est rendu compte ci-après.

Cette grève des cheminots a empêché également bon nombre de jeunes du Pays basque et aussi du Béarn de participer à la manifestation. Mais les interventions des animateurs des JSSA sont de qualité. Pierre Lannes et René Castaing traitent de l'organisation de la production et plus spécialement du marché du maïs. René Castaing proclame sa foi dans le maïs comme base de l'économie agricole

⁶⁶ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1946

⁶⁷ *Le Sillon* 1^{er} février 1946

⁶⁸ *Le Sillon* 1^{er} avril 1946

⁶⁹ *Le Sillon* 1^{er} avril 1946

régionale. Pierre Laberou et Yvon Costedoat expriment les aspirations de la jeunesse paysanne à un avenir meilleur. Étienne Pochelu expose les problèmes spécifiques du Pays basque et aborde le thème de la vie familiale dans le cadre de la ruralité et de l'exploitation agricole⁷⁰.

Les JSSA organisent une session d'étude les 29, 30 et 31 décembre 1947 à l'École Normale de Lescar. Le programme englobe des sujets nombreux et variés : exploitation familiale, mutualité, équipements ruraux, coopération, crédit, impôts, élevage des volailles, avenir du maïs dans le département, compte-rendu d'un voyage en Écosse, place des jeunes dans le syndicalisme. Les intervenants sont les présidents ou les directeurs des diverses administrations et organismes agricoles départementaux⁷¹.

Cette session d'étude est reconduite au même lieu à la fin de l'année 1948. Au programme figurent la sélection animale, les questions de droit afférentes aux vices rédhibitoires, à la mitoyenneté et au partage, la protection des végétaux, le rôle du corps enseignant à la campagne, le compte-rendu d'un voyage en Hollande. Un après-midi est consacré à la visite d'une ferme pour une analyse critique de l'habitat, des installations, et du bétail⁷². Les questions relatives au maïs ne sont pas négligées. Les prédateurs de la plante sont inventoriés, et les moyens de lutte contre ceux-ci sont explicités. Jacques Etchebarne parle du désherbage chimique appliqué à la céréale, et annonce que des essais d'emploi d'hormones vont être réalisés en 1949. Il sollicite le concours de jeunes pour les mener à bien⁷³.

Les JSSA organisent aussi, à l'attention de leurs membres, des voyages et excursions à contenu pédagogique. L'une d'entre elles est à destination de Saint-Palais et de Bellocq, aux confins du Béarn et du Pays basque, le 14 septembre 1947.

C'est une « caravane » conduite par Pierre Lannes qui prend la route et fait une première halte à Arbouet, où les participants peuvent découvrir, chez un maïsiculteur, les premiers résultats obtenus par l'ensemencement du maïs grand roux basque sélectionné à la station de Saint-Martin-de-Hinx. Son directeur Charles Bertin est présent et dispense des commentaires techniques. La journée se poursuit par la

⁷⁰ *L'Éclair des Pyrénées* 11 juin 1947

⁷¹ *Le Sillon* 15 décembre 1947

⁷² *Le Sillon* 1^{er} décembre 1948

⁷³ *Le Sillon* 1^{er} février 1949

visite d'une exploitation modèle à Labets-Biscay, et se conclut par une halte à la cave coopérative viticole de Bellocq⁷⁴.

Un autre voyage est organisé par les JSSA le 3 octobre 1948 à la station de génétique du maïs de Saint-Martin-de-Hinx. Les participants visitent les installations, guidés par Charles Bertin qui les renseigne sur les résultats obtenus et les expériences en cours. C'est Louis Bidau qui dirige le groupe composé d'une quarantaine de jeunes Béarnais. Ils découvrent les « maïs américains » à la végétation abondante et aux épis à dent de cheval, longs de vingt-cinq centimètres. Ce sont des hybrides.

Les participants se rendent ensuite au domaine d'Orx, à Labenne, dans les Landes. Il s'agit d'une grande propriété de mille deux cents hectares d'un seul tenant, gagnée sur les marécages du temps de Napoléon III, et traversée de multiples canaux poissonneux. Le domaine héberge une ferme à l'américaine, exploitée par Monsieur Coyola, équipée de trois tracteurs flambant neuf et de toute une gamme d'outils portés, allant du semoir à la moissonneuse à maïs. Cette dernière réalise mécaniquement, en séquences successives, l'arrachage de l'épi, le dépouillement et le versement à la remorque attachée à l'arrière. Le domaine est aussi équipé de greniers avec planchers à claies, de gros égrenoirs débitant 7 500 kilogrammes à l'heure, d'une chambre noire avec tuyautage pour la désinfection du grain allant à la semence, d'un grand silo, d'un atelier de forge. Louis Bidau affirme que les petites parcelles du Béarn bénéficieront un jour de toutes ces avancées techniques⁷⁵.

Les jeunes agriculteurs sont associés au déroulement du congrès international du maïs tenu à Pau en décembre 1949, et aux manifestations qui entourent celui-ci. Il est rendu compte du déroulement général de ce congrès ci-après dans le présent mémoire. Une soirée des jeunes en marge du congrès a été organisée.

Elle rassemble à la Maison du Paysan, le 1er décembre 1949, une soixantaine de personnes en provenance des divers départements maïsicoles français, et quelques représentants du monde agricole national et des structures céréalières. Deux Béarnais, Pierre Lheure et André Pédegert, ont effectué récemment un voyage technique aux États-Unis. Ils rendent compte de celui-ci sur les plans technique et humain, et sont assaillis de questions par l'auditoire.

⁷⁴ *Le Sillon* 15 septembre 1947

⁷⁵ *Le Sillon* 15 novembre 1948

C'est sous l'égide de l'UNCAC et de l'AGPB, et en accord avec les gouvernements français et américains, que les deux jeunes gens ont été accueillis dans l'Iowa par une importante maison de production de semences hybrides. Lheure est un agent technique récemment recruté par l'AGPM, diplômé de l'Institut agricole de Beauvais. C'est le collaborateur immédiat du secrétaire général Jacques Etchebarne. Il est chargé du contrôle des opérations de multiplication des maïs de pays. Pédegert est agriculteur et lauréat du concours de maïs de 1948. Il a été chargé de ramener de ce stage des enseignements pratiques⁷⁶. Après les interventions des personnalités présentes, la soirée est clôturée par la projection d'un film réalisé pour le foyer rural de Soumoulou, et dédié aux travaux et aux fêtes traditionnelles des campagnes béarnaises⁷⁷.

Le quotidien palois *L'Éclair des Pyrénées* consacre quatre articles au récit du séjour de Pierre Lheure et André Pédegert. Ils ont passé quatre mois dans l'État de l'Iowa. Outre les enseignements techniques qu'ils en ont retirés, ils ont découvert le mode de vie des agriculteurs américains. Ceux-ci disposent de tout le confort ménager, jusqu'à la machine à laver la vaisselle. Ils ont pu observer des « bébés-bœufs », animaux nains sans cornes, des poulets sans ailes, des cochons rouges, tous animaux issus d'hybridations diverses. On leur a montré des maisons transportables sur remorques spéciales. Ils ont rencontré des étudiants qui travaillent une année sur deux pour payer leurs études, et des jeunes paysans qui bénéficient de sorties et de loisirs comme les gens de la ville⁷⁸.

B- LA RENAISSANCE DE L'ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAÏS (AGPM)

B-1 La remise en activité

C'est l'union départementale de la CGA qui provoque, le lundi 27 janvier 1947, une réunion à la Maison du Paysan à Pau dans le but de remettre en marche cette association mise en sommeil durant la Seconde Guerre mondiale. Louis Bidau préside cette réunion à laquelle participent notamment l'ancien président Hubert de Baillenx, l'ingénieur Jean Vinel représentant la direction des services agricoles, Charles Bertin, et plusieurs anciens animateurs de l'association.

⁷⁶ *Le Sillon* 1^{er} août 1949

⁷⁷ *Le Sillon* 15 décembre 1949

⁷⁸ *L'Éclair des Pyrénées* 19, 20, 21, 22 décembre 1949

Louis Bidau donne lecture de l'article 4 des statuts de l'AGPM qui définit son objet. Il passe en revue les onze alinéas de l'article, pour constater combien le programme d'action, décliné initialement en 1934, reste d'actualité et mérite d'être repris maintenant par les maïsiculteurs.

Hubert de Baillenx se livre à un rappel saisissant du passé, et énumère toutes les difficultés rencontrées dans les années trente, à l'attention des jeunes présents dans la salle. Il dit que l'AGPM est née de la misère qui régnait dans le pays. Le maïs souffrait d'un manque de considération, de prix trop bas, de la concurrence étrangère, de frais de transport prohibitifs, de la sous représentation dans les instances agricoles et céréalières nationales, de l'emprise des négociants privés sur le marché. Il insiste pour que les producteurs s'organisent sans plus tarder, afin de faire face aux difficultés qui ne manqueront pas de se présenter sur la route.

Un conseil d'administration provisoire est mis en place. Hubert de Baillenx est confirmé à la présidence. Les autres membres sont les Béarnais Henri Campagne de Sainte-Suzanne, Lacaze de Gomer, Ulysse Lasserre-Capdeville de Baigts-de-Béarn, Pierre Lannes de Lons, et Robert Malherbe de Legugnon. Les représentants du Pays basque sont Louis Dassance, Robert Bordes, Jean Gracy, et Étienne Pochelu.

C'est au cours de cette réunion que l'AGPM a décidé de s'impliquer en tant que principal organisateur du concours de maïs de 1947 dont le déroulement a été relaté ci-dessus⁷⁹.

Les maïsiculteurs sont présents au grand rassemblement revendicatif des paysans basques et béarnais qui se tient place de la Moutete à Orthez le dimanche 8 juin 1947. Ce rassemblement, présidé par Monsieur Forget, président national de la FNSEA, est motivé par les difficultés économiques traversées par le monde paysan, toutes productions confondues. Malgré la date de la manifestation qui correspond à la saison des foins et aux fêtes religieuses et familiales, et une grève soudaine des cheminots, deux mille personnes sont présentes⁸⁰. Monsieur Darracq, délégué cantonal d'Orthez, est le premier intervenant. Hubert de Baillenx prend la suite pour traiter les questions du maïs. Il dresse notamment le plan d'action à mettre en œuvre pour aborder l'avenir. Il insiste sur la nécessité d'établir un catalogue de variétés et d'assurer la commercialisation des maïs pour la semence. Il remercie le conseil général qui vient d'attribuer une

⁷⁹ *Le Sillon* 8 février 1947

⁸⁰ *L'Éclair des Pyrénées* 10 juin 1947

subvention appréciable de 100 000 francs à l'AGPM. Louis Bidau intervient également à ce meeting et traite notamment de la question des prix des diverses productions⁸¹.

B-2 Le soutien de l'Association Générale des Producteurs de Blé (AGPB)

L'Association Générale des Producteurs de Blé (AGPB) va marquer rapidement son soutien aux initiatives de l'AGPM visant à donner au maïs, sur le plan national, toute la place qu'il mérite. Elle consacre un article dans son bulletin périodique au programme d'actions techniques élaboré par l'AGPM. Les producteurs de blé disent que la solidarité doit prévaloir entre tous les producteurs de céréales. C'est ainsi que, dans le cadre de son programme d'actions techniques 1947/1948, l'AGPB décide d'affecter deux stagiaires déjà formés aux questions de semences à une action technique maïs, pendant un an. Les deux intervenants seront placés sous l'autorité du professeur de Montpellier Luc Alabouvette. Les producteurs de blé interviennent aussi auprès du Conseil supérieur des offices agricoles départementaux, pour favoriser les demandes de financement qui seront nécessaires à l'AGPM⁸².

La bonne entente entre les deux organisations se concrétise par l'adhésion de l'AGPM à l'AGPB le 8 janvier 1948. Et le 2 avril 1948, les dirigeants de l'AGPB sont reçus à Pau, dans le cadre d'une journée d'échanges et de concertation. Le président Deleau fait un exposé général sur la situation du marché des céréales. Le directeur général Mennesson explique les méthodes de calcul du prix du blé. Pierre Halle passe en revue les questions internationales. Le professeur Alabouvette a été invité à cette réunion, et apporte sa contribution aux échanges techniques. Les dirigeants de l'AGPM se réjouissent de l'appui que lui apporte la grande et puissante AGPB⁸³.

Un conseil d'administration de l'AGPM se tient le 21 mars 1949 à Pau, en présence du directeur de l'AGPB, de représentants des syndicats agricoles du Gers et des Hautes-Pyrénées, et du directeur des services agricoles des Landes. Louis Bidau explique que l'AGPM doit affirmer son caractère d'organisation syndicale et représenter tous les départements du Sud-Ouest. La modification des statuts de l'association est à l'ordre du jour ; elle donne lieu à une large discussion et à de nombreuses contributions. Il est également décidé d'établir des statuts types pour

⁸¹ *Le Sillon* 15 juin 1947

⁸² *Le Sillon* 15 novembre 1947

⁸³ *Le Sillon* 15 avril 1948

les syndicats de producteurs de semences. Ceux-ci auront vocation à être regroupés au stade national dans une fédération rattachée à l'AGPM⁸⁴.

B-3 Les actions revendicatives de l'AGPM

L'AGPM met à profit la venue à Pau de nombreux dirigeants d'organismes agricoles et de hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture à l'occasion du concours de maïs de 1948, pour engager des entretiens importants sur l'avenir de la culture du maïs. Elle tient une réunion et arrête un certain nombre de résolutions importantes. Elle demande au Gouvernement de satisfaire en priorité les besoins en semences de maïs fourrage des utilisateurs français à l'aide de semences produites en France. L'AGPM considère que les producteurs français sont en mesure de couvrir la totalité des besoins. Elle revendique que les importations de semences, s'il doit y en avoir, ne soient réalisées qu'après son accord.

L'AGPM demande ensuite à être habilitée, sous l'autorité d'une commission officielle de contrôle, à organiser et à surveiller la production des semences de maïs en France. Elle présentera à l'agrément des pouvoirs publics un règlement intérieur et des statuts lui permettant d'assurer cette mission. Elle souhaite également que soit instituée pour le maïs une garantie de prix identique à celle dont bénéficie le blé. C'est indispensable pour lui permettre de poursuivre et d'améliorer une production de semences de maïs de qualité répondant à des normes précises, et de sécuriser ainsi les efforts d'équipement qui seront nécessaires.

L'AGPM demande aussi la révision de la prime de multiplication accordée par l'ONIC pour les maïs cultivés sous contrat, et l'institution ponctuelle d'une catégorie de maïs apte à la semence. Ces mesures doivent favoriser l'établissement de courants commerciaux entre les régions productrices et les régions consommatrices de semences de maïs fourrage⁸⁵.

Quelques mois plus tard, Louis Bidau est amené à dénoncer les importations massives et brutales de maïs qui menacent la stabilité et l'équilibre des prix. Dans le cadre de l'assemblée générale de la fédération syndicale départementale tenue à Pau le 14 mars 1949, en présence des délégués de plus de quatre cents syndicats locaux, Louis Bidau aborde le sujet de l'avenir de la culture du maïs en France. Au

⁸⁴ *Le Sillon* 15 avril 1949

⁸⁵ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1949

nom du syndicat, il demande la suspension des achats extérieurs de céréales secondaires, le stockage puis le déstockage progressif des maïs reçus dans les ports de débarquement, et l'interdiction de la vente sous le nom de « maïs semence » de maïs de consommation⁸⁶. Peu après, le 21 mars 1949, le conseil d'administration de l'AGPM dénonce à son tour la situation actuelle du marché perturbé par les importations massives, et le rôle joué par l'ONIC qui a autorisé des entrées de la céréale bien au-delà de ce que les producteurs avaient accepté au mois de novembre précédent pour compenser les insuffisances de l'offre⁸⁷.

Le 4 décembre 1949, dans le cadre de l'assemblée générale couplée avec la tenue du congrès international du maïs, l'AGPM adopte une série de cinq résolutions qui confirment et complètent ses revendications. Outre les demandes d'une garantie de prix et de la régulation des importations de maïs de consommation et de semences hybrides dûment sélectionnées, l'AGPM réclame une place particulière pour les délégués des producteurs de maïs au conseil central de l'ONIC⁸⁸.

En définitive, un travail important de reconstruction des organisations syndicales, et en particulier de celle dédiée aux producteurs de maïs, a été menée à bien dans un temps court, de 1947 à 1949. Louis Bidau a joué un rôle majeur dans la remise en place des structures, fort de l'expérience acquise aux côtés de Samuel de Lestapis avant la Seconde Guerre mondiale. Son action se situe dans le prolongement de celle de l'ancien *leader* béarnais, et cette continuité va ressortir des premières réalisations professionnelles.

⁸⁶ *Le Sillon* 1^{er} avril 1949

⁸⁷ *Le Sillon* 15 avril 1949

⁸⁸ *Le Sillon* 15 décembre 1949

CHAPITRE 3

LES PREMIERES REALISATIONS PROFESSIONNELLES

Il appartient aux entités reconstituées de relancer les actions sur le plan de la communication et de la promotion des progrès techniques appliqués à la culture du maïs, ainsi que sur celui de l'organisation de la production, en particulier celle des semences. Les efforts des acteurs locaux trouvent leur aboutissement et leur récompense dans l'accueil à Pau du deuxième congrès international du maïs.

A- LES ACTIONS TECHNIQUES

A-1 Les concours de maïs

a- Le concours de 1946

Des concours de maïs étaient organisés dans les années trente, et les jeunes agriculteurs s'investissaient souvent dans leur préparation.

C'est le cas du premier concours de l'après-guerre qui a lieu le 2 décembre 1946. Les jeunesses syndicalistes en sont les maîtres d'œuvre. Ce concours bénéficie de l'appui des organisations syndicales, et il est placé sous la présidence du directeur des services agricoles. Il est réservé aux adhérents à un syndicat local. La visite des champs en cours de végétation est assurée par des commissions communales ou cantonales placées sous l'autorité d'un jury. Les concurrents ont à répondre à deux questionnaires qui leur sont adressés, le premier avant la fécondation, le second après la récolte. Les cultures en compétition sont placées en deux catégories : maïs de vallée et maïs de coteaux. Indépendamment du concours de culture, il est organisé un concours exposition du plus bel épi au Pavillon des Arts à Pau. Il s'agit pour les concurrents de présenter le plus beau lot de dix épis. Des primes et des diplômes, mais aussi des bons d'attribution d'engrais et d'outillages sont accordés aux meilleurs des deux compétitions⁸⁹. Les prix attribués représentent une valeur de 45 000 francs. Les organisations agricoles et les partenaires privés ont assuré l'intégralité du financement des dotations et des frais d'organisation. La journée est complétée par deux exposés délivrés par les éminents spécialistes du maïs que sont Charles Bertin et Luc Alabouvette. Ce dernier rentre d'un voyage d'étude au Canada. Son intervention porte sur la production des semences de maïs fourrage.

⁸⁹ *Le Sillon* 1^{er} avril 1946

Ce premier concours de maïs de l'après-guerre est une réussite. Le concours de champs a mobilisé une trentaine de participants. La compétition du plus bel épi a intéressé, quant à elle, une centaine de concurrents. L'un de ses buts principaux a été atteint, à savoir constituer un lieu de rencontre et d'échanges entre tous les acteurs du maïs dans une dynamique de recherche du progrès. Les fournisseurs de l'agriculture, en particulier les fournisseurs d'engrais, étaient présents à la manifestation et disposaient de stands abondamment pourvus de prospectus et d'échantillons. Hubert de Baillenx, président de l'AGPM, et Pierre Lannes, président des JSSA, faisaient partie du jury. La journée s'est achevée par la lecture du palmarès et une allocution de Louis Bidau qui a tiré les enseignements de la journée⁹⁰.

b- Le concours de 1947

La décision est prise de reconduire ce concours en 1947. L'AGPM récemment remise en activité s'implique dans l'organisation, épaulée par les JSSA et la CGA. La station de génétique du maïs de Saint-Martin-de-Hinx et le professeur Alabouvette ont assuré les organisateurs de leur présence dès le mois de juin 1947. Ce concours se veut en effet une contribution efficace au rapprochement et à l'organisation d'actions concertées entre praticiens et techniciens⁹¹.

Le règlement du concours est arrêté et les inscriptions sont prises jusqu'au 12 septembre. Un concours spécial est réservé aux agriculteurs ayant fait de la multiplication de la semence « grand roux basque ». Le concours exposition du plus bel épi est par ailleurs reconduit⁹². Les champs des concurrents du concours de culture sont répartis dans vingt-deux cantons. Le concours du plus bel épi a été reconduit. Il se tient le 1^{er} décembre 1947 dans le grand hall des Établissements Saint-Cricq, distributeur de matériels place du Foirail à Pau. La journée est placée sous la présidence de Monsieur Braconnier, Directeur de la production agricole au ministère de l'Agriculture. En sus de l'exposition des épis, les nombreux visiteurs bénéficient de la présentation des machines et matériels commercialisés par l'entreprise accueillante. Les fournisseurs présents donnent des informations sur les engrais et produits chimiques dont ils assurent la fabrication ou la distribution.

De très nombreuses personnalités du monde agricole et politique local sont présentes. Mais une grève de la SNCF a empêché la venue de

⁹⁰ *Le Sillon* 15 décembre 1946

⁹¹ *Le Sillon* 15 juin 1947

⁹² *Le Sillon* 1^{er} septembre 1947

plusieurs invités de marque, aux premiers rangs desquels Monsieur Braconnier, directeur de l'INRA, les dirigeants de l'AGPB, et le professeur Alabouvette. Lors de son allocution, Monsieur Douence, directeur départemental des services agricoles, relève les avancées réalisées par les agriculteurs dans la pratique de la sélection. Il insiste sur la nécessité des échanges entre stations de recherche et agriculteurs.

Des récompenses spéciales sont attribuées à deux pionniers de la culture et de l'amélioration du maïs, Messieurs Hubert de Baillenx et Henri Campagne. Ils reçoivent des médailles offertes par le ministre de l'Agriculture. Une cinquantaine d'agriculteurs se partagent les nombreux prix en espèces et nature, d'une valeur de l'ordre de 100 000 francs. Le vainqueur du concours de multiplication du grand roux basque reçoit un diplôme, une médaille, cent kilos de sulfate d'ammoniaque offerts par le syndicat des engrais azotés, 3 000 francs, dix poussins et quinze œufs à couvrir.

À l'heure du déjeuner officiel qui rassemble cent cinquante convives, les personnalités présentes dressent le bilan encourageant de la manifestation, qui s'achève par des chants basques et béarnais⁹³.

c- Le concours de 1948

Le concours de maïs suivant se tient les 19 et 20 décembre 1948. Il va être d'une plus grande ampleur que le précédent. Pour accueillir la manifestation, il a été fait le choix de l'emplacement le plus prestigieux qui se trouve à Pau, celui du Palais des Pyrénées. Les jeunes agriculteurs et les collaborateurs de l'AGPM ont consacré plusieurs soirées à la décoration des lieux.

Au fil du temps, ce concours de maïs est devenu une grande manifestation agricole française. Des personnalités éminentes en charge de responsabilités nationales et les représentants des organisations syndicales et professionnelles des départements voisins l'honorent de leur présence. La participation aux divers concours se révèle également supérieure à celle des années précédentes. Et Les stands des fournisseurs s'étalent sur tout le pourtour du Palais des Pyrénées.

La matinée du 20 décembre a été réservée à une longue séance d'étude. Le professeur Alabouvette prononce une « magistrale conférence » aux termes de laquelle il annonce l'arrivée prochaine des hybrides, laquelle va révolutionner la culture du maïs. Monsieur Deleau,

⁹³ *Le Sillon* 15 décembre 1947

président national de l'AGPB, évoque les problèmes majeurs de l'agriculture française et les orientations à préconiser. L'inspecteur général Bailly, représentant Monsieur Pflimlin, ministre de l'Agriculture, impressionné par la qualité de la manifestation, déclare qu'il en rendra compte à Paris en termes élogieux. Il s'engage à plaider pour une promotion du statut du maïs tel qu'il est revendiqué par Louis Bidau au nom de l'AGPM. Ce concours de maïs a été l'occasion pour l'AGPM de mener d'importants entretiens dont il a été rendu compte ci-avant dans le présent mémoire. Le banquet de clôture s'achève aux accents du Beth Ceü de Pau, et du Credo du Paysan entonné par Hubert Buchou et repris en cœur par les JSSA⁹⁴.

d- Le concours de 1949

Le concours suivant se déroule au mois de décembre 1949. Il est couplé avec les manifestations du congrès international du maïs et, de ce fait, ne constitue pas une manifestation centrale comme les années précédentes. Il est caractérisé par l'introduction dans la compétition d'une catégorie maïs hybride, même si les maïs de pays tels que le grand roux basque, le doré de Gomer, le blanc de Chalosse sont encore privilégiés par les participants⁹⁵.

A-2 Les journées de motoculture

Une grande journée de motoculture est programmée à Pau le 5 avril 1948. Elle est organisée par la section machinisme de la CGA, le Génie rural et les JSSA. C'est sur un terrain, obligeamment mis à disposition des organisateurs par Monsieur le Supérieur des Pères bénédictins de l'asile Saint-Léon, situé en banlieue paloise, que se déroule une exposition de tracteurs suivie d'une démonstration l'après-midi. Chaque tracteur a pour mission de labourer une parcelle de terre de dix ares environ. Un public nombreux assiste aux évolutions des différents engins, tout au long de la journée.

Cette manifestation ne bénéficie d'aucune aide ou subvention. Les propriétaires actuels de tracteurs, groupés dans la section machinisme de la fédération syndicale départementale ont consenti des retenues sur leurs tickets de carburant pour permettre à la démonstration de se dérouler. Ils ont mis leurs tracteurs et motoculteurs à la disposition des organisateurs. De leur côté, les constructeurs, parmi lesquels les marques Continental, Harry-Fergusson, Map, Renault, Sauberfon, Zetor, ont également fourni du matériel de démonstration.

⁹⁴ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1949

⁹⁵ *Le Sillon* 15 décembre 1949

Cette journée a pour but de sensibiliser les agriculteurs à la nécessité de se moderniser. Les syndicalistes organisateurs émettent le souhait de voir la production nationale de matériels s'accroître, combinée à une politique judicieuse d'importation et de prix⁹⁶.

Quelques jours après, le Génie rural dresse un bilan critique des démonstrations. Il note les différences de comportement entre les matériels français et étrangers. Les tracteurs étrangers ont tendance à patiner en terrain humide. Pour compenser, il est nécessaire de les munir de chaînes ou de crampons ou encore de roues spéciales. La démonstration téméraire d'une Jeep n'a pas été concluante, ce véhicule n'a pas été conçu pour traîner une charrue. Le Génie rural souligne l'intérêt du motoculteur pour les petites exploitations, et donne des critères de choix pour ceux qui veulent acquérir un tracteur⁹⁷.

D'autres expositions et démonstrations de matériels se tiennent dans les mois qui suivent. Une journée agricole a lieu pendant les fêtes de Bayonne, au début du mois d'août 1948. Une journée de motoculture est organisée à Salies-de-Béarn le 28 octobre 1948, durant laquelle des démonstrations de tracteurs et motoculteurs adaptés aux conditions de culture du pays sont effectuées. Les concessionnaires de certaines marques sont présents, mais les « démonstrateurs » sont presque tous des exploitants agricoles propriétaires de leurs machines. Louis Bidau anime cette journée en sa qualité de président du syndicat départemental⁹⁸.

A-3 Les essais et expérimentations

Dès sa reprise d'activités, l'AGPM a mis en place des essais et expérimentations en liaison et avec l'aide technique de la direction des services agricoles.

En avril 1948, l'AGPM lance un programme d'essais dans plusieurs champs de démonstration. Deux d'entre eux sont affectés à des applications de fumier et d'engrais, seuls ou combinés. L'objet est d'étudier les effets de la fumure sur le rendement. Les agriculteurs qui hébergent ces essais conservent la récolte qui résulte de l'opération et perçoivent des primes accordées par l'AGPM⁹⁹. Il est procédé à des analyses comparatives des modes d'application des engrais, qui sont

⁹⁶ *Le Sillon* 15 avril 1948

⁹⁷ *Le Sillon* 1^{er} mai 1948

⁹⁸ *Le Sillon* 1^{er} novembre 1948

⁹⁹ *Le Sillon* 15 avril 1948

épandus à la volée ou mis au pied. Des essais sont par ailleurs entrepris afin d'évaluer et de confronter les rendements des champs de maïs et de haricots, en culture mixte ou séparée.

Sur des terres envahies par les taupins et les vers fil de fer, des combinaisons d'engrais et de produits de lutte contre les nuisibles sont testées. Enfin, des essais de variétés, dont un hybride élaboré à la station de Saint-Martin-de-Hinx, sont réalisés sur plusieurs parcelles.

Le programme d'expérimentations de l'AGPM se poursuit en 1949, axé notamment sur la lutte contre les vermines du sol et le désherbage. Ces travaux sont conditionnés par les moyens financiers, et l'AGPM fait appel à la collaboration de la direction des services agricoles et du service de la protection des végétaux pour les mener à bien. Les agriculteurs volontaires pour les essais s'inscrivent en donnant le nom des mauvaises herbes qu'ils souhaitent détruire¹⁰⁰.

Ces agriculteurs volontaires, basques et béarnais, sont au nombre de huit. Les produits ont été mélangés à du superphosphate ou du sable pour faciliter l'épandage. Les semis ont été effectués quinze jours après. Il a été procédé à l'évaluation des effets des produits sur les taupins et autres parasites, et à l'observation des éventuels effets secondaires sur les cultures.

Par ailleurs, plusieurs maïs hybrides américains, référencés U.39 et U.47, fournis par l'Union Nationale des Coopératives Agricoles de Céréales (UNCAC), ont été mis en culture pour être comparés au grand roux basque et autres maïs du pays. Les semis de ces maïs hybrides ont posé quelques difficultés, les bobines de semoir n'étant pas adaptées à leurs grains longs et plats. Mais leur levée a été impeccable¹⁰¹.

A-4 Les travaux de la station de génétique de Saint-Martin-de-Hinx

La station de génétique de Saint-Martin-de-Hinx avait été créée et gérée jusqu'en octobre 1943 par les chambres d'Agriculture des Basses-Pyrénées et des Landes. Les chambres d'Agriculture ont été alors dissoutes par le régime de Vichy et la station a été rattachée au service de la recherche et de l'expérimentation du ministère de l'Agriculture à compter du 1^{er} janvier 1944. En 1946, elle a été reprise par l'INRA et rattachée à l'établissement de Montpellier.

¹⁰⁰ *Le Sillon* 15 avril 1949

¹⁰¹ *Le Sillon* 15 juin 1949

L'INRA a engagé des expérimentations sur le maïs, essentiellement sur les hybrides, dans plusieurs de ses stations. Les recherches sont menées par Messieurs Bustarret et Caudéron à Versailles, par Monsieur Menneret à Dijon, à Clermont-Ferrand par Monsieur Schad, à Montpellier par Monsieur Alabouvette. Celui-ci contrôle les travaux réalisés à l'établissement Saint-Martin-de-Hinx placé sous la direction de Charles Bertin¹⁰².

À Saint-Martin-de-Hinx, une centaine de populations de maïs en provenance de différentes régions françaises ont été étudiées pendant les années 1944 et 1945, afin d'aboutir à une description et une classification de ces maïs.

Afin de juger de la valeur culturale des différentes variétés, la station de Saint-Martin-de-Hinx poursuit les expérimentations sur ses terrains, mais aussi au domaine d'Ognoas dans les Landes, et à Lons sur la propriété de Monsieur Lannes. Les essais portent sur les maïs locaux, mais également sur d'autres maïs français ou étrangers. Ils démontrent que le grand roux basque est la variété la plus productive. Une première multiplication de celle-ci est effectuée sur divers terrains mis à la disposition de la station.

Des travaux portent sur l'influence des méthodes culturales. Des semis sont opérés à des dates différentes, dans le but de comparer ensuite les performances de développement et de rendement. Les techniciens de Saint-Martin-de-Hinx procèdent aussi à des essais comparatifs d'écartement ; les semis de grand écartement autorisent en effet le sarclage et le binage par des moyens mécaniques.

Les incidences de la pratique de l'écimage du maïs sur les rendements sont évaluées. Les expérimentations démontrent qu'il faut aller dans le sens d'une préconisation restrictive de cette pratique¹⁰³.

En 1948, la station est partie prenante du plan d'amélioration de la culture du maïs mis sur pied par l'AGPM et appuyé par la direction des services agricoles. Des essais regroupés en cinq séries sont réalisés chez des agriculteurs du département des Basses-Pyrénées. Ils portent sur la composition des fumures et le mode d'épandage, la séparation ou

¹⁰² Le maïs - Rapports présentés au cours du congrès de Pau, 1-2-3-4 décembre 1949, Paris, UNCAC, 1950, pp 87-90

¹⁰³ *Le Sillon* 3 mars 1947, 15 mars 1947

la combinaison de différentes cultures, la lutte contre la vermine du sol, et des études comparatives de variétés¹⁰⁴.

En mars 1949, Charles Bertin expose devant le conseil d'administration de l'AGPM le programme technique de la station pour l'année en cours. La station se charge de fournir la semence nécessaire à l'opération de multiplication du grand roux basque.

Les travaux de Saint-Martin-de-Hinx sont programmés en tenant compte des préoccupations présentes des organisations professionnelles et de leurs objectifs de production. Mais une part est faite aux techniques de l'hybridation qui vont rapidement occuper le cœur des recherches. La station reprend les expérimentations qu'elle avait amorcées avant la guerre avec des moyens très limités. Dès 1946, elle réalise des lignées autofécondées et stabilisées dans le cadre du processus long de plusieurs années permettant de parvenir à des lignées pures, puis au croisement aboutissant aux hybrides de production. Des achats d'hybrides simples sont effectués en Amérique pour réaliser un hybride double : le Wisconsin 525¹⁰⁵.

Le matériel hybride américain est étudié afin d'apprécier sa capacité d'adaptation aux conditions de l'extrême Sud-Ouest de la France. C'est l'objet d'essais menés dès 1947. Les rythmes de végétation sont comparés à ceux des maïs du pays, et des concordances sont constatées. Les essais deviennent plus sélectifs en 1950 et portent seulement sur des hybrides dont la durée de végétation ne dépasse pas cent quinze jours. Ils sont menés dans des champs situés à Saint-Martin-de-Hinx et à Urrugne. Il s'avère qu'une grande majorité des hybrides essayés rendent plus que le grand roux basque, et les plus productifs se trouvent logiquement parmi les plus tardifs.

Une trentaine d'hybrides américains ont été ainsi estimés sur le critère de leur rendement. Les résultats démontrent que dans le sud des Landes, en Béarn et en Pays basque, les variétés IOWA 4417, United28, et Wisconsin 464 sont susceptibles de remplacer avantageusement le grand roux basque, et les variétés Dekalb 56 et Wisconsin 416 les petits roux¹⁰⁶.

¹⁰⁴ *Le Sillon* 15 août 1948

¹⁰⁵ *Le Sillon* 15 avril 1949

¹⁰⁶ La culture des maïs hybrides en France - Résultats expérimentaux, Paris, INRA, 1951, pp 21-30

B- LES AVANCEES EN MATIERE DE PRODUCTION

B-1 Le maïs semence

a- Le projet d'organisation de la production

Dans un long article paru dans les colonnes du journal *Le Sillon*, le professeur Alabouvette dresse, à la fin de l'année 1946, la situation du marché du maïs semence de fourrage. Il indique les directions dans lesquelles doivent s'orienter les acteurs du maïs. Cette céréale est cultivée avec succès dans des régions où normalement le maïs ne mûrit pas son grain. Les agriculteurs de ces régions septentrionales sont donc obligatoirement acheteurs de semences. Il en va de même de pays comme la Hollande, la Belgique et la Suisse. Il analyse les besoins et les exigences des acheteurs, centrés essentiellement sur la capacité de la semence à produire une masse verte aussi élevée que possible.

Les producteurs du Sud-Ouest, fortement gênés avant la guerre par la concurrence des maïs d'importation, ont cherché alors à se réserver le débouché semence, en jouant sur la faculté germinative plus élevée des maïs métropolitains. Ils ont obtenu une protection réglementaire aux termes d'un décret paru en avril 1937 qui est toujours en vigueur. Cependant, les importations de maïs étrangers, interrompues par la guerre, ont tendance à reprendre petit à petit.

Luc Alabouvette s'interroge sur la manière d'organiser en France la production de semences. Pour cela, il se réfère à ce qui se pratique outre-Atlantique. Aux États-Unis, les agriculteurs produisent des semences hybrides doubles et sont groupés dans des associations de producteurs. Ces agriculteurs passent un contrat avec le créateur sélectionneur de l'hybride à multiplier. Le professeur de Montpellier détaille le processus de fabrication et de livraison au sélectionneur ou à une coopérative, qui se prolonge par les opérations de séchage, d'égrenage, de nettoyage et de tri, et s'achève par la mise en sac et l'étiquetage. Le cultivateur multiplicateur est rémunéré par des primes.

Il dresse ensuite l'état de la production et de la commercialisation des semences françaises de maïs fourrage. Il dit que tout doit être repris à la base, avec pour objectif de réserver à une production française organisée la totalité du marché des semences. Il énonce les mesures qui devraient être prises.

Il faut spécialiser certaines zones, en l'occurrence celles qui ont une certaine expérience en la matière et sont susceptibles d'une organisation rapide et efficace. Il faut accorder le plus grand soin au choix des variétés à multiplier. Alabouvette souligne les avantages du

grand roux basque, pour le temps que durera l'exploitation des variétés à pollinisation libre.

Il y aura lieu aussi d'adapter la législation de 1937 et de réserver les avantages aux seules semences de qualité. Enfin, la communication et la promotion des semences françaises en direction des acheteurs français et étrangers devront être organisées¹⁰⁷.

b- La mise en œuvre de la production

L'AGPM prend l'initiative, dans le cadre d'un conseil d'administration réuni le 31 mars 1947 à la Maison du Paysan à Pau, d'une opération de multiplication du maïs semence grand roux basque.

Charles Bertin, présent à la réunion, précise qu'il peut mettre à disposition une certaine quantité de semence sélectionnée. Les agriculteurs choisis devront remplir certaines conditions, dont celle de l'isolement de leurs champs. Il faudra une distance de 500 à 800 mètres par rapport aux autres champs de maïs.

Les maïsiculteurs volontaires s'engageront à livrer toute leur récolte pour la semence, et recevront en contrepartie une quantité égale de maïs de consommation, plus une prime fixée à 500 francs le quintal. L'AGPM se chargera d'organiser la vente des maïs semence. Elle incite fortement les agriculteurs locaux à répondre favorablement à la proposition, afin de prendre place sur le marché¹⁰⁸.

Les agriculteurs qui ont participé au concours de maïs de 1948 sont directement sollicités par les services de l'AGPM. Ce sont cent vingt demandes représentant cent vingt-cinq hectares qui sont réceptionnées dans les délais impartis. Une centaine de demandes sont parvenues ultérieurement et n'ont pu être enregistrées. Après visite des champs et compte tenu de la semence disponible qui est limitée, ce sont quarante-cinq agriculteurs totalisant quatre-vingt-deux hectares qui sont retenus pour l'opération. Ils sont principalement situés dans les régions de Nay et de Saint-Palais.

L'AGPM va être ainsi en mesure de procéder, l'année qui va suivre, à la vente de semences garantissant la pureté variétale, ce qui n'a jamais été réalisé par le passé. Elle se félicite de l'enthousiasme avec lequel l'initiative a été accueillie par les producteurs¹⁰⁹. Elle assure le

¹⁰⁷ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1947, 15 janvier 1947

¹⁰⁸ *Le Sillon* 1^{er} avril 1947

¹⁰⁹ *Le Sillon* 15 mai 1947

suivi de l'opération et veille à ce que le maïs de compensation promis aux volontaires de la multiplication soit de bonne qualité et livré dans les délais prévus. Elle obtient que la prime annoncée à 500 francs soit portée à 900 francs le quintal¹¹⁰.

Lors d'une réunion tenue le 8 janvier 1948, l'AGPM prend acte d'un télégramme de l'ONIC l'informant que mille quintaux de maïs, arrivés le 4 janvier à Bordeaux à bord du navire Magellan, lui ont été réservés dans le cadre des accords convenus. L'AGPM désigne la coopérative de blé du Bassin de l'Adour à Pau et la coopérative des céréales du Pays basque à Saint-Palais pour distribuer ce maïs de consommation aux multiplicateurs et pour commercialiser les maïs semence¹¹¹.

c- Le développement de la production

L'AGPM, toujours appuyée par la direction des services agricoles, la station de Saint-Martin-de-Hinx, et le professeur Alabouvette, décide de poursuivre et d'étendre la multiplication en 1948. Dès le mois de mars, et forte du bilan de l'année précédente, l'association invite les agriculteurs basques et béarnais à s'engager dans l'opération, qui va permettre de commencer véritablement à vendre aux départements producteurs de maïs fourrage¹¹². Ce sont plus de quatre cents hectares qui sont ainsi ensemencés en 1948. Par ailleurs, les expéditions de maïs faites par les deux coopératives du Béarn et du Pays basque donnent entière satisfaction aux acheteurs. Un courant commercial est amorcé¹¹³.

Pour la campagne de 1949, l'AGPM adapte quelque peu les règles à suivre. Tout champ consacré à la multiplication du maïs devra être désormais séparé de deux cents à trois cents mètres seulement des autres champs semés de maïs différent. Cet isolement pourra être ramené à cent mètres si le champ de multiplication est séparé des autres par un écran naturel tel que rideau d'arbres ou haie épaisse. Par ailleurs, le doré de Gomer se rajoute au grand roux basque au niveau des variétés éligibles. Les prix de vente ne sont pas encore figés au mois de mars 1949, mais leur caractère attractif est assuré¹¹⁴.

¹¹⁰ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1948

¹¹¹ *Le Sillon* 1^{er} février 1948

¹¹² *Le Sillon* 15 mars 1948

¹¹³ *Le Sillon* 15 juin 1948

¹¹⁴ *Le Sillon* 15 mars 1949

En outre, il n'y a plus besoin désormais de signer un contrat ni de prendre des engagements préalables. Il suffit d'acheter les semences à multiplier à l'une des deux coopératives autorisées à les commercialiser. Le champ sera ensuite visité par un technicien, et si les conditions qualitatives sont remplies, il délivrera les étiquettes qui permettent de vendre la récolte en tant que semence¹¹⁵.

La production de semences fait l'objet de nouvelles décisions importantes à l'occasion d'un conseil d'administration de l'AGPM tenu le 22 août 1949, consacré également à la préparation du congrès international de Pau. Le conseil approuve un projet de règlement de la production et du contrôle des semences de maïs préparé par le professeur Alabouvette. Il désigne deux maïsiculteurs pour représenter l'AGPM à la commission officielle de contrôle. Il s'agit du Béarnais Pédegert d'Arnos, et du Haut-Garonnais Saint-Martory de Roquefoulet. Enfin, le conseil valide la rédaction des statuts des syndicats de producteurs de semences, et décide la constitution rapide de six syndicats, pour les secteurs de Pau, de Saint-Palais, d'Orthez, d'Oloron, de Navarrenx et de Nay.

C'est un marché élargi qui se profile pour les années à venir, pour des semences de haute qualité et officiellement garanties¹¹⁶.

B-2 Le maïs de consommation

La production de maïs en France est descendue à un niveau historiquement bas en 1944, elle n'est plus que de 216 000 hectares. Les rendements ne dépassent pas 12 à 15 quintaux. Les années d'après-guerre sont marquées par une très lente reprise de la production qui avait chuté pendant le conflit. Il faut attendre l'année 1948 pour enregistrer une progression sensible favorisée dans le Sud-Ouest par la pluviosité dont bénéficie le mois d'août. La récolte atteint, dans beaucoup d'exploitations basques et béarnaises, le double de celle de l'année précédente. Ce sont les maïs tardifs qui ont rendu le mieux¹¹⁷.

a- Le problème des importations

Les importations massives réalisées en 1949 viennent contrarier les espoirs nés de cette embellie de la production. Les syndicats dénoncent ces entrées massives de la céréale sur le territoire national et

¹¹⁵ *Le Sillon* 15 avril 1949

¹¹⁶ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1949

¹¹⁷ *Le Sillon* 15 décembre 1948

le rôle joué par l'ONIC¹¹⁸. Le gouvernement argue du fait qu'il doit assurer un approvisionnement suffisant des utilisateurs de céréales secondaires. Le programme d'importation de maïs porte sur 2 400 000 quintaux, dont 700 000 en provenance du Maroc et 1 000 000 en provenance d'Argentine. L'arrivée de ces importations se fait à partir du mois de septembre. Et une nouvelle tranche d'importations est ensuite envisagée.

Les maïs d'importation sont rétrocédés par l'ONIC au prix de 2 100 francs le quintal. Les utilisateurs peuvent les acquérir chez le négociant de leur choix, à ce prix majoré des frais de transport et de la marge de négoce. La conséquence pour le maïs métropolitain est un prix à la production inchangé par rapport à celui de la campagne précédente¹¹⁹.

Cependant, la dévaluation du franc intervenue à l'automne 1949 vient modifier les rapports de prix, elle surenchérit les importations. L'AGPB profite de la circonstance pour s'efforcer de relancer les exportations de blé dans les pays européens s'approvisionnant dans la zone dollar. L'AGPB se prononce aussi sur la politique d'importation des céréales secondaires et juge qu'elles doivent, certes, couvrir les besoins des productions animales à des prix raisonnables ; cependant, elle attire l'attention du Gouvernement sur les inconvénients présentés par des importations excessives¹²⁰.

b- Le problème de la production

La récolte de maïs de 1948 a donc été en progression et a permis de retrouver un niveau égal à celui d'avant-guerre. Mais la production française est loin de couvrir les besoins nationaux. En 1949, une vingtaine de départements seulement produisent du maïs, et ils ne sont pas plus de quatre ou cinq à être « exportateurs », c'est-à-dire aptes à commercialiser au-delà des frontières de leur département. En réalité, Les Basses-Pyrénées et les Landes sont les seuls départements dotés du potentiel nécessaire pour vendre de manière régulière et continue une partie de leur production. Même dans ces deux départements, une grande partie des récoltes est consommée sur place, et les zones vendeuses se restreignent aux vallées des Gaves et de l'Adour¹²¹.

¹¹⁸ *Le Sillon* 15 avril 1949

¹¹⁹ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1949

¹²⁰ *Le Sillon* 1^{er} octobre 1949

¹²¹ *Le Sillon* 15 novembre 1949

La situation s'améliore progressivement en 1949 et 1950. Les superficies cultivées au niveau national dépassent les 300 000 hectares. La production atteint 400 000 quintaux malgré des rendements qui stagnent à moins de 15 quintaux à l'hectare. Les hybrides ne représentent encore que 4 % de la production. Le maïs reste largement autoconsommé à la ferme, et la collecte se limite à 3 % de la récolte.

Le Sud-Ouest et l'Aquitaine en particulier concentrent la production. L'Aquitaine à elle seule fournit la moitié de la production nationale et bénéficie des meilleurs rendements. Le département des Basses-Pyrénées cultive le maïs sur 40 000 hectares environ. Il récolte alors 800 000 quintaux, soit un peu moins que le département voisin des Landes, mais avec un rendement meilleur de l'ordre de 20 quintaux à l'hectare, contre 15 quintaux¹²².

Malgré cet état des lieux mitigé, l'ambition de porter la production nationale au niveau de la demande gagne du terrain dans les sphères étatiques décisionnelles. C'est un plan de grande envergure qu'il faut élaborer pour se donner les moyens d'atteindre un tel objectif, en s'appuyant sur les progrès techniques. Le congrès international du maïs de Pau va être l'occasion d'une large concertation entre les différents acteurs intéressés au développement de la culture du maïs.

C- LE CONGRES INTERNATIONAL DU MAÏS DE 1949

C-1 La préparation de la manifestation

La préparation d'un congrès international du maïs est à l'ordre du jour du conseil d'administration de l'AGPM qui se tient le lundi 22 août 1949 à Pau, sous la présidence du délégué général Louis Bidau, en l'absence du président Hubert de Baillenx souffrant. Ce congrès doit s'ouvrir le 29 septembre à Pau. Les plus éminents chercheurs et techniciens de la production, de la transformation et de la commercialisation sont attendus. L'AGPM se réjouit de la tenue de cette manifestation qui, par son retentissement en France et à l'étranger, va contribuer à faire mieux connaître la céréale régionale.

La convocation de ce congrès retient toute l'attention de la fédération syndicale départementale réunie le 25 août 1949 à Bayonne. Louis Bidau indique que l'initiative de cet événement n'incombe pas aux organisations professionnelles locales. C'est en effet l'Union nationale des coopératives agricoles céréalières (UNCAC) qui en est l'instigatrice.

¹²² SEDES, Développement du Sud-Ouest - Le maïs et sa transformation, fascicule 4, Paris, 1963, 188 p. et annexes

Louis Bidau juge ce congrès un peu prématuré. Il aurait préféré qu'il se tienne un an plus tard, le temps que les expériences françaises en cours donnent des résultats tangibles.

Le principe du congrès étant arrêté, Louis Bidau a demandé qu'il se tienne à Pau, capitale française du maïs, et non à Paris, car il considère que « le maïs ne pousse pas sur les Champs Élysées ». Il a également demandé que l'ensemble des organisations professionnelles soient associées à l'organisation et au déroulement de l'événement, qu'il conçoit comme une manifestation d'unité paysanne¹²³.

Il s'avère impossible aux yeux de Louis Bidau de tenir le congrès fin septembre avec tout l'éclat et le sérieux qu'exige une pareille manifestation. Afin de ne pas courir le risque d'un échec, même partiel, les organisateurs décident de le reporter à une date ultérieure, et visent le début du mois de décembre, aux dates prévues pour le traditionnel concours de maïs¹²⁴. Le congrès est finalement fixé aux 1^{er}, 2, 3 et 4 décembre ; il sera couplé avec l'importante assemblée générale de l'AGPM dont il a été rendu compte ci-avant¹²⁵.

Les séances du congrès et l'assemblée de l'AGPM auront lieu au théâtre Saint-Louis, mis à la disposition des organisateurs par la municipalité paloise, tandis que le concours-exposition de maïs se tiendra au Pavillon des Arts, place Royale. Le hall de la mairie a été décoré par des épis de maïs. Deux cents délégués sont attendus¹²⁶.

Le ministre de l'Agriculture, Pierre Pflimlin, doit honorer de sa présence ces manifestations, le dimanche 4 décembre. C'est à la faveur de la participation à une entrevue avec le ministre, réclamée par le président de l'AGPB et tenue à Paris le 8 novembre 1949, que Louis Bidau a confirmé au ministre l'invitation qui lui avait déjà été faite d'assister à la journée de clôture du congrès international et à l'assemblée générale des producteurs de maïs. Le ministre a donné son accord pour venir à Pau¹²⁷.

¹²³ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1949

¹²⁴ *Le Sillon* 15 septembre 1949

¹²⁵ *Le Sillon* 1^{er} novembre 1949

¹²⁶ *L'Éclair des Pyrénées* 1^{er} et 2 décembre 1949

¹²⁷ *Le Sillon* 1^{er} décembre 1949

C-2 Le déroulement de la manifestation

Ce sont près de trente rapports qui sont présentés au congrès par leurs auteurs et mis en discussion. La substance de ces rapports couvre la somme des connaissances actuelles en matière de maïs dans le monde entier.

Outre les éminents savants et chercheurs, les plus hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture sont présents, pour discuter des problèmes techniques et économiques posés par l'amélioration de la culture du maïs en France métropolitaine et en Outremer. Un nombre important d'agriculteurs participent aux séances de travail du congrès, dont une soixantaine de jeunes en provenance de tous les départements maïsicoles. L'UNCAC a pris en charge l'hébergement de ces jeunes.

Les congressistes viennent de France, des départements et territoires d'Outremer et de huit pays étrangers : États-Unis, Canada, Italie, Yougoslavie, Espagne, Portugal, Grèce, Hollande. Parmi les hauts fonctionnaires présents figure Monsieur Protin, directeur de la production agricole au ministère, Monsieur Braconnier, directeur de l'INRA, Monsieur Durand, directeur général de l'ONIC.

Parmi les dirigeants de la profession agricole figurent Monsieur Marti, président de la CGA, Monsieur Forget, président de la FNSEA, Monsieur Deleau, président de l'AGPB. Monsieur le préfet des Basses-Pyrénées et plusieurs députés et sénateurs du département des Basses-Pyrénées assistent aux communications, ainsi que plusieurs directeurs de services agricoles et de stations de recherche et de génétique¹²⁸.

Le jeudi 1^{er} décembre, François Bouchard, président de l'UNCAC, prononce le discours d'ouverture et rend hommage à Hubert de Baillénx récemment disparu. Il donne les raisons de l'organisation du congrès. La production française de maïs est déficitaire, et il faut trouver les moyens de la faire progresser en mettant à profit les apports de la science et de la technique. Il dit que la coopération a une immense tâche à accomplir dans le respect des valeurs qui sont les siennes.

Lors de la première intervention, Monsieur Protin dresse un aperçu général de la culture du maïs dans le monde, puis de la place de la maïsiculture dans l'économie agricole française. Louis Saint-Martin, nouveau directeur des services agricoles des Basses-Pyrénées, décrit les systèmes de culture en vigueur à ce jour et insiste sur les améliorations

¹²⁸ *Le Sillon* 15 décembre 1949

à apporter. Monsieur Coyola, exploitant du grand domaine de Labenne dans les Landes, présente les méthodes modernes de récolte mécanique, de séchage, de conditionnement et de conservation du maïs.

Le vendredi 2 décembre, Louis Saint-Martin assure une seconde intervention consacrée à la culture du maïs fourrage. Monsieur Braconnier, directeur de l'INRA, dresse un état des expérimentations menées dans les diverses stations de recherches de l'institut. Il indique que l'objectif est de parvenir, le plus rapidement possible, à des résultats appréciables en matière d'hybridation. Mais il faudra plusieurs années pour que des variétés originales puissent voir le jour et être mises sur le marché.

Monsieur Chaboussou, directeur de la station de recherches agronomiques de Bordeaux, traite des ennemis du maïs. Mademoiselle Gaudineau, chercheuse à la même station, prolonge la communication précédente par un exposé sur les maladies du maïs. L'après-midi est consacré à des communications afférentes à la culture et à la production du maïs dans l'Union Française, en Afrique du Nord, Afrique Noire et Indochine. Elles sont suivies par les interventions des délégués des pays étrangers.

Le samedi 3 décembre, le professeur Leroy de l'INRA aborde la question de l'utilisation du maïs dans le monde et sa place dans l'alimentation animale. À sa suite, Monsieur Nuret, professeur, délivre un exposé sur l'industrie de la meunerie. Monsieur Saint-Martin, représentant la Société des Produits du Maïs, consacre son intervention aux problèmes d'industrialisation de la céréale. Monsieur Equer, chef du bureau de l'ONIC, traite du volet économique du maïs. Monsieur Deleau, président de l'AGPB, intervient pour défendre la place du maïs dans l'économie française. Et Monsieur Bouchard, président de l'UNCAC, clôture la journée par une communication sur la place de la coopération dans la production du maïs en France.

À l'heure des conclusions, après l'assemblée générale de l'AGPM tenue le dimanche 4 décembre, Monsieur Protin déclare que la France peut doubler sa production de maïs sans courir le risque de surproduction. Il faut pour cela augmenter les surfaces et, surtout, les rendements, par les efforts conjoints de la recherche agronomique, des services de la vulgarisation et des associations agricoles. Les chercheurs doivent travailler à donner de nouvelles semences et à mettre au point des techniques nouvelles. Une organisation de la production de semences doit être mise en place et, en attendant, il y a lieu d'en contrôler les importations. Il indique qu'une rencontre a eu lieu, la veille, avec les professionnels pour étudier le plan d'importation du

printemps prochain. Et il se réjouit que les enseignements du congrès soient mis en application avant même qu'il ne soit clos ! Il assure les maïsiculteurs de la résolution du ministère de l'Agriculture à aller de l'avant¹²⁹.

Un gala du maïs a lieu au casino municipal dans la soirée du samedi 3 décembre, en l'honneur des congressistes. Plusieurs groupes folkloriques en provenance de Laruns, de Baigts-de-Béarn, de Tarbes se produisent, ainsi que le groupe « *Beth Ceü de Pau* »¹³⁰.

Monsieur Protin fait partie des personnalités qui visitent, le 4 décembre, le concours-exposition de maïs hébergé au Pavillon des Arts. À côté des deux cents lots des concurrents, figurent des collections de maïs de toutes provenances. Le pavillon accueille les stands des associations agricoles, des coopératives, et des fournisseurs de l'agriculture. Le directeur de la production agricole se déclare impressionné par la qualité de la manifestation.

Le banquet de clôture se déroule à l'Hôtel de la Poste et rassemble trois cents convives. À l'heure des discours, Louis Bidau remercie l'UNCAC grâce à qui le congrès a eu lieu et grâce à qui de nombreux jeunes ont pu être associés à l'ensemble des manifestations. Le maire de Pau, Louis Sallenave révèle une tradition festive locale, usage inattendu du maïs : « La bataille des *milhocs* », qui se déroule le mercredi des Cendres à Bizanos, petite commune limitrophe de Pau¹³¹. À la fin du banquet, les jeunes paysans qui s'étaient vu attribuer une salle adjacente, rejoignent la pièce principale par petits groupes successifs. Ils entonnent les vieux chants du terroir¹³².

Ainsi, la période qui s'étale de la remise en activité de l'association des producteurs jusqu'à la tenue de la grande manifestation internationale à Pau est marquée par l'implication croissante de celle-ci et son rôle multiforme. Avec peu de moyens, l'AGPM impulse les concours de maïs et manifestations professionnelles, travaille en étroite liaison avec les chercheurs de Saint-Martin-de-Hinx, organise la production de semences, et revendique auprès des pouvoirs publics. Elle a pris place en tant qu'acteur majeur tant sur le plan local que national.

¹²⁹ Le maïs - Rapports présentés au cours du congrès de Pau, 1-2-3-4 décembre 1949, Paris, UNCAC, 325 p.

¹³⁰ *L'Éclair des Pyrénées* 3 et 4 décembre 1949

¹³¹ *Le Sillon* 15 décembre 1949

¹³² *L'Éclair des Pyrénées* 5 décembre 1949

C'est de ce bilan d'activités bien rempli que Louis Bidau a pu se prévaloir devant les participants au congrès international. En quelques années, alors que tout était à refaire au lendemain de la guerre, une organisation opérationnelle a été mise place, capable de prendre en main les destinées de la céréale du Sud-Ouest. L'AGPM a su convaincre les pouvoirs publics de l'intérêt qu'il fallait accorder à celle-ci et a fortement contribué à la convergence des analyses et des projets des divers acteurs. Elle est prête à affronter le défi de l'introduction du maïs hybride, et elle va le confirmer dès le soir du congrès.

DEUXIÈME PARTIE : L'ARRIVÉE DU MAÏS HYBRIDE

(1949-1954)

Au soir du dernier jour du congrès international de Pau s'ouvre le temps du lancement du maïs hybride. Les objectifs sont actés, une mission va suivre aux États-Unis, et les premières démonstrations sur le terrain permettent d'amorcer la phase de vulgarisation. Il faut ensuite engager les transformations qui doivent impérativement accompagner l'adoption du nouveau maïs. Ce travail permet d'atteindre un palier dans l'organisation professionnelle et la production. Il aboutit à la création d'une installation technique majeure.

CHAPITRE 1

LE LANCEMENT DES HYBRIDES

Tandis que retentissent encore les chants des jeunes maïsiculteurs, plusieurs personnes ont quitté la salle du banquet du congrès international pour se retrouver à l'Hôtel de ville de Pau. Elles vont entériner les conclusions des quatre journées de travaux et établir ensemble une feuille de route. Quelques-uns des hommes présents se retrouveront un peu plus tard dans la mission maïs, destinée à les armer pour mener à bien le passage au maïs hybride. Cette mission les prépare aussi aux actions pédagogiques qu'il faudra organiser en direction des producteurs, et à faire face aux doutes et résistances qui ne manqueront pas d'accompagner des changements aussi radicaux.

A- LES HOMMES DE LA « REVOLUTION »

La réunion à la mairie de Pau est importante car elle rassemble, outre les dirigeants de l'AGPM, des représentants du ministère de l'Agriculture, de l'ONIC, de la recherche agronomique et de l'interprofession des semences. C'est une concertation informelle mais capitale, car des engagements précis vont être pris.

La conclusion du congrès à laquelle tout le monde adhère est que l'avenir de la culture du maïs en France est désormais lié à l'utilisation des semences hybrides. Ceci étant posé, deux solutions sont possibles : on achète

chaque année ces semences aux américains ou on les produit en France. Dans cette seconde optique, il faut assurer l'organisation de la production¹.

Le professeur Alabouvette interroge très directement Louis Bidau et Jacques Etchebarne, qui représentent l'AGPM, afin de savoir vers quelle solution ils souhaitent s'orienter. L'AGPM a-t-elle la volonté et la capacité suffisantes pour prendre en charge l'organisation de la production ? Louis Bidau répond par l'affirmative².

Les participants à la réunion ont fixé ensemble les objectifs et, parmi eux, se trouvent ceux qui vont être les acteurs locaux principaux de la « révolution du maïs hybride ». Ils ont en commun une foi en leur mission qui va les conduire à un engagement personnel total. La longévité à leurs postes respectifs et leur bonne entente seront les gages de la réussite.

A-1 Louis Bidau

Parmi eux, Louis Bidau occupe une place prééminente. Fils d'un domestique agricole devenu un petit propriétaire, il a fait ses premiers pas dans le syndicalisme dans les années trente aux côtés de Samuel de Lestapis, *leader* paysan incontesté à l'époque dans le département des Basses-Pyrénées. Louis Bidau a pris sa succession en décembre 1943 en assumant la présidence de la corporation paysanne, structure imposée par le régime de Vichy. Dès la Libération, il a pris la tête de la nouvelle organisation syndicale départementale, dans les circonstances détaillées dans la première partie du présent mémoire.

Il se hisse en quelques années aux commandes de nombreuses autres organisations syndicales et professionnelles locales. Il devient également membre de plusieurs instances nationales. En 1945, il accède à la présidence de la Fédération des syndicats agricoles du Béarn et du Pays basque (FSABPB). Fin 1949, il est porté à la présidence de l'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM) suite au décès d'Hubert de Baillenx.

Dès 1946, il intègre le bureau national de la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles, au sein duquel il occupe la fonction de secrétaire général adjoint.

¹ Myotte Karine, *La passion du maïs-Une histoire de l'AGPM*, Paris, Cliomédi@, 1999, pp 18-19

² Briere Annette et Chaintrier Jean-Paul, *Béarn Puissance Quatre*, Pau, L'Édition, 1989, p57 - AGPM Informations, supplément au n° 140, AGPM, 1984, 2p

Aux termes d'un arrêté ministériel du 19 avril 1946, il intègre le conseil de l'office agricole départemental³. Lors de la première réunion du conseil d'administration de l'union départementale de la CGA, tenue le 28 octobre 1946, il est élu à la présidence⁴.

Louis Bidau est également nommé au conseil supérieur de l'Agriculture en juin 1946, en qualité de représentant de la profession agricole. Il est affecté à la section n° 1 : organisation de l'exploitation, et à la section n° 9 : cultures sarclées. Il siège dans cette instance aux côtés d'un autre Béarnais nommé dans le même temps : Jacques Bernis-Bergeret, domicilié à Arudy⁵.

En 1951, Louis Bidau accède à la présidence de la coopérative de blé du bassin de l'Adour (CBBA), qui devient la coopérative agricole céréalière du bassin de l'Adour le 21 janvier 1952. La même année, il devient président de la chambre d'Agriculture des Basses-Pyrénées. Celle-ci sera l'une des premières en France à créer un service technique et économique et à impulser la mise en place d'un centre de gestion. Pour bien d'autres réalisations, la chambre d'Agriculture des Basses-Pyrénées, sous la présidence de Louis Bidau, précédera les orientations de la chambre nationale⁶.

Il sera également conseiller économique et social, présent dans les instances de l'ONIC, et dans celles de la mutualité agricole, au niveau local et national. Il devient membre de la commission consultative des assurances sociales agricoles à la fin de l'année 1950. Il assume aussi le mandat de maire de sa ville de Gan, de 1947 à 1977.

Il est membre du conseil d'administration du quotidien palois L'Éclair des Pyrénées depuis la création de ce journal à la Libération. Il assure aussi la direction du journal agricole départemental *Le Sillon*.

A-2 Jacques Etchebarne

Jacques Etchebarne est ingénieur agricole, diplômé de l'école nationale d'Agriculture de Montpellier. Il est originaire d'un petit village de la Soule, province du Pays basque contigüe au Béarn. Il a été recruté dans les organisations agricoles par Samuel de Lestapis pendant l'Occupation, le 2 novembre 1942, et il a fait connaissance

³ *Le Sillon* 15 juin 1946

⁴ *Le Sillon* 15 novembre 1946

⁵ *Le Sillon* 1^{er} juillet 1946

⁶ Louis Bidau père du maïs, plaquette AGPM, Pau, 2004, 12p

immédiatement avec Louis Bidau. Les deux hommes ont partagé le même bureau⁷.

Après s'être occupé des questions viticoles et de production laitière durant quelques années, Jacques Etchebarne se consacre exclusivement au maïs et devient salarié de l'AGPM après la réactivation de celle-ci en 1947⁸. Il sera étroitement associé à toutes les étapes de la révolution hybride, depuis les premiers essais dans les Basses-Pyrénées jusqu'à l'expansion des cultures dans toute la France. Lorsqu'il cessera ses activités en 1978, l'AGPM comptera en France cent huit salariés.

Il sera le collaborateur principal et l'homme de confiance de Louis Bidau pendant trente ans, au sein de l'AGPM et de l'organisation nationale des producteurs de semences⁹.

Jacques Etchebarne voue une grande considération à Louis Bidau, chez lequel il a apprécié le courage, la capacité de travail et les talents oratoires. Il dit que la plus grande chance de sa vie a été de trouver Louis Bidau sur son chemin dès le premier jour de sa carrière¹⁰.

A-3 Louis Saint-Martin

Louis Saint-Martin, directeur des services agricoles du département des Basses-Pyrénées, est en poste depuis quelques mois au moment du congrès international. Il a pris la suite d'André Douence, décédé subitement le 28 septembre 1948, à l'âge de quarante-huit ans.

Louis Saint-Martin est ingénieur agronome. Originaire du département voisin du Gers, il a exercé les fonctions de professeur d'agriculture dans l'Aveyron, avant d'être nommé directeur des services agricoles du Gard, devenant à cette occasion le plus jeune directeur de France à ce poste. Il arrive à Pau précédé d'une flatteuse réputation. Au

⁷ Lors de notre entretien avec Jacques Etchebarne en octobre 2013, celui-ci, alors âgé de 96 ans, se souvient parfaitement de cette date du 2 novembre 1942, comme de celle du 4 octobre 1984, jour de sa dernière visite à Louis Bidau avant que celui-ci ne décède quelques instants plus tard. Il se souvient bien de ses débuts professionnels, lorsqu'il prenait l'autobus très tôt le lundi matin à son village, pour venir travailler à Pau. Il évoque précisément les premiers essais d'hybrides et la mission maïs aux USA.

⁸ AGPM Informations, supplément au n° 140, Pau, AGPM, 1984, 2p

⁹ Agromaïs, Pau, septembre 1984, n°30, p15

¹⁰ AGPM Informations, supplément au n° 140, Pau, AGPM, 1984, 2p

début de l'année 1949, il visite les associations agricoles qui ne manquent pas de relever son caractère volontaire et déterminé¹¹.

Il prononce un discours remarqué à l'occasion de l'assemblée générale de la fédération syndicale départementale, le 14 mars 1949, devant laquelle il fait part de sa volonté de collaborer étroitement avec les structures professionnelles¹².

Il affiche ses priorités qui seront le développement de la culture du maïs et l'amélioration de l'élevage par l'insémination artificielle. Il compte s'investir pleinement et, à son entrée en fonction, il prévient sa hiérarchie, quelque peu interloquée, qu'il est là pour trente ans.

Fils d'un fermier gersois, issu d'une famille de neuf enfants, il avait découvert les Basses-Pyrénées à l'occasion des voyages annuels organisés par ses parents à Lourdes et à Biarritz. C'est dans le cadre verdoyant de la plaine de Nay, au pied des Pyrénées, qu'il avait imaginé, étant enfant, de vivre un jour¹³.

A-4 Luc Alabouvette

Le professeur Luc Alabouvette est lui aussi présent à la mairie de Pau. Il est rattaché à l'institut de recherches agronomiques de Montpellier, spécialisé dans l'étude des productions végétales. Dès les années trente, il a été chargé de suivre les travaux réalisés à la station de génétique de Saint-Martin-de-Hinx, gérée à l'époque par les chambres d'Agriculture des Basses-Pyrénées et des Landes. Il a noué, au fil de ses fréquents voyages, des liens étroits avec les techniciens de la station et les professionnels du maïs. Il participe à bon nombre d'assemblées générales et de manifestations locales. Il est apprécié par les syndicalistes pour sa compétence, sa proximité et sa foi en l'avenir du maïs.

Le professeur de Montpellier s'est rendu fréquemment en Amérique du Nord et s'est progressivement intéressé à la culture du maïs hybride. Il a étudié sur place tout le cycle de la production, du conditionnement et de la commercialisation de la céréale. Il se trouve ainsi en position de sachant et d'initiateur pour le passage au maïs hybride.

¹¹ *Le Sillon* 1^{er} février 1949

¹² *Le Sillon* 1^{er} avril 1949

¹³ Annette Brierre et Jean-Paul Chaintrier, *Béarn Puissance Quatre*, Pau, L Editions, 1989, pp 58-60

B- LE CHOIX DE L'HYBRIDE

La mission des « hommes du maïs » est maintenant d'argumenter pour le changement, et de mettre en évidence, sur le terrain, les avantages qui pourront en être retirés.

B-1 Les actions pédagogiques

Luc Alabouvette a posé les enjeux du passage aux hybrides dès la fin de l'année 1948. Dans le cadre du concours de maïs organisé à Pau en décembre 1948, il avait déjà exposé tous les avantages qu'il y avait à tirer de l'adoption des hybrides, sans cacher les difficultés qu'il y aurait à surmonter. Il avait rendu compte à cette occasion des premières expérimentations qui étaient mises en œuvre.

Il avait expliqué que les hybrides ouvraient la voie à des perspectives nouvelles, de par leurs qualités en matière de vigueur de la plante, d'homogénéité des grains, de résistance aux maladies. Un inconvénient important était de devoir renouveler chaque année les semences. Il posait déjà la question d'un choix capital auquel il faudrait procéder : acheter les semences aux Américains ou s'organiser pour les produire¹⁴.

Luc Alabouvette présente un rapport déterminant à l'assemblée générale de l'AGPM tenue le 4 décembre 1949, dans le cadre porteur du congrès international de Pau. Il rend compte des travaux de sélection opérés dans les stations françaises dans lesquelles il intervient. Il préconise l'adoption progressive et méthodique des hybrides américains dont il défend les qualités.

Il faut répondre à la question de savoir comment procéder pour profiter au mieux et au plus vite du matériel américain qui se révèle le plus intéressant. Il donne les variétés qui seront les plus adaptées aux conditions climatiques des diverses régions françaises. Mais l'ambition doit être de produire en France les semences nécessaires. Et ceci peut se faire à partir de lignées de provenance américaine. Des accords pourront être nécessaires entre obtenteurs américains et multiplicateurs français. Le professeur Alabouvette procède à une démonstration chiffrée, sur l'hypothèse d'un groupe d'agriculteurs désirant produire de quoi emblaver mille hectares en maïs hybride. Seize hectares bien isolés sont nécessaires pour la production des semences.

¹⁴ *Le Sillon* 15 janvier 1949

Pour éviter l'importation des hybrides simples, qui permettent l'obtention des hybrides doubles, il faut passer à l'organisation d'une production de semences. Castration, semis et récolte vont demander des soins particuliers. La production des semences de maïs hybride va exiger une véritable spécialisation. Ce doit être le travail de syndicats de producteurs qui répartiront le travail entre leurs membres. Une fédération à créer aurait pour mission d'assurer le contrôle sur pied des cultures.

Le professeur Alabouvette indique les objectifs de production de semences qu'il estime réalisables pour les années 1950 et 1951, sur quelques centaines d'hectares¹⁵.

Louis Saint-Martin, en sa qualité de directeur des services agricoles des Basses-Pyrénées, s'engage lui aussi dans les opérations de promotion du maïs hybride. Il rédige un article pour le journal *Le Sillon*, intitulé « Les maïs hybrides doubles : solution d'avenir », il chiffre à 25 % au moins l'accroissement de rendement attendu par rapport aux anciennes variétés. Il explique aux agriculteurs qu'ils vont devoir modifier un certain nombre d'habitudes. Il détaille les différences physiologiques des hybrides pour en venir à l'adaptation nécessaire des pratiques culturales.

Ce sont toutes les étapes du travail du maïsiculteur qui vont devoir être adaptées ou reconsidérées. Il en sera ainsi de la composition des fumures, des modalités de semis. La résistance à la verse des tiges plus fortes et plus grosses permettra de se dispenser des opérations buttage. L'écimage, déjà déconseillé en raison de son impact sur le rendement, sera à proscrire.

Louis Saint-Martin pense que les agriculteurs bas-pyrénéens arriveront à la culture générale en hybrides dans un délai de cinq à dix ans. Ils sont d'ores et déjà en pointe sur le plan national¹⁶.

Ainsi, au lendemain du congrès international, la recherche agronomique, les pouvoirs publics et les professionnels se projettent dans la même direction, celle de l'avènement de la culture du maïs hybride.

¹⁵ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1950

¹⁶ *Le Sillon* 1^{er} mars 1950

B-2 La phase initiale des expérimentations

a- Les essais locaux jusqu'en 1950

Une partie importante des essais et expérimentations entrepris par la direction des services agricoles des Basses-Pyrénées, en général en collaboration avec les organisations professionnelles, est consacrée au maïs. Pour la campagne 1948/1949, vingt-sept champs de démonstration sont mis à disposition par des agriculteurs de tous les secteurs géographiques du département. Ils sont affectés à l'étude du comportement des variétés et aux essais de fumure minérale.

Deux champs sont dédiés à l'observation du comportement d'hybrides américains, l'un chez Monsieur Lagrille à Serres-Castet, l'autre chez Monsieur Marque, à Assat. Les hybrides expérimentés vont démontrer leur supériorité sur les variétés locales en matière de résistance à la sécheresse. Cependant, les résultats sont inégaux, et six variétés seulement sur douze semblent adaptées aux conditions de culture du Sud-Ouest¹⁷.

De son côté, l'AGPM suit précisément les premiers semis de maïs hybride américain et donne des conseils techniques. Elle a pris contact avec les constructeurs de semoirs pour que ceux-ci fabriquent des bobines adaptées à la taille et à la forme de la semence hybride. Elle lance une enquête afin de collecter les remarques des agriculteurs et d'appréhender les quantités de semences qui seront nécessaires pour les années à venir. Elle sélectionne les variétés qui paraissent le mieux convenir¹⁸.

Le 11 septembre 1950, sur invitation de la direction des services agricoles, une centaine d'agriculteurs se retrouvent à l'asile Saint-Léon à Pau pour la visite d'un champ d'essai de maïs hybrides. Les révérends pères bénédictins qui gèrent cet asile ont bien voulu en effet autoriser sur leur domaine la réalisation de ces essais. Cette réunion est placée sous la présidence conjointe du préfet du département et de Louis Bidau, président de l'AGPM.

Dès le début de la manifestation, Louis Saint-Martin bat en brèche les arguments de ceux qui, par ignorance ou jalousie, essayent de jeter le discrédit sur les semences d'hybrides. Louis Bidau intervient pour donner quelques chiffres. La visite guidée du champ d'essai permet de

¹⁷ *Le Sillon* 15 avril 1950

¹⁸ *Le Sillon* 15 mai 1950

découvrir les variétés Iowa 4417, Wisconsin 464, 416 et 255, Minhybrid 706. Elle est complétée par celle d'une très moderne installation de gaz de fumier.

Devant le succès remporté par cette initiative, la direction des services agricoles organise une nouvelle visite le 18 septembre 1950¹⁹.

Quelques mois plus tard, après le prélèvement des parcelles et les opérations de dépouillage, égrenage et séchage, les rendements sont publiés. Ils se chiffrent entre 41,50 et 67 quintaux à l'hectare, selon les variétés. C'est ainsi que le Wisconsin 464 atteint un rendement de presque 20 quintaux à l'hectare supérieur à celui du grand roux basque²⁰.

Cependant, en dépit de ces résultats spectaculaires, un champ comparatif, pour si bien réalisé qu'il soit, laisse toujours subsister des doutes dans certains esprits. Les performances des hybrides enregistrées sur les petites parcelles du champ d'essai, à la faveur de conditions que d'aucuns soupçonnent optimisées, seront-elles confirmées dans les exploitations ?

Louis Saint-Martin veut continuer à convaincre. Pour cela, il va s'appuyer sur le concours de maïs départemental organisé par l'AGPM à la fin de l'année 1950. Des prélèvements ont été effectués dans les champs à maturité des compétiteurs volontaires, selon la méthode dite des pesées géométriques, utilisée pour la betterave à sucre et la pomme de terre. Les prélèvements sont répartis dans les champs selon des données mathématiques simples, afin de ne pas privilégier tel ou tel coin de la surface cultivée.

Une fraction des épis dépouillés est envoyée au laboratoire de la Maison du Paysan de Pau, qui se livre au calcul du rendement réel du champ en quintaux de grains secs par hectare, avec une marge d'erreur limitée entre 3 et 6 %.

Il est procédé ensuite à la comparaison des vingt meilleurs rendements des maïs hybrides aux vingt meilleurs rendements des maïs locaux. Il apparaît que dix rendements d'hybrides dépassent les 65 quintaux de grains secs à l'hectare. En moyenne, les rendements des hybrides sont supérieurs de 20 quintaux à ceux des maïs locaux à pollinisation libre. Ce résultat dépasse les attentes de Louis Saint-Martin.

¹⁹ *Le Sillon* 15 septembre 1950

²⁰ *Le Sillon* 1^{er} novembre 1950

Les enseignements fournis par ces essais conduisent la direction des services agricoles à encourager l'achat par les agriculteurs des hybrides produits en France à partir des lignes autofécondées fournies par les États-Unis, plutôt que d'acheter purement et simplement les semences d'Outre-Atlantique. Elle établit la liste des hybrides susceptibles de remplacer, dans les conditions les plus optimales, les maïs de pays tels que le grand roux basque, le doré de Gomer, le blanc des Landes²¹.

b- Les essais locaux après 1950

Les essais se poursuivent en 1951 à l'asile Saint-Léon où deux champs sont consacrés aux hybrides pour l'étude de la rentabilité de la fumure minérale et l'étude du comportement des numéros d'hybrides non précoces. Le sol de chaque champ a été désinfecté contre les nuisibles. Le semi adopté est le semi au carré de 70 cm sur 70 cm avec deux plants par poquet²².

La comparaison des comportements des diverses variétés hybrides ne fait pas apparaître d'écarts significatifs entre elles. Les rendements s'échelonnent de 61 quintaux à l'hectare pour l'United 3, à 67 quintaux pour l'Iowa 4417. Les variétés hybrides tardives sont celles qui produisent les meilleurs rendements. Il faut donc les privilégier dans la majorité des situations.

La direction des services agricoles procède aussi à des essais de ray-grass d'Italie après maïs. C'est une graminée à grand développement susceptible de fournir plusieurs coupes substantielles de fourrage. Pour vulgariser cette culture, Louis Saint-Martin organise de nombreux champs de démonstration, soit après maïs, soit avec maïs, afin de déterminer l'époque et le genre de semis susceptibles de fournir les rendements les plus élevés. Les essais visent à conforter l'idée qu'un assolement maïs/ray-grass serait plus opportun qu'un assolement maïs/blé dans des régions comme les Basses-Pyrénées où les conditions ne sont pas excellentes pour la culture de la plante « sacrée ».

Les résultats enregistrés dans plusieurs dizaines d'exploitation font espérer à Louis Saint-Martin un avenir pour ce type d'assolement²³.

²¹ *Le Sillon* 1^{er} mai 1951

²² *Le Sillon* 15 janvier 1952

²³ *Le Sillon* 1^{er} avril 1952

Lors de sa séance du 12 mai 1952, et à la demande de Louis Saint-Martin, la chambre d'Agriculture des Basses-Pyrénées autorise l'affectation d'une subvention de 75 000 francs accordée par la chambre régionale d'Agriculture de Bordeaux à des essais jumelés de semences de maïs hybride et de ray-grass, notamment dans les communes de montagne. Il est convenu que le directeur des services agricoles rendra compte à la chambre départementale des résultats obtenus²⁴.

Les essais de variétés hybrides sont programmés en 1952 sur trente-deux champs de comportement. Dans la catégorie des maïs tardifs, les trois variétés Iowa 4417, Wisconsin 464 A, et United 28 donnent d'excellents résultats malgré la sécheresse qui a sévi pendant plusieurs mois et entravé la végétation des plantes. Comme en 1951, l'Iowa 4417 se montre légèrement supérieur aux deux autres variétés. L'United 28 présente l'inconvénient d'une faible résistance à la verse.

Les travaux de l'année 1953 sont centrés notamment sur l'Iowa 4417 et le Wisconsin 464 A, pour ce qui concerne les variétés tardives. Ils confirment les bons résultats antérieurs, avec un avantage toutefois à l'Iowa 4417, la moyenne sur trente-deux champs donnant 67 quintaux à l'hectare pour le premier, et 61,50 quintaux pour le second. L'Iowa 4417 s'est le mieux adapté à la période de froid et d'humidité qui a suivi les semailles²⁵. Les agriculteurs ont été invités à venir nombreux visiter les champs d'essais et se rendre compte des rendements comparés des différents hybrides, dont certains essayés pour la première fois dans le département²⁶.

En 1954, les communes de Sauveterre, Barcus, Auga et Moumour sont particulièrement concernées par la poursuite des essais, qui s'accompagnent de la même démarche pédagogique en direction des maïsiculteurs.

c- La récolte au crochet

À la fin de l'année 1952, toujours dans le cadre de l'asile Saint-Léon, se déroule une manifestation particulière : elle vise un procédé de récolte manuelle du maïs et de dépanouillage au moyen d'un crochet. On a fait venir pour la démonstration, dans le cadre du Plan Marshall, deux Américains : Messieurs Carlson et Tharsen, exerçant dans l'État d'Iowa.

²⁴ *Le Sillon* 1^{er} juin 1952

²⁵ *Le Sillon* 15 avril 1954

²⁶ *Le Sillon* 15 octobre 1953

Une petite griffe métallique est placée dans la paume de la main de l'opérant, reliée au poignet par une petite sangle de cuir. La griffe coupe les spathes et, par un mouvement de bascule, on sépare l'épi de la tige. Cet outil se rapproche quelque peu d'un instrument en bois connu dans le Sud-Ouest de la France et plus particulièrement en Béarn où il est appelé l'« espéloucadère ».

Les deux Américains sont des as dans leur discipline, ils maîtrisent parfaitement la technique du tour de poignet et exécutent leur démonstration à des cadences infernales devant des Béarnais admiratifs. Ils abattent chez eux 55 quintaux en moyenne journalière de dix heures de travail, et ils ont atteint 64 quintaux en compétition. Les deux champions accordent des autographes aux spectateurs à l'issue de leur prestation. Leur tournée se poursuit à travers les autres départements du Sud-Ouest²⁷.

Les organisations professionnelles incitent les agriculteurs, notamment les jeunes, à essayer cet outil simple et peu onéreux qui doit permettre de récolter le maïs en moins de temps et avec moins de peine. Le projet est débattu d'organiser des concours de récolte de maïs à la main²⁸.

À Sauveterre et à Bordes, les 6 et 7 novembre 1954, on retrouve des manifestations visant à diffuser la méthode du crochet américain qui semble adaptée aux petites exploitations. Ces deux réunions rassemblent respectivement deux cents et trois cents personnes. Ce sont trois jeunes, venus du Maine-et-Loire, récents lauréats chez eux d'un concours de ramassage, qui effectuent les démonstrations. Cette méthode est d'un usage courant en Anjou, région récemment venue à la culture du maïs. Elle permet à quatre hommes de ramasser un hectare par jour. La même année, l'outil est mis en vente à la Maison du Paysan de Pau²⁹.

Cependant, le choix du maïs hybride et la promotion des nouvelles techniques rencontrent d'inévitables craintes et résistances dans une région traditionnelle ayant vécu longtemps dans un cadre agricole autarcique.

²⁷ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1953

²⁸ *Le Sillon* 15 octobre 1953

²⁹ *Le Sillon* 15 novembre 1954

B-3 Les réticences à l'adoption du maïs hybride

a- Réticences pour raisons économiques

Il est difficile pour certains d'abandonner les maïs de pays ancestraux et de remettre en cause les pratiques culturelles traditionnelles.

Une première série de réserves à l'égard des hybrides trouve sa source dans les résultats mitigés, voire parfois négatifs, qui accompagnent les premiers essais.

C'est ainsi que Paul Mirat, président de la chambre départementale d'Agriculture, se fait l'interprète des inquiétudes exprimées çà et là à l'occasion de la première session de l'institution qui se tient après la Libération, le 26 mai 1950. Il fait état de graves déboires dans les récoltes subis par des agriculteurs des Basses-Pyrénées et des Landes, et il s'inquiète en conséquence de l'introduction massive en France des semences de maïs américaines. Il invite le directeur des services agricoles, présent à la réunion, à donner son avis sur cette importante question. Louis Saint-Martin indique les raisons pour lesquelles les récoltes incriminées n'ont pas donné les résultats attendus. Il indique que l'objectif est de sélectionner les semences les mieux adaptées à notre sol et à notre climat. Le président Paul Mirat le remercie pour les explications données et prend acte des efforts engagés et poursuivis pour la fixation d'une semence adaptée au contexte bas-pyrénéen³⁰.

Il faut croire cependant que Paul Mirat n'a pas été pleinement convaincu par l'argumentation de Louis Saint-Martin. Au mois de juillet 1952, il se fait à nouveau le porte-parole des déçus, des sceptiques et des rétifs en publiant, dans les colonnes du quotidien palois L'Éclair des Pyrénées, un article intitulé « La grave question du maïs »³¹.

L'auteur de l'article crie au « casse-cou ». Il craint que le nouveau maïs et les nouvelles techniques ne débouchent sur une surproduction conduisant à la mévente des produits agricoles et à la ruine des paysans.

C'est un agriculteur d'Espoey, F. Turon, qui lui répond dans les colonnes du journal *Le Sillon*. Il argumente que le maïs, pas plus que le blé, ne peut rester à l'écart du progrès. Il explique que les hybrides

³⁰ *Le Sillon* 15 juin 1950

³¹ *L'Éclair des Pyrénées* 12 juillet 1952

actuels ont certes des défauts, mais les maïs du pays en ont aussi. Et la voie est largement ouverte pour une amélioration et une adaptation des hybrides au contexte local.

La plupart des déboires rapportés par Paul Mirat sont dus à des erreurs dans le choix de variétés mal adaptées à la nature du sol. Et la gamme des hybrides américains est suffisamment large pour donner partout satisfaction. F. Turon invite les « rétifs » à ne pas se méfier systématiquement de tout ce que leur disent les services administratifs compétents et les responsables professionnels³².

b- Réticences à l'abandon des maïs du pays

La méfiance est de mise chez bon nombre de petits agriculteurs. Les responsables agricoles, notamment ceux de l'AGPM, répondent point par point aux critiques recueillies sur le terrain.

Le maïs hybride a une croissance plus lente et nécessite beaucoup d'engrais. Il est reproché au « maïs américain » d'épuiser davantage la terre que les variétés traditionnelles. Mais cette perception repose en réalité sur la non prise en compte du rendement supérieur du nouveau maïs. Les éléments fertilisants sont plus avantageusement transformés et s'accumulent mieux dans les épis d'hybrides.

D'autres pensent que les nouveaux maïs auraient une valeur nutritive inférieure à celle des maïs de pays. La couleur plus terne de l'épi hybride, son grain denté, lui donnent un aspect moins esthétique. Certains affirment que les poules, nourries au maïs, ont cessé de pondre. Il est reproché aux hybrides de donner des foies jaunes et non des foies blancs. Cela impacte d'ailleurs la valeur marchande, et les jaunes se vendent moins bien que les blancs sur les marchés³³.

En réalité, la couleur n'impacte pas la qualité et, au demeurant, il existe des hybrides blancs qui peuvent donner des foies blancs. Il y a certes une différence de composition chimique qui avait été clairement exposée par le professeur Alabouvette lors du congrès international de Pau en 1949. Mais le grain d'hybride contient tous les éléments nobles nécessaires à la croissance des animaux qui le consomment. Les expériences menées par certains agriculteurs démontrent que la farine issue des hybrides est plus douce, et les volailles et porcs domestiques la digèrent mieux. En raison de cette meilleure digestibilité, il est

³² *Le Sillon* 15 août 1952

³³ Myotte Karine, *La passion du maïs-Une histoire de l'AGPM*, Paris, Clomédi@, 1999, p16

remarqué que les oies s'engraissent plus vite avec le grain hybride. Le grain hybride donne aussi davantage de farine.

Cette attitude de réserve à l'égard du maïs hybride sera encore illustrée par une enquête réalisée en Béarn à la fin des années cinquante par Jean-Claude Papoz³⁴, et par les travaux d'Henri Mendras³⁵.

c- Réticences à l'achat de la semence hybride

Certains agriculteurs prennent la semence de l'année sur leur récolte d'hybrides de l'année précédente et constatent des rendements nettement inférieurs sur la deuxième récolte, de l'ordre de 20 %. C'est logique car, en deuxième année, on perd les avantages de l'effet d'hétérosis et l'on se prive ainsi de l'atout principal de l'hybride. Il est nécessaire d'acheter la semence chaque année³⁶.

Des agriculteurs assez nombreux persistent cependant à ne pas renouveler leur semence hybride pour en économiser le prix. C'est un mauvais calcul économique, que Jacques Etchebarne dénonce à de nombreuses reprises au moyen de démonstrations chiffrées qu'il fait insérer dans les colonnes du journal *Le Sillon*.

C'est ainsi qu'au mois de mai 1953, il publie un article sur le sujet intitulé : « En voulant économiser 2 400 francs de semences par hectare de maïs, ils ont perdu 13 700 francs sur la récolte ». Pour convaincre les réfractaires aux bonnes pratiques, Jacques Etchebarne s'appuie sur les résultats obtenus par certains agriculteurs, qui ont procédé de leur propre initiative, à des expériences comparatives, et sur les enseignements dégagés par l'un des champs d'essais de l'AGPM situé sur la commune de Gan.

Il explique que Monsieur Labat a obtenu à Araujuzon 4 700 kilos de rendement à l'hectare avec de la semence de Wisconsin 464 A achetée. Il n'a récolté que 3 600 kilos l'année suivante avec la semence issue de la récolte précédente.

Dans la même commune, Monsieur Couillet s'est livré aussi aux mêmes essais comparatifs avec trois variétés hybrides pour obtenir les

³⁴ Papoz Jean-Claude, Enquête pilote sur l'adoption du maïs hybride dans les Basses-Pyrénées, Bulletin de la Société Française d'Économie Rurale, juillet- septembre 1960, pp 29-43

³⁵ Mendras Henri, *La fin des paysans*, Arles, Actes Sud, 1984, 437p

³⁶ *Le Sillon* 15 mai 1951

résultats suivants. Avec le Wisconsin 464 A, 7 150 kilos en 1^{re} année et 5 850 kilos en 2^e année. Avec l'Iowa 4417, 9 225 kilos en 1^{re} année et 7 150 kilos en 2^e année. Avec l'United 3, 7 800 kilos en 1^{re} année et 5 960 kilos en 2^e année. Les mêmes opérations, réalisées au champ d'essais de Gan, donnent des écarts semblables, lesquels s'élèvent donc en moyenne générale à 24 %. « *Voilà la sanction de la prise de semence au grenier sur la récolte de l'année précédente !* » s'exclame Jacques Etchebarne.

Néanmoins, les plus dubitatifs n'en restent pas aux premières constatations. Ils renouvellent dans leur champ l'expérience l'année suivante. Et certains parviennent à des résultats contraires à ceux affichés par l'administration et les syndicats agricoles, parce qu'ils ont mené les opérations comparatives dans des conditions non significatives. Pour tous ceux qui restent difficiles à convaincre, Jacques Etchebarne va jusqu'à prodiguer des conseils afin qu'ils réalisent leurs essais convenablement : choix et partage des parcelles entre semence achetée et semence récoltée, modalités du semis, mise en œuvre de grains de tailles homogènes, obtention d'une même intensité après éclaircissage, précautions pour pesage de la récolte³⁷.

En définitive, le grand défi pour chaque agriculteur, ici comme ailleurs, est de savoir rompre avec les modes de fonctionnement traditionnels et d'accepter les changements rendus inévitables par le développement des connaissances scientifiques et le progrès technique.

C- LA MISSION MAÏS AUX ÉTATS-UNIS

C'est bien l'aspiration au progrès qui anime les organisateurs et les participants de la mission maïs aux États-Unis en 1951.

Un groupe composé de fonctionnaires, de techniciens et de maïsiculteurs s'est envolé depuis Paris vers l'Amérique le 28 août 1951, à destination de la zone du *Corn Belt*. Il s'agit d'un voyage d'étude géré par l'ECA, organisme inscrivant son action dans le prolongement du Plan Marshall. Les voyages organisés par cette entité ont pour but la prise de connaissance des techniques et pratiques économiques des Nord-Américains, afin que les européens puissent s'en inspirer et les mettre ensuite en application dans leurs pays respectifs.

La mission est dirigée par Louis Saint-Martin, qui en est l'instigateur. Il est accompagné de ses homologues des départements des Landes et du Gers. La mission comprend aussi Monsieur Mennesson, directeur de l'AGPB,

³⁷ *Le Sillon* 1^{er} avril 1953

Jacques Etchebarne, directeur de l'AGPM, et plusieurs maïsiculteurs de différentes régions de France, dont deux du Béarn, Messieurs Poutous de Saint-Pée d'Oloron, et Monsieur Xavier Bonnemaizon de Saint-Abit. Celui-ci est un jeune syndicaliste remarqué par Louis Bidau. Il est le plus jeune membre de la mission. Il deviendra plus tard directeur de la coopérative céréalière de Pau³⁸.

Cette équipe, d'une quinzaine de personnes au total, va séjourner Outre-Atlantique durant six semaines afin de ramener un maximum d'enseignements concernant la culture et la commercialisation du maïs. La mission va parcourir sept à huit mille kilomètres à travers les États-Unis, sans que jamais cela ne ressemble à un voyage touristique³⁹.

Au cours des premiers contacts au ministère de l'Agriculture, les Français apprennent que celui-ci emploie dix mille fonctionnaires pour les seuls effectifs basés à Washington. Ils visitent la station agronomique de Beltsville, la plus importante du monde, qui comprend deux mille chercheurs et employés sur un domaine de cinq mille hectares. La mission gagne l'État d'Iowa, qui est le plus grand producteur de maïs des États-Unis. Il affiche un rendement moyen de trente quintaux à l'hectare. Le périple en autobus dure six jours à travers cette région possédant plusieurs millions d'hectares de terres dédiées au maïs.

Le groupe découvre ensuite le Wisconsin, État boisé et vallonné, parsemé de milliers de lacs et doté d'un climat assez semblable à celui des régions françaises productrices. À l'université de Madison, le discours de bienvenue prononcé par le docteur Neal, directeur du stage, est sans ambiguïté : « Si vous n'êtes pas fatigués par le travail accompli durant votre stage, c'est que nous n'aurons pas atteint notre but. ». De fait, les membres de la délégation française redeviennent étudiants pendant les quinze jours durant lesquels ils bénéficient de cours intensifs. Par la suite, ils visitent de nombreuses fermes. Le périple dans la zone à maïs est bouclé par un passage à l'université de La Fayette, dans l'État d'Indiana, et de nouvelles visites d'installations.

Un accueil excellent a été réservé aux Français tout au long de la mission. Les Américains ont joué franchement leur rôle d'instructeurs. La mission a été impressionnée par la place gigantesque occupée par la culture du maïs aux États-Unis, laquelle couvre trente-trois millions d'hectares environ, pour une récolte comprise entre 800 et 900 millions de quintaux. Le Nord-Ouest central du pays est le secteur de prédilection de la céréale. À titre de comparaison, l'emblavure française est alors de 900 000 hectares, pour

³⁸ Voir liste complète des membres de la mission en annexe

³⁹ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1951

une production oscillant entre 5 et 7 millions de quintaux. L'Amérique est un autre monde.

Les stagiaires ont étudié le climat, ils ont relevé beaucoup de points communs avec celui de l'extrême Sud-Ouest de la France, en dépit d'une position plus continentale de la ville américaine qui l'expose aux gelées précoces automnales. Cette comparaison a permis d'expliquer l'adaptation presque parfaite des hybrides du Wisconsin au contexte des Basses-Pyrénées.

La taille des exploitations américaines ressort entre 60 et 80 hectares, et 30 à 50 % de la superficie sont consacrés au maïs. Ces exploitations sont qualifiées ici de familiales et, de fait, compte tenu du niveau de mécanisation, deux personnes, qui sont souvent le père et le fils, suffisent à les faire fonctionner. C'est le degré atteint par la mécanisation qui explique la performance américaine. L'homme ne touche ni un grain ni un épi ni une tige de maïs. Les capitaux engagés sont de l'ordre de 150 000 à 175 000 francs par hectare. De gros efforts sont accomplis pour apprendre aux agriculteurs les meilleurs assolements susceptibles de maintenir l'humus et l'emploi des engrais. De 1940 à 1950, la consommation d'engrais sur maïs a été multipliée par dix. Mais les ingrédients ne diffèrent guère de ceux mis en œuvre en France.

Les Américains effectuent les semis selon les mêmes techniques, en ligne ou en poquet, mais leurs semences sont parfaitement calibrées et les disques des semoirs correspondent exactement à ces calibrages. Les maisons de semences indiquent souvent sur les sacs à la fois le calibrage et les numéros des disques des semoirs qui correspondent.

Les américains ne font pas un usage abusif des « hormones » pour le désherbage. Ils accordent un grand soin aux opérations de binage pour lutter contre les mauvaises herbes. Ils emploient depuis peu, pour cette opération, un instrument formé de disques de pointes recourbées, remorqué par un tracteur, qui retourne la terre sur deux centimètres environ, faisant sauter les racines des mauvaises herbes en voie de germination, sans atteindre les maïs qui sont enterrés plus profonds. La récolte a toujours lieu au *corn picker* à un ou deux rangs. Toutes les fermes sont équipées de séchoirs à clairevoie dans lesquels on souffle parfois de l'air froid grâce à un ventilateur électrique, et plus rarement de l'air chaud.

La production des semences est l'œuvre des compagnies privées et de producteurs groupés en de puissantes associations aux règles très strictes, travaillant sous le contrôle des stations agronomiques d'État. À la récolte, toutes les semences sont séchées artificiellement dans des séchoirs comparables à celui en activité à la station de génétique de Saint-Martin-de-Hinx. Ce séchage artificiel généralisé est la plus grande révélation du voyage. Les séchoirs sont en bois ou en tôle mince. Les opérations de triage, calibrage

et traitement contre les champignons conduisent à des prix de revient élevés, entre 140 et 180 francs le kilo pour les bonnes qualités. C'est le prix de départ à payer pour parvenir, en retour, à des bénéfices substantiels.

Un travail énorme est accompli en matière de recherche et de sélection. Dans chaque État de la zone maïs, il existe une station agronomique dépendant souvent de l'université. Il s'y ajoute les actions des sélectionneurs privés. Tous possèdent une collection de maïs à pollinisation libre en provenance du monde entier. Les sélectionneurs puisent leurs lignées dans un matériel végétal considérable, allant jusqu'à 4 000 variétés. Les lignées autofécondées les plus intéressantes permettent de produire les hybrides simples puis les hybrides doubles. Ceux-ci subissent de sévères essais en culture avant d'être commercialisés. Ainsi, les chercheurs disposent de moyens puissants en laboratoires, matériels, personnel et fermes expérimentales.

Après toutes ces découvertes, la question qui se pose aux cadres de la mission est de sélectionner ce qui est transposable en France. Beaucoup de choses peuvent être reproduites en matière de production et de conditionnement des semences. De précieux enseignements ont été également collectés pour ce qui concerne l'utilisation du maïs dans l'alimentation animale⁴⁰.

D- L'AVANCEMENT DES RECHERCHES EN FRANCE

Aux termes du congrès international du maïs tenu à Pau en décembre 1949, un programme en trois points se dégageait pour l'amélioration variétale de la plante :

- faire connaître et adopter les hybrides américains ;
- organiser une production française de semences de maïs hybrides ;
- intensifier les recherches tendant à l'obtention d'hybrides français.

Le professeur Alabouvette fait le point de la situation trois ans après la tenue du congrès, à l'occasion de la journée du maïs qui a lieu à Pau en décembre 1952. Il constate que les choses ont avancé sur les deux premiers objectifs, même si beaucoup reste à faire, et il traite ensuite de la question de la création d'hybrides français. Il considère que c'est un objectif souhaitable et réalisable. On doit pouvoir isoler dans nos variétés traditionnelles, depuis

⁴⁰ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1952

longtemps adaptées à nos conditions de culture, des lignées supérieures à celles que les américains ont élues dans leur propre matériel.

De fait, un travail d'isolement et de stabilisation des données a été intensifié depuis 1948. C'est par centaines que se chiffrent, fin 1952, les lignées en cours d'observation dans les diverses stations françaises. Ces lignées proviennent en majorité de nos populations de pays, et une collaboration internationale, organisée par la F.A.O., permet de bénéficier des travaux menés en Hollande, Suisse, Italie, Espagne et Portugal. Des lignées américaines intéressantes ont également été transmises.

Les taches ont été réparties pour utiliser au mieux les moyens disponibles dans l'Hexagone. C'est ainsi que les lignées précoces sont jugées dans les stations les plus septentrionales de Versailles et Clermont-Ferrand. Le matériel demi-précoce est travaillé à Clermont-Ferrand et Montpellier, tandis que Saint-Martin-de-Hinx est la seule station à pouvoir s'occuper des lignées tardives. Un matériel important, représentant les diverses populations françaises, a été rassemblé et la collecte se poursuit en direction de régions jusque-là peu explorées, telles que les hautes vallées pyrénéennes, l'Ariège, le Tarn et l'Isère.

Le jugement des lignées s'opère par une technique de croisements d'épreuves. Les plus anciennes lignées françaises ont donné des résultats encourageants. Et, en 1952, un petit nombre d'hybrides simples ont été réalisés à partir de lignées françaises, ce qui permettra d'obtenir, en 1953, une première série d'hybrides doubles qui sera expérimentée en 1954. Les chercheurs visent la constitution d'un hybride franco-américain ayant la précocité du Wisconsin 240 et la productivité du Wisconsin 255. Il est prévu d'associer un hybride simple à grain denté américain à un hybride simple à grain corné français⁴¹.

Cette période de lancement du maïs hybride fait donc ressortir la détermination et les qualités professionnelles des différents acteurs. L'AGPM et les services administratifs ont su choisir les méthodes de communication adaptées à des agriculteurs qu'ils savaient difficiles à convaincre. Ils ont été, sur le terrain, apporter les preuves concrètes de ce qu'ils avançaient. Ils ont rencontré les réticences attendues mais ont su expliquer patiemment, au lieu de rejeter sommairement les arguments qu'on leur opposait. Certains de ceux-ci relevaient de préjugés, mais l'inquiétude était légitime devant les changements engagés qui allaient jusqu'à remettre en cause les bases de la condition paysanne. La mise sur pied de la mission maïs s'est inscrite dans une stratégie de changements rapides et

⁴¹ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1953

profonds, de l'adhésion à une démarche de progrès incontournable qui ne laissait plus de place aux doutes. La recherche française s'est enfin consacrée à la promotion d'une céréale longtemps considérée comme secondaire. En définitive, les différentes parties ont rempli les engagements pris à l'issue du congrès international de Pau.

CHAPITRE 2

LES HYBRIDES SUR TOUS LES FRONTS

De par la volonté des instances décisionnelles nationales et des dirigeants syndicaux, la révolution du maïs a été entreprise, atteignant un point de non-retour au début des années cinquante. Mais il reste beaucoup de chemin à parcourir pour convertir aux hybrides la grande majorité des agriculteurs. Il faut convaincre au-delà du cercle des syndicalistes, des pionniers et des jeunes paysans, et les concours sociétaux ne seront pas superflus pour réussir dans cette entreprise. Des changements dans les pratiques culturelles sont inévitables. Et il faut gérer au mieux le mouvement de mécanisation générale de l'agriculture et ses applications au maïs. C'est sur tous ces fronts que doit être promu l'avancement des hybrides.

A- LE FRONT DE LA COMMUNICATION ET DES APPUIS SOCIÉTAUX

Aux essais et expérimentations à audience limitée doivent succéder des opérations de vulgarisation de plus grande envergure. Cela va être le rôle des organisations syndicales et professionnelles de les promouvoir. Elles vont trouver des appuis dans la société civile pour mener à bien cette mission.

A-1 Les manifestations professionnelles

Outre la rédaction de livrets techniques et la diffusion d'informations dans la presse écrite, les dirigeants syndicalistes et les collaborateurs de l'AGPM vont sur le terrain pour parler des hybrides et des avantages qu'ils offrent en termes de rendement. Jacques Etchebarne parcourt le département en tous sens, il intervient en mettant à profit des manifestations diverses, telle l'exposition agricole qui se tient à Sauveterre-de-Béarn les 11 et 12 novembre 1950⁴². Mais ce sont les concours de maïs qui vont constituer le meilleur vecteur de communication en direction des producteurs.

Ainsi, des catégories distinctes vont être créées pour les hybrides dans ces manifestations. Tel est le cas du concours organisé à Dax le 18 novembre 1950, comme de celui de Pau le 3 décembre 1950. Ce sont deux cent cinquante agriculteurs qui ont envoyé des échantillons à ce dernier, dont une forte proportion d'hybrides américains⁴³.

⁴² *Le Sillon* 1^{er} décembre 1950

⁴³ *Le Sillon* 15 décembre 1950

Pour le concours de l'année 1951 à Pau, il est décidé de changer la pratique de deux concours séparés, l'un pour le plus bel épi présenté à l'exposition, l'autre pour l'épreuve de culture sur champ. Les participants au concours de culture doivent participer à l'exposition et présenter un lot de dix épis provenant du champ inscrit au concours. Cinq catégories sont ouvertes aux compétiteurs, dont trois pour les hybrides, et deux pour les maïs de pays. Les trois catégories hybrides sont les maïs précoces, semi-précoces et non précoces, et chacune des trois regroupe plusieurs variétés américaines dans les gammes Wisconsin, United et Iowa⁴⁴. Les récompenses offertes aux compétiteurs des catégories hybrides sont plus nombreuses que celles attribuées aux maïs traditionnels, soit quarante-deux prix contre dix-sept⁴⁵.

Ce concours de 1951 s'est déroulé dans le cadre d'un programme de trois journées, les 1^{er}, 2 et 3 décembre, sous le hall de la Foire de Pau, place de Verdun. Il a été programmé une exposition de machines conçues pour la culture, la récolte et le conditionnement du maïs. Un concours ouvert aux constructeurs a été mis en place pour les égrenoirs, trieurs et calibreurs⁴⁶.

Dans le cadre du comice de la foire exposition d'Orthez qui se tient le 29 septembre 1951, des concours sont dédiés aux céréales et principalement au maïs. Là aussi, une place notable est accordée aux hybrides dans la compétition et dans les récompenses⁴⁷.

Le règlement du concours annuel du maïs de Pau de 1952 est presque identique à celui de l'année précédente. Il est précisé cependant que les champs de production de semences d'hybrides doubles ne pourront participer. Les exposés sont centrés sur les progrès liés à l'extension attendue de la culture hybride⁴⁸. Le palmarès traduit maintenant la prééminence des maïs hybrides, et plus spécialement les hybrides tardifs ; les variétés locales ne se voient attribuer qu'un tiers des récompenses⁴⁹.

L'idée d'un concours de maïs propre au Pays basque prend corps au début de l'année 1953, et Louis Bidau, en sa double qualité de

⁴⁴ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1951

⁴⁵ *Le Sillon* 15 décembre 1951

⁴⁶ *Le Sillon* 15 novembre 1951

⁴⁷ *Le Sillon* 15 octobre 1951

⁴⁸ *Le Sillon* 1^{er} décembre 1952

⁴⁹ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1953

président de l'AGPM et de la CGA, donne son accord après que les conditions matérielles de son organisation ont été réunies. Les présidents des syndicats basques s'investissent dans l'opération, et de nombreux jeunes font connaître leur souhait de participer au futur concours. La manifestation est prévue pour le prochain hiver. Les exposés et démonstrations viseront à permettre toutes comparaisons utiles entre hybrides et maïs locaux⁵⁰.

En définitive, c'est sous la forme d'un concours annuel départemental, découpé en deux sections Béarn et Pays basque, que la manifestation a lieu le jeudi 3 décembre 1953 à Bayonne. Des allocutions sont prononcées par Louis Dassance, représentant les syndicats agricoles du Pays basque, Louis Bidau et Louis Saint-Martin. L'exposition des épis de maïs se tient au garage Gambade, près de l'arsenal, et les grandes firmes d'engrais et de produits agricoles disposent d'un stand d'informations⁵¹.

De son côté, la manifestation paloise se tient le lundi 7 décembre 1953 à la Maison Justin Blanc, rue Latapie. Après l'exposé de Louis Bidau portant sur les questions d'actualité et les perspectives économiques, Monsieur Jussiaux, ingénieur en chef chargé de mission au ministère de l'Agriculture, dresse l'état de la production de semences de maïs en France. Monsieur Lurton, président du Cercle national des jeunes agriculteurs, traite du rôle des jeunes dans l'évolution de la culture du maïs⁵². Il est appuyé par Hubert Buchou, président du cercle départemental. Avec beaucoup de foi et d'enthousiasme, les deux militants incitent les jeunes présents à collaborer pleinement avec les organisations professionnelles pour une production rationnelle accrue du maïs, gage de l'amélioration du sort des paysans⁵³.

A-2 Les contributions sociétales

La promotion du maïs hybride n'est pas le domaine réservé des professionnels. Et l'action de ceux-ci est relayée par des acteurs divers.

a- La Jeunesse Agricole Catholique

Créée en 1929 en Lorraine et présente en Béarn depuis 1931, le mouvement de la Jeunesse Agricole Catholique (JAC) s'est fixé pour

⁵⁰ *Le Sillon* 15 mai 1953

⁵¹ *Le Sillon* 15 novembre 1953

⁵² *Le Sillon* 1^{er} décembre 1953

⁵³ *Le Sillon* 15 décembre 1953

objectif de mobiliser les jeunes agriculteurs afin qu'ils s'investissent dans la promotion du monde rural, dans l'aspiration à un meilleur avenir professionnel, à l'accession à de meilleures conditions de vie, à l'épanouissement de leur foi de chrétien dans la formation et dans l'action.

La JAC joue un rôle important en Béarn, et elle se trouve sur le parcours de la presque totalité des *leaders* syndicaux agricoles béarnais. Dans les années trente, elle était déjà investie dans l'organisation des études agricoles par correspondance et des concours de maïs⁵⁴.

La JAC béarnaise va se structurer et s'organiser après la Libération, sous l'impulsion de l'abbé Pierre Salabert. Après avoir accompli ses études au grand séminaire de Bayonne, celui-ci est entré à la compagnie du Saint-Sulpice qui s'occupe de la formation des prêtres. Il a passé deux ans à Rome où il a obtenu un doctorat de théologie.

L'abbé Salabert a été nommé ensuite professeur au grand séminaire de Nantes en 1931. Originaire de Méritein, un village béarnais situé à deux kilomètres de la ville de Navarrenx, il anime à distance, et sur place pendant les vacances, la JAC de ce secteur. Il parvient à obtenir son détachement en Béarn pour une période limitée en principe à deux ou trois ans, afin de travailler à l'action catholique dans le cadre du diocèse de Bayonne. Il ne quittera plus jamais sa région natale.

Soutenu par Monseigneur Wansteenberghé, évêque de Bayonne, il se consacre alors pleinement aux activités de la JAC départementale, dont il devient l'aumônier. Il favorise l'évolution de la JAC vers un laïcat d'action catholique⁵⁵.

En 1946, l'abbé Salabert décide de créer une structure spécifique pour encadrer les jeunes Béarnais. Le mouvement prend le nom de Jeunesse Rurale du Béarn (JRB). Il se donne un président, Louis Lahitte, d'Andoins. Son objet est de « *Promouvoir le développement physique et moral de la jeunesse, aider à sa formation physique, humaine, professionnelle, économique et civique, concourir à l'essor du monde rural.* ». Par cette initiative, l'abbé Salabert a voulu installer le mouvement dans la culture locale, les vachettes du drapeau béarnais sont apposées sur l'écusson de la JRB⁵⁶.

⁵⁴ Théau Francis, *Le maïs et le Béarn de 1930 à 1945*, mémoire de master1 histoire contemporaine, UPPA, août 2014, pp39-42

⁵⁵ Salabert Pierre, *La JAC dans les Pyrénées Atlantiques*, mémoire, 101p

⁵⁶ Cassou Hervé, *La Jeunesse Agricole Catholique en Béarn*, 1993, Revue de Pau et du Béarn n°20, pp 345-360

L'abbé Salabert parcourt le Béarn en tous sens et par tous les temps sur son vélo. Il rencontre les jeunes un à un, à leur domicile, pour les intéresser aux activités de la JRB. Au congrès fédéral de 1954, la JAC béarnaise rassemble à Pau, place de Verdun, dix mille jeunes ruraux. Elle quadrille tout le territoire et son organisation est parachevée en 1955 par un découpage en douze secteurs. La JRB compte alors deux mille cinq cent adhérents⁵⁷.

C'est à la maison « François Henri », située avenue Thiers à Pau, propriété de l'Évêché, que se déroulent des sessions partagées entre la sensibilisation spirituelle et un large éventail d'enseignement général et technique. On y apprend le droit, les règles de la vie syndicale, l'histoire de France, l'histoire du Béarn, la littérature. Une place importante est réservée aux techniques et pratiques agricoles, mais aussi au machinisme, aux travaux du bâtiment tels que maçonnerie, charpente, électricité⁵⁸.

Quelques difficultés vont se faire jour au milieu des années cinquante avec les organisations agricoles, notamment avec les jeunesses syndicalistes en raison du chevauchement de leurs actions. La JAC n'entend pas renoncer à certaines activités, l'un de ses objectifs principaux est et doit rester la formation complète du jeune. Hubert Buchou, devenu secrétaire puis président national du CNJA, est au cœur du conflit. Il est conduit à quitter la JRB.

Louis Bidau prend l'initiative de demander un entretien à l'abbé Salabert, afin de sortir d'une relation devenue conflictuelle. Le dirigeant syndicaliste est lui-même un ancien élève et animateur des cours par correspondance et de la JAC, et un terrain d'entente va être trouvé. Louis Bidau accepte que la JAC conserve la maîtrise de certaines manifestations, telles que les journées rurales. Il est décidé en outre que des événements seront organisés en collaboration ; ce sera le cas notamment des concours de maïs⁵⁹.

En 1951, la JAC béarnaise distribue gratuitement des lots de semences hybrides données par des agriculteurs chrétiens d'Amérique. Elle soutient aussi les actions pour le remembrement des terres⁶⁰.

⁵⁷ Salabert Pierre, *La JAC dans les Pyrénées Atlantiques*, mémoire, 101p

⁵⁸ Cassou Hervé, *La Jeunesse Agricole Catholique en Béarn*, 1993, Revue de Pau et du Béarn n° 20, pp 345-360

⁵⁹ Salabert Pierre, *La JAC dans les Pyrénées Atlantiques*, mémoire, 101p

⁶⁰ Cassou Hervé, *La Jeunesse Agricole Catholique en Béarn*, 1993, Revue de Pau et du Béarn n° 20, pp 345-360

La JAC participe donc à la promotion du maïs hybride, par les actions qu'elle promeut ou auxquelles elle s'associe, mais également par sa démarche générale tournée vers le progrès du monde rural. Elle va dans le sens des jeunes qui s'efforcent de secouer les structures patriarcales et aspirent à de nouveaux modes de vie professionnelle et familiale.

b- Les moines et les instituteurs

Pour faire évoluer ces structures, Louis Saint-Martin est parti très tôt à la recherche de tous les concours utiles, y compris au-delà des sphères du monde agricole. C'est ainsi qu'il a sollicité les moines bénédictins de l'abbaye de Belloc. Ces moines possédaient en effet des terres au domaine Saint-Léon, aux portes de Pau, des terres susceptibles de servir de cadre à des essais de maïs hybride, sans qu'un éventuel échec ne vienne mettre en cause la survie économique des religieux. Et ceux-ci ont accepté, ils ont défriché les terres et semé du maïs et de la prairie, participant ainsi aux essais menés par la direction des services agricoles dont il est rendu compte dans le présent mémoire.

Louis Saint-Martin s'est par ailleurs souvenu qu'il avait rencontré dans le Gard, dans ses précédentes fonctions, des instituteurs agricoles itinérants. Il décide de contacter l'inspecteur d'académie auprès duquel il formule une demande de détachement d'instituteurs. Et cette démarche aboutit.

Les instituteurs à cette époque donnent bénévolement des cours aux adultes après la classe. Ils participent à la formation des jeunes à l'agriculture moderne, leur objectif est de freiner l'exode rural. Ceux qui deviennent itinérants consacrent un jour par semaine à dispenser des cours d'enseignement général dans les mairies des communes, au profit des jeunes qui ont quitté l'école après le certificat d'études. Par leur intermédiaire, ils s'efforcent, tels Rémi Frouté, de Poms, de sensibiliser les parents à une démarche de progrès, et notamment en matière de culture du maïs. Le but est d'amener les parents à faire des essais d'hybrides, même limités dans un premier temps. Les enseignants se rendent dans les fermes pour développer leur argumentation⁶¹.

Ces instituteurs itinérants participent, tout au long des années cinquante, aux expériences de la direction des services agricoles. C'est le cas notamment pour les essais de fumure et désinfection des sols opérés dans plusieurs dizaines d'exploitation du Béarn et du Pays basque. Les instituteurs participent activement à la mise en place et au

⁶¹ Brierre Annette et Chaintrier Jean-Paul, *Béarn Puissance Quatre*, Pau, L Editions, 1989, pp58-59

suivi de ces essais. Ils sont chargés notamment de calculer les rendements obtenus, selon la méthode des pesées géométriques, avant de les consigner dans des tableaux permettant aux professionnels de tirer les enseignements des opérations réalisées⁶².

Les instituteurs itinérants participent aussi aux journées d'études et d'information agricole organisées par les jeunes syndicalistes. C'est ainsi qu'ils prennent en charge la projection et les commentaires de films traitant de questions techniques, tels Monsieur Labarthe, de Séby, intervenant à l'occasion de réunions organisées à Arzacq et Thèze en janvier 1959⁶³.

On retrouve des instituteurs itinérants assistant à des réunions techniques, telles que celle qui a lieu le 23 février 1959 à la Maison du Paysan de Pau, avec pour thème le problème de la fumure azotée des cultures et particulièrement celle du maïs. L'objet essentiel de cette journée, qui se déroule en présence de plusieurs directeurs départementaux de services agricoles et de représentants du monde syndical et professionnel, était la présentation par l'ONIA de l'urée, formule nouvelle de fumure azotée⁶⁴.

B- LE FRONT DE L'AMELIORATION DES PRATIQUES CULTURALES

L'adoption du maïs hybride doit s'accompagner de novations dans les pratiques culturales. Le professeur Alabouvette, avocat convaincu de la cause du nouveau maïs, ne s'est pas pour autant dispensé de recenser les problèmes rencontrés dans la réalisation des premières cultures hybrides en France. Il a inventorié les effets du froid, l'action des parasites sur les plantules dans leur premier stade de développement, ainsi que celle de divers nuisibles. Il s'est attaché à recommander les variétés adaptées à chacune des régions françaises. Luc Alabouvette a donné ses appréciations sur les techniques concurrentes des semis en ligne ou au carré, ainsi que sur le sujet des densités de culture⁶⁵. Il a invité les professionnels à mettre en œuvre les procédés et solutions adaptés au nouveau contexte.

B-1 Les labours et la fumure

L'attention des agriculteurs a été attirée par les techniciens des services agricoles sur l'importance qu'il y a à améliorer le labour. Celui-ci

⁶² *Le Sillon* 15 mai 1957 et 15 mai 1958

⁶³ *Le Sillon* 1^{er} février 1959

⁶⁴ *Le Sillon* 15 mars 1959

⁶⁵ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1952

permet d'enfouir le fumier et les engrais chimiques, il augmente aussi les réserves d'eau dans le sol et active la nitrification par aération. Mais le labour pratiqué est souvent trop peu profond, atteignant seulement une quinzaine de centimètres. Il paraît opportun d'augmenter cette profondeur, palier par palier, tous les ans, pour arriver finalement au moins à trente centimètres. Cette profondeur doit être toutefois modulée en fonction de la nature du sol et du sous-sol, mais le principe d'un labour profond pour le maïs doit être acté par l'agriculteur.

Lorsque les conditions sont réunies, il peut être aussi très intéressant d'effectuer deux labours. L'opération se traduit par une augmentation des rendements. Le premier labour rend possible l'enfouissement de fumier et engrais chimiques d'effets assez lents⁶⁶.

Il arrive que les labours et travaux de préparation du sol pour les semis de maïs soient contrariés par une programmation trop précoce en terre froide ou par la sécheresse. La grêle peut aussi détruire la plante. Certains agriculteurs sont donc obligés de refaire le semis. Et les hybrides présentent l'avantage de permettre une bonne récolte, même avec un semis tardif. Ainsi, on peut encore semer jusqu'à fin mai, ou jusqu'à fin juin selon les conditions, des variétés hybrides et notamment les Wisconsin 240, 255, 355, 355 A et 416, et les United 20, 22 et 26⁶⁷.

La composition des fumures évolue sensiblement pour s'adapter aux hybrides. L'amélioration de celles-ci fait l'objet d'essais diligentés au fil des ans par la direction des services agricoles, et dont nous avons rendu-compte ci-avant dans le présent mémoire pour les premiers programmes. Les résultats obtenus à partir des essais opérés en 1950 avec l'hybride Wisconsin 464 permettent de fournir des instructions utiles aux maïsiculteurs. Il va être recommandé d'ajouter au fumier 500 kilos de scories, 200 kilos de chlorure de potasse, 200 kilos d'ammonitrate. Les scories doivent être remplacées par des superphosphates en terrain calcaire.

Au début de l'année 1953, Louis Saint-Martin invite avec insistance les agriculteurs à faire l'investissement nécessaire en engrais. Il prend l'exemple de la culture de la betterave pour démontrer tout le rendement que l'on peut en attendre. Il faut recourir aux engrais azotés, souvent délaissés car considérés comme trop chers, alors qu'ils sont bien adaptés au climat et aux conditions de culture locales. L'azote peut être apporté par la formule ammonitrate, qui fournit l'ingrédient au prix

⁶⁶ *Le Sillon* 15 avril 1952

⁶⁷ *Le Sillon* 1^{er} juin 1952

le plus bas. Les maïsiculteurs peuvent aussi utiliser du sulfate d'ammoniaque, de la cyanamide ou du nitrate.

Dans les compositions prescrites, qui doivent répondre aux besoins de la céréale en acide phosphorique et en potasse, Louis Saint-Martin intègre au fur et à mesure les enseignements fournis par les champs d'essais. Il donne la répartition de la fumure minérale optimale aux divers stades du travail du terrain⁶⁸.

B-2 La lutte contre les ennemis du maïs

Les services techniques de l'AGPM s'efforcent de conseiller utilement les agriculteurs sur les moyens de lutte contre la pyrale. Il s'agit d'un papillon dont les chenilles s'acharnent volontiers sur les cultures de maïs. Les pontes sont faites sur les feuilles par paquets de 10 à 40 œufs, qui donnent des chenilles de couleur pâle à tête noire. Celles-ci rongent les feuilles et pénètrent aussi dans les tiges et dans l'épi.

Les dégâts ont été importants en Béarn en 1951. Des conseils sont prodigués en matière de pratique culturale pour endiguer le fléau : arrachage des tiges atteintes, labours profonds, traitement direct des cultures par des produits tels que le D.D.T. Mais la solution se trouve aussi dans l'adoption de variétés résistantes à tiges épaisses, courtes et dures. Et les maïs hybrides, fruits de longues et patientes recherches, présentent justement cet avantage et se révèlent beaucoup plus résistants aux attaques que les variétés locales⁶⁹.

Les essais, menés par la direction des services agricoles, permettent de déterminer les moyens et produits les plus appropriés pour lutter contre le taupin, autre papillon nuisible. Le ver dit « fil de fer » infeste les sols et compromet les semis. Les produits préconisés sont à base d'H.C.H. de S.P.C. ou d'esters phosphoriques. Les techniciens communiquent les doses à appliquer en fonction de la nature des sols plus ou moins lourds ou légers. Le traitement est efficace pendant quatre ans et s'amortit donc sur quatre campagnes agricoles⁷⁰.

Une autre préoccupation est celle de la désinfection des semences. Chaque année, les céréales sont plus ou moins gravement

⁶⁸ *Le Sillon* 15 janvier 1953

⁶⁹ *Le Sillon* 1^{er} novembre 1951

⁷⁰ *Le Sillon* 15 mars 1952

attaquées par les maladies charbonneuses. Ces maladies sont causées par des champignons microscopiques. La propagation de la maladie s'effectue par les grains de semences. C'est ainsi que le charbon du maïs peut s'attaquer à tout moment à n'importe quelle partie de la plante. La lutte doit être préventive pour éviter les infections en culture. Les services agricoles recommandent le recours à des procédés chimiques, mis en œuvre par trempage, immersion ou poudrage⁷¹.

B-3 Le désherbage

Le désherbage est une question particulièrement importante. Cette opération fastidieuse est grande consommatrice de main d'œuvre. Elle est un obstacle très sérieux au développement d'une culture de maïs visant des rendements élevés. La question du désherbage tracasse donc les professionnels qui s'évertuent à rechercher des solutions pour la résoudre.

Dès 1949, l'AGPM et la direction des services agricoles avaient entrepris des essais de produits hormonés qui avaient débouché sur des résultats intéressants. Quelques agriculteurs avaient également effectué des expériences rapportées aux responsables professionnels.

En 1950, les services techniques de l'AGPM donnent toutes les instructions pour mettre en œuvre les premiers produits hormonés commercialisés. En réalité, la substance active n'est par une hormone, même si elle sera durablement désignée ainsi, mais un acide identifié sous le vocable 2-4-D. Il y a lieu de procéder à une pulvérisation liquide, soit avec un appareil à traction animale muni d'une rampe de quatre à cinq mètres de large, soit avec un appareil à dos d'homme. Il convient de ne pulvériser que le pied des plantes afin d'éviter de projeter le produit acide dans le cornet du maïs. La plante doit atteindre entre 20 et 30 centimètres, et il faut respecter scrupuleusement les doses prescrites.

Le traitement doit se faire par temps chaud et sec. Il y a lieu d'éviter les projections accidentelles sur les arbres fruitiers, les vignes, les haricots et légumes de jardin car ceux-ci seraient détruits par l'acide 2-4-D contenu dans le produit désherbant. Les appareils et récipients ayant contenu le produit doivent être soigneusement rincés avec de l'ammoniaque. L'avantage du procédé est de débarrasser les cultures des plantes adventices à grand développement en un temps record et sans peine. Il élimine les concurrents du maïs pour l'eau, l'engrais et le

⁷¹ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1953

soleil. Le sarclage à la main est évité, l'économie recherchée sur les frais de main d'œuvre est atteinte⁷².

Ces nouveaux produits aux hormones présentent de fait une efficacité accrue par rapport aux herbicides classiques. Mais il est indispensable de les employer en respectant strictement les règles de sécurité. Des dommages, causés aux vignes notamment, ont été signalés, liés à l'usage de récipients insuffisamment désinfectés. Ces incidents ou accidents conduisent de nombreux agriculteurs à rester fidèles aux herbicides classiques. L'idéal aurait été de pouvoir utiliser des hormones végétales. Mais il n'est pas possible en l'état des connaissances de procéder à leur extraction dans un cadre industriel. Et ce sont donc des substances chimiques de substitution qui sont proposées pour le désherbage.

Ces produits à base de 2-4-D possèdent la propriété de détruire les ravenelles, liserons, mourons, coquelicots, moutardes, marguerites, et aussi ronces et chardons, tout en laissant indemnes les céréales telles que le maïs. Pour améliorer et sécuriser l'usage du désherbant, un dérivé pâteux dénommé Quinoxone, qui est un sel de soude du 2-4-D, a été mis sur le marché. Et l'addition à la pâte d'un puissant colorant permet de mieux l'éliminer dans les opérations de rinçage des appareils utilisés⁷³.

Il est interdit d'employer les hormones dans les champs de production de semences de lignées pures, hybrides simples, hybrides doubles, et de semences Élite ou fourrage, afin de conserver à la germination toute son énergie⁷⁴. Sous cette réserve, l'emploi des hormones est particulièrement adapté aux hybrides, car les sarclages peuvent endommager les racines principales de ceux-ci qui sont plus superficielles que celles des maïs traditionnels.

B-4 Autres actions

La recherche du meilleur assolement possible fait partie des préoccupations de Louis Saint-Martin. Il s'inspire des expériences menées en Ariège avec la luzerne, pour définir des assolements expérimentaux, avec en première année maïs-grain et culture dérobée

⁷² *Le Sillon* 15 juin 1950

⁷³ *Le Sillon* 15 mars 1951

⁷⁴ *Le Sillon* 15 juillet 1951

de *ray grass* d'Italie et, en deuxième année maïs-fourrage et trèfle violet⁷⁵.

Par ailleurs, l'arrivée des hybrides rend indispensable l'abandon de pratiques anciennes, dont l'utilité ou la rentabilité étaient déjà contestées par le passé. Tel est le cas de l'écimage visant à fournir du fourrage pour les animaux en coupant la partie haute des cimes du maïs pendant sa croissance. Mais ce fourrage est d'une qualité médiocre et provoque une diminution de la teneur en matières grasses du lait. L'écimage a pour autre inconvénient de nuire au développement des épis et conduit à une perte sur la future récolte. Il est donc vivement conseillé aux agriculteurs d'y renoncer de manière définitive.

C- LE FRONT DE LA MOTORISATION ET DU MACHINISME

C-1 La motorisation générale

Il n'y avait qu'une cinquantaine de tracteurs en activité dans les Basses-Pyrénées en 1945. Le tracteur devient un équipement incontournable dans les années cinquante, la croissance des ventes est exponentielle.

Les agriculteurs se rendent en masse aux foires et expositions de machines agricoles telles que celle qui se tient à Pau du 20 septembre au 2 octobre 1952. De nombreux fabricants et distributeurs de tracteurs et outillages sont présents. Une conférence et une projection cinématographique sur les progrès de la motorisation en France complètent le programme. De nombreuses commandes sont passées⁷⁶. Dans le cadre de cette foire, il a été organisé, le lundi 29 septembre, un concours de conducteurs de tracteurs qui a amené dans l'enceinte de la foire vingt-cinq concurrents et des milliers de spectateurs. Les engins étaient répartis en catégories selon leur puissance et, dans chaque catégorie, un classement spécial était prévu pour les démonstrateurs professionnels⁷⁷.

Les pouvoirs publics impulsent le mouvement d'achat. En 1954, le gouvernement prend des mesures financières importantes pour favoriser les investissements dans l'industrie et le commerce. Il accorde

⁷⁵ *Le Sillon* 1^{er} août 1953

⁷⁶ *Le Sillon* 15 septembre 1952

⁷⁷ *Le Sillon* 1^{er} octobre 1952

une aide de 15 % sur tous les matériels acquis depuis le 11 avril de la même année⁷⁸.

Les exploitants agricoles sont éligibles au dispositif. Ils doivent acquérir un matériel neuf, d'un prix supérieur à 7 000 francs et figurant sur une liste préétablie. Le bénéficiaire de l'aide s'engage à ne pas revendre le matériel avant un an. Les frais de transport et de montage ne rentrent pas dans la base de calcul. La facture est soumise à des conditions de forme et le maire doit certifier la qualité de l'acheteur et la livraison effective du matériel.

Les tracteurs, motoculteurs, moissonneuses-batteuses, charrues, semoirs, égreneurs, trieurs, véhicules agricoles à deux, trois ou quatre roues d'une vitesse limitée à 25 kilomètres heure, et les matériels motorisés pour la récolte du maïs figurent notamment parmi les investissements éligibles⁷⁹.

Les responsables agricoles estiment que l'engouement dont font preuve certains pour la mécanisation doit être tempéré. Il faut envisager les opérations de mécanisation de manière prudente et en fonction des dimensions de l'exploitation⁸⁰.

C'est la problématique de la décision d'achat du tracteur par le maïsiculteur que Louis Saint-Martin aborde dans un article paru dans les colonnes du journal *Le Sillon* en février 1953. Il observe qu'au 1^{er} janvier 1953, le nombre de tracteurs en service dans le département atteint 1 200 unités et augmente à un rythme de plus en plus élevé. Il dit qu'un tel investissement, lourd, doit résulter d'un choix raisonné. Deux à trois hectares de culture de maïs ne peuvent légitimer une telle dépense. Le tracteur doit s'accompagner d'un accroissement des surfaces cultivées sur la propriété. Louis Saint-Martin n'hésite pas à conseiller, au risque de choquer, de prendre du terrain sur les prairies permanentes, et même en commençant par les meilleures. Il évoque aussi une seconde possibilité, celle du défrichement de terres incultes : les touyas.

Si la motorisation paraît souhaitable, elle doit donc aller de pair avec l'intensification de la culture. Et Louis Saint-Martin considère que le maïs hybride, plus et mieux cultivé, doit être le facteur décisif du succès de la motorisation dans le département⁸¹.

⁷⁸ *Le Sillon* 1^{er} juin 1954

⁷⁹ *Le Sillon* 1^{er} juillet 1954

⁸⁰ *Le Sillon* 1^{er} octobre 1952

⁸¹ *Le Sillon* 15 février 1953

C-2 Les matériels spécifiques au maïs

La motorisation va concerner les différentes phases de la culture et de la récolte de la céréale du Sud-Ouest.

Au début des années cinquante, les caractéristiques des maïs hybrides conduisent à une adaptation des semoirs existants. L'AGPM s'est mise en relation avec les différents constructeurs afin que les agriculteurs puissent se procurer des bobines calibrées aux dimensions des grains hybrides. Ces bobines sont mises en vente à la Maison du Paysan de Pau⁸². Des semoirs spécifiques à la céréale sont rapidement proposés aux exploitants. Des modèles à deux rangs permettent d'ensemencer quatre à six hectares en une journée.

Dans le cadre des journées du maïs organisées à Pau les 1^{er}, 2 et 3 décembre 1951, une exposition rassemble tous les matériels actuellement disponibles en France et adaptés à la culture du maïs. Un concours d'égrenoirs et trieurs est organisé. C'est le premier du genre en France. Douze machines, sous les yeux d'un jury dans lequel figurent le professeur Alabouvette et Louis Saint-Martin, effectuent le travail pour lequel elles ont été conçues, durant un quart d'heure. C'est la « Sans Rivale », présentée par l'Union des CUMA de Paris, qui remporte le premier prix dans la catégorie des égrenoirs grand débit, tandis que la « *Wielfrass* », présentée par le groupement Chartres Agricole, s'impose dans la catégorie des égrenoirs petit débit. C'est la machine « Clert », présentée par les Établissements Biscarra de Niort qui s'attribue le premier prix dans le concours des trieurs, tandis que la machine « Marot », présentée par monsieur Émile Marot, de la même ville de Niort, est classée deuxième.

Les locaux sont présents au palmarès avec des égrenoirs conçus par Messieurs Darraspen et Heugas de Autevielle, Monsieur Bacod de Labastide-Villefranche, et la Maison Mailhe d'Orthez⁸³.

La « Sans Rivale » intéresse effectivement les maïsiculteurs locaux, et la Maison du Paysan de Pau devient le vendeur exclusif pour la région du Bassin de l'Adour de cette batteuse égreneuse. Elle effectue l'égrenage de tous les épis de maïs, qu'ils soient dépouillés ou non, y compris toutes les variétés de maïs hybride à grains dentés⁸⁴.

⁸² *Le Sillon* 15 février 1951

⁸³ *Le Sillon* 15 décembre 1951

⁸⁴ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1952

Au début de l'année 1952, des batteries de trieurs calibreurs spéciaux pour maïs hybrides ont été mis en fonction à l'annexe de Billère de la coopérative agricole de céréales du Bassin de l'Adour (CACBA)⁸⁵. C'est dans le courant de cette même année que cette coopérative a réalisé une première tranche d'installations de séchage et de conditionnement de semences de maïs hybride dont il est rendu compte par ailleurs dans le présent mémoire⁸⁶.

À la même époque, les établissements Couailac et Bly, de Châtillon près de Paris, commercialisent un tracteur à bras « Labor », facile à manier et passant partout, qui réalise avantageusement les travaux de binage, buttage et sarclage⁸⁷. Les établissements Pierre Saint-Cricq, situés au 23 de la rue Guynemer à Pau, diffusent de nouveaux matériels tels que des dépouilleuses de maïs à 6 et 12 cylindres⁸⁸.

Les 13 et 14 avril 1953, la Maison du Paysan de Pau procède à des démonstrations de matériels à Pau et Orthez. Un semoir EBRA, des établissements Beauvais et Robin, a retenu particulièrement l'attention. Il assure une grande régularité de la distribution. Le fabricant a étudié un jeu de trois distributeurs qui conviennent pour les différents calibrages de semences de maïs de la coopérative de Pau. Une roue plombeuse tasse la terre sur le semi, et un système d'obturation permet également de faire des semis en poquets. Il s'adapte facilement sur n'importe quel tracteur⁸⁹.

Au début des années cinquante, les *corn pickers*, machines à récolter le maïs, sont peu répandus et doivent être importés. L'AGPM prend en charge les démarches nécessaires pour faire entrer en France quelques exemplaires de ces matériels. Les *corn pickers* sont livrés en nombre suffisant pour satisfaire les premières demandes⁹⁰.

La coopérative de défrichement sise à la Maison du Paysan à Pau fait l'acquisition d'une machine américaine du même type qui permet de réaliser, en une seule séquence de travail continue, le ramassage et le dépouillage des épis. Cette machine est mise à la disposition des

⁸⁵ *Le Sillon* 1^{er} mai 1952

⁸⁶ *Le Sillon* 15 septembre 1952

⁸⁷ *Le Sillon* 1^{er} mai 1952

⁸⁸ *Le Sillon* 15 septembre 1952

⁸⁹ *Le Sillon* 15 avril 1953

⁹⁰ *Le Sillon* 1^{er} mai 1950

agriculteurs. Il est signalé toutefois qu'une surface minimale d'un hectare est nécessaire pour rentabiliser l'opération. Ce matériel de conception américaine est davantage adapté au maïs hybride⁹¹.

La société Hy Bergerat Monnoyeur et Cie, présente à Paris, Lyon, Toulouse et Bordeaux, commercialise sur toute la France à la même époque des *corn pickers* John Deere à un rang semi-porté et à deux rangs tracté⁹². Jusqu'en 1955, ces matériels sont peu utilisés en Béarn et dans les Pays de l'Adour.

Ainsi, sur tous les fronts, depuis 1950, la recherche du progrès s'articule et s'organise autour de l'introduction du maïs hybride. La parité de traitement avec les maïs de pays n'est plus de mise, ni dans les animations professionnelles ni dans les expérimentations et la recherche. Cependant, si les objectifs sont clairement tracés, et malgré les avancées obtenues, des obstacles majeurs à une expansion de la culture restent encore à franchir, notamment en matière de mécanisation, de désherbage ou d'obtention de semences toujours plus adaptées aux conditions locales.

⁹¹ *Le Sillon* 15 octobre 1950

⁹² *Le Sillon* 1^{er} décembre 1951

CHAPITRE 3

LE DECOLLAGE ECONOMIQUE

Dans un environnement patiemment amélioré par les acteurs institutionnels et syndicaux, la production de maïs hybride va pouvoir entrer dans une phase de progression significative. Les maïsiculteurs béarnais opèrent des choix stratégiques et orientent la production en conséquence. Ils impulsent les revendications pour des prix rémunérateurs et des importations maîtrisées. Un équipement majeur sort de terre dans la banlieue paloise et vient couronner des années d'efforts.

A- LE MAÏS SEMENCE

A-1 La constitution de la Fédération Nationale des Producteurs de Semence de Maïs(FNPSM)

Il a été indiqué, ci-avant dans le présent mémoire, le rôle joué par le professeur Alabouvette dans la définition des étapes qui menaient vers le maïs hybride. Il avait notamment tracé l'objectif d'une production française de semences, en explicitant toutes les opérations qu'il faudrait réaliser et toutes les règles qu'il faudrait édicter pour réussir cette production. La spécialisation nécessaire exigeait, selon lui, la création de syndicats de producteurs, regroupés utilement dans une fédération⁹³.

Louis Bidau est en accord avec les objectifs tracés par le professeur de Montpellier. Dans son rapport à l'assemblée générale de l'AGPM tenue au mois de décembre 1949, à la suite du congrès international, il engage sans plus tarder l'association des producteurs sur le créneau porteur de la production de semences d'hybrides. Celle-ci va se rajouter un certain temps à la production de semences sélectionnées de variétés françaises à pollinisation libre, avant de la supplanter. Louis Bidau redit qu'il faut produire les semences en France et créer des syndicats de producteurs. Il faut aussi bâtir les cellules coopératives nécessaires pour assurer le séchage, le triage et la vente de ces semences⁹⁴.

Le conseil d'administration de la fédération syndicale départementale qui se tient le 23 janvier 1950 se félicite du succès remporté par le congrès international du maïs de décembre 1949, et

⁹³ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1950

⁹⁴ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1950

indique que la fédération des producteurs de semences est en cours de gestation. Le programme d'activité pour l'année 1950 est déjà tracé : production de semences d'hybrides doubles sur cent cinquante hectares dans le Sud-Ouest, pour une mise en vente en 1951 de trois mille quintaux de semences. Louis Bidau se félicite du concours permanent apporté tant par les services officiels de la recherche agronomique que par les administrations régionales et départementales.

Par ailleurs, la coopérative de blé du Bassin de l'Adour a passé commande de 600 quintaux de semence hybride, afin de desservir les premiers agriculteurs qui voudront produire du nouveau maïs à côté du maïs de pays. Les variétés commercialisées ont été sélectionnées à l'issue des essais effectués durant les trois années précédentes⁹⁵.

C'est une importante réunion des producteurs de maïs du Sud-Ouest, qui se tient à Toulouse le 24 janvier 1950, soit le lendemain du conseil d'administration évoqué ci-dessus. Une salle a été réservée par la société d'agriculture de la Haute-Garonne. Un grand nombre de responsables agricoles régionaux et nationaux sont présents: Les administrateurs de l'AGPM, les présidents des syndicats de semences déjà constitués, les directeurs des services agricoles de plusieurs départements du Sud-Ouest, des présidents et directeurs de coopératives de céréales, l'AGPB, l'ONIC et l'UNCAC. Le professeur Alabouvette et Monsieur Schad, responsable de la station INRA de Clermont-Ferrand, participent aussi à la réunion.

Un conseil d'administration de l'AGPM se tient d'abord afin d'élire un nouveau bureau, suite au décès d'Hubert de Baillenx quelques mois auparavant. Et c'est Louis Bidau qui est élu président. Les autres postes du bureau sont partagés entre Landais, Bigourdans, Gersois, Audois et Haut-Garonnais. Le conseil d'administration accueille également des représentants d'instances nationales telles que l'UNCAC et l'AGPB. Monsieur Mennesson, directeur de l'AGPB, reçoit une délégation permanente pour assurer une liaison constante avec les organismes officiels de Paris.

La Fédération nationale des producteurs de semences de maïs (FNPSM) est ensuite constituée. Sa mission, essentiellement technique, sera centrée sur le contrôle de la production des semences. Elle devra œuvrer en étroite liaison avec l'AGPM et sera par ailleurs placée sous la surveillance de la commission officielle de contrôle (COC), constituée de techniciens fonctionnaires. La fédération regroupe les syndicats déjà constitués à ce jour, à savoir : quatre syndicats bas-pyrénéens (Pau,

⁹⁵ *Le Sillon* 1^{er} février 1950

Oloron, Orthez, Saint-Palais), trois syndicats landais (Peyrehorade, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Tartas), et cinq autres situés dans le Gers, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, l'Aude et le Puy-de-Dôme.

Le programme de l'année 1950 est validé par cette assemblée constitutive. La fédération va impulser la production de semences de maïs grain et de maïs fourrage. Pour les premières, les surfaces disponibles seront partagées entre multiplication de lignées pures, production d'hybrides simples et doubles. Pour les secondes, les semences seront obtenues par multiplication des populations françaises à pollinisation libre, et aussi par reproduction d'hybrides doubles. Il va être affecté à chaque syndicat une variété d'hybride double à produire, choisie compte tenu des conditions climatiques locales. L'objectif est de s'en tenir à une seule variété par secteur de façon à éviter les croisements accidentels.

Le bureau de la nouvelle entité est élu. La présidence est assurée par le Landais Gérard Coyola, de Labenne. Il est assisté de trois vice-présidents. Louis Bidau est l'un d'entre eux, et il est chargé, en sus des fonctions de délégué général, de représenter la fédération avec le vice-président Saint-Martory à la commission des opérations de contrôle⁹⁶.

Un programme de formation et d'informations, à l'attention des agriculteurs qui vont se lancer dans la production de semences, est mis en place. Jacques Etchebarne, directeur de la FNPSM, va s'appuyer sur la presse agricole locale pour mener des campagnes d'explications. Il décrit dans le détail le travail qui va incomber aux maïsiculteurs volontaires. Il insiste sur la technicité des opérations, sur tous les soins et précautions qu'il faudra apporter aux séquences de travail successives⁹⁷.

Les agriculteurs désirant s'investir dans la production des semences hybrides ont été invités, dès le mois de janvier 1950, à s'inscrire auprès des services de l'AGPM, au siège social à Pau. Pour cette première campagne de semences, ils doivent respecter les règles d'isolement fixées à quatre cents mètres par rapport à toutes autres cultures de maïs, et disposer d'une main-d'œuvre suffisante⁹⁸.

⁹⁶ *Le Sillon* 15 février 1950

⁹⁷ *Le Sillon* 1^{er} mars 1950

⁹⁸ *Le Sillon* 15 janvier 1950

A-2 Le développement des syndicats de producteurs de semences

La fédération convoque son conseil d'administration le 14 avril 1950 à Pau. Celui-ci examine les demandes d'adhésion des syndicats créés depuis l'assemblée constitutive. Le conseil valide ensuite un certain nombre de modifications apportées au règlement technique. C'est le professeur Alabouvette qui les présente. Elles concernent la superficie minimum des champs de production d'hybrides doubles, portée à 50 ares, le marquage des lignes mâles, la récolte du parent mâle qui devra être effectuée en premier lieu, et les modalités de contrôle. Une répartition nationale des productions est opérée entre les divers syndicats. Le conseil examine enfin et adopte, après quelques modifications, le projet de contrat de production de semences de maïs grain proposé par la coopérative de blé du Bassin de l'Adour⁹⁹.

Très rapidement, de nouveaux syndicats de producteurs de semences voient le jour dans plusieurs départements. De nombreuses assemblées générales constitutives se tiennent en Béarn au début de l'année 1951.

Le syndicat de Garlin est constitué le mercredi 10 janvier 1951, à l'initiative de Franck Hougrou, délégué cantonal de la CGA. Il regroupe les producteurs de semences du canton et des cantons limitrophes. Les statuts sont adoptés, un conseil d'administration est mis en place, dans lequel figurent des agriculteurs des communes d'Aubous, de Boueilh-Boueilho-Lasque, de Baliracq, et de Mascaraàs. Le jeudi 11 janvier, c'est le syndicat de Lembeye qui est mis en place, après une réunion préalable à Aurions-Idernes. Et ce sont soixante et onze producteurs de semences grain et dix producteurs de semences fourrage du canton qui s'inscrivent dans le cadre du programme de 1951. Le syndicat de Thèse est créé le dimanche 21 janvier 1951. Une dizaine d'agriculteurs de Thèse, Viven, Lème, Claracq, Navailles, Astis, Lalonquette, Argelos et Bournos, se partagent les postes du conseil d'administration¹⁰⁰.

Le syndicat de Navarrenx est constitué le mercredi 31 janvier, celui de Sauveterre le samedi 3 février. Une réunion d'information se tient encore à Assat le samedi 3 mars. Et trois syndicats de producteurs de maïs semence voient le jour au Pays basque : vallée de l'Adour, vallée de la Nive, vallée de la Nivelle.

⁹⁹ *Le Sillon* 1^{er} mai 1950

¹⁰⁰ *Le Sillon* 15 janvier 1951

Au cours de ces assemblées constitutives, ou des réunions d'information qui leur font suite, parfois agrémentées de projections cinématographiques, les instructions techniques nécessaires sont données aux agriculteurs¹⁰¹. Les dirigeants de l'AGPM et de la FNPSM animent ces réunions jusque dans les plus petites communes. Ils ont été agréablement surpris par le succès inattendu de celle tenue à Aurions-Idernes le samedi 6 janvier 1951. Louis Bidau et Jacques Etchebarne étaient présents. Le premier, s'exprimant tantôt en français tantôt en béarnais, a fait le tour des questions d'actualité. Le second a présenté un exposé technique sur le travail d'obtention et de multiplication des lignées pures et la fabrication des hybrides. Monsieur Lheure, technicien de l'AGPM, a commenté une projection cinématographique. Monsieur Petit, directeur de la CBBA, a abordé le problème du conditionnement des semences et décrit les investissements que nécessite cette production.

Ainsi, ce sont douze syndicats qui sont en place dans les Basses-Pyrénées pour la production de semences en 1951, quatre créés en 1950, et huit créés au début de l'année 1951¹⁰². Celui du canton de Salies n'est pas encore en place, il ne tiendra son assemblée constitutive que le jeudi 20 décembre 1951¹⁰³.

Sur le plan national, la FNPSM, qui comptait treize membres, enregistre les adhésions de trois autres syndicats situés dans les Landes, le Gers et les Ardennes, de trois coopératives localisées dans l'Oise, l'Eure-et-Loir et la Charente-Maritime, de quatre maisons privées dont la Maison Vilmorin, et d'un producteur isolé travaillant dans les Deux-Sèvres.

Le conseil d'administration de la fédération en date du mardi 6 mars 1951 fixe le montant des cotisations des membres adhérents. Elles comprennent un droit d'entrée de 500 francs et une cotisation proportionnelle par kilogramme de semence produite qui varie selon la variété¹⁰⁴.

À la fin du mois de mars et au début du mois d'avril 1951, les syndicats tiennent des assemblées générales pour informer leurs adhérents des inscriptions retenues pour la campagne 1951. Jacques Etchebarne, directeur de la FNPSM, est présent pour donner, avec le

¹⁰¹ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1951

¹⁰² *Le Sillon* 1^{er} mars 1951

¹⁰³ *Le Sillon* 15 décembre 1951

¹⁰⁴ *Le Sillon* 15 mars 1951

concours de Monsieur Lheure, technicien de l'AGPM, toutes instructions techniques utiles. Chaque syndicat se voit attribué une tâche prédéfinie. Ainsi, pour l'année 1951, la fabrication des lignées pures et des hybrides simples est dévolue aux syndicats de Pau et Thèze, sauf pour deux hybrides précoces, les Wisconsin 240 et 255 qui seront produits dans le Puy-de-Dôme¹⁰⁵. Au titre de la campagne de semences de 1952, il est enregistré l'inscription de nouveaux agriculteurs, dans le cadre des syndicats existants. La réglementation de la production est rappelée avec insistance¹⁰⁶.

A-3 La réglementation de la production de semences

C'est un arrêté ministériel en date du 4 décembre 1950 qui a instauré un règlement s'appliquant à toutes les cultures de maïs destinées à la production de semences, qu'il s'agisse de semences de maïs grain ou de maïs fourrage. Un agrément préalable de la commission officielle de contrôle (COC) est rendu nécessaire pour pratiquer ce type de culture, laquelle n'est ouverte qu'aux agriculteurs regroupés en syndicats de producteurs de semences et à des maisons ou groupements de sélection. La FNPSM assure, sous les directives de la COC, l'organisation et l'administration du contrôle. Celui-ci se matérialise par plusieurs visites en cours de végétation et pendant les opérations de stockage, triage et ensachage.

Les conditions requises sont très précises. Il faut respecter les règles d'isolement. La distance est de quelques centaines de mètres et varie selon qu'il s'agit de lignées pures, d'hybrides simples ou doubles. Le producteur est sous la surveillance de trois catégories de contrôleurs : un contrôleur local membre du syndicat, un contrôleur régional désigné par la fédération nationale, et un contrôleur national dépendant de la COC. À compter de la date de l'arrêté, aucun maïs ne peut être vendu en tant que semence s'il ne provient pas de cultures autorisées et s'il n'a pas reçu le certificat de contrôle délivré par la COC¹⁰⁷.

Les semences de maïs fourrage sont classées en catégories par la COC, qui décide des variétés pouvant être utilisées. Une catégorie Elite fait l'objet d'une sélection constante pour maintenir une totale pureté. Au moment de l'ensachage, des étiquettes sont placées sur les sacs et attestent de la qualification de la semence. Elles portent le nom de la

¹⁰⁵ *Le Sillon* 15 avril 1951

¹⁰⁶ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1952

¹⁰⁷ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1951

variété, le nom du syndicat et un numéro d'ordre. La qualité ainsi garantie vient justifier le prix demandé aux utilisateurs de semences¹⁰⁸.

Louis Bidau considère que cette réglementation est indispensable pour garantir les intérêts des maïsiculteurs français. C'est pourquoi il repousse les demandes de ceux qui souhaitent obtenir des dérogations en vue de vendre en tant que semence de maïs fourrage du « beau maïs de consommation ». Messieurs Dassance et Massondo plaident un moment en ce sens en faveur des agriculteurs basques qui sont en train de constituer maintenant des syndicats. Louis Bidau préfère viser une prochaine réunion interprofessionnelle pour défendre une revalorisation du prix du maïs de consommation¹⁰⁹.

Pour favoriser la production de maïs semence fourrage en 1951, la date limite d'inscription des candidats est reportée au 15 avril de la même année. La contrainte d'isolement est ramenée de 300 à 150 mètres, dès lors que la surface de la parcelle est au moins égale à un hectare et que les deux champs concernés abritent des variétés à caractéristiques voisines, c'est-à-dire de précocité comparable et de même couleur. La fédération a également mené les démarches nécessaires afin que la distance puisse être également réduite au cas de présence de haies ou de bois entre les deux parcelles voisines¹¹⁰.

Un guide de la multiplication des semences a été remis à chaque producteur. Il y figure notamment l'interdiction de pratiquer l'écimage. La fédération est cependant amenée à formuler des rappels à l'ordre. L'écimage des rangées tant mâles que femelles est prohibé et constitue un cas de refus de réception des semences¹¹¹.

Au début de l'année 1952, un nouveau rappel à la réglementation s'avère nécessaire. En effet, il arrive que des producteurs soient sollicités directement par des voisins ou amis pour la fourniture directe de semences. Et certains n'attendraient même pas d'être sollicités. Les producteurs doivent obligatoirement livrer toute la semence à l'organisme habilité qu'ils ont choisi pour la commercialisation. Les sanctions pour les contrevenants sont la radiation à vie et sans appel de la liste des producteurs de semences, et des poursuites pour fraude

¹⁰⁸ *Le Sillon* 15 février 1951

¹⁰⁹ *Le Sillon* 15 février 1951

¹¹⁰ *Le Sillon* 15 mars 1951

¹¹¹ *Le Sillon* 15 octobre 1951

peuvent être engagées. Le syndicat dans la circonscription duquel plusieurs producteurs auront fraudé peut également être radié¹¹².

A-4 La réglementation du stockage, du séchage et de la vente des semences

Les maïs contrôlés sur les champs ne sont pas pour autant considérés comme acceptés en qualité de semences. Ils sont aussi visités en épis au grenier, qui est encore à cette époque le lieu de stockage couramment utilisé. Ce deuxième contrôle se fait dans le courant de l'hiver. Il y a lieu d'entreposer séparément ces maïs semence provenant des champs contrôlés, qui doivent être matériellement séparés des autres maïs récoltés sur la propriété. Il faut les aérer fréquemment et éliminer les épis qui présenteraient des défauts. Les contrôleurs peuvent prendre des échantillons afin de vérifier le degré de siccité.

Au moment de l'ensachage, un nouveau prélèvement est opéré pour vérification de la faculté germinative. Ce n'est qu'après ces différentes épreuves que tel ou tel lot de maïs sera déclaré conforme à l'appellation « semence ». La COC n'hésite pas à refuser les maïs non conformes. Ainsi, au Pays basque, la production de semences de maïs fourrage, variété doré de Gomer, fait l'objet d'un refus en bloc fin 1951, en raison d'un manque de stabilité, d'homogénéité et de pureté. Et ces maïs sont tous déclassés en catégorie de consommation courante¹¹³.

La vente des semences est également étroitement encadrée. Les négociants et coopératives agricoles d'approvisionnement doivent être agréés par l'ONIC. La demande d'agrément est présentée par le comité départemental des céréales. Elle aboutit à la délivrance d'une carte professionnelle. Un titre de mouvement doit accompagner tout transport de semences. Les sacs de semences doivent être vendus entiers et plombés. Un registre mentionnant les entrées et sorties de façon détaillée doit être tenu par tout organisme vendeur. Un relevé annuel des opérations doit être transmis au comité départemental¹¹⁴.

Les services départementaux de l'ONIC, situés 27 rue Carnot à Pau, sont chargés de l'organisation des travaux du comité départemental des céréales, dont ils assurent également le secrétariat. Ils tiennent une série de registres, notamment des états des

¹¹² *Le Sillon* 1^{er} janvier 1952

¹¹³ *Le Sillon* 15 janvier 1952

¹¹⁴ *Le Sillon* 1^{er} novembre 1950

mouvements d'entrée et de sortie des céréales, pour chacun des organismes agréés¹¹⁵. Ils gèrent aussi deux répertoires alphabétiques des organismes stockeurs, l'un pour les coopératives, l'autre pour les négociants privés, portant mention des habilitations, de leur retrait, des sanctions éventuelles, et des nouvelles inscriptions. Il est également procédé au suivi des tonnages traités par chacun¹¹⁶.

L'ONIC instruit aussi les demandes de subventions aux semences de maïs grain hybrides présentées par les exploitants acheteurs. L'instruction des dossiers donne lieu à un suivi par canton¹¹⁷.

L'obtention de l'appellation « semence » ne garantit pas au maïsiculteur la vente de sa production. Il faut qu'il existe une demande des acheteurs et que le prix proposé convienne à ceux-ci. Les syndicats, les coopératives et l'AGPM suivent de près cette délicate question de la commercialisation, et interviennent auprès des pouvoirs publics pour le contrôle et la limitation des importations, afin de protéger les prix des semences françaises.¹¹⁸

Au printemps de l'année 1952, la coopérative de céréales du Bassin de l'Adour (CACBA), producteur de semences habilité, commercialise ses semences de maïs hybrides au prix de 160 francs le kilo, pour les variétés précoces, demi-tardives et tardives. Elles sont livrées triées, calibrées, et traitées à l'Arasan, en sacs coton de 20 kilos, portant le plomb et l'étiquette délivrés par la COC. Les agriculteurs peuvent se les procurer dans une vingtaine de dépôts de la coopérative¹¹⁹.

A-5 L'évolution de la production de maïs semence

La production française de semences a commencé véritablement en 1950, bénéficiant de l'élan créé par le congrès international du maïs tenu à Pau. Mais les volumes de production sont alors très limités, et la culture est concentrée au début des années cinquante sur la région du Bassin de l'Adour.

¹¹⁵ Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, cote 1256W, article 138

¹¹⁶ Archives départementales des Pyrénées Atlantiques, cote 1256W, article 171

¹¹⁷ Archives départementales des Pyrénées Atlantiques, cote 1256W, articles 122-134

¹¹⁸ *Le Sillon* 15 janvier 1952

¹¹⁹ *Le Sillon* 15 avril 1952 et 1^{er} mai 1952

Pour l'année 1950, ce sont près de 200 hectares qui ont été consacré en France à la multiplication des lignées et à la production des hybrides simples et doubles. La moitié environ, soit cent hectares, sont situés dans le département des Basses-Pyrénées¹²⁰. La production évolue sensiblement les années suivantes, mais les volumes de production sont encore modestes. Les chiffres annuels arrondis de la production nationale de semence de maïs grain sont les suivants :

- 1950 2 200 quintaux
- 1951 11 000 quintaux
- 1952 11 000 quintaux
- 1953 16 600 quintaux
- 1954 22 000 quintaux
- 1955 35 000 quintaux

Il faut noter que la CBBA, qui est la coopérative principale du secteur Pau-Béarn, produit à elle seule, en 1954, 5 000 quintaux de semences, approchant ainsi le quart de la production nationale.

Les importations de semences sont de 6 000 quintaux en 1950. Dans les Basses-Pyrénées, près de mille agriculteurs, se répartissant sur plus de deux cents communes, sont demandeurs de semence hybride double américaine. La CBBA dispose de sept variétés de semences d'hybrides dentés, de précocité variable, proposées aux acheteurs dans les dépôts de la coopérative¹²¹.

Ces semences d'importation arrivent des États-Unis enrobées d'un composé organomercurique destiné à faciliter la levée par la suppression de certains organismes microscopiques hostiles. Mais cette substance présente quelque nocivité pour l'homme et les animaux : elle provoque des irritations respiratoires et des troubles de la digestion. Il y a lieu, en conséquence, de respecter strictement un certain nombre de recommandations dans le maniement de ces semences pour en limiter les inconvénients¹²².

Le Gouvernement subventionne, au début des années cinquante, les importations de semences d'hybrides afin de rendre possible leur achat par les maïsiculteurs français. Nous avons indiqué ci-dessus que

¹²⁰ *Le Sillon* 15 juillet 1950

¹²¹ *Le Sillon* 1^{er} mars 1950

¹²² *Le Sillon* 1^{er} mai 1950

les services départementaux de l'ONIC étaient chargés de l'instruction des demandes de subventions. Cependant, les importations vont décroître rapidement pour devenir négligeables à partir de 1953¹²³.

B- LE MAÏS GRAIN : PRODUCTION, PRIX ET IMPORTATIONS

La surface consacrée à la culture du maïs en France est de 325 000 hectares en 1950. Elle atteint 450 000 hectares en 1955. La production passe de 5 à 20 millions de quintaux dans le même temps. Cependant, la collecte ne représente en 1950 que 2 % de la récolte. Cette proportion va croître de façon spectaculaire au fur et à mesure de l'importance prise par la production des hybrides.

Dans les Basses-Pyrénées, il y avait, en 1949, 100 hectaresensemencés en maïs hybride par deux cents agriculteurs. Il y a 2 000 hectares cultivés par trois mille agriculteurs en 1950¹²⁴. Cette année-là, le département représente le cinquième des surfaces consacrées au maïs hybride dans toute la France¹²⁵. Comme ailleurs, la part de la collecte reste faible, les organismes agréés ont collecté 3 500 quintaux de maïs en 1952, et 7 700 quintaux en 1953¹²⁶.

Il est rendu compte de manière plus précise de l'évolution des surfaces, de la production et des rendements dans la partie suivante de notre mémoire et dans l'annexe jointe. Cette évolution est conditionnée par celle des prix et des importations que nous abordons au préalable.

B-1 Les revendications

Il est rappelé qu'au début des années cinquante, la France consomme le double de sa production annuelle de maïs, et elle importe 4 à 6 millions de quintaux par an depuis la Libération. L'objectif fixé est de se dispenser rapidement des importations. C'est dans le cadre des importantes réunions tenues à l'occasion de la journée du maïs du 4 décembre 1950 à Pau que des revendications précises sont arrêtées. Les motions de l'AGPM et de la FNPMS visent des demandes de subventions, notamment pour la production de maïs fourrage, afin de compenser les frais engagés par les maïsiculteurs dans les opérations de production et de contrôle. Elles dénoncent surtout les importations désordonnées qui viennent compromettre le plan français de production. L'avis et l'accord des producteurs sont réclamés avant toute

¹²³ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1955

¹²⁴ *Le Sillon* 15 juin 1950

¹²⁵ *Le Sillon* 1^{er} novembre 1950

¹²⁶ *Le Sillon* 1^{er} mai 1954

fixation des contingents d'importation, tant pour le maïs semence que pour le maïs consommation.

Un prix du maïs rémunérateur est recherché parce que nécessaire à l'obtention d'une extension des cultures, pour remplir les objectifs fixés par le plan Monnet. Le prix de la betterave sucrière est fixé en fonction du prix de revient, et le maïs devrait bénéficier du même dispositif car il s'apparente davantage à la betterave qu'aux autres céréales au point de vue des pratiques culturales.

C'est sur ces revendications que se développe l'action syndicale. Ainsi, une prime de qualité est réclamée pour la récolte de 1950, dont le montant sera librement débattu entre acheteur et vendeur et s'ajoutera au prix fixé par les pouvoirs publics. Le bénéfice des mêmes subventions pour la production française que celles accordées aux maïs d'importation est également revendiqué¹²⁷.

Un décret ministériel, paru au *Journal Officiel* du 13 février 1951, répond positivement à ces revendications. La prime de qualité est accordée. Ainsi, le maïs peut être vendu à sa valeur exacte reconnue entre acheteur et vendeur¹²⁸. L'incidence de la mesure va être sensible, et les maïs du Sud-Ouest se vendent immédiatement jusqu'à 50 % au-dessus du prix taxé.

L'AGPM et la FNPSM réunissent leurs conseils d'administration et tiennent des assemblées générales les 6, 7, et 8 mars 1951. Les deux organisations réaffirment leurs positions sur les questions de prix et d'importation, et proclament leur solidarité avec les autres organisations professionnelles pour la défense du prix de toutes les autres céréales et l'organisation rationnelle de leurs marchés¹²⁹.

À l'occasion de son assemblée générale tenue le 13 mars 1952 à Pau, l'AGPM proclame toujours son désaccord sur les importations encore autorisées durant l'hiver par les pouvoirs publics. Le prix de mise à disposition sur le marché métropolitain géré par l'ONIC gêne la revalorisation et la vente de la production française. Les maïsiculteurs demandent à être représentés dans les instances de l'office. La revendication de la fixation des prix en fonction du prix de revient est réitérée¹³⁰.

¹²⁷ *Le Sillon* 15 décembre 1950

¹²⁸ *Le Sillon* 15 février 1951

¹²⁹ *Le Sillon* 15 mars 1951

¹³⁰ *Le Sillon* 1^{er} avril 1952

B-2 Les suites aux revendications

Et la persévérance de l'AGPM finit par aboutir pour une bonne partie, puisqu'un décret du 30 juillet 1952 fixe le prix du maïs à 3 600 francs le quintal, soit en augmentation de 400 francs. C'est le même prix que le blé, ce qui est déjà une satisfaction. En second lieu, il s'agit d'un prix garanti, et les organismes stockeurs qui vont acheter à ce prix bénéficient d'un dispositif de reprise des stocks restants. Un barème de bonifications et réfections en fonction de la qualité du grain est également prévu¹³¹.

C'est dans le cadre de la recherche de l'équilibrage des importations qu'un arrêté ministériel paru au *Journal Officiel* du 2 août 1952 rend obligatoire la déclaration des superficies cultivées en maïs. L'obligation s'impose à tous les producteurs de maïs, quelle que soit la taille de leur exploitation. Cette évaluation de la capacité de production française doit permettre de mieux quantifier les importations nécessaires¹³². Elles dépassent encore les trois millions de quintaux en 1952, et Louis Bidau appelle à l'extension géographique des cultures et à l'augmentation des rendements¹³³.

Le 10 juin 1954, le conseil d'administration de l'AGPM réuni à Paris réaffirme sa revendication d'un prix fixe et garanti, ce qui suppose une réglementation minimum avec intervention de l'ONIC. Le prix du maïs en 1954 ne saurait être inférieur à celui de 1953¹³⁴. L'action porte ses fruits, le prix du maïs est fixé au-dessus de celui du blé. L'AGPM a obtenu un prix taxé, à la fois garanti et convenable.

Cependant, la production métropolitaine de maïs demeure au-dessous de la demande des utilisateurs. Et cette insuffisance est mise en exergue lors d'une réunion tenue à l'ONIC en septembre 1954, à laquelle participent notamment les industriels de la transformation du maïs et les fabricants d'aliments du bétail. Cette réunion n'est pas sans rappeler celles, sans fin et sans issue, tenues dans l'Entre-deux-guerres : les industriels étaient acheteurs de maïs français, mais pas au prix demandé par les producteurs, lesquels ne pouvaient de leur côté fournir

¹³¹ *Le Sillon* 15 août 1952

¹³² *Le Sillon* 15 août 1952

¹³³ *Le Sillon* 15 décembre 1952

¹³⁴ *Le Sillon* 15 juin 1954

les quantités souhaitées par les industriels. Ces derniers se tournaient donc systématiquement vers les importations¹³⁵.

Et la question est posée au cours de cette réunion à Louis Bidau de savoir quelles quantités de maïs et à quel prix les producteurs français peuvent fournir les utilisateurs. Louis Bidau rétorque qu'il ne peut prendre d'engagement en raison du manque de visibilité engendré par l'exclusion persistante du maïs des mesures de garantie et de réglementation, édictées par l'article 14 du décret du 30 septembre 1953, qui protègent le blé et le riz. Il réitère sa demande d'un marché régulé par la livraison obligatoire aux organismes stockeurs, la vente et la répartition étant assurées par l'ONIC¹³⁶.

Si l'AGPM se consacre avec constance à la création d'un marché intérieur régulé pour le maïs grain, il ressort cependant aux yeux de Louis Bidau que l'activité semences est celle qui va permettre de valoriser le mieux le travail des maïsiculteurs. Dans le prolongement de l'organisation de la production des semences, il y avait lieu de réaliser les équipements indispensables à leur conditionnement et leur commercialisation.

C- LA STATION DE BILLERE

Le séchage artificiel est une nécessité pour la production des maïs destinés à la semence. C'est ce qu'ont affirmé très tôt Louis Bidau, Jacques Etchebarne et Louis Saint-Martin. Depuis fort longtemps, et jusqu'au début des années cinquante, les maïs sèchent au grenier, épandus en couches plus ou moins épaisses, jusqu'à fin mars ou début avril, avant d'être égrenés.

C-1 L'historique

Les responsables agricoles locaux connaissent les pratiques des américains en matière de séchage artificiel. Les membres de la mission maïs de 1951 ont ramené de leur séjour dans le *Corn Belt* de précieux enseignements. Ils ont observé le procédé qui consiste à soumettre pendant quatre jours les maïs à un courant d'air chaud ne dépassant pas 45 °C afin de ne pas nuire à la faculté germinative. Quatre jours après la récolte, les maïs sont secs, égrenés, mis en sacs et prêts à la vente. Les maïs peuvent ainsi être vendus plus tôt et dans de meilleures conditions concurrentielles. Les quantités commercialisables peuvent être appréhendées de façon plus précise. Tous les inconvénients du séchage

¹³⁵ Théau Francis, *Le maïs et le Béarn de 1930 à 1945*, mémoire de master 1 histoire contemporaine, UPPA, août 2014, 104p

¹³⁶ *Le Sillon* 1^{er} novembre 1954

au grenier sont évités : capacité de stockage limitée, exposition aux prédateurs et nuisibles, risques de mélange, travail de retournement par pelletages, contraintes des contrôles en cours de conservation, date de livraison à l'organisme stockeur tardive grevant la trésorerie.

Un séchoir de type américain a été mis en service à la station expérimentale de Saint-Martin-de-Hinx dans les Landes en 1950. Le bâtiment et les installations ont coûté deux millions de francs. La capacité de ce séchoir, avec cinq chargements par saison, est de cent tonnes d'épis ; 4 500 kilogrammes d'eau contenus dans les épis de chaque chargement sont enlevés en cinq jours pour obtenir un grain sec.

Les essais menés à Saint-Martin-de-Hinx ont visé à vérifier le bon fonctionnement technique des installations américaines, mais également à déterminer le prix de revient d'obtention d'un kilogramme de grain sec, en intégrant l'amortissement de l'investissement. Le prix qui ressort est de l'ordre de 2,60 francs le kilo de grain sec. Les opérations d'égrenage qui ont suivi ont été facilement réalisées, et la faculté germinative n'a pas été altérée. Il a été ainsi vérifié que le séchage à air chaud permet d'obtenir, en quelques jours, le même résultat qu'après de longs mois de conservation en grenier. Les semences peuvent être ainsi commercialisées beaucoup plus vite¹³⁷.

Louis Saint-Martin est convaincu que des équipements de ce type sont indispensables et il incombe aux coopératives de les réaliser. Il évoque le problème du financement dont la solution passera par l'augmentation du capital de celles-ci¹³⁸. Louis Bidau abonde dans le même sens, et insiste sur la nécessité d'aller de l'avant et de bâtir rapidement un silo à semences, en dépassant les difficultés de l'heure, telle la sécheresse de 1949¹³⁹.

La CBBA a demandé aux services du Génie Rural, en accord avec les techniciens de l'UNCAC, de dessiner un projet. Sur la commune de Billère, une tour centrale de 18,70 mètres de haut sera édifiée. Un bâtiment de 20 mètres de long recevra huit cellules de stockage et séchage. Un autre espace, équipé de sept cellules, sera destiné au stockage des grains de maïs et aussi de blé. Des appareils de chauffage de l'air au mazout seront utilisés. Des bandes transporteuses et des élévateurs permettront d'acheminer les grains vers les installations

¹³⁷ *Le Sillon* 15 janvier 1951

¹³⁸ *Le Sillon* 15 juillet 1950

¹³⁹ *Le Sillon* 1^{er} août 1950

destinées à l'égrenage, au nettoyage et au triage. Enfin, des possibilités d'extension ultérieures sont ménagées dans le projet.

Il reste la question du financement, et le coût du projet est chiffré à vingt-trois millions de francs environ. Une subvention du ministère de l'Agriculture égale à 20 % est attendue. Le reste devra être couvert par un prêt de la caisse nationale de Crédit Agricole pour dix-huit millions et demi de francs, et par les ressources propres de la CBBA. Le prêt bancaire est subordonné à une augmentation du capital de ladite coopérative. Dans les colonnes du journal *Le Sillon*, l'ingénieur du Génie Rural Gilliard exhorte les adhérents de la CBBA à apporter leur concours à une réalisation qui sera la première du genre en France¹⁴⁰.

La CBBA lance l'opération de souscription à l'automne 1950. Suite aux bons offices de Louis Saint-Martin, le ministère de l'Agriculture a inscrit le projet de la coopérative sur le plan d'investissement pour 1950. Les crédits d'engagement sont accordés. Mais il reste à réaliser l'augmentation de capital de la coopérative. Et il faut souscrire à concurrence de cinq millions de francs afin de débloquer la subvention de l'État qui sera du même montant. La somme est importante, et la coopérative n'a pas les moyens d'adresser directement un bulletin de souscription à chaque cultivateur. Les bulletins de souscription sont à découper dans la presse locale, ils sont aussi mis à disposition au stand des organisations professionnelles tenu dans le cadre de la foire exposition de Pau, où sont exposés les plans du silo, du 21 septembre au 3 octobre 1950¹⁴¹.

À la fin du mois d'octobre 1950, l'augmentation de capital n'est pas réalisée. Le banquier presse la coopérative de constituer son dossier. Les ressources mises à disposition de la caisse nationale de Crédit Agricole sont assujetties aux mêmes règles que les crédits budgétaires et doivent donc être utilisées avant le 31 décembre 1950, aucun report de crédit n'étant envisageable. La CBBA met alors les producteurs en face de leurs responsabilités, la non-réalisation de l'augmentation de capital bloque le projet¹⁴². La commune de Corbères se mobilise et parvient à rassembler des souscriptions à concurrence de 24 000 francs. Elle est donnée en exemple. (LS, 01/12/1950).

Mais à la fin de l'année 1950, Louis Bidau est amené à reconnaître que les petits agriculteurs du Sud-Ouest, en dépit de leur bonne volonté,

¹⁴⁰ *Le Sillon* 1^{er} août 1950

¹⁴¹ *Le Sillon* 1^{er} octobre 1950

¹⁴² *Le Sillon* 15 novembre 1950

peinent à rassembler les sommes nécessaires. Il considère que l'on ne peut leur demander trop à la fois, alors même qu'ils sont engagés dans un bouleversement de leurs pratiques culturelles. Mais il n'est pas question pour Louis Bidau d'abandonner la production de semences à des spécialistes, à des sélectionneurs de métier, et il estime « qu'il est beaucoup plus riche pour le pays de voir cette production réalisée par le plus grand nombre d'hommes possibles, dans les plus petites terres possibles, parce que cela représente le moyen de retenir ces hommes là où ils sont, là où ils ont des raisons naturelles de rester ». (LS, 01/01/1951).

La collecte des souscriptions au capital se poursuit au début de l'année 1951, en particulier à l'occasion des réunions et assemblées générales constitutives des syndicats de producteurs de semences. Les maïsiculteurs de la commune d'Araujuzon font parvenir 97000 francs à la coopérative. Entre-temps, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel a fait savoir que le prêt à long terme était confirmé par une décision en date du 19 janvier 1951. Mais c'est toujours sous réserve que l'augmentation de capital soit réalisée. (LS, 15/03/1951).

Malgré tous les efforts déployés, le financement n'est pas bouclé, et la construction des installations ne peut être entreprise. L'AGPM s'équipe cependant à titre provisoire d'un appareil spécial qui est affecté au séchage des semences les plus tardives et les plus précieuses, comme celles des lignées pures et des hybrides simples. (LS, 15/10/1951).

Louis Bidau met à profit les journées du maïs tenues à Pau les 1^{er}, 2 et 3 décembre 1951, pour rappeler, devant les représentants du ministère de l'Agriculture et de nombreux responsables nationaux d'organismes agricoles, l'impérieuse nécessité qu'il y a à doter la France des installations de séchage et de conditionnement nécessaires. Il fait observer que les industriels français ne lui paraissent pas en mesure hélas, de fournir les matériels adéquats. Et il demande aux représentants des pouvoirs publics de l'aider à vaincre les obstacles, notamment monétaires, qui empêchent l'importation de matériels américains. Ceux-ci ont la préférence de Louis Saint-Martin et Jacques Etchebarne, qui les connaissent bien depuis la mission maïs¹⁴³.

C-2 La réalisation

La CBBA avait mis en concours des constructeurs français spécialisés sur le projet de séchoir. Mais aucun n'avait pu donner de

¹⁴³ *Le Sillon* 15 décembre 1951

garanties formelles pour un bon fonctionnement, leurs matériels étant conçus à l'origine pour d'autres séchages que celui du maïs. Il est difficile aux constructeurs français d'engager des frais de recherche et de mise au point importants pour équiper des stations de traitement des semences de maïs qui ne pourraient être réalisées qu'en très petites séries¹⁴⁴.

Investir français dans ces conditions pourrait amener bien des soucis. Le choix s'oriente donc, avec l'assentiment des services du Génie Rural, sur des séchoirs alternatifs américains de type « Wisconsin ». Ce matériel est en service là-bas depuis vingt ans et, de plus la station de génétique de Saint-Martin-de-Hinx est équipée d'un appareillage de ce type.

En raison de la difficulté persistante à financer le projet global, c'est une réalisation partielle des installations qui voit le jour dans le courant de l'année 1952. Le lieu élu est situé à la zone de La Linière, sur la commune de Billère limitrophe de celle de Pau. La station provisoire a l'honneur de recevoir, en juillet 1952, la visite du professeur américain Neal, éminent spécialiste du maïs à l'université de Wisconsin, et pilote de la mission française maïs de 1951. Il est accueilli par Louis Saint-Martin, Jacques Etchebarne, et le directeur de la CBBA, Monsieur Charles Petit. Le professeur Neal effectue un périple à travers toute la France, clôturé par une conférence de presse à Paris au cours de laquelle il souligne l'excellent départ pris en France par la culture des maïs hybrides¹⁴⁵.

La station reçoit aussi la visite des agriculteurs béarnais qui se rendent à la foire exposition de Pau, fin septembre 1952, et en profitent pour aller voir les installations de La Linière toute proche¹⁴⁶. Dans le cadre d'un stage de productivité, les jeunes agriculteurs des Basses-Pyrénées sont accueillis sur place par Messieurs Puyau, ingénieur du génie rural, Jacques Etchebarne, directeur de l'AGPM, et Charles Petit, directeur de la CBBA¹⁴⁷.

Le 29 décembre 1952, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la CBBA, Louis Bidau fait le point sur la question des installations de Billère. Il annonce que les bâtiments vont enfin être construits, et que la station sera en état de fonctionner pour la

¹⁴⁴ *Le Sillon* 15 décembre 1951

¹⁴⁵ *Le Sillon* 1^{er} août 1952

¹⁴⁶ *Le Sillon* 15 septembre 1952

¹⁴⁷ *Le Sillon* 15 décembre 1952

prochaine campagne. Il insiste sur les efforts qui restent encore à faire pour honorer les engagements de la coopérative en matière d'augmentation de son capital¹⁴⁸.

Après résolution des difficultés techniques et financières qui se dressaient encore sur la route, les constructions sont finalement réalisées, et elles sont achevées à la fin de l'année 1954. L'inauguration est programmée à la date du 12 décembre 1954. Comme cela avait été prévu, c'est un matériel essentiellement américain qui a été acquis et installé. Mais une partie des installations et des agencements est l'œuvre d'entreprises régionales. Elles ont conçu et réalisé les élévateurs, les transporteurs et toute la partie manutention. Les travaux électriques ont été confiés à une entreprise paloise.

Les installations techniques principales consistent en un séchoir d'une capacité de 1 800 quintaux dans lequel le générateur insuffle toutes les minutes 1 800 mètres cubes d'air chauffé à 41 °C. Le maïs séché est ensuite égrené à la cadence de 250 quintaux à l'heure. Les grains sont montés au sommet d'une tour de 22 mètres et passent dans divers appareils de dépoussiérage, calibrage et traitements anticryptogamiques, avant d'arriver à l'ensachage automatique et au magasin de stockage. Tous les moteurs sont télécommandés et les dispositifs de sécurité donnent automatiquement l'alarme en cas d'incident. L'usine est directement raccordée à la voie ferrée Bayonne-Toulouse.

La station est opérationnelle pour livrer des grains calibrés, exactement dosés en humidité, sans mélange de variétés, germant et levant correctement, c'est-à-dire des semences parfaites.

C-3 L'inauguration

Pour couronner cette réalisation, Louis Bidau souhaite organiser une manifestation marquante. Et il décide de solliciter directement le Président du Conseil des Ministres, Pierre Mendès-France. Il lui envoie un courrier pour lui demander de venir à Pau présider l'inauguration de la station. Il évoque le rôle de Pau, capitale du maïs, au centre de la région la plus productrice, lieu d'accueil de deux congrès internationaux du maïs, et siège de l'AGPM. Il joint à son envoi un sommaire présentation des bâtiments et installations. Il espère que le Président du Conseil fera aux maïsiculteurs du Béarn, du Pays basque et de toute la

¹⁴⁸ *Le Sillon* 15 janvier 1953

France, le très grand honneur de venir les encourager dans leurs efforts¹⁴⁹.

Et Pierre Mendès-France accepte l'invitation. L'inauguration est fixée au matin du dimanche 12 décembre. Le Président arrivera en gare de Pau à neuf heures. Il sera accompagné par Monsieur Houdet, ministre de l'Agriculture. Après la cérémonie et les discours, il reprendra immédiatement le train car il doit prendre un avion dans la soirée à destination du Canada¹⁵⁰. Une certaine presse nationale s'étonne du mince motif de la visite. Pourquoi une aussi haute présidence pour la simple inauguration d'une station de séchage, même la plus grande de France¹⁵¹ ? Quoi qu'il en soit, Pierre Mendès-France sera bien à Pau, ce 12 décembre, pour une grande journée de l'agriculture béarnaise, régionale et aussi nationale, car les représentants des grandes organisations professionnelles seront présents.

La manifestation est engagée dès le samedi soir, avec l'arrivée à l'aéroport de Pau de membres de cabinets ministériels et d'un groupe de journalistes parisiens. Monsieur Delaunay, préfet du département, les reçoit à la villa Sainte-Hélène pour un repas béarnais animé par le groupe folklorique basque « *Bit-Hari* ».

À la préfecture de Pau, le dimanche matin, Pierre Mendès-France se fait présenter par Louis Bidau les dirigeants locaux des syndicats, coopératives, caisses de mutualité, offices agricoles et banques¹⁵². Les personnalités se dirigent ensuite vers la zone de La Linière à Billère. Le cortège inaugural est conduit par Louis Bidau, Charles Petit, et les ingénieurs du Génie Rural¹⁵³.

Louis Bidau remercie le Président du Conseil d'avoir répondu favorablement à l'invitation qu'il lui avait adressée avec quelque hardiesse. Il dit que ce jour d'inauguration est un jour de fête pour les agriculteurs béarnais. Une construction nouvelle a jailli du sol par leurs mains et porte témoignage de leur volonté de vivre¹⁵⁴. Le président de l'AGPM et de la CACBA évoque la progression de la culture du maïs en

¹⁴⁹ *Le Sillon* 15 novembre 1954

¹⁵⁰ *Le Sillon* 1^{er} décembre 1954

¹⁵¹ *Le Sillon* 1^{er} décembre 1954

¹⁵² *Le Sillon* 15 décembre 1954

¹⁵³ *Le Sillon* 15 décembre 1954

¹⁵⁴ Li Shan, *Mémoire du maïs : pérenniser ou effacer ?*, rapport de stage de master professionnel 2^o année, UPPA, octobre 2009, pp 19-21

France, et en Béarn en particulier. Il indique que sa coopérative est en mesure de traiter 5 000 quintaux de semence de maïs par an, soit le quart de la production nationale. Il détaille le long cheminement du projet de construction de la station de séchage, entrepris au mois de juin 1950. Pendant trois ans, la coopérative de céréales a dû se contenter d'utiliser la station expérimentale de l'AGPM. Il remercie tous les acteurs publics et privés qui ont participé à la réalisation des bâtiments et des installations, sans oublier ceux qui ont raccordé la station à la ligne ferroviaire Pau-Paris, et la caisse régionale de Crédit Agricole pour son financement.

Louis Bidau poursuit son intervention sur les problèmes d'actualité intéressant le lait et l'élevage, et la question du prix de revient des productions agricoles. Il plaide pour l'organisation nécessaire des marchés, la création de fonds de garantie mutuelle, et l'amélioration de la condition paysanne. Il remercie le gouvernement pour les avancées récemment obtenues en matière de garantie des prix et de mesures réglementaires allant dans le sens de la protection du marché.

C'est au tour de Pierre Mendès-France de s'exprimer. Il dresse un état documenté du paysage agricole local, d'hier et d'aujourd'hui, et souligne les progrès accomplis en vingt ans. Il énumère les dernières réalisations d'équipements locaux, la création des coopératives d'éleveurs et de viticulteurs. Et il annonce que le marché du maïs va être régulé dans des conditions identiques à celui du blé, un décret est sur le point d'être publié, confiant ce rôle régulateur à l'ONIC. C'est une décision majeure, l'entrée dans l'ONIC ouvre au maïs le droit à un marché régulé.

Le Président du Conseil donne le mouvement coopératif et syndical des Basses-Pyrénées en exemple. À l'image du Béarn, c'est toute l'agriculture française qui entre dans une nouvelle phase d'expansion, rompant ainsi avec une longue période de « malthusianisme défensif ». Il effectue un tour d'horizon des problèmes spécifiques aux diverses productions sur le plan national, et assure de la volonté de son gouvernement à encourager toutes les initiatives professionnelles. Il aborde la question des débouchés de l'agriculture et plaide pour qu'elle devienne exportatrice. Le Gouvernement va rechercher activement de nouveaux débouchés extérieurs pour les principales productions nationales.

Mendès-France annonce la parution prochaine d'un décret instituant un fonds de garantie mutuelle et d'orientation de la production agricole, qui sera chargé de coordonner les activités d'assainissement des différentes productions. Il sera financé pour partie

par l'État, et pour une autre partie par les agriculteurs. Il donne ainsi une suite favorable à une autre des revendications exprimées quelques minutes plus tôt par Louis Bidau. Le Président du Conseil conclut son intervention, véritable discours de politique agricole générale, en déclarant que le Gouvernement apportera aux producteurs une aide intelligente et constructive¹⁵⁵.

Tout de suite après, Pierre Mendès-France reprend le train pour Paris, emportant la céramique qu'on lui a offerte, tandis que le ministre de l'Agriculture reste sur place pour la fin de la manifestation et le banquet qui va suivre, lequel rassemble de très nombreuses personnalités.

Après le départ du Président du Conseil, le bâtiment est ouvert au public. Et ce sont plusieurs milliers de personnes qui vont défiler pendant plus de six heures pour découvrir les installations¹⁵⁶. Louis Bidau gardera un souvenir inoubliable de cette journée et de sa rencontre avec Pierre Mendès-France. Il déclarera : « *Le visage buriné de cet homme revit devant mes yeux... Je revois son regard planté dans mon regard et le sourire qui, en montant de ses lèvres, semblait offrir la confiance et souhaiter l'amitié.* »¹⁵⁷.

Peu de temps après l'inauguration de la station de Billère, le gouvernement de Pierre Mendès-France était renversé.

Ainsi, la première moitié des années cinquante est marquée par plusieurs succès importants à mettre au crédit des maïsiculteurs béarnais. Ils ont su promouvoir et organiser, à une cadence soutenue, les syndicats de producteurs de semences, et les regrouper dans une fédération. Ils ont réalisé la première station de conditionnement des semences. Et l'AGPM, qui a mené à bien des revendications majeures, a confirmé sa position d'interlocuteur incontournable sur le plan national pour toutes les questions touchant à l'économie du maïs.

Au soir du congrès international de Pau en décembre 1949, l'AGPM s'était déclarée prête à relever les défis de l'introduction du maïs hybride. De fait, un travail d'organisation a été mené à bien et des changements majeurs ont été engagés dans les cinq années qui ont suivi. La mission maïs, si riche en

¹⁵⁵ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1955

¹⁵⁶ *Le Sillon* 15 décembre 1954

¹⁵⁷ Lascaray Thierry, *La coop de Pau (CBBA-CACBA), 1936-1977*, TER Histoire contemporaine, UPPA, décembre 1992, p 100

enseignements, a inspiré et guidé les acteurs. Mais ceux-ci ne se sont pas contentés de réciter la leçon américaine. Ils ont su faire preuve, à l'image de Louis Saint-Martin et Louis Bidau, de tout le pragmatisme nécessaire pour s'adapter aux réalités du terrain et aux moyens dont ils pouvaient disposer. Un palier a été atteint au soir de l'inauguration de la station de Billère. Mais il reste encore des structures à promouvoir ou à consolider, des progrès techniques à diffuser, alors même que se profilent des perspectives de croissance et d'extension de la production.

TROISIÈME PARTIE : LA PROGRESSION DU MAÏS HYBRIDE

(1955-1960)

Le maïs hybride gagne du terrain à partir de 1955. Il bénéficie de concours nouveaux pour sa promotion, la recherche avance, les expérimentations débouchent sur des progrès culturels. Les agriculteurs s'équipent en tracteurs et utilisent des matériels facilitant la culture, la récolte et le stockage. Ces améliorations conduisent à une extension géographique de la céréale au-delà de sa zone historique du Sud-Ouest, et la production s'accroît fortement. Il faut alors répondre aux besoins en matière de stockage et d'infrastructures pour les exportations. Mais cette économie du maïs ne peut se mettre en place et devenir pérenne si sa viabilité n'est pas assurée par des prix garantis.

CHAPITRE 1

LES AVANÇÉES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION, EXPÉRIMENTATIONS ET RECHERCHES

À partir de 1955, les actions en matière d'amélioration des pratiques culturelles et professionnelles sont résolument consacrées au maïs hybride, contrairement aux années précédentes au cours desquelles elles étaient partagées avec les maïs de pays. Les expérimentations et la recherche visent à sélectionner les variétés les plus productives et les plus adaptées. Les organisations syndicales et professionnelles agissent pour la promotion et la vulgarisation du nouveau maïs. La jeunesse agricole s'organise et va jouer un rôle notable dans la mise en œuvre des changements.

A- LE RÔLE DU CERCLE NATIONAL DES JEUNES AGRICULTEURS

La mise en service de la station de Billère a été une grande satisfaction pour Louis Bidau. Elle se conjugue à une autre bonne nouvelle, le Béarnais Hubert Buchou vient d'être élu à la présidence du Cercle national des jeunes agriculteurs à l'unanimité des membres du conseil d'administration.

Il était déjà secrétaire adjoint de l'organisation nationale et président du cercle départemental, apprécié partout pour ses qualités intellectuelles, son

sens de l'organisation et sa simplicité affable. Il est animé par un grand désir de travailler à la cause des jeunes paysans, à la formation de futurs cadres qui se mettront au service de la paysannerie¹. Hubert Buchou va dynamiser et structurer le Cercle des jeunes, tant au niveau local que national.

A-1 Les stages départementaux

Sur le plan local, Hubert Buchou conserve son mandat de président départemental. À l'automne 1955, il organise des réunions dans tous les cantons du département des Basses-Pyrénées, au cours desquelles sont nommés des délégués qui vont former le conseil d'administration. Un comité de coordination de stages de productivité est mis en place, en application d'une décision du bureau national. La jeunesse agricole catholique fournit des représentants à ce comité.

Le premier stage départemental est organisé fin décembre 1955 à Pau et il regroupe une trentaine de participants. La première journée est patronnée et financée par l'AGPM et donc consacrée au maïs. Elle bénéficie de la participation de Louis Bidau et de Louis Saint-Martin. L'après-midi est dédié à la visite d'installations, dont celles de la station de la CACBA à Billère. Les questions d'élevage, de production fourragère, d'alimentation animale et d'habitat rural occupent les deuxième et troisième journées².

Un stage d'économie rurale est programmé pour le mois de février 1956. Les stages doivent être relayés par des journées d'information cantonales qui regrouperont des auditoires plus vastes.

Les Basses-Pyrénées font partie des départements choisis par le bureau national pour organiser, en accord avec la FNSEA, un programme de formation des cadres des organisations professionnelles. Il se décline en un cycle de deux ans, à raison de huit journées de travail par an concentrées sur les périodes hivernales, avec pour objectif de donner aux jeunes des notions d'économie, de droit, de comptabilité, et de leur faire connaître le fonctionnement pratique des syndicats, mutuelles, coopératives, caisses de crédit, chambres d'Agriculture et structures professionnelles diverses.

Les séances, auxquelles participent trente-trois jeunes, sont réparties entre les villes de Pau, Bayonne et Saint-Palais. Les services administratifs agricoles et les dirigeants professionnels apportent leur concours à ces stages en assurant les conférences et autres animations.

¹ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1955

² *Le Sillon* 1^{er} janvier 1956

Les jeunes stagiaires s'impliquent fortement dans ces sessions de « formation de cadres ». Quatre stagiaires ont été chargés de faire des exposés sur certains sujets, enregistrés et retransmis par magnétophone³.

A-2 L'ouverture syndicale

Dans le même temps que celui de la formation, Hubert Buchou lance un second chantier, celui de la promotion des jeunes dans l'organisation syndicale. C'est dans le cadre d'un conseil d'administration de la fédération des syndicats agricoles du Béarn et du Pays basque, tenu à Pau le 5 décembre 1955 sous la présidence de Louis Bidau, qu'il expose ses vues sur le sujet. Il évoque le rôle pionnier joué par les JSSA dans le département, à l'instigation de Samuel de Lestapis dans les années trente. Il dit qu'il faut aller plus loin. Il fait observer que l'adhésion au syndicat local, qui est la base de l'édifice professionnel, se fait par une cotisation familiale et donc par l'adhésion du chef de famille. Mais les avis peuvent diverger entre les membres d'une même famille qui appartiennent à des générations différentes. Hubert Buchou pense qu'il serait juste, sur le plan local et sur le plan national, de permettre aux membres d'une même famille, en particulier aux jeunes adultes, d'être personnellement affiliés au syndicat. Cela favoriserait la préparation et l'engagement des jeunes dans la vie professionnelle et l'apprentissage des responsabilités. Il propose en conséquence une modification des statuts du syndicat des Basses-Pyrénées.

Après l'examen des autres questions à l'ordre du jour, Louis Bidau revient sur la proposition formulée par Hubert Buchou et s'adresse à l'assistance composée d'une quarantaine de personnes pour recueillir les avis. Des objections sont formulées, Hubert Buchou reprend ses explications du début et, à l'issue de la discussion générale, un accord est donné par le conseil d'administration sur le principe de l'adhésion individuelle des jeunes au syndicat⁴.

Peu de temps après, les 5 et 6 mars 1956, se tient à Paris le cinquième congrès du Cercle national des jeunes agriculteurs. La délégation bas-pyréenne - conduite par Hubert Buchou, comprend Arnaud Etcharren, André Perez-Labourdette, Alfred Ducos, et Vincent Labasse. Une motion d'orientation de structure est votée le 6 mars, dans la lignée des positions déjà exposées devant le syndicat départemental par le président national.

³ *Le Sillon* 1^{er} mars 1956

⁴ *Le Sillon* 15 janvier 1956

L'évolution jugée nécessaire des organisations professionnelles agricoles aux stades local, régional et national doit se concrétiser par l'adhésion des jeunes aux syndicats locaux, adhésion rendue possible par la FNSEA, et obligatoire par le cercle des jeunes agriculteurs. Celui-ci adhèrera aussi en tant qu'organisation aux fédérations départementales de la FNSEA. La représentation du Cercle national et des cercles départementaux des jeunes sera assurée dans les instances départementales et nationales de la FNSEA. Le cercle des jeunes affirme aussi son indépendance en se réservant le droit de donner son adhésion à toute autre organisation professionnelle adhérente de la CGA⁵.

De fait, la FNSEA procède à une profonde modification de ses statuts lors de son congrès annuel suivant, afin de permettre l'adhésion directe des jeunes au syndicat. Seront admis les membres majeurs de la famille travaillant exclusivement sur l'exploitation. Deux délégués des jeunes, un garçon et une fille, seront membres du conseil d'administration du syndicat local, communal ou cantonal, et l'un des deux sera membre du bureau. Il pourra s'agir de fils ou filles d'agriculteurs ou d'exploitants agricoles, tous âgés entre 18 et 35 ans. Dans le même sens, le Cercle national des jeunes prend des dispositions pour assurer une parité hommes-femmes au sein de ses conseils d'administration départementaux. Il décide aussi que les mineurs pourront participer aux activités, sans voix délibérative.

Les syndicats du Béarn et du Pays basque avaient anticipé les mesures prises par la FNSEA, en faisant élire, dès 1955, plus de huit cents jeunes aux conseils d'administration des syndicats locaux.

Afin de parachever son insertion dans les structures de la FNSEA, le Cercle national des jeunes formalise son caractère syndical en décidant sa transformation en union régie par la loi de 1864⁶.

A-3 La décentralisation des formations

Le lundi 26 mars 1956 se tient à Pau la première assemblée générale du cercle départemental des jeunes, en présence de cent cinquante personnes. Dans son rapport moral, Hubert Buchou, après avoir remercié la fédération départementale d'avoir été à la pointe de l'ouverture aux jeunes des conseils d'administration et des bureaux des syndicats, plaide pour un renforcement et une décentralisation des

⁵ *Le Sillon* 15 mars 1956

⁶ *Le Sillon* 1^{er} avril 1957

stages au niveau cantonal. Il veut aussi favoriser l'arrivée des femmes dans les instances syndicales⁷.

Des journées d'études des jeunes ont lieu en de nombreux cantons au début de l'année 1957 en Béarn et Pays basque. Hubert Buchou y prêche l'engagement syndical, pour un monde agricole plus fort. De son côté, le Cercle national intensifie les actions de vulgarisation des techniques agricoles. Il est fortement impliqué dans la tenue des stages techniques de productivité agricole qui sont réalisés avec la participation de la JAC et soutenus par les services du ministère de l'Agriculture et le commissariat général à la productivité⁸.

Durant l'hiver 1957-1958, le cercle départemental des jeunes met en place des stages mécaniques. Ces stages abordent le fonctionnement des moteurs diesel et à essence, l'entretien général des tracteurs et engins divers. Ces stages sont dispensés dans six centres partagés entre les secteurs Béarn et Pays basque. Sept journées sont en outre consacrées à l'élevage, assorties de la projection de films, et prolongées par deux journées aux abattoirs de Pau⁹.

Le cercle départemental a pris l'appellation de « cercle des jeunes agriculteurs syndicalistes du Béarn et du Pays basque » au début de l'année 1958. Il tient un congrès à Pau le 20 mars 1958, en présence de deux cent douze délégués. Hubert Buchou indique d'emblée que l'ordre du jour est chargé, des rapports étoffés sont présentés par des commissions spécialisées. Hubert Buchou renonce à se représenter en tant que président du syndicat départemental, étant très pris par ses responsabilités de président national du cercle et ses fonctions au sein de la FNSEA¹⁰. C'est Pierre Laborde, de Thèze, qui lui succède. Une intervention de Louis Bidau clôture la manifestation. Il se félicite du déroulement de la journée, et fait part de sa satisfaction de voir grandir la relève qui monte de tous les villages et cantons¹¹.

Le nombre et le contenu des journées d'études organisées par le comité de coordination des stages, géré conjointement par le cercle des jeunes agriculteurs et la JAC, progressent encore dans le département

⁷ *Le Sillon* 15 avril 1956

⁸ *Le Sillon* 15 février 1957

⁹ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1958

¹⁰ De fait, Hubert Buchou est réélu à la présidence du cercle national le 12 avril 1958. Michel Debatisse, du Puy-de-Dôme est désigné secrétaire général, tandis qu'une femme, Estelle Robin, de l'Ain, occupe l'une des trois vice-présidences. *Le Sillon* 1^{er} mai 1958

¹¹ *Le Sillon* 1^{er} avril 1958

en 1959. Une vingtaine de journées permettent d'aborder des thèmes variés. Le dialogue s'engage partout entre les conférenciers et l'assistance, des comptes rendus de réunions sont établis et publiés dans la presse agricole locale¹².

Le 26 novembre 1959, a lieu à Pau un stage départemental des animateurs cantonaux qui prépare collectivement un programme de journées d'études à venir¹³. Un stage mécanique a lieu notamment les 18, 19, et 20 février 1960 au centre d'apprentissage de Jurançon, près de Pau. Au programme figurent l'étude des plans des machines agricoles, la description et le fonctionnement des moteurs, l'identification des principales pannes, les réparations et l'entretien. Un film sur la mécanisation est projeté le troisième jour¹⁴.

A-4 Les concours de maïs et animations diverses

Les jeunes agriculteurs, sous l'impulsion d'Hubert Buchou, s'impliquent aussi pleinement dans l'organisation des traditionnels concours de maïs, auxquels ils apportent des améliorations et des novations.

Tel est le cas du concours de l'année 1955. Il s'agit d'adapter les règlements antérieurs en raison de l'évolution de la culture. Il faut encourager à toujours mieux faire, en vue d'accroître les rendements et d'augmenter la production. À côté des récompenses attribuées à titre individuel, il est décerné des prix collectifs aux syndicats agricoles les plus méritants. Le concours comporte trois classements successifs : communal, cantonal et départemental. Le vainqueur de chaque commune est inscrit au concours cantonal, et le premier de chaque canton est inscrit au concours départemental. Le syndicat agricole classé premier se voit attribuer le grand prix départemental sous la forme d'une machine agricole de haute valeur à usage collectif¹⁵. Ce sont quatre cent vingt-deux agriculteurs représentant cent une communes qui participent au concours. Trois cent quarante-neuf champs ont été classés à l'échelon communal. Les adhérents du cercle départemental des jeunes participent aux jurys. Le classement est établi par la moyenne obtenue entre une note de visite, qui tient compte de la

¹² *Le Sillon* 1^{er} février 1959

¹³ *Le Sillon* 15 décembre 1959

¹⁴ *Le Sillon* 1^{er} février 1960

¹⁵ *Le Sillon* 15 mai 1955

propreté, de l'homogénéité et de l'état sanitaire du champ, et une note de rendement¹⁶.

La remise des prix a lieu le 19 décembre 1955 à la Maison du Paysan de Pau, en présence d'une nombreuse assistance parmi laquelle des jeunes agriculteurs suivant un stage de productivité. Louis Saint-Martin tire les enseignements techniques du concours et prodigue des conseils à l'attention de tous les maïsiculteurs. Le concours était doté de 450 000 francs de prix, offerts par l'AGPM, la chambre d'Agriculture, le conseil général, la fédération syndicale départementale, plusieurs coopératives, les sociétés commerciales d'engrais et de produits du maïs¹⁷.

Pour le concours de l'année 1956, le montant des prix dépasse 500 000 francs. En accord avec le comité de coordination des stages agricoles, des jeunes ayant suivi les formations participent aux notations et classement communal. Les syndicats et groupes intersyndicaux font l'objet d'un classement collectif départemental¹⁸. La participation à l'organisation du concours est intégrée dans le cursus final des stages de productivité gérés par le comité de coordination CDJ-JAC.

Une centaine de syndicats se sont fait inscrire, totalisant neuf cent quatre-vingt-dix-neuf participants. Des fiches d'observations sont remplies par des délégués communaux, en accord avec les concurrents. Des prélèvements, opérés selon des règles strictes, permettent de déterminer exactement le rendement de chaque champ¹⁹. Il apparaît qu'un bon tiers des concurrents n'a pas passé l'obstacle de la fiche d'observation et ont été éliminés. La répartition des prix a été opérée en fonction de l'objectif principal de ce concours, qui était d'encourager dans chaque commune la culture en commun du maïs. La part la plus importante des prix a donc été réservée aux classements collectifs. Le podium est composé des communes de Tadousse-Ussau, Sauveterre et Portet²⁰.

Le concours de 1957 est organisé sur la base d'un règlement quasi-identique, avec la volonté d'encourager encore plus la participation des jeunes. Le comité de coordination CDJ-JAC est

¹⁶ *Le Sillon* 15 décembre 1955

¹⁷ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1956

¹⁸ *Le Sillon* 1^{er} mai 1956

¹⁹ *Le Sillon* 15 juin 1956

²⁰ *Le Sillon* 1^{er} avril 1957

représenté en tant que tel dans les jurys²¹. Une section spéciale a été créée pour les concurrents âgés de moins de dix-huit ans.

Il n'y a pas de concours de maïs en 1958. Les instances syndicales ont en effet décidé de centrer leurs efforts et ressources financières sur les importantes opérations que sont la constitution des groupements de productivité et les zones témoins²².

Le Cercle national des jeunes s'implique également dans des manifestations diverses. Ainsi, à partir de 1957, il organise des concours de labour dans lesquels vont briller plusieurs compétiteurs béarnais, tels Paul Lamazou qui devient champion de France de la spécialité la même année. Les cercles cantonaux des jeunes sont mobilisés pour organiser les phases qualificatives de ces championnats qui sont souvent couplées avec les fêtes de village. Les épreuves réunissent de nombreux concurrents, et un public attentif et enthousiaste est présent. Un concours de pronostic est souvent organisé.

Le Cercle national organise aussi, avec la participation de la compagnie internationale de machines agricoles Mac Cormick, des épreuves consistant en la production de monographies d'exploitations agricoles. Les concurrents, âgés entre dix-huit et trente-cinq ans, doivent choisir parmi quatre types de tracteurs celui qui convient le mieux à leur exploitation, jusque-là non motorisée. Le gagnant reçoit le tracteur qu'il aura sélectionné²³. Là encore, un Béarnais s'illustre, il s'agit d'Alexis Arette-Lendresse de Momas, qui s'impose devant trois mille concurrents²⁴. Des images des ces divers concours sont insérées dans l'annexe au présent mémoire.

Le congrès annuel du CNJA se tient les 17 et 18 mars 1960 à Paris, en présence du ministre de l'Agriculture, Monsieur Rochereau. Hubert Buchou, atteint par la limite d'âge, cède son poste de président à Marcel Deneux, de la Somme. Michel Debatisse conserve le poste de secrétaire général, et le Béarnais Joseph Bonnemaizon se voit attribué un poste de secrétaire général adjoint. Une motion générale est votée, elle récapitule les nombreuses mesures réclamées par les jeunes pour améliorer la condition des agriculteurs français²⁵.

²¹ *Le Sillon* 1^{er} mai 1957

²² *Le Sillon* 15 mai 1958

²³ *Le Sillon* 15 avril 1958

²⁴ *Le Sillon* 15 décembre 1957

²⁵ *Le Sillon* 1^{er} avril 1960

L'assemblée générale annuelle du cercle des jeunes agriculteurs syndicalistes du Béarn et du Pays basque se tient peu après, le jeudi 21 avril à Pau. Hubert Buchou souligne la grande vitalité du cercle départemental et dresse le bilan des activités. Ce sont deux mille jeunes qui ont suivi les stages de pratique culturelle, de mécanique, de comptabilité et de gestion, et participé aux voyages d'études, concours, et autres manifestations²⁶.

B- LES EXPERIMENTATIONS ET ACTIONS PILOTES

Afin de diffuser auprès des agriculteurs les bonnes pratiques, les pouvoirs publics ont mis en place des zones particulières, et institué des groupements ouverts aux progrès.

B-1 Les zones témoins et les groupements de producteurs

Les zones témoins bénéficient de certains avantages pendant quatre ans, lesquels consistent en prêts et subventions. La première zone créée dans les Basses-Pyrénées est celle de Sauveterre ; elle permet de vérifier une nouvelle fois, dans le cadre d'une base constituée par quatre-vingt-cinq producteurs, la supériorité des hybrides sur les maïs de pays. Les suppléments à l'hectare par rapport aux maïs de pays ressortent entre 15 et 27 quintaux, selon les variétés hybrides²⁷. La zone témoin de Sauveterre suscite l'intérêt des jeunes agriculteurs. Cette association très large d'agriculteurs d'un même secteur est source de progrès. Les syndicats locaux et la chambre d'Agriculture souhaitent le développement de ces expériences²⁸.

On assiste, début 1956, à la naissance parfois spontanée de ces groupements. L'un de ceux-ci est constitué à Saint-Palais. Il vise à améliorer l'ensemble des exploitations de la zone et obtient rapidement d'excellents résultats²⁹. La chambre d'Agriculture œuvre en 1956 pour la création de deux nouvelles zones témoins à Saint-Jean-le-Vieux et Tadousse-Ussau, en sus de celle déjà créée à Sauveterre. Le dossier de Saint-Jean-le-Vieux aboutit seul. Il est attribué les sommes de 7 500 000 francs de subventions et 40 000 000 de francs de prêts.

Au début de l'année 1957, plusieurs autres groupements de productivité agricoles sont constitués à Tadousse, Navarrenx, Saint-

²⁶ *Le Sillon* 1^{er} mai 1960 et 15 mai 1960

²⁷ *Le Sillon* 1^{er} mai 1955

²⁸ *Le Sillon* 1^{er} décembre 1955

²⁹ *Le Sillon* 1^{er} novembre 1956

Jean-de-Luz et Hasparren. Il apparaît qu'un tel mouvement doit être coordonné, compte-tenu des enjeux techniques et économiques qu'il représente. Et Louis Bidau prend l'initiative de réunir les groupements existants, en sa double qualité de président de la chambre départementale d'Agriculture et de président de la FSABPB, la fédération syndicale départementale. Cette réunion a lieu à la Maison du Paysan à Pau, le 11 février 1957. Elle permet de jeter les bases de la collaboration et de la liaison nécessaire entre ces groupements, aux fins d'une plus grande efficacité et de défense des intérêts communs. Il est décidé la création d'une fédération des groupements de productivité agricole des Basses-Pyrénées. Un bureau provisoire est constitué, présidé par Louis Monnier³⁰.

Chaque zone témoin rassemble plusieurs communes. C'est la zone de Tadousse-Ussau qui regroupe le plus grand nombre de communes, soit treize, et le plus grand nombre d'agriculteurs adhérents, soit deux cent cinquante. L'ensemble des groupements de vulgarisation s'étend sur deux cents communes, alors que le département en compte cinq cent soixante au total³¹. La plupart résultent d'initiatives communales, de la volonté d'un noyau d'exploitants dynamiques qui a sollicité ensuite le concours des organismes agricoles pour la mise en place des aides et des techniciens. L'association départementale d'économie rurale (ADER), créée en 1957, prête également son concours aux groupements³².

Le 18 avril 1959, le groupement d'Arzacq-Thèze voit le jour et regroupe dès le départ cent quatre-vingt-dix-huit adhérents. Louis Bidau est présent à l'assemblée constitutive et incite les maïsiculteurs béarnais à poursuivre le travail d'organisation. Louis Saint-Martin évoque des rendements qui vont atteindre bientôt soixante-dix quintaux à l'hectare³³. Au mois de juin 1959, c'est au tour du groupement de productivité de la Haute-Soule de débiter ses activités, après avoir reçu une subvention du conseil général et trouvé un technicien grâce au concours de l'ADER³⁴.

Des améliorations législatives intervenant en 1959 et l'appui de l'ADER favorisent la création de nouveaux groupements. Ils sont bientôt

³⁰ *Le Sillon* 15 février 1957

³¹ *Le Sillon* 15 février 1958

³² *Le Sillon* 15 février 1958

³³ *Le Sillon* 15 mai 1959

³⁴ *Le Sillon* 1^{er} juin 1959

au nombre de dix-sept dans les Basses-Pyrénées, avec deux mille trois cents adhérents répartis sur vingt-sept cantons, et bénéficient du concours de dix-huit conseillers agricoles. En 1960, les groupements intéressent une quarantaine de cantons et emploient vingt-sept conseillers³⁵.

L'activité des groupements de productivité a favorisé grandement l'adoption du maïs hybride, en créant autour d'eux, par les résultats obtenus, une dynamique et un effet d'entraînement. Les rendements moyens ont atteint soixante quintaux à l'hectare en 1960.

B-2 Les actions de la direction des services agricoles

Les services de Louis Saint-Martin renforcent leurs actions au milieu des années cinquante. Les essais sont menés le plus souvent possible chez des agriculteurs volontaires, en nombre suffisant pour que les résultats soient les plus probants possible.

Ainsi, une fumure complète du maïs avec engrais complexe est testée dès 1954 dans les champs appartenant à quatre-vingts agriculteurs répartis dans tous les secteurs des Basses-Pyrénées. La surface consacrée à l'expérience chez chacun d'eux est de 25 ares. La fumure, qu'il faut adapter aux besoins du maïs hybride, combine des composantes phosphatées et azotées. Il s'agit d'établir le calendrier le plus judicieux pour répartir les engrais et de viser les profondeurs les plus adéquates. L'augmentation du rendement obtenu par la fumure à l'essai doit couvrir, et bien au-delà, le coût de l'engrais. La preuve va être ainsi apportée, par des résultats enregistrés sur une grande échelle, que l'emploi des maïs hybrides avec désinfection du sol et fumure équilibrée permet de dépasser largement les rendements des maïs de pays³⁶.

La direction des services agricoles mène aussi des essais de comportement des diverses variétés hybrides. Dans les champs d'une trentaine d'agriculteurs du département, les semences Wisconsin United et Iowa sont mises en culture comparative afin de déterminer précisément les rendements obtenus par chacune d'elles³⁷. D'autres expériences sont conduites pour étudier les rapports entre la densité des semis et les rendements, et ce en fonction de la nature des sols. Il a été défini quatre catégories de terres, médiocres, assez bonnes, bonnes,

³⁵ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1960

³⁶ *Le Sillon* 1^{er} mai 1955

³⁷ *Le Sillon* 1^{er} mai 1955

très bonnes. Il s'agit de déterminer l'écartement optimum à respecter entre les grains pour parvenir à une densité souhaitée, sans avoir à procéder à un éclaircissage³⁸.

Louis Saint-Martin poursuit aussi en 1956 la mise au point d'une formule « aux engrais complexes », visant à améliorer celle dite « aux engrais simples » précédemment élaborée. Cette dernière a, certes, donné des résultats satisfaisants, mais elle présente l'inconvénient d'exiger des mélanges dont la réalisation n'est pas toujours facile et qui manquent d'homogénéité. Il s'ensuit que la répartition des engrais et, de manière concomitante, celle des produits désinfectants, n'est jamais parfaitement régulière. Deux grands établissements, l'ONIA et la société Saint-Gobain, ont accepté de fabriquer, à titre expérimental, deux engrais complexes avec désinfectant. Et cette nouvelle formule a été confrontée à l'ancienne dans cent dix champs d'essais répartis dans tout le département. Pour limiter les risques d'erreurs, deux répétitions de chaque fumure ont été réalisées. Pour la première année d'expérimentation, la fumure complexe s'est révélée légèrement supérieure à l'ancienne³⁹.

Les essais de l'année 1957 visent particulièrement les engrais complexes aldrinés. Ce n'est qu'en 1946 qu'a été expérimentée aux États-Unis, en Caroline du Sud, l'association insecticide et engrais. L'aldrin, découvert en 1948, entre dans l'élaboration des engrais composés présents sur le marché français depuis 1954. Le traitement complet de la surface du sol peut ainsi être réalisé en même temps que l'épandage de la fumure⁴⁰.

Cependant, la législation sur les désinfectants et insecticides évolue dans le sens d'une utilisation plus restrictive, et les importations d'aldrin deviennent aussi plus difficiles en raison du manque de devises. En conséquence, un autre insecticide, l'heptachlore, est essayé en 1957, mais son importation se heurte au même écueil financier. Il reste le lindane, fabriqué en France, qui a la même efficacité que l'aldrin, mais qui est plus cher. Le choix des maïsiculteurs doit s'opérer en fonction de ces contraintes et données⁴¹.

En 1958, les essais comparatifs se poursuivent sur trente-cinq champs répartis dans le département. Cette fois, ce sont les engrais

³⁸ *Le Sillon* 1^{er} mai 1956

³⁹ *Le Sillon* 1^{er} mai 1956

⁴⁰ *Le Sillon* 1^{er} mars 1957

⁴¹ *Le Sillon* 15 février 1958

simples qui fournissent un rendement légèrement supérieur à celui des engrais composés. Mais l'écart est peu significatif. Et avec l'une ou l'autre de ces deux formules, on fait ressortir un rendement qui est toujours supérieur à soixante-trois quintaux à l'hectare sur les quatre dernières années. Ce rendement dépasse celui de zones témoins ayant reçu simplement du fumier de ferme et des scories⁴².

Toujours en 1958, c'est le syndicat professionnel de l'industrie des engrais azotés qui mène des essais de doses d'azote sur maïs, en collaboration avec le groupement de productivité agricole de Nay et le cercle départemental des jeunes agriculteurs. Les essais sont réalisés chez quatre agriculteurs avec quatre répétitions sur la variété Iowa 4417. L'augmentation des doses d'azote se traduit par une augmentation des rendements mesurés. La rentabilité économique de l'opération est démontrée. Les résultats confirment, dans l'ensemble, ceux obtenus par les services agricoles des Basses-Pyrénées et des Landes, et par le groupement de productivité de Saint-Palais⁴³.

En 1959, la direction des services agricoles engage des essais de culture du maïs à grand écartement. Les essais portent sur plus de deux cents hectares. Les rendements obtenus en 1959 dépassent les 70 quintaux à l'hectare. En 1960, les essais se poursuivent sur six cents hectares. Dix-sept semoirs-pulvérisateurs équipés spécialement sont utilisés⁴⁴.

Depuis 1958, les services agricoles se livrent également, en concertation avec la fédération syndicale départementale, à l'usage du maïs dans l'alimentation du porc. Les expérimentations comparatives visent à démontrer que nourrir des porcs avec seulement du maïs est une opération non rentable. Des compléments doivent être apportés, autorisant des gains de poids qui engendrent des gains financiers⁴⁵.

B-3 Le problème du désherbage

La lutte contre les mauvaises herbes est une préoccupation majeure des maïsiculteurs, car leur incidence sur le rendement est très grande. Le moyen le plus naturel pour lutter est le binage. Mais il s'agit d'un travail pénible, grand consommateur de main d'œuvre, et débouchant souvent sur des résultats insuffisants. Les agriculteurs ont

⁴² *Le Sillon* 1^{er} mai 1959

⁴³ *Le Sillon* 15 mai 1959

⁴⁴ *Le Sillon* 15 mai 1960

⁴⁵ *Le Sillon* 1^{er} octobre 1960

tendance à recourir en conséquence à des produits chimiques. Au début des années cinquante, ce sont des préparations qualifiées d'« hormones » à base d'acides tels que le « 2-4-D » qui sont utilisés, mais ils nécessitent de sévères précautions. Nous avons rendu compte de l'attention qui leur a été apportée dans la partie précédente de la présente étude.

Il convient de préciser qu'il ne s'agit pas d'hormones au sens physiologique du terme, mais de produits de synthèse du type 2-4 dichlorophénoxyacétique. Le qualificatif d'hormone leur a été donné en raison des effets surprenants qu'ils produisent en matière d'interruption de la croissance des plantes. Diverses maisons commercialisent des produits de ce type dédiés au désherbage des céréales. C'est ainsi que la société Procida propose l'Herbazol-40, constitué de sels d'amine du 2-4 D, et le Printazol-50, qui est un combiné des sels d'amine du 2-4 D et d'un autre composant, le « MCPA ». Elle propose aussi des rampes à main, adaptables à tous pulvérisateurs à dos⁴⁶.

La question du désherbage demeure donc un problème non résolu de manière satisfaisante. Et ceci d'autant plus que les printemps pluvieux du Sud-Ouest favorisent l'appropriation par les mauvaises plantes des matières fertilisantes dispensées pour le maïs. En outre, le maïs absorbe une assez grande quantité de ces produits dans sa phase de croissance rapide.

L'AGPM recherche des solutions. Elle mène des essais dans de nombreux départements, chez des producteurs qui acceptent de mettre leurs champs à disposition. Elle organise, le mardi 23 juillet 1957, une revue des essais en cours en matière de fertilisation et de désherbage dans les Basses-Pyrénées. Elle a invité à cette journée plusieurs directeurs départementaux des services agricoles, les techniciens des zones témoins et groupes de productivité, les représentants de plusieurs sociétés commerciales.

L'AGPM s'attache en cette année 1957 à dégager les résultats que l'on peut attendre d'une nouvelle anti-graminées appelée chlorodurintriazine. Les tests effectués à ce jour semblent montrer que ce produit n'est pas toxique pour le maïs. Il a été observé la résistance au traitement des diverses familles d'herbe, en fonction des doses mises en œuvre et en tenant compte de la nature des sols et de l'importance des précipitations. La poursuite des expérimentations s'avère nécessaire pour valider les avancées obtenues⁴⁷.

⁴⁶ *Le Sillon* 15 avril 1956

⁴⁷ *Le Sillon* 1^{er} août 1957

Les essais opérés dans le courant de l'année 1958 avec de nouveaux produits anti-graminées donnent des résultats décevants, ce qui n'est pas le cas de celui qui était ressorti l'année précédente et que l'on désigne de manière plus simple sous le vocable de « simazine ». Celui-ci se présente sous la forme d'une poudre blanche insoluble, il agit après absorption par les racines. Les effets du produit, qui a la propriété de rester en surface, sont étudiés en climat sec et en climat humide. Les herbes à enracinement profond ont tendance à résister. La simazine ne semble pas manifester de toxicité à l'égard du maïs, elle a une action suffisamment persistante pour que ses effets s'appliquent pendant toute la durée de la culture. L'utilisation du produit pourrait autoriser sérieusement la suppression du binage.

Les fournisseurs de l'agriculture n'ont pas tardé à anticiper le marché ouvert par ce nouveau produit. C'est ainsi que la Société des Potasses d'Alsace propose à Charles Bertin d'effectuer des essais de désherbage à la station de génétique de Saint-Martin-de-Hinx qu'il dirige. De son côté, la société Le Fly-Tox envoie des lettres, courant 1957, pour proposer ses produits qui sont déjà à base de simazine⁴⁸.

L'AGPM programme, dans le courant de l'année 1958, de nombreux essais visant à vérifier les propriétés du produit et à identifier ses inconvénients éventuels. Elle s'attache notamment à apprécier le degré de dépendance par rapport au niveau de pluviométrie et à la nature physicochimique du sol. Par ailleurs, le prix du produit est élevé, et il semble de ce fait voué à des usages ciblés. Mais, si les quelques inconvénients décelés, dont celui du prix, parvenaient à être corrigés, il en résulterait des conséquences majeures pour le développement de la culture du maïs⁴⁹.

La direction des services agricoles a engagé en 1958 des essais de simazine à une grande échelle, dans la continuité de ceux menés par l'AGPM les années précédentes. Louis Saint-Martin a toujours été réservé sur l'emploi des « hormones », qui présentent, selon lui, pour le maïs autant d'inconvénients que d'avantages. Il va, en revanche, préconiser très vite et sans hésitation l'emploi de la simazine. Il a saisi tout le parti à tirer de cette découverte d'origine suisse, mais qui semble faite pour le Bassin de l'Adour. La simazine agit en traitement de pré-émergence. Elle permet de concevoir les semis au semoir-pulvérisateur, éliminant le fastidieux et coûteux travail du binage.

⁴⁸ Lettres avril et octobre 1957, archives courriers de la station de Saint-Martin-de-Hinx

⁴⁹ *Le Sillon* 1^{er} juin 1958

L'utilisation de la simazine peut être réalisée de manière concomitante à l'apport d'engrais et l'épandage du désinfectant. Ainsi, on peut effectuer, en un seul passage sur la ligne, les quatre opérations de semi, désherbage, désinfection du sol et fertilisation. La simazine permet, outre un désherbage précoce, la mise en œuvre de doses plus importantes d'engrais azotés, ce qui optimise les rendements.

Louis Saint-Martin voit dans l'arrivée de la simazine une seconde révolution maïsicole, après l'introduction des hybrides⁵⁰.

B-4 Les résultats des recherches

En 1954, l'INRA dispose d'un budget de 705 millions de francs et emploie 700 personnes pour gérer les recherches sur toutes les productions animales et végétales nationales. À titre de comparaison, le seul budget du Centre d'Études des Télécommunications est de un milliard six cents millions de francs et emploie 1 500 personnes. Le budget de l'Institut Français du Pétrole est aussi de un milliard six cents millions, celui du Centre d'Études des Charbonnages atteint un milliard deux cents millions, celui de la sidérurgie se chiffre à un milliard, et celui de Gaz de France à huit cent quatre-vingt-dix millions⁵¹.

L'introduction après-guerre des premiers hybrides américains a amené la création au sein de l'INRA de sections d'amélioration du maïs dans les stations de Clermont-Ferrand et Versailles. Le constat a été fait que les gammes d'hybrides américains ne correspondaient pas exactement aux conditions de végétation des régions françaises. Alors que des perspectives se dessinaient d'une extension possible du maïs dans de nouvelles régions françaises, une répartition des tâches de recherches a été opérée. Le travail d'amélioration du matériel précoce a échoué à la station de Versailles. Les actions sur les maïs précoces et demi-précoces ont été confiées à l'établissement de Clermont-Ferrand, tandis que les unités de Saint-Martin-de-Hinx et de Montpellier étaient affectées aux recherches sur les maïs demi-tardifs et tardifs. Mais on a voulu éviter le cloisonnement entre les divers centres, les programmes sont établis en commun et des échanges de matériel génétique ont lieu. Des échanges ont lieu également sur un plan européen, dans le cadre des actions de la F.A.O.

Les diverses stations se livrent à des essais de croisement entre les lignées américaines et françaises, et elles ont obtenu des rendements intéressants. Les objectifs de la recherche française s'articulent au

⁵⁰ *Le Sillon* 15 janvier 1959

⁵¹ *Le Sillon* 1^{er} février 1956

milieu des années cinquante sur deux axes : réalisation de variétés synthétiques à partir des meilleures lignées européennes à grain vitreux, et croisement de ces mêmes lignées avec les meilleurs géniteurs complémentaires américains.

En 1955, de bonnes lignées ont déjà été réalisées, et des hybrides ont été suffisamment éprouvés pour être inscrits au catalogue. Les combinaisons franco-américaines en cours d'expérimentation laissent entrevoir des progrès sensibles⁵².

Au début de l'année 1958, l'hybride INRA 200 est homologué et commercialisé. C'est un hybride double franco-américain très précoce. Il est plus résistant à la verse, plus productif et plus tolérant au froid que les hybrides américains. Il donne un grain de couleur jaune et de texture pratiquement cornée. Il est proposé dans le même temps aux maïsiculteurs les hybrides INRA 244, 258, et 353. L'INRA 258 apparaît comme le plus régulièrement productif des maïs précoces inscrits au catalogue à ce moment-là. Son grain est jaune et de texture pratiquement cornée. L'INRA 353, plus tardif, apparaît particulièrement adapté à la région du Sud-Ouest. Son grain est blanc, de texture pratiquement cornée.

Les numéros des hybrides INRA indiquent leur précocité dans l'échelle internationale. Deux hybrides hollandais à formules fermées sont aussi proposés au début de 1958 : Le Goudster et le C.L.V.7⁵³.

Ainsi, les programmes de l'INRA semblent privilégier des catégories de maïs précoces qui intéressent plus particulièrement les agriculteurs des régions du centre et du nord. Et les pays de l'Adour, de par leurs conditions climatiques, sont orientés vers la culture des maïs tardifs, sur lesquels travaille spécialement la station de Saint-Martin-de-Hinx.

Celle-ci bénéficie cependant de financements autrement significatifs que ceux qui lui étaient attribués avant le conflit mondial. Elle est ainsi en mesure de procéder à des investissements en matériels. Entre 1956 et 1960, elle réalise plusieurs programmes d'équipements et d'achats de matériels favorisés par des subventions octroyées par le conseil général des Landes⁵⁴.

⁵² *Le Sillon* 15 avril 1956

⁵³ *Le Sillon* 15 février 1958

⁵⁴ Archives courriers de la station de Saint-Martin-de-Hinx, Lettres du 10 décembre 1956, 15 mai 1957, 7 mai 1958, 4 juillet 1958, 25 octobre 1958, 27 janvier 1959, 7 avril 1959, 6 mai 1959, 23 janvier 1960, 13 mai 1960, 13 avril 1960, 20 mai 1960

L'accession d'Hubert Buchou aux postes de responsabilité, à la tête du CNJA puis dans les instances syndicales départementales et nationales, constitue un événement majeur au milieu des années cinquante. On peut relever également l'intérêt et la réceptivité dont font preuve les maïsiculteurs béarnais à l'égard des expérimentations et des novations. Une avant-garde à l'âme de pionnier répond aux sollicitations des dirigeants syndicalistes et entraîne les hésitants. La direction des services agricoles déploie ses actions pour répondre au mieux aux préoccupations et aux attentes des professionnels. Enfin, l'INRA a suivi sa feuille de route, parvenant à ce que l'on attendait d'elle, c'est-à-dire la génération d'hybrides français⁵⁵.

⁵⁵ La question de l'existence d'alternatives à la voie hybride est évoquée dans l'ouvrage de Christophe Bonneuil et Frédéric Thomas - *Gènes, pouvoirs et profits*, Paris, QUAE, 2009, 624p

CHAPITRE 2

LES AVANCEES EN MATIERE DE MATERIELS ET INSTALLATIONS

La mécanisation des travaux agricoles se développe véritablement dans les années cinquante. Les matériels qui existaient jusque-là bénéficient d'améliorations techniques et leurs prix deviennent plus accessibles. Des matériels nouveaux viennent assister les maïsiculteurs dans des tâches jusque-là fastidieuses et consommatrices de main d'œuvre. Pour vulgariser ces équipements, de fréquentes journées de démonstrations sont organisées. Une installation de séchage des épis, à la portée de tous les agriculteurs, fait son apparition dans les campagnes des Basses-Pyrénées.

A- LES MATERIELS

A-1 La motorisation générale

Les ventes de tracteurs suivent, à partir du milieu des années cinquante, une forte croissance. Les diverses marques françaises et étrangères se disputent le marché. Les modèles s'adaptent à la taille des exploitations. La régie nationale Renault occupe une bonne place dans les ventes.

En 1954, 40 800 tracteurs ont été immatriculés en France, dont 34 800 de marques françaises. Les marques allemandes sont en tête des marques étrangères, suivies par les anglaises. Le département des Basses-Pyrénées compte 413 immatriculations, soit 1 % du total national. En 1955, il franchit le cap des 730 tracteurs vendus, portant le nombre d'engins en activité à 2 500 environ. Le parc basco-béarnais comprend aussi 250 motoculteurs et 1 500 motofaucheuses.

C'est l'activité maïs qui impulse le mouvement d'achat dans le département. Mais Louis Saint-Martin met en garde contre les équipements intempestifs. Il dit qu'il faut poser la question de l'acquisition du tracteur en termes économiques, en tenant compte de la taille de l'exploitation. Le tracteur remet en cause les anciens équilibres de la ferme familiale. L'accroissement de production engendré doit couvrir et au-delà le supplément de charges et d'amortissement engendré par la mécanisation. Et l'accroissement de la production ne peut être obtenu que par une augmentation

concomitante des surfaces cultivées, ou une augmentation des rendements⁵⁶.

Le cap des 1 000 tracteurs nouveaux se profile pour l'année 1956, alors même que la proportion de 50 % des surfaces consacrées au maïs ensemencées en hybrides dans le département va être atteinte. Cette proportion était de 44 % en 1955. Le parc de tracteurs et autres engins motorisés continue à croître en 1956 et 1957 malgré les difficultés d'approvisionnement en carburant que connaît le pays. Des tickets de détaxe de carburant sont attribués aux agriculteurs, qui bénéficient également d'allocations spéciales de tickets non détaxés afin de faire face aux travaux les plus urgents. Les demandes d'allocations s'avèrent supérieures aux contingents disponibles⁵⁷.

Ce sont 1 250 tracteurs neufs qui sont finalement vendus dans les Basses-Pyrénées en 1956, et 1 600 en 1957. La progression est très sensible, au point qu'elle inquiète les responsables syndicaux, qui craignent que les progrès culturels ne suivent pas au même rythme⁵⁸.

Le syndicat départemental est intervenu, tant à Pau qu'à Paris, pour l'obtention des quantités de carburant en rapport avec les besoins. Cette action a porté ses fruits. Mais le manque de personnel dans les services du Génie rural freine la distribution des tickets, allant jusqu'à provoquer l'interruption des travaux agricoles par manque d'essence. Cette situation donne lieu à une intervention de la fédération syndicale départementale auprès des pouvoirs publics, qui débouche sur l'augmentation du nombre d'employés du Génie rural affecté à ces tâches. Un contingent de dépannage en carburant non détaxé est également débloqué⁵⁹. En juin 1957, les quantités de carburant détaxé attribuées diminuent, passant de 65 litres par hectare motorisé à 50 litres⁶⁰. Les syndicats locaux agissent à l'automne 1957 pour revenir à l'attribution de 65 litres.

Par ailleurs, un décret en date du 5 août 1957 vient supprimer la ristourne de 15 % qui s'appliquait aux matériels agricoles importés, ceci dans le cadre des économies budgétaires décidées par le

⁵⁶ *Le Sillon* 1^{er} décembre 1955

⁵⁷ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1957

⁵⁸ *Le Sillon* 15 mai 1958

⁵⁹ *Le Sillon* 15 mars 1957

⁶⁰ *Le Sillon* 15 juillet 1957

Gouvernement⁶¹. Cette ristourne avait été instituée par une loi du 10 avril 1954. À compter du décret de 1957, seuls les matériels construits en France continuent à bénéficier de la ristourne. Ils doivent, de plus, comprendre en valeur moins de 50 % d'éléments fabriqués à l'étranger.

La modification introduite dans le dispositif soulève des protestations, de telle sorte que la réadmission à la ristourne des importations est bientôt envisagée. De fait, le décret du 5 août 1957 est abrogé au début de l'année 1958, et la mesure redevient applicable aux importations, de plus avec effet rétroactif, quelle que soit la date de livraison, tandis que le remboursement par achat unitaire est plafonné à 150 000 francs⁶². Au début de l'année 1959, le taux de la ristourne est abaissé à 10 %, tandis que le plafond de 150 000 francs est maintenu. Les accessoires de tracteur doivent désormais figurer sur la même facture que celui-ci, pour ouvrir droit à l'avantage⁶³.

Le lundi 14 octobre 1957, se déroule à la gare de Pau, en présence des responsables de la SNCF et des organismes agricoles, une cérémonie pour la remise du 500^e tracteur Renault D22. Vingt et un tracteurs sont alignés sur le quai de la gare pour être remis à leurs heureux acheteurs. Le 500^e exemplaire revient à Monsieur Soulagnet de Bouillon. Un défilé en ville clôture la manifestation.

La régie Renault est alors le premier constructeur français de tracteurs. Elle a investi dans une chaîne qui sort cent tracteurs par jour⁶⁴. La Maison du Paysan de Pau est concessionnaire exclusif pour le Bassin de l'Adour. Il existe localement une coopérative d'achat de matériel agricole et d'approvisionnement dénommée CAMAA. Celle-ci devient agent, pour les Basses-Pyrénées, de la Maison du Paysan, afin de pouvoir diffuser les tracteur Renault. La CAMAA a réalisé des ventes de tracteurs pour 136 millions de francs en 1956, et 280 millions en 1957. Le chiffre d'affaires total de la coopérative atteint 364 millions, compte-tenu des ventes des autres matériels et outillages⁶⁵.

Le lundi 29 décembre 1958, la Maison du Paysan inaugure ses locaux aménagés pour son activité de machinisme agricole, et présente à cette occasion le nouveau tracteur Renault D16. Deux films

⁶¹ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1957

⁶² *Le Sillon* 1^{er} avril 1958

⁶³ *Le Sillon* 15 avril 1959

⁶⁴ *Le Sillon* 15 octobre 1957

⁶⁵ *Le Sillon* 15 septembre 1958

documentaires sur la construction mécanique en grande série à la Régie sont projetés à l'attention des personnes présentes, parmi lesquelles se trouvent les principaux responsables des structures agricoles locales. La Maison du Paysan assure l'entretien et les réparations des matériels vendus⁶⁶.

A-2 Les matériels dédiés au maïs

Louis Bidau est amené à déplorer, au mois de juillet 1957, que personne n'ait cru à la mécanisation des exploitations familiales, alors même que les petits agriculteurs, surtout les jeunes, souhaitent voir évoluer leur travail vers moins de pénibilité et plus de rendement. Il dit que les machines ne doivent pas rester l'apanage des grandes exploitations et qu'il faut les adapter aux petites. Il souligne que c'est grâce aux importations de matériels que la mécanisation de la culture, de la récolte et du conditionnement du maïs a pu démarrer en France. Il appelle de ses vœux la création de chaînes de montage capables de fournir des matériels simples et véritablement conçus pour les conditions françaises de culture. Il encourage également le recours à leur appropriation collective⁶⁷.

Si certains matériels anciens reçoivent simplement des améliorations, d'autres font leur apparition dans les champs des maïsiculteurs.

a- Les semoirs

Le passage au maïs hybride a modifié la technique du semi, notamment parce que le grain est de dimension différente. Mais les méthodes de semi n'ont pas suivi une progression comparable à celle des progrès culturels. Les vieux semoirs ne répondent pas aux nouvelles exigences, et les constructeurs régionaux sont sollicités par les responsables syndicaux pour apporter à leurs matériels les ajustements nécessaires.

Certaines maisons répondent positivement et conçoivent des éléments semeurs qui s'adaptent aux machines anciennes, afin de permettre de semer le nouveau maïs grain à grain, avec toute la précision demandée. Tel est le cas de la société EBRA sise à Angers⁶⁸ ou

⁶⁶ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1959

⁶⁷ *Le Sillon* 1^{er} août 1957

⁶⁸ *Le Sillon* 1^{er} avril 1957

de la société BENAC, localisée dans le Sud-Ouest, qui fabrique et commercialise des semoirs de précisions⁶⁹.

b- Les *corn pickers*

La mécanisation va introduire des changements radicaux dans la pratique de la récolte du maïs. Dans le courant des années cinquante, il est fait usage de moissonneuses-batteuses adaptées. Des becs spéciaux permettent de récolter toute la plante, ou seulement l'épi. Des *corn shellers* de conception américaine sont également utilisables.

Pour la récolte du maïs fourrage, on utilise parfois la moissonneuse-lieuse à blé, ce qui convient pour les récoltes moyennes. On procède à la mise en bottes, puis au hachage et à la mise en silo. La récolte peut se faire également au *forage harvester* pour un travail rapide, soigné, et permettant des gains de main d'œuvre appréciables. La machine fauche, hache et souffle le fourrage dans une remorque traînée à l'arrière⁷⁰. Mais ce sont les *corn pickers* qui vont se révéler les plus adaptés à la configuration des exploitations du Bassin de l'Adour. Et leur usage se répand à partir du milieu des années cinquante.

Les premiers matériels sont américains, proposés par des firmes telles qu'Oliver, Massey-Harris, Moline, Mac cormick, Allis-Chalmers, Dear-Born, New-Idea. Des *corn pickers* français arrivent ensuite sur le marchés ; ils sont proposés notamment par les maisons Cazes, Rivierre-Casalis, et Lamazou.

La société Rivierre-Casalis, basée à Orléans, propose deux machines nouvelles : un cueilleur maïs épanouilleur muni d'une table d'épanouillage à six rouleaux, et un cueilleur maïs batteur à deux rangs d'écartement⁷¹.

Un *corn picker* Béarn est fabriqué par les usines Dehousse à Pau, sous un brevet Lagouarde. La Maison du Paysan de Pau en est le concessionnaire exclusif. Il assure deux opérations en une seule : ramassage et dépouillage des épis, coupage et hachage des tiges. Il est proposé en deux versions : plateau ensacheur ou trémie remorque. C'est un petit appareil maniable, qui peut être tiré par un tracteur de seize chevaux^{72, 73}.

⁶⁹ *Le Sillon* 15 décembre 1957

⁷⁰ *Le Sillon* 15 septembre 1957

⁷¹ *Le Sillon* 1^{er} mars 1960

⁷² *Le Sillon* 15 mars 1960

Les Établissements Larrieu-Arguille, situés à Cardesse en Béarn, proposent également un ramasseur de maïs porté, et des élévateurs à maïs à double chaîne et à tapis⁷⁴. Les essais effectués en 1960 leur permettent de décider une construction en série et de proposer, pour la saison 1961, trois versions de leur appareil⁷⁵. La société Cazes propose un *corn picker* simple et robuste, qui est le moins cher ou l'un des moins chers du marché. Il est diffusé en exclusivité par le Garage Chaxel, situé à Séméac-Tarbes, dans les Hautes-Pyrénées⁷⁶.

Nous avons placé en annexe au présent mémoire une sélection de dessins, encarts publicitaires et photographies des tracteurs et matériels en usage dans les années cinquante.

B- LES DEMONSTRATIONS DE MATERIELS ET LEUR VULGARISATION

B-1 Les démonstrations de tracteurs

Dès 1955, les associations et organismes agricoles encouragent la motorisation. Diverses manifestations sont mises en place afin de promouvoir les avantages du machinisme.

C'est ainsi que se déroulent, au mois de mai 1955 en Béarn, trois journées de motoculture à Oloron, Orthez et Morlaàs. Elles attirent de nombreux concurrents et un public dense. De nombreuses marques de tracteurs sont représentées.

Des agriculteurs, souvent jeunes, participent aux concours de labours et de conducteurs associés à ces manifestations techniques. Le jury du concours de labour doit juger la parcelle tirée au sort au départ par chaque concurrent sur la base de dix critères à coefficient variable, totalisant cent points et permettant d'apprécier le travail réalisé sous tous ses aspects techniques⁷⁷. En complément de l'épreuve sportive du *gymkhana*, les concurrents du concours des conducteurs doivent aussi répondre à des questions techniques, et prouver leur connaissance du code de la route.

⁷³ *Le Sillon* 15 juin 1960

⁷⁴ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1960

⁷⁵ *Le Sillon* 15 décembre 1960

⁷⁶ *Le Sillon* 1^{er} mai 1960

⁷⁷ *Le Sillon* 15 juin 1955

Le Cercle national des jeunes agriculteurs organise un concours technique en 1955 pour l'attribution du 20 000^e tracteur Mac Cormick. Une épreuve préliminaire est organisée dans chaque département, le vainqueur est qualifié pour l'épreuve nationale. Le jury départemental, auquel participent Louis Bidau et Hubert Buchou, porte son choix sur André Mariette de Siros⁷⁸. Une journée de motoculture est programmée le lundi 5 septembre 1955 dans le cadre de la foire-exposition de Pau, avec concours de labour et de conducteurs. Le public pourra participer au concours de pronostic ouvert pour l'épreuve de labour. Le lundi 20 août 1956, se déroule à Pau la finale départementale du championnat de France de labour. Elle a lieu sous une pluie battante, et c'est Gilbert Lahore de Buros qui l'emporte, devant Georges Bessodes de Denguin, et le champion de France sortant, Paul Lamazou d'Astis⁷⁹.

Les 13 et 14 septembre 1958, deux manifestations spectaculaires ont été programmées dans le cadre de la foire exposition de Pau. Tout d'abord un rallye des tracteurs Renault. Plus de deux cents concurrents participent à l'épreuve ; le premier prix est un tracteur Renault diesel D16. Le concours comprend deux épreuves de régularité et une épreuve théorique. Les quinze meilleurs sont retenus pour une épreuve de conduite dans l'enceinte de la foire. Ils doivent tester leur virtuosité sur un tracteur Renault D22 attelé d'une charrue. C'est Jean Pouyau de Sauveterre qui remporte finalement le rallye. À seize heures, un défilé a lieu dans la ville de Pau, ouvert par deux véhicules dans lesquels ont pris place la reine de Pau, sa demoiselle d'honneur et trois gracieuses Ossaloises revêtues du costume traditionnel de leur vallée. Ils sont suivis d'une vingtaine de tracteurs décorés.

Une coupe de la motoculture est également mise en jeu. Elle, comprend plusieurs épreuves théoriques et pratiques, également très spectaculaires. Les concurrents participent à un *gymkhana* par équipes de deux : l'un conduit le tracteur, tandis que l'autre l'assiste dans diverses opérations telles qu'atteler ou dételer une remorque, ou ouvrir une barrière. C'est le champion de France de labour, Paul Lamazou d'Astis, qui remporte la coupe en 1959, avec son co-équipier Gérard Sarthou de Nousty. Le public très nombreux, qui ceinturait le parcours, a eu droit à quelques émotions fortes⁸⁰.

⁷⁸ *Le Sillon* 1^{er} juillet 1955

⁷⁹ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1956

⁸⁰ *Le Sillon* 15 septembre 1959

B-2 Les démonstrations de semoirs et matériels de culture

En 1955, l'AGPM et la section machinisme du comité permanent de coordination des associations spécialisées, basé à Paris, organisent deux journées de démonstration de semoirs et d'appareils d'entretien de la culture du maïs : l'une à Pau au mois d'août, et l'autre à Senlis, dans l'Oise, au mois de septembre.

Celle de Pau a lieu plus précisément à Montardon, le 8 septembre, chez un agriculteur, Monsieur Pleyssier. De nombreux matériels ont été rassemblés, notamment des bineuses, des houes rotatives, des pulvérisateurs, des poudreuses. Un grand nombre de maïsiculteurs venus de différentes régions assistent à ces démonstrations malgré des conditions climatiques défavorables. La manifestation reçoit aussi la visite des congressistes de la FNPSM, qui tenaient leur assemblée générale à Pau le même jour, et celle du préfet des Basses-Pyrénées⁸¹.

Une autre démonstration importante de matériels dédiés au maïs se tient à Pau, place de Verdun, les 8, 9 et 10 novembre 1955. Elle est organisée également par l'AGPM, avec l'aide financière du Fonds national de progrès agricole. Les égrenoirs des différents constructeurs sont mis en fonctionnement devant un jury composé de représentants de nombreuses associations agricoles et céréalières. Les égrenoirs présentés intéressent les petites exploitations comme les plus grandes. Il en va de même des dépouilleuses mises en concurrence. Une exposition de matériels de séchage complète la manifestation⁸².

Les égrenoirs présentés sont de plusieurs types, adaptés aux maïs plus ou moins humides, avec ou sans leurs spathes. Les dépouilleuses sont des machines à rouleaux métalliques ou caoutchoutés, qui permettent de débarrasser les épis de leurs enveloppes. Le débit horaire de ces machines les plus récentes varie entre 600 et 1 500 kilos d'épis. Chaque dépouilleuse a fonctionné vingt minutes, avec le même maïs et dans les mêmes conditions. Les rendements sont jugés plutôt insuffisants par les professionnels, les machines abîment le grain et présentent des dangers dans leur utilisation. Les démonstrations d'égrenoirs ont été plus convaincantes, qu'il s'agisse de maïs sec ou humide, dépouillé ou non. Quant aux séchoirs exposés, un jury itinérant va se déplacer pendant plusieurs semaines pour apprécier leur fonctionnement sur leurs lieux d'affectation. Une majorité des constructeurs de séchoirs se situe en région parisienne ou dans le Nord

⁸¹ *Le Sillon* 15 septembre 1955

⁸² *Le Sillon* 15 octobre 1955

et l'Est du pays. Parmi eux, on trouve cependant quelques sociétés basées dans le Sud-Ouest, tels les Établissements Bergerat-Monnoyeur, situés à Bordeaux, et les Établissements Parent, installés à Nérac, dans le Lot-et-Garonne⁸³.

C'est la presque totalité des constructeurs français qui participe à ces trois journées. Les deux premières ont été occupées par les démonstrations des machines en action. La dernière journée, celle du 10 novembre, est consacrée à l'exposition. Elle est inaugurée à onze heures, et Louis Bidau assure une visite guidée à l'attention des personnalités. Il prononce une allocution au cours de laquelle il souligne le développement de la production française de maïs et encourage les constructeurs de matériels à poursuivre leurs efforts.

B-3 Les matériels de récolte

Des démonstrations de récolte et expositions de matériels, souvent d'une grande envergure, sont programmées aux niveaux régional, national et international à partir du milieu des années cinquante.

1- Journées internationales

Au mois d'octobre 1956, l'AGPM organise deux journées internationales de démonstration de récolte mécanique du maïs. L'une est programmée à Saint-Maurin dans le Lot-et-Garonne, l'autre à Rully dans l'Oise, près de Senlis. C'est une importante manifestation, placée sous le patronage du Président du Conseil, du secrétaire d'État à l'Agriculture, du ministre de l'Industrie et du Commerce, et du président du comité directeur du machinisme agricole. Le comité d'organisation comprend les représentants de nombreuses structures agricoles nationales. Il est présidé par Louis Bidau, Jacques Etchebarne assure le secrétariat général, Hubert Buchou et Xavier Bonnemaizon sont secrétaires généraux adjoints.

À Saint-Maurin, un terrain de 45 hectares a été semé en hybride Iowa 4417. Il a été prévu de vastes zones de stationnement et des possibilités de restauration pour les visiteurs⁸⁴. Un voyage en car est organisé pour les agriculteurs béarnais

C'est une très large gamme de matériels qui est réuni sur le site de démonstration : *corn pickers*, moissonneuses-batteuses adaptées,

⁸³ *Le Sillon* 15 novembre 1955

⁸⁴ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1956

élévateurs, semoirs, bineuses, égrenoirs, trieurs...⁸⁵. Plus de trente-cinq mille personnes, en provenance pour la plupart du grand Sud-Ouest, sont venues assister aux démonstrations. Elles suivent au plus près les machines en action, en se bousculant parfois. Les *corn pickers*, plus adaptés aux petites exploitations que les *corn shellers* et les moissonneuses-batteuses, retiennent le plus l'attention et les faveurs des agriculteurs du Sud-Ouest. De fait, l'adaptation au maïs d'une moissonneuse-batteuse coûte cher. Battre directement le maïs, c'est-à-dire le récolter en grains, pose des problèmes très importants tant du point de vue de l'obligation de le sécher très rapidement que de la propreté et du risque de casse du grain. De son côté, le *corn picker* engendre l'obligation du recours au crib pour le séchage, et souvent l'achat d'un élévateur.

Cette journée permet de poser à nouveau, devant tous les acteurs professionnels, tant les maïsiculteurs que les constructeurs, les difficultés à résoudre et les choix à opérer pour mener à bien la mécanisation de la récolte, compte-tenu des conditions de culture françaises si différentes de celles des États-Unis, pour lesquelles les machines ont été conçues⁸⁶.

Reportée à plusieurs reprises en raison du retard de la maturation, c'est finalement le 25 novembre que se déroule la seconde journée internationale à Rully, dans l'Oise. Les agriculteurs viennent nombreux à la manifestation, malgré de mauvaises conditions atmosphériques et les restrictions d'essence. Une parcelle rectangulaire de 22 hectares avait été mise à la disposition des organisateurs pour les démonstrations par un agriculteur. Cette journée vise à servir la cause de l'expansion de la culture du maïs au nord de la Loire⁸⁷.

Une nouvelle journée internationale de récolte de maïs-grain est organisée par l'AGPM, le 17 novembre 1957 à Villefranche-de-Lauragais, en Haute-Garonne, à 35 kilomètres au sud-est de Toulouse. On y retrouve les mêmes catégories de matériels exposés lors de la précédente journée. Le président Louis Bidau présente la manifestation à la presse parisienne. Il souligne le travail parfaitement coordonné des professionnels et des services officiels qui a favorisé la croissance de la production, et évoque les objectifs qui restent à atteindre. Il dit qu'un double effort est immédiatement nécessaire pour adapter les machines aux besoins des utilisateurs et pour amener les agriculteurs à une

⁸⁵ *Le Sillon* 1^{er} octobre 1956

⁸⁶ *Le Sillon* 1^{er} novembre 1956

⁸⁷ *Le Sillon* 1^{er} décembre 1956

utilisation rentable de la machine. Il privilégie des formes d'acquisition et d'utilisation collective des matériels⁸⁸.

La fédération syndicale départementale organise le voyage des participants. Plusieurs cars partent de Pau à six heures du matin, d'autres de Poteau-de-Lanne, Garlin, et Lasclaveries, à cinq heures du matin. Le coût du transport est de 1 100 francs, mais le premier inscrit de chaque commune au prochain concours de maïs bénéficie de la gratuité⁸⁹. Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont rejoint le lieu de la manifestation. Trois grands chantiers ont été mis en place. Le premier est celui des *corn pickers*. Onze appareils entrent en action dans un champ de maïs hybride Iowa 4417 semé à un mètre d'écartement et présentant une densité d'environ 35 000 pieds à l'hectare. Le deuxième est consacré au travail des moissonneuses-batteuses adaptées et aux *corn shellers*. Le troisième chantier sert de cadre aux opérations d'enfouissement⁹⁰.

Une journée internationale de récolte de maïs fourrage a lieu le 7 septembre 1957, dans la Brie laitière. Elle est organisée par l'AGPM, et c'est la première manifestation du genre en Europe. Et ce sont plus de douze mille agriculteurs venus de plusieurs régions qui se rendent à Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux pour y assister⁹¹.

Une autre manifestation sur le thème du maïs fourrage se déroule à Porte-Joie dans l'Eure, le 25 septembre 1958. L'AGPM en est l'organisateur et diffuse à cette occasion une documentation technique spécifique à cette production⁹².

Le jeudi 20 novembre 1958, c'est au tour de Saint-Paul-de-Blaye en Gironde d'accueillir une journée internationale de ramassage de maïs grain. Elle est organisée par l'AGPM et la FNSEA de la Gironde. La démonstration de récolte est complétée par des démonstrations de déchaumage, dessouchage, transport d'épis, chargement et déchargement, broyage et enfouissement des tiges de maïs⁹³. Une exposition rassemble tous les matériels récents dédiés à la culture, au

⁸⁸ *Le Sillon* 1^{er} août 1957

⁸⁹ *Le Sillon* 1^{er} novembre 1957

⁹⁰ *Le Sillon* 15 décembre 1957

⁹¹ *Le Sillon* 15 septembre 1957

⁹² *Le Sillon* 15 septembre 1958

⁹³ *Le Sillon* 15 octobre 1958

ramassage, au dépouillage, au séchage et au conditionnement des grains⁹⁴.

Le 16 octobre 1960, a lieu à Saint-Pierre-du-Mont, près de Mont-de-Marsan dans les Landes, une autre journée internationale de récolte du maïs grain organisée par l'AGPM. Le comité d'honneur ne comprend pas moins de quatre ministres : le Premier Ministre et ceux des Affaires Étrangères, de l'Industrie et du Commerce, et de l'Agriculture. Louis Bidau assure la présidence du comité d'organisation⁹⁵. Soixante mille personnes assistent à la manifestation, qui reçoit la visite du président de l'Assemblée nationale et maire de Bordeaux, Jacques Chaban-Delmas.

Plus de deux cent cinquante appareils sont présentés par une soixantaine de marques françaises et étrangères, sur les 35 hectares du domaine de l'Argelère. C'est le plus grand rassemblement de matériel spécialisé réalisé en Europe, au moment où les surfaces consacrées au maïs en France franchissent le cap des 800 000 hectares. Les démonstrations se déclinent en quarante chantiers de récolte pour quarante appareils en démonstration, contre vingt à Villefranche-de-Lauragais en 1957, dix-huit chantiers de tronçonnage-enfouissement, sept chantiers de séchage de grain, et quatre chantiers d'irrigation par aspersion. Des opérations de transport et de stockage sont également réalisées. On peut observer des novations techniques telles que celles apportées par un nouveau modèle de *corn picker* dont les rouleaux cueilleurs sont placés perpendiculairement à la marche, ce qui permet de supprimer les chaînes d'aménée et de réduire l'encombrement. Les constructeurs américains ont fait des efforts pour adapter les divers appareils aux conditions de culture française⁹⁶.

Le ministre de l'Agriculture, Monsieur Rochereau, a parcouru les champs de démonstration sur une remorque tirée par un tracteur. La journée est clôturée par un repas offert par l'AGPM qui réunit trois cents convives.

2- Journées régionales

Certaines manifestations intéressent plus particulièrement les Basses-Pyrénées. C'est au Pays basque, à Saint-Palais, au mois d'octobre 1956, qu'a lieu la première démonstration locale de ramassage du maïs

⁹⁴ *Le Sillon* 1^{er} novembre 1958

⁹⁵ *Le Sillon* 15 septembre 1960

⁹⁶ *Le Sillon* 15 octobre 1960

au *corn picker*. Elle se déroule dans le cadre d'une « journée des céréales en Pays basque », organisée par la coopérative et le groupement de productivité agricole de Saint-Palais, en accord avec la municipalité et en collaboration avec la fédération syndicale départementale. Le préfet et Louis Bidau assurent la présidence. Quatre *corn pickers* travaillent simultanément dans le même champ. Des opérations d'enfouissement des tiges après récolte par diverses machines de type rotavator sont également au programme⁹⁷.

D'autres démonstrations suivent dans le département. L'une d'entre elles est organisée le lundi 30 septembre 1957 à Lescar dans les champs de Monsieur Monnier, pour le maïs fourrage. C'est le syndicat agricole départemental et l'AGPM qui sont organisateurs⁹⁸. Une journée sur le même thème se tient à Poey-de-Lescar. Deux machines sont mises en œuvre, une Allis-Chalmers et un Silorator. Ce chantier de démonstration fait partie du programme de travail du groupement de productivité lait-fourrage. De nombreux jeunes sont venus aider au chantier avec leurs tracteurs et remorques, complétant ainsi les matériels mis à disposition par les distributeurs et la Maison du Paysan de Pau⁹⁹. Lors de la journée du maïs tenue à Arzacq le 27 octobre 1957, il est procédé à une démonstration de ramassage et dépouillage de maïs au moyen de *corn pickers*¹⁰⁰.

À Lons, le 1^{er} septembre 1958, chez Monsieur Lannes, une journée est consacrée à la récolte mécanique et à l'ensilage du maïs fourrage, dans le cadre des expérimentations effectuées par l'AGPM. Des machines récentes sont mises en œuvre à cette occasion¹⁰¹. Une démonstration de récolte mécanique de maïs grain se déroule à Montaner le lundi 27 octobre 1958, avec trois *corn pickers* de fabricants américains, suivie d'une exposition de matériel de culture du maïs¹⁰².

Une journée interdépartementale de récolte de maïs a lieu à Marciac dans le Gers, le 29 octobre 1959. Cette journée, organisée par les producteurs de semences du département avec le concours de

⁹⁷ *Le Sillon* 15 octobre 1956

⁹⁸ *Le Sillon* 15 septembre 1957

⁹⁹ *Le Sillon* 1^{er} octobre 1957

¹⁰⁰ *Le Sillon* 1^{er} novembre 1957

¹⁰¹ *Le Sillon* 15 août 1958

¹⁰² *Le Sillon* 15 octobre 1958

diverses organisations agricoles locales, est couplée avec le congrès national de l'AGPM qui se tient à Auch les 27 et 28 octobre¹⁰³.

Une grande fête agricole se déroule le 25 octobre 1959 à Tadousse, petit village béarnais de cent cinquante habitants. Le groupement de productivité agricole local, regroupant douze communes, en est le maître d'œuvre. La démonstration de récolte mécanique de maïs permet de voir en action des cueilleurs et *corn pickers* de fabrication régionale ou locale, notamment le *corn picker* Béarn. L'exposition de matériel de culture du maïs s'étale sur plus de vingt hectares¹⁰⁴.

La démonstration de ramassage se déroule dans un champ de maïs de sept hectares appartenant à Monsieur Boué. Une allée centrale permet de suivre de près les évolutions d'une vingtaine de machines différentes qui travaillent simultanément. Mais c'est le petit *corn picker* Béarn qui retient le plus l'attention, avec celui construit par la maison Rivierre-Cazalis.

Une vingtaine de CUMA du secteur exposent leurs matériels. Chacun d'entre eux est muni d'une plaquette sur laquelle figure la marque de l'appareil, l'année d'achat, le nombre d'utilisateurs, et le nombre d'heures d'utilisation. Les agriculteurs locaux ont attiré plusieurs milliers de personnes et réalisé une manifestation digne des meilleures journées nationales de l'espèce. L'entrée du village a été décorée de guirlandes de maïs, la sonorisation est bonne, une exposition d'appareils ménagers complète le programme.

Les dirigeants agricoles se réjouissent de cette journée exemplaire, au cours de laquelle les agriculteurs béarnais ont manifesté leur foi dans le progrès technique et dans le dépassement de l'individualisme¹⁰⁵.

B-4 Les installations de séchage

Dès 1954, la direction des services agricoles a marqué sa volonté de faire évoluer le mode traditionnel de séchage du maïs au grenier, en soulignant les inconvénients de la méthode. Elle a entrepris la

¹⁰³ *Le Sillon* 1^{er} octobre 1959

¹⁰⁴ *Le Sillon* 15 octobre 1959

¹⁰⁵ *Le Sillon* 1^{er} novembre 1959

promotion d'une installation grillagée de plein air dédiée au séchage du maïs ; il s'agit du *crib*¹⁰⁶.

La presse agricole donne toutes indications aux maïsiculteurs pour se doter de l'installation, soit par acquisition, soit en la construisant eux-mêmes, à partir de fournitures relativement peu onéreuses, et de plans de montage relativement simples¹⁰⁷. Il est possible de faire soi-même son *crib* et, en 1955, un certain nombre d'entre eux se dressent d'ores et déjà dans les exploitations du département des Basses-Pyrénées.

Le *crib* permet d'éviter les pénibles montées et descentes d'escaliers et d'échelles nécessaires pour monter les épis au grenier, puis pour les redescendre au fur et à mesure des besoins. Les maïs humides ont souvent bien de la peine à sécher. Il faut les retourner fréquemment pour éviter le pourrissement. L'étroitesse des lucarnes et ouvertures favorise d'ailleurs un microclimat très vite saturé d'humidité qui crée un terrain favorable aux moisissures. De plus, les pelletages sont effectués à temps perdu, c'est-à-dire lorsqu'il pleut. Ainsi, pour sécher le maïs, on le brasse dans une atmosphère humide, ce qui n'est pas idéal. En outre, les épis répartis à même le plancher sont exposés aux attaques des rongeurs.

Le *crib* permet de pallier ces inconvénients. Il faut optimiser son emplacement en l'éloignant autant que possible des bâtiments et des rideaux d'arbres, d'une distance de 20 à 30 mètres, pour le placer en plein vent. Il doit être positionné à la perpendiculaire des vents desséchants afin que le courant d'air traverse bien la masse des épis. La hauteur préconisée du *crib* est de trois mètres. Au-delà, il faut recourir à un moyen mécanique de remplissage. La largeur varie entre 60 et 120 centimètres, et doit être ajustée en fonction des conditions climatiques locales. La longueur varie selon la quantité de maïs à conserver. Il est opportun de trier les épis avant de les mettre en *crib*, de manière à éliminer ceux qui sont verts et gorgés d'eau. Les épis conservés doivent être propres, sans barbe ni enveloppe, lesquelles gêneraient le passage de l'air.

Tout agriculteur est donc en mesure de confectionner son *crib* sans avoir recours au maçon ou au charpentier. Il peut se dispenser d'acheter le bois en faisant débiter aux dimensions voulues un ou plusieurs arbres lui appartenant ou en se servant de baliveaux. La fédération syndicale départementale et la direction des services agricoles distribuent des brochures techniques explicatives. Le coût des

¹⁰⁶ *Le Sillon* 15 janvier 1954

¹⁰⁷ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1954

matériaux et fournitures nécessaires pour contenir la récolte d'un hectare est estimé à 25 000 francs. Il inclut le ciment, le sable, le grillage, la tôle pour le toit, les boulons, les pointes, la valeur du bois et les frais d'abattage, le coût de la main d'œuvre. Cependant, avec l'usage de matériaux de récupération et une main d'œuvre familiale, ce prix peut être réduit à 4 000 ou 5 000 francs.

En outre, après intervention de l'AGPM, les *cribs*, considérés comme des cellules mobiles de préstockage à la ferme, ont été inscrits sur la liste complémentaire des machines agricoles susceptibles de bénéficier de la ristourne de 15 %. Cette liste a fait l'objet d'un arrêté ministériel paru au Journal Officiel des 20 et 21 juin 1955. Pour en bénéficier, un imprimé spécial doit être complété et déposé à la mairie du lieu, accompagné de la facture en trois exemplaires. Le maïs séché en *crib* à la ferme échappe aux réfections de celui qui est livré humide aux organismes stockeurs¹⁰⁸.

Les *cribs* achetés sous forme préfabriquée en usine, ou sous forme d'installations construites sur place par des artisans locaux, ouvrent droit à cette subvention. L'aide est réduite à 10 % lorsque le *crib* est fabriqué par l'agriculteur tout seul. Dans ce cas, la demande d'aide suit un cheminement administratif particulier, et un agent du Génie rural vient contrôler sur place l'installation¹⁰⁹.

Le recours au *crib* devient peu à peu incontournable pour la conservation des maïs¹¹⁰. Les responsables agricoles locaux affichent l'objectif d'un *crib* dans chaque ferme.

L'équipement en *crib* est également encouragé car il permet d'atténuer la surcharge des organismes stockeurs en début de campagne. Un décret du 20 août 1956 octroie un supplément de prix de 12,50 francs par quintal pour chaque quinzaine de report dans la livraison, décomptées à partir du mois de novembre et jusqu'au mois de septembre de l'année suivante¹¹¹. En complément de cette prime, et pour favoriser encore plus la conservation à la ferme, la coopérative béarnaise CACBA décide de verser un acompte sur les livraisons

¹⁰⁸ *Le Sillon* 1^{er} octobre 1956

¹⁰⁹ *Le Sillon* 1^{er} décembre 1956

¹¹⁰ *Le Sillon* 15 septembre 1955

¹¹¹ *Le Sillon* 15 novembre 1956

différées. Pour en bénéficier, l'agriculteur doit préciser la quantité de maïs qu'il apportera. Le solde du prix lui est réglé à la livraison¹¹².

À la fin de l'année 1956, la Maison du Paysan de Pau a réalisé, avec le concours des Établissements Elvish, constructeurs de cycles basé à Pau, un *crib* préfabriqué en éléments tubulaires démontables. Toutes les dimensions peuvent être obtenues, et la livraison est assurée sous 48 heures. Le prix est de 30 000 francs pour neuf mètres cubes utiles, avec tarif dégressif pour les éléments supplémentaires¹¹³.

Une récolte de maïs record dans les Basses-Pyrénées se profile en 1959, et les capacités de stockage dont disposent les coopératives et les négociants dans leurs silos et magasins s'avèrent insuffisantes. Il est impératif que les producteurs échelonnent leurs livraisons. La construction de nouveaux *cribs* est fortement encouragée. Le comité départemental des céréales publie des communiqués en ce sens dans la presse locale, appelant chacun à s'équiper pour contribuer au bon ordre dans l'organisation du marché du maïs¹¹⁴.

En 1960, les incitations par les structures professionnelles et les fournisseurs à l'installation de *cribs* se poursuivent, avec force arguments techniques et financiers. L'AGPM est amenée à éditer un opuscule ayant pour objet la construction d'un *crib* en fer cornière. Il s'agit d'un dépliant de huit pages, et le texte est agrémenté de quatre croquis décrivant les découpes à effectuer sur les barres de fer et expliquant le montage à réaliser. Un agriculteur muni d'une scie à métaux et d'une chignole peut accomplir le travail. Le prix de revient de l'installation est détaillé, l'intérêt économique est explicité. Cette brochure est mise gratuitement à la disposition des maïsiculteurs par l'AGPM¹¹⁵.

Nous avons rassemblé dans une annexe jointe au présent mémoire une documentation afférente aux matériels et installations décrits ci-avant.

On peut donc observer que les agriculteurs béarnais n'ont pas manifesté d'hostilité particulière à l'arrivée du machinisme, en dépit de la taille souvent modeste de leurs exploitations. Ils doivent même être freinés dans leurs velléités d'achat de tracteurs, et n'hésitent pas à installer des *cribs*, fort utiles

¹¹² *Le Sillon* 1^{er} décembre 1956

¹¹³ *Le Sillon* 15 décembre 1956

¹¹⁴ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1959

¹¹⁵ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1960

d'ailleurs pour pallier les capacités de stockage parfois insuffisantes des organismes de collecte agréés. Enfin, les petits fabricants du Sud-Ouest ont pris leur part dans la conception et la réalisation des matériels dédiés au maïs.

CHAPITRE 3

LES AVANCEES EN MATIERE DE PRODUCTION

Le maïs hybride a besoin de nouveaux espaces pour permettre aux maïsiculteurs bas-pyrénéens de porter leurs exploitations à une taille suffisante ou d'en créer de nouvelles. Les responsables locaux étudient les solutions possibles. Une piste ambitieuse va être privilégiée, promue par Louis Saint-Martin et soutenue par la chambre d'Agriculture. Le progrès passe aussi par une organisation encore meilleure de l'activité semences qui fait donc l'objet d'une stricte réglementation. Les enjeux économiques se précisent autour de cette production très qualitative, et la coopérative paloise CACBA va conclure un partenariat important engageant son avenir dans un contexte devenant très concurrentiel. La production est en augmentation continue et s'étale sur plusieurs dizaines de départements français.

A- L'ACCROISSEMENT LOCAL DES SURFACES CULTIVEES

Au milieu des années cinquante, Louis Saint-Martin lance un nouveau chantier, dont la réalisation lui paraît la plus problématique et incertaine : celui de l'extension dans le département des surfaces consacrées à la culture du maïs.

Dans les colonnes du journal *Le Sillon*, en décembre 1955, Louis Saint-Martin passe en revue les divers moyens qui doivent permettre de parvenir à ce résultat. Il évoque l'acquisition de nouvelles terres ou l'inclusion de prairies permanentes dans l'assolement, avec création, à la place, de prairies temporaires. Une autre solution consiste à agrandir les parcelles par la suppression des haies, talus et fossés, et la réduction des fourrières. Il relève l'écart qui existe entre les surfaces cadastrées et les surfaces réellement plantées, écart par ailleurs mis en évidence à l'occasion des concours de maïs, qui est de l'ordre de 15 à 20 %, et qui peut atteindre 25 % pour les petites exploitations. Il n'ignore pas que ces aménagements peuvent nuire au joli aspect bocager des campagnes béarnaises et basques, et souligne que les haies servant de coupe-vent doivent être conservées.

Le remembrement et le regroupement parcellaire servent aussi à poursuivre l'objectif, notamment dans les vallées. Le remembrement est une opération nationale qui met en œuvre des moyens importants sur tout le territoire, afin de pallier le grand morcellement des terres cultivables.

A-1 Le défrichage des terres incultes

a- Les objectifs à atteindre

Mais le moyen d'action le plus efficace visé par le directeur des services agricoles pour accroître les terres labourées est celui du défrichage des touyas. Il s'agit de terres incultes qui servent depuis des temps ancestraux aux paysans bas-pyrénéens de terres à litière et pacage. Louis Saint-Martin pense qu'une partie au moins de ces terres peut être récupérée pour la culture du maïs. Il cite nommément des agriculteurs béarnais, des pionniers, qui ont ainsi gagné de la terre sur les touyas. Il estime à plusieurs dizaines de milliers d'hectares les surfaces qui peuvent être rendues productives dans le département. Il fait observer que l'on dispose maintenant de matériels modernes et de formules élaborées d'enrichissement des sols qui permettent d'envisager une telle opération sur une grande échelle dans des conditions économiques réalistes.

Louis Saint-Martin n'ignore pas les obstacles qui vont se dresser sur la route et les énumère. Le plus sérieux est celui de la propriété. Bien souvent, les touyas sont propriété collective des municipalités et syndicats de communes. Et le petit paysan est attaché aux usages anciens. Pour surmonter les obstacles juridiques, il pense à la solution de baux de longue durée portant sur une partie des terres concernées, expérience qui est en cours à Serres-Castet, au nord de Pau. Il y aura lieu, au préalable, de sonder et d'analyser les sols afin de s'assurer de leur valeur culturelle.

Louis Saint-Martin énumère les opérations successives à réaliser, depuis le défrichage à l'aide de rotavators, jusqu'à la mise en culture. Il souligne qu'il ne faudra pas passer directement du touya à la céréale du Sud-Ouest, des cultures de seigle, avoine, millet, pommes de terre devront précéder l'ensemencement en maïs qui n'est envisagé qu'en quatrième année. Et une meilleure fumure permettra de récupérer autant de soufrage que par le passé sur les surfaces réduites conservées en touyas.

L'objectif est de permettre à de nombreuses fermes d'atteindre une dimension fiable, par le gain ainsi procuré de quelques hectares sur les terres incultes, et de rentabiliser correctement par la même occasion les investissements réalisés en machinisme. Et Louis Saint-Martin mise sur le dynamisme et la soif de progrès des jeunes agriculteurs pour attaquer ce « magnifique chantier »¹¹⁶.

¹¹⁶ *Le Sillon* 15 décembre 1955

De fait, il trouve le relais idéal au niveau du cercle départemental des jeunes agriculteurs, acquis à la cause du progrès. Louis Saint-Martin participe à la première assemblée générale du cercle, qui se tient le lundi 26 mars 1956 à la Maison Justin-Blanc à Pau, sous la présidence d'Hubert Buchou. Dans le courant de l'allocution générale qu'il prononce, Louis Saint-Martin aborde la question du défrichage des touyas. Il attire l'attention des jeunes sur l'enjeu que représente pour eux la mise en œuvre de cette opération. Il leur suggère de faire l'inventaire, canton par canton, des terres susceptibles de devenir cultivables. Il prévoit de faire une synthèse des possibilités qui seront inventoriées au niveau départemental, et d'engager ensuite des discussions avec les maires des communes concernées pour concrétiser des ventes ou des locations de longues durée de parcelles. Il rappelle l'objectif de parvenir à une taille d'exploitation fiable, rentable, allant de pair avec la motorisation¹¹⁷.

Louis Saint-Martin poursuit en parallèle l'objectif d'augmenter la productivité des touyas, pour accompagner et compenser la réduction de leur superficie engendrée par la mise en culture. En 1956, la direction des services agricoles procède à des essais de fumure de touyas dans douze champs de démonstration. De fait, les parcelles avec engrais produisent 50 % de plus de tuie utile à l'exploitation que les parcelles sans engrais. Les essais permettent aussi de définir les modes de labourage les plus appropriés, et les apports d'engrais susceptibles de pallier le plus la pauvreté en acide phosphorique et en potasse des terres récupérées. Les quantités à utiliser sont calculées de manière précise, et un plan d'assolement est proposé, plaçant le maïs en quatrième et cinquième année¹¹⁸.

La direction des services agricoles poursuit ses essais de fumure des touyas. Sept essais démonstratifs sont ainsi réalisés en 1958, et contrôlés en 1959. Ils confirment les gains de production de tuie engendrés par l'usage des engrais¹¹⁹.

b- La phase décisionnelle

Lors de sa session en date du 18 novembre 1957, la chambre d'Agriculture des Basses-Pyrénées se penche sur les résultats d'une enquête menée par le Génie rural au niveau du département, et entend celui qui l'a réalisée, l'ingénieur en chef Mallet. L'étude porte, pour

¹¹⁷ *Le Sillon* 15 avril 1956

¹¹⁸ *Le Sillon* 15 mai 1957

¹¹⁹ *Le Sillon* 1^{er} mai 1960

l'essentiel, sur la question de savoir quelles sont les communes favorables au défrichage. Sur cinq cent soixante communes que comptent les Basses-Pyrénées, trois cents ont répondu, et cent quatre-vingt-dix ont indiqué qu'elles étaient intéressées par l'opération. Elles ont communiqué la surface totale des landes et touyas de leur commune, qui atteint 69 445 hectares, et la surface qu'elles estiment propices au défrichage, soit 17 078 hectares. En outre, soixante-deux communes sont intéressées par des opérations de remembrement, et quatre-vingt-sept par des échanges amiables.

Le Génie rural a également réalisé une étude sur le coût des diverses opérations du défrichage : débroussaillage, dessouchage, arrachage de haies, comblement des fossés, réfrichement, clôtures, amendements calcaires et apports d'engrais. Cette enquête doit être suivie de décisions gouvernementales, et la question se pose du cadre de distribution des subventions qu'il faudra retenir. La question est débattue par la chambre d'Agriculture, les intervenants pensent que la constitution d'associations foncières dédiées aux opérations serait une bonne solution.

À la suite de cet exposé, Louis Saint-Martin présente un rapport très complet sur ce sujet de la mise en valeur des landes et touyas. Il se félicite du résultat de l'enquête. Le risque était en effet que les agriculteurs apportent des réponses négatives, Louis Saint-Martin savait devoir compter avec le « mythe du touya », sur l'attachement ancestral des paysans, en particulier les moins fortunés, au droit de vaine pâture, même si celle-ci était bien maigre. Par ailleurs, la faiblesse des moyens techniques de défrichage contribuait jusque-là à la renonciation à ce type d'opération. La motorisation change les données du problème. Louis Saint-Martin est persuadé qu'il sera possible de produire autant de litière, voire plus, sur des surfaces plus réduites, ceci par l'utilisation d'une fumure phospho-potassique. Et de plus, le sol des touyas est bien pourvu en azote organique. Il considère qu'une extraordinaire richesse dort ainsi dans ces sols, depuis des millénaires. Il dit que la motorisation sera « la fée magique qui réveillera ce trésor ».

Le directeur des services agricoles évoque les options de culture qui permettraient de semer du maïs sans attendre la quatrième année après le défrichage. Il a observé que certains agriculteurs sèment dès la première année de la prairie temporaire, ce qui permet d'envisager des assolements plus performants. Il signale que l'institut national agronomique a réalisé une étude sur la mise en valeur des landes du Pont-Long, situées au nord de Pau, à la demande du comité d'expansion économique. Cette étude confirme l'intérêt économique du projet de défrichage. Louis Saint-Martin estime que les obstacles techniques

peuvent être considérés comme surmontés. Il note une évolution psychologique favorable des agriculteurs, plus rapide que prévue. Il reste à trouver les solutions juridiques et financières. Il pense que toute solution passe par l'établissement d'un plan communal de lotissement des landes, soigneusement étudié pour que les surfaces soient réparties de manière équitable entre les agriculteurs afin de leur permettre d'agrandir leurs exploitations. Une partie des terres défrichées pourrait également recevoir des fermes nouvelles. Un tel plan devrait être agréé par les services compétents, ce qui ouvrirait la voie à l'obtention de subventions. Et Le dégageant de 30 000 à 40 000 hectares de culture supplémentaires est un enjeu considérable pour le département des Basses-Pyrénées, qui ne compte que 230 000 hectares de terres labourables.

Le président Louis Bidau remercie Louis Saint-Martin pour son brillant exposé. La chambre d'Agriculture décide, après discussion, de préparer une demande de subvention, dans les conditions de celles qui ont été accordées pour les landes de Gascogne, à laquelle seront jointes les conclusions du débat qui vient d'avoir lieu¹²⁰. C'est un sérieux problème de financement qu'il va falloir résoudre. Louis Saint-Martin évalue à trois milliards de francs le montant des prêts à négocier sur une durée de vingt ans, à faible taux d'intérêt, pour mener à bien cette grande opération de défrichage.

A-2 Les échanges et le remembrement

Des dispositions légales visent à favoriser les échanges amiables de terres entre agriculteurs. Un décret du 20 décembre 1954 a voulu encourager les initiatives individuelles, trop rares en la matière, et a décidé d'une diminution sensible des frais afférents à ce type d'opération. Le décret et ses textes d'application instaurent des comités composés du maire et de quatre à six propriétaires de la commune. Il accorde l'exemption du droit sur les mutations immobilières à titre onéreux frappant les soultes et les plus-values. Il accorde à l'échangiste une aide égale à cinq fois l'impôt foncier ayant frappé la parcelle dont il est attributaire. Les frais de notaire et d'hypothèque sont réduits. Ces comités d'échange doivent être constitués avant le 31 décembre 1958. La fédération syndicale départementale suscite des réunions d'information auxquelles sont conviés des techniciens du Génie rural¹²¹.

Le 17 novembre 1958, la chambre d'Agriculture des Basses-Pyrénées émet un vœu pour que soit prorogée la date limite de

¹²⁰ *Le Sillon* 15 janvier 1958

¹²¹ *Le Sillon* 15 avril 1956

fondation des comités communaux d'échanges amiables au 31 décembre 1960. Elle doit expirer au 31 décembre 1958. Les populations rurales, en effet, n'ont pas été suffisamment informées des avantages du dispositif légal¹²².

Lors de son assemblée générale tenue le 21 avril 1960 à Pau, le cercle des jeunes agriculteurs syndicalistes du Béarn et du Pays basque vote une motion qui contient des demandes pour un remembrement obligatoire, avec mise en place des moyens en hommes et en crédits suffisants pour une réalisation totale dans les dix prochaines années. Elle contient aussi une demande pour la création de sociétés foncières professionnelles ayant pour objet de contrôler toutes les ventes et locations de biens agricoles¹²³.

Hubert Buchou se préoccupe de la réalisation et surtout de l'accélération nécessaire du remembrement dans le département des Basses-Pyrénées. Il souhaite que de nouvelles mesures incitatives soient prises par les pouvoirs publics pour multiplier les opérations, telles que primes à l'hectare ou prêts spéciaux¹²⁴. Il traite à nouveau de cette question de la structure des exploitations agricoles au cours du conseil d'administration de la fédération syndicale départementale tenu le 28 juillet 1960. Il présente un rapport qui fait l'objet d'un débat. Il est décidé d'une action auprès de la FNSEA nationale pour que le problème de l'évolution des structures soit pris en compte avec autant d'importance que celui de la fixation des prix¹²⁵.

Les actions syndicales, impulsées pour une part importante par Hubert Buchou, vont influencer sur les réflexions des pouvoirs publics et trouver quelques concrétisations dans la loi d'orientation agricole du 5 août 1960. Son titre III est consacré aux aménagements fonciers. Le but est d'encourager les diverses formes de regroupement volontaire de propriétés et d'exploitations non rentables. Des dispositions ont été directement inspirées par la FNSEA, elles visent à encourager la constitution de sociétés civiles d'exploitation agricole et de groupements de propriétaires et d'exploitants. Des textes à venir devront en préciser le régime juridique. Les articles 15 à 18 prévoient la constitution de sociétés régionales d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). L'objet de celles-ci est d'acquérir des terres, librement mises à la vente ou incultes, qu'elles pourront

¹²² *Le Sillon* 15 décembre 1958

¹²³ *Le Sillon* 1^{er} mai 1960

¹²⁴ *Le Sillon* 1^{er} juillet 1960

¹²⁵ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1960

exproprier afin de procéder à leur rétrocession après aménagement éventuel. La rétrocession doit se faire au plus tard cinq ans après l'acquisition. Pendant cette période transitoire, et sous certaines conditions, les SAFER peuvent donner les biens en location.

Le titre IV de la loi vise la mise en valeur du sol. L'article 19 codifie un droit de réquisition sur les terres incultes. Un exploitant agricole pourra ainsi récupérer des terres incultes situées au voisinage de son exploitation. Après mise en demeure d'exploiter restée sans effet, une expropriation en vue de la vente ou de la concession à un tiers pourra être décidée. Les terres incultes peuvent aussi donner lieu à la constitution d'un lotissement dont le but est de créer des parcelles rationnellement exploitables. Les SAFER peuvent racheter des lots¹²⁶.

B- LA PROFESSIONNALISATION DE L'ACTIVITE SEMENCE

Depuis la création de la FNPSM en 1950, la production de semences de maïs est réglementée. Afin de garantir la qualité de la production, les maïsiculteurs doivent être organisés en syndicats et respecter des contraintes culturelles. Les négociants et coopératives chargés de la collecte et de la distribution doivent être agréés. Cet encadrement est conforté et étendu au milieu des années cinquante.

B-1 L'organisation de la production des semences hybrides

Le 8 septembre 1955, la FNPSM tient son assemblée générale annuelle à Pau. Tous les départements maïsicoles de France sont représentés. La fédération a créé un comité de gestion chargé de gérer et de moduler les conditions économiques de l'activité semence, dans son cycle long de production des lignées pures, hybrides simples et hybrides doubles, auquel s'ajoute le temps de stockage. Un système de péréquation est mis en place. La question de la protection et de l'isolement des champs de culture de semences par rapport aux champs de culture de maïs autres fait l'objet d'un large débat. Il apparaît que cette question doit être traitée au niveau de chaque département en fonction du contexte local et dans le respect des intérêts légitimes de chacun¹²⁷.

L'isolement des cultures de maïs semence se heurte à certaines difficultés dans les Pyrénées-Atlantiques, dues parfois à la mauvaise volonté des voisins qui sèment à proximité quelques ares de maïs de consommation. Les syndicats de producteurs intéressés ont été ainsi

¹²⁶ *Le Sillon* 15 septembre 1960

¹²⁷ *Le Sillon* 15 septembre 1955

conduits à entreprendre des démarches pour se protéger, comme cela est fait dans d'autres départements tels que le Puy-de-Dôme, le Maine-et-Loire, et l'Aude. Ils obtiennent un arrêté préfectoral le 29 mars 1956, lequel rappelle les textes en vigueur et indique les distances qui doivent être respectées entre champs de semences et champs d'autres catégories de maïs.

Pour profiter de la protection, toutes les parcelles de maïs semence, situées dans une même commune ou groupe de communes, doivent être groupées en îlots de production présentant une surface minimum. Une liste nominative de ces îlots est établie chaque année par la FNPSM. Le plan de chaque îlot doit être affiché à la mairie des communes intéressées. Les cultures de semences de l'îlot sont alors prioritaires par rapport aux autres cultures de maïs. Les contrevenants sont passibles de poursuites judiciaires¹²⁸.

La question de la protection de ces îlots est toujours d'actualité en 1957, et fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 13 avril. Il rappelle les distances à respecter entre parcelles dédiées à la semence et les autres, l'obligation pour les producteurs de semences d'être regroupés, et donne la liste des îlots agréés pour le département, en hybrides simples d'une part, et doubles d'autre part, avec indication de la superficie de chacun¹²⁹.

Un arrêté préfectoral du 17 avril 1959 vient rappeler la réglementation en vigueur depuis 1956 et donne la liste des îlots bénéficiant de la protection réglementaire qui est renouvelée chaque année par la FNPSM. Ces îlots sont alors au nombre de douze, couvrant chacun des superficies comprises entre 10 et 71 hectares¹³⁰.

B-2 L'organisation de la collecte et de la distribution de semences hybrides

Les pouvoirs publics encouragent les agriculteurs à utiliser des semences hybrides. En 1956, une subvention de 3 000 francs par quintal de semence est accordée aux acheteurs. Une circulaire du secrétariat d'État à l'Agriculture est envoyée à chaque comité départemental des céréales pour la mise en application de la mesure¹³¹. L'aide concerne exclusivement les semences métropolitaines produites et

¹²⁸ *Le Sillon* 1^{er} juin 1956

¹²⁹ *Le Sillon* 15 mai 1957

¹³⁰ *Le Sillon* 15 mai 1959

¹³¹ *Le Sillon* 1^{er} juillet 1956

commercialisées sous la surveillance de la COC, et les semences importées sous le contrôle de l'ONIC¹³².

La collecte et la distribution des semences hybrides sont le domaine réservé des organismes habilités. La CACBA et la direction des services agricoles recommandent aux agriculteurs béarnais de passer leurs commandes rapidement, un déficit en certains numéros étant à craindre en raison des demandes déjà formulées par d'autres départements du Sud-Ouest. La CACBA met en vente la variété hybride Iowa 4417 dès le 16 janvier 1956¹³³. Il est rappelé, au début de cette année 1956, à l'attention des acheteurs que les semences de maïs doivent être vendues en sacs plombés portant l'étiquette de la COC. L'agriculteur doit refuser d'acheter à sac ouvert, avec tous les risques que cela comporte sur la qualité et l'origine du produit. Les échantillons doivent être présentés en bocaux ou en sachet cellophane.

La commercialisation des semences de maïs est limitée aux variétés inscrites au catalogue. Les semences d'importation ne peuvent être commercialisées que sur autorisation spéciale accordée par arrêté ministériel. Le marché est donc quasiment approvisionné par les seules semences françaises¹³⁴. Des importations de certaines variétés de semences de maïs grain ont été cependant autorisées en raison de l'insuffisance des disponibilités. De fait, depuis deux ans, la demande de semence de maïs hybride par les agriculteurs s'avère supérieure à l'offre des organismes habilités^{135, 136}.

La liste des variétés admises est modifiée périodiquement afin de faire profiter les maïsiculteurs des progrès de la sélection. C'est le rôle d'un comité technique permanent qui a été conduit à définir les conditions que doivent remplir les nouveautés pour être inscrites à leur tour. Des critères de tardivité et de valeur culturale sont pris en compte. Le comportement des variétés en instance d'inscription est étudié dans les régions où leur culture sera probablement réalisée. Pour être inscrites, les nouvelles variétés doivent être dotées d'une valeur culturale en net progrès par rapport à celles déjà élues. Et cette valeur culturale comparative s'apprécie au moyen d'expérimentations poursuivies pendant plusieurs années. Ainsi, dans le Sud-Ouest, des

¹³² *Le Sillon* 15 septembre 1956

¹³³ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1956

¹³⁴ *Le Sillon* 15 février 1956

¹³⁵ *Le Sillon* 15 mars 1955

¹³⁶ *Le Sillon* 15 février 1956

essais concernant des maïs plus tardifs que l'Iowa 4417 mais sans résultat probant en leur faveur¹³⁷. En 1957, les maïsiculteurs sont invités à bien vérifier la qualité des semences d'importation mises à leur disposition, en sus des semences françaises. Certaines variétés ne sont autorisées que pour la production de fourrage. Les sacs de ces semences doivent être munis d'une étiquette numérotée blanche portant une mention informative.

Au début de l'année 1958, le service de la répression des fraudes est amené à rappeler les obligations qui pèsent sur les détenteurs de lots de semences de maïs importées. Les semences non inscrites au catalogue officiel ou présentées simplement sous un nom de type variétal, qui avaient pu être commercialisées exceptionnellement en tant que semences lors de campagnes antérieures, doivent être déclassées et destinées à d'autres usages que la semence. La simple détention de ces produits, sans déclassement opéré, est constitutive d'une infraction. Quant aux semences importées inscrites au catalogue, les commerçants et organismes détenteurs sont tenus de faire vérifier le taux actuel de faculté germinative, lequel a pu évoluer par rapport à celui garanti à l'époque de leur acquisition. Le taux requis est de 85 %. Les opérations de prélèvement d'échantillons pour les besoins du contrôle doivent être faites en présence d'un agent du service de la répression des fraudes ou d'un contrôleur de la COC. Les sacs de semences ouverts pour le prélèvement de l'échantillon ne peuvent être replombés qu'au vu de résultats d'analyses favorables¹³⁸.

La FNPSM attache une grande importance au respect de la réglementation du commerce des semences. Lors de son conseil d'administration tenu à Paris le 24 avril 1958, il est rapporté que de nombreux revendeurs de semences ne sont pas agréés, certains d'entre eux semblant ignorer qu'ils doivent être habilités par l'ONIC et détenir une carte professionnelle délivrée par le Groupement National Interprofessionnel des Semences (GNIS). Ces commerçants contrevenants vendent des semences en sac ouvert, enfreignant l'obligation de vente en sac plombé portant l'étiquette COC. La FNPSM décide une intervention auprès des services de la répression des fraudes afin de durcir la répression des manquements aux obligations légales¹³⁹.

¹³⁷ *Le Sillon* 1^{er} mai 1956

¹³⁸ *Le Sillon* 15 février 1958

¹³⁹ *Le Sillon* 1^{er} mai 1958

B-3 Les nouvelles orientations de la coopérative béarnaise CACBA

En décembre 1958, La CACBA recrute un jeune directeur adjoint pour seconder le directeur général Charles Petit. Il s'agit de Xavier Bonnemaizon, qui était salarié de l'AGPM depuis 1953. C'est le fils d'un agriculteur de Saint-Abit, petite commune béarnaise de la plaine de Nay. Il a eu l'opportunité d'être le plus jeune participant à la mission maïs de 1951 aux États-Unis, à vingt et un ans, alors qu'il était toujours étudiant à l'école d'agriculture de Purpan. Il doit cet avantage à Louis Bidau, qui était un ami de son père. Son transfert de l'AGPM à la coopérative a posé quelques problèmes avec les autres entités du même type que la CACBA, et n'a été concrétisé qu'après une démarche d'assentiment menée auprès d'elles par Louis Bidau et Jacques Etchebarne¹⁴⁰.

Xavier Bonnemaizon veut innover. Depuis la mission maïs, il avait gardé de nombreuses relations aux États-Unis où il retournait fréquemment. Il admirait l'esprit d'entreprise des Américains, leurs méthodes de gestion. Il envisage rapidement de collaborer avec eux pour des travaux de recherche. Sa démarche aboutit en 1960 à un accord de partenariat avec la société Funk. Une société dénommée Funk France est constituée le 23 septembre 1960 à Paris. Son objet est l'importation de lignées pures et hybrides simples et la recherche de procédés de sélection des semences. La société Funk et la CACBA se partagent les postes du conseil d'administration avec la Société des Produits du Maïs qui est également actionnaire¹⁴¹.

Cet accord est le premier du genre en France. Xavier Bonnemaizon concrétise ainsi son projet de faire commercialiser par la CACBA ses propres semences à formule fermée¹⁴². Jusque-là, les semences fabriquées et commercialisées par les coopératives relevaient de formules ouvertes proposées par l'INRA. Ce contrat marque un tournant, et d'autres entités françaises vont à leur tour passer des accords avec des sociétés américaines telles que Dekalb ou Pionner¹⁴³.

La démarche suivie par la CACBA n'est peut-être pas tout à fait neutre par rapport aux orientations prises par l'INRA, la mise au point

¹⁴⁰ Lascaray Thierry, *La Coop de Pau (CBBA-CACBA), 1936-1977*, Ter histoire contemporaine, UPPA, décembre 1992, pp 101-104

¹⁴¹ Opcit, pp57-58

¹⁴² Formule fermée : exclusivité de la production et de la vente d'une variété.

¹⁴³ En 1967, Xavier Bonnemaizon accèdera au poste de directeur général de la CACBA, en remplacement de Charles Petit. Il fera valoir alors pleinement ses options en matière de politique d'investissements et de méthodes de direction.

des premiers hybrides français ayant été ciblée sur des variétés de maïs précoces adaptées aux conditions de culture du Bassin parisien et du nord de la Loire.

C- LA CROISSANCE DE LA PRODUCTION

C-1 L'évolution sur le plan national

Louis Bidau et les agriculteurs du Sud-Ouest avaient observé, dès le début des années cinquante, que les maïsiculteurs des régions nouvellement acquises au maïs, telles que le Bassin parisien, avaient adopté d'emblée les hybrides et réalisé des investissements importants en installations de stockage et séchage. La concurrence de certaines régions situées au nord de la Garonne et de la Loire pouvait inquiéter les maïsiculteurs du Bassin de l'Adour. Mais l'objectif de l'extension du maïs est incontournable. Il appartient aux maïsiculteurs du Sud-Ouest de réaliser les efforts d'équipement et d'organisation nécessaires. La production de semences leur assure en tout état de cause une place privilégiée dans le contexte de la profession.

Et l'extension de la culture du maïs au-delà des limites du Sud-Ouest est l'un des objectifs affichés depuis le congrès de Pau. Elle fait partie de la mission assignée à l'AGPM, laquelle, bien qu'ayant ses racines en Béarn et sa direction à Pau, doit remplir son rôle de structure à vocation nationale.

L'AGPM s'implique en conséquence. À la fin de l'année 1954, son action s'étend sur toutes les régions pratiquant déjà la culture du maïs ou susceptibles de s'ouvrir à celle-ci. Ses dirigeants et ses salariés encore peu nombreux effectuent de nombreux déplacements. Louis Bidau assiste à presque toutes les journées de promotion de la céréale et à presque toutes les assemblées générales tenues sur le territoire national¹⁴⁴. Il encourage les cultures nouvelles ou renaissantes qui couvrent des régions variées, autour de Clermont-Ferrand, de Senlis, dans le Maine-et-Loire, le Loir-et-Cher, en Vendée, et jusqu'aux confins de la Lorraine et de la Bresse¹⁴⁵.

Les surfaces cultivées sont passées de 325 000 hectares en 1950 à 405 000 hectares en 1954, et 445 000 hectares en 1955. La production nationale pour les mêmes années s'élève respectivement à 4 043 000 quintaux, 8 700 000 quintaux, et 10 000 000 de quintaux. Les

¹⁴⁴ *Le Sillon* 1^{er} mai 1954

¹⁴⁵ *Le Sillon* 1^{er} décembre 1954

importations chutent dans le même temps pour se limiter à 2 400 000 quintaux en 1955.

Les objectifs de production inscrits dans le plan Monnet sont dépassés en 1955. Le troisième plan de modernisation et d'équipement afférent à la période 1957/1961 affiche une prévision de production de 20 000 000 de quintaux de maïs à l'horizon de l'année 1961¹⁴⁶.

C'est en matière de commercialisation que l'évolution est la plus spectaculaire. La partie commercialisée n'était que de 105 000 quintaux en 1950. Vingt départements seulement enregistraient alors des livraisons de maïs par les producteurs. Elles montent à 636 000 quintaux en 1954, et à 1 173 000 quintaux en 1955^{147, 148}. Ce sont désormais soixante départements qui sont en capacité de participer à la collecte. Les livraisons du département de la Seine-et-Oise dépassent même celles du Lot-et-Garonne.

La récolte 1956 est en forte progression, et le conseil central de l'ONIC décide, au début du mois d'octobre, de bloquer les importations. Il met en place une commission spéciale pour prendre toutes mesures nécessaires pour éviter l'encombrement des organismes stockeurs¹⁴⁹.

Les surfaces ensemencées sont de 554 000 hectares en 1957 et 580 000 hectares en 1958. La production atteint les 16 000 000 de quintaux en 1957. C'est la zone traditionnelle de culture du maïs qui enregistre le plus grand accroissement de superficie. Le rendement moyen atteint 28 quintaux à l'hectare, soit le meilleur jamais obtenu. La collecte atteint 3 600 000 quintaux en 1957, et dépasse 6 000 000 de quintaux en 1958. Cependant, l'accroissement des besoins, qui sont de l'ordre de 6 500 000 quintaux pour 1958, rend encore nécessaire le recours aux importations, limitées à 1 200 000 quintaux.

La récolte 1958 atteint près de 17 000 000 de quintaux, sur 570 000 hectares cultivés, et celle de 1959 atteint 17 600 000 quintaux, sur 720 000 hectares cultivés. La collecte est alors de l'ordre de 8 000 000 de quintaux.

Cette forte croissance sur une période très courte débouche sur une offre excédentaire. Cela conduit l'AGPM à réaffirmer son

¹⁴⁶ *Le Sillon* 15 avril 1957

¹⁴⁷ *Le Sillon* 15 mai 1955

¹⁴⁸ *Le Sillon* 15 octobre 1955

¹⁴⁹ *Le Sillon* 15 novembre 1956

attachement à l'organisation du marché telle qu'elle existe, afin de garantir les prix et le contrôle des importations. Elle demande aussi le dégagement des moyens financiers nécessaires pour permettre aux organismes stockeurs de réaliser les investissements nécessaires à l'augmentation de leurs capacités de stockage. Un encouragement de l'autoconsommation du maïs à la ferme est également étudié. Elle est passée de 97 % en 1950 à 55 % en 1959. Elle est nettement inférieure à celle des États-Unis, où elle atteint 85 %.

Le niveau de la production met la France en position de pays exportateur. L'AGPM a demandé que des dispositions soient prises pour réaliser des exportations, ce qui permettra de résorber les excédents. Il faut se tourner vers les partenaires du Marché Commun afin de satisfaire leurs besoins en maïs et orienter en conséquence les conditions d'application du traité de Rome, qui sont justement en discussion à Bruxelles¹⁵⁰. La question des exportations fait l'objet d'une intervention de Louis Bidau lors du conseil d'administration de la fédération syndicale départementale tenu le 30 mai 1960. C'est un excédent de plus de 3 000 000 de quintaux qui est prévu pour l'année en cours. L'objectif doit être d'exporter 2 000 000 de quintaux avant la fin de l'année. Louis Bidau indique que deux opérations d'exportation de l'ordre de 500 000 quintaux chacune, diligentées par l'ONIC, sont en bonne voie¹⁵¹.

Louis Bidau, en sa qualité de président de l'AGPM, fait observer au ministre de l'Agriculture, Monsieur Rochereau, que les prévisions d'excédents de son organisation se sont révélées plus justes que celles de l'ONIC qui étaient sous-estimées. Il demande au ministre de prendre toutes mesures opportunes pour assainir le marché et dégager les organismes stockeurs avant le début de la prochaine campagne¹⁵².

Le 15 octobre 1960, dans le cadre de l'assemblée générale de l'AGPM tenue à Mont-de-Marsan, Louis Bidau fait le point des récentes décisions gouvernementales. Le prix du maïs demeure garanti, et son prix de rétrocession est harmonisé avec celui du blé ou de l'orge dénaturés. La péréquation des transports est maintenue. Le financement des exportations a été mis en place, avec cependant un prix en baisse sensible, et les maïsiculteurs devront de plus supporter une cotisation de résorption.

¹⁵⁰ *Le Sillon* 15 février 1960

¹⁵¹ *Le Sillon* 1^{er} juin 1960

¹⁵² *Le Sillon* 1^{er} juillet 1960

Plusieurs motions sont votées, dont une pour réclamer l'application de la clause préférentielle pour la fourniture de maïs par la France à ses partenaires du Marché Commun, déficitaires en maïs¹⁵³.

C-2 L'évolution sur le plan local

Après cinq années d'opérations de vulgarisation, le maïs hybride a gagné du terrain, mais ne couvre encore que 15 000 hectares en 1954 dans les Basses-Pyrénées, sur les 45 000 hectares affectés à cette céréale.

En 1955, les rendements des maïs hybrides atteignent parfois 50 à 70 quintaux à l'hectare, rendements inespérés cinq ans plus tôt. Mais la moyenne générale est plus faible, car on cultive encore les variétés traditionnelles, et le recours aux engrais chimiques demeure insuffisant. Ce rendement moyen ressort à 32 quintaux à l'hectare pour les Basses-Pyrénées, et 20 quintaux à l'hectare pour le département voisin des Landes. Il est nettement supérieur au nord de la Loire, là où les hybrides ont été adoptés d'emblée. Le Nord, l'Aisne, l'Eure-et-Loir, la Seine-et-Oise affichent des rendements entre 40 et 60 quintaux à l'hectare, mais sur de petites quantités toutefois.

Les Basses-Pyrénées sont le premier département français producteur de maïs en 1955, avec 1 312 000 quintaux, devant les Landes avec 1 200 000 quintaux¹⁵⁴. C'est une année qualifiée par Louis Saint-Martin de décisive dans le progrès. La part relative du maïs hybride va s'accroître rapidement et atteindre les 50 %. Les Basses-Pyrénées sont en pointe dans toute la zone traditionnelle du Sud-Ouest pour son adoption. Les résultats obtenus dans les champs d'essais offrent de nouvelles perspectives d'augmentation des rendements¹⁵⁵. La récolte départementale de maïs atteint 1 600 000 quintaux en 1956. Louis Saint-Martin constate que la progression des surfaces cultivées en hybrides rencontre des zones de réticence en Béarn mais surtout au Pays basque.

Ces réticences s'effacent peu à peu devant les résultats obtenus, et les hybrides vont représenter 90 % de la production départementale de 1959 qui approche 2 500 000 quintaux, soit le triple de celle de 1949. Les surfaces cultivées atteignent 65 000 hectares, en progression de 10 000 hectares par rapport à l'année précédente. En 1960, on atteint le

¹⁵³ *Le Sillon* 15 octobre 1960

¹⁵⁴ *Le Sillon* 1^{er} avril 1956

¹⁵⁵ *Le Sillon* 1^{er} mai 1956

chiffre de 75 000 hectares. Désormais, le cap fixé par Louis Saint-Martin de 100 000 hectares à l'horizon 1965 apparaît comme un objectif raisonnablement réalisable. L'abandon des céréales d'hiver, la motorisation le défrichage des touyas nourrissent cette marche en avant¹⁵⁶.

Cependant, la collecte locale des maïs par les organismes habilités dans le département demeure longtemps très faible. La partie de la production commercialisée dans les Basses-Pyrénées est moindre qu'au niveau national. Elle atteint seulement 110 500 quintaux en 1955, entre tous les organismes habilités, soit moins de 10 % de la récolte. Le restant est transformé en production animale sur l'exploitation, et sert particulièrement ici à nourrir les porcs¹⁵⁷.

Le rapport d'activités de la CACBA au 30 juin 1955 fait ressortir seulement 11 000 quintaux de maïs livré, toutes catégories confondues, tandis que l'activité blé demeure prépondérante avec plus de 40 000 quintaux collectés¹⁵⁸. Les apports de maïs à la CACBA atteignent 19 000 quintaux de maïs l'exercice suivant. La collecte de maïs consommation par la coopérative décolle enfin, et atteint 36 000 quintaux au titre de l'exercice clos le 30 juin 1958, puis 115 000 quintaux au titre de l'exercice clos le 30 juin 1959¹⁵⁹.

Nous avons placé en annexe au présent mémoire un certain nombre de documents fournissant des données chiffrées en matière de production, surfaces cultivées et rendements.

Ainsi, entre 1955 et 1960, le lancement du défrichage a été une opération majeure en Béarn et Pays Basque, autorisée par de puissants moyens mécaniques. C'est celle dont Louis Saint-Martin revendique le mérite, l'étape de la « révolution » qui paraissait la plus aléatoire à surmonter. Hubert Buchou lui a apporté son soutien et a joué par ailleurs un rôle éminent dans la mise en place d'une structure poursuivant des buts concordants, celles des SAFER. Il présidera celle du Bassin de l'Adour en 1961 et, plus tard, la fédération nationale en 1970. Par ailleurs, dans la même période, avec la production de semences, les coopératives dépassent leur rôle premier de collecteur et de distributeur pour s'engager dans des stratégies d'entreprise évoluant dans un contexte concurrentiel. Enfin, c'est avec succès que l'AGPM poursuit sa mission d'extension de la culture du maïs au-delà des frontières du

¹⁵⁶ *Le Sillon* 15 janvier 1960

¹⁵⁷ *Le Sillon* 15 octobre 1956

¹⁵⁸ *Le Sillon* 15 novembre 1955

¹⁵⁹ *Le Sillon* 1^{er} février 1960

grand Sud-Ouest, tandis que les Basses-Pyrénées occupent le premier rang des départements producteurs.

CHAPITRE 4

L'ORGANISATION DE LA COLLECTE ET LA VALORISATION DE LA PRODUCTION

Produire ne suffit pas, la livraison et la vente des maïs doivent suivre. La collecte de la céréale est organisée dans un contexte réglementé. Elle est confiée à des organismes agréés à statut différencié qui se livrent une sévère concurrence. La croissance de la production conduit à un agrandissement de certaines installations et à la création de nouvelles infrastructures. Les professionnels veulent recevoir le juste prix de leurs livraisons, et l'AGPM défend avec obstination les acquis en la matière, malgré les remises en cause qui se font jour.

A- LES EVOLUTIONS DANS LA COLLECTE DU MAÏS

A-1 L'évolution de la réglementation

La réglementation ne concerne pas que les semences de maïs. À la fin de l'année 1954, l'AGPM obtient satisfaction sur l'une de ses principales revendications. Un décret-loi du 20 décembre 1954 décide que seuls les organismes stockeurs agréés pourront commercialiser le maïs, comme cela se faisait déjà pour le blé. C'est la concrétisation de la mesure annoncée par le Président du Conseil Pierre Mendès-France lors de l'inauguration de la station de Billère¹⁶⁰.

Ainsi, les dispositions du décret-loi du 30 septembre 1953, dit plan céréalier, qui prévoyait la libre commercialisation du maïs, se trouvent abrogées. Le maïs bénéficie par la même occasion d'un prix garanti. Les excédents éventuels détenus par les coopératives ou négociants en fin de campagne sont repris par l'ONIC¹⁶¹. Les agriculteurs doivent donc désormais livrer leur maïs aux seuls organismes stockeurs ayant reçu l'agrément du comité départemental des céréales. La CACBA est l'un de ceux-ci et le fait savoir par insertion dans la presse locale¹⁶².

Cependant, le nouveau dispositif heurte les habitudes, et certains agriculteurs y voient une atteinte à la liberté de vendre. Les syndicats sont amenés à expliquer pourquoi ils ont revendiqué les mesures protectrices. La commercialisation du maïs français se heurte en effet aux prix inférieurs des importations, et l'ONIC applique une majoration

¹⁶⁰ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1955

¹⁶¹ *Le Sillon* 15 février 1955

¹⁶² *Le Sillon* 15 mars 1955

du prix à celles-ci pour compenser la différence. Il est impossible de protéger la production française sans cette taxation. L'AGPM a préféré l'organisation du marché au mécanisme du prix plancher, lequel, par des effets pervers, aurait conduit à une augmentation du volume des importations. La réglementation est la contrepartie inévitable de la sécurité offerte par le prix taxé¹⁶³.

A-2 Les acteurs de la collecte

Les coopératives ne sont véritablement des acteurs de la collecte du maïs que depuis les années cinquante. Pendant longtemps, ce sont des négociants privés qui ont assuré cette tâche, alors même que les syndicalistes agricoles avaient décidé de remettre en cause leur monopole dès les années trente. Les deux types d'entités ont chacune des arguments à faire valoir auprès des maïsiculteurs.

Les coopératives possèdent un statut juridique et fiscal privilégié. Elles sont exonérées notamment de l'impôt sur les sociétés, de la taxe foncière, de la taxe d'apprentissage, d'une partie de la taxe professionnelle. Elles bénéficient de prêts à taux bonifiés auprès du Crédit Agricole. Elles peuvent ainsi reporter et mettre en réserves leurs résultats, et dégager des capacités importantes d'investissement.

Les négociants privés ont à leur avantage une implantation ancienne dans les territoires. Ils ont assuré et assurent encore, outre la collecte des céréales, des services variés auprès des paysans, en matière d'approvisionnements, et même d'avances financières. Leur principal argument est la proximité, ils sont souvent originaires du canton dans lequel ils travaillent, ils fréquentent les marchés. Cette proximité autorise des coûts limités en matière de transport.

Avec l'arrivée du maïs hybride et des réglementations diverses visant le stockage et le conditionnement des grains, les négociants vont être contraints à des investissements importants, à l'obtention des agréments de l'ONIC, au strict respect d'obligations comptables. Ceux d'entre eux qui ne peuvent s'adapter vont disparaître. De fait, leur nombre diminue dans le département entre 1945 et 1960, date à laquelle ils sont encore une trentaine dans les basses-Pyrénées. Leur effectif continue à décroître dans les années qui suivent.

Les coopératives locales qui collectaient très peu de maïs jusqu'au milieu des années cinquante prennent au fil des ans une part grandissante dans la collecte. Cependant, le négoce privé résiste avec

¹⁶³ *Le Sillon* 15 mai 1955

ses centres de collecte et d'approvisionnement très proches des lieux de production. La CACBA s'attaque petit à petit à ces noyaux territoriaux. Les agriculteurs bénéficient en définitive de cette âpre compétition, d'autant plus que les coopératives du Bassin de l'Adour, - dont les principales avec la CACBA sont Lur Berri au Pays basque et Maisica dans les Landes -, se font aussi concurrence dans les limites autorisées par leurs statuts territoriaux¹⁶⁴.

A-3 Les modalités de la collecte

Le comité départemental des céréales veille à l'application des textes. C'est lui qui fixe le prix du transport lorsqu'il est assuré par l'organisme stockeur. Ce prix est de 40 francs par quintal pour l'année 1955 dans les Basses-Pyrénées ; il est forfaitaire quelle que soit la distance entre la ferme et le lieu de stockage. Les frais de sacherie, lorsque le matériel est prêté par l'organisme stockeur, sont de 12 francs par quintal¹⁶⁵. En septembre 1956, le comité départemental des céréales modifie le barème des frais de transport et le porte à 35 francs si la distance est inférieure à 10 kilomètres, et à 45 francs si elle est supérieure¹⁶⁶.

Les producteurs doivent exiger, lors de la livraison, un bon de réception. Ils doivent être payés par la caisse de Crédit Agricole. L'organisme stockeur applique des réfections en fonction du taux d'humidité, et un taux de conversion en cas de livraison du maïs en épis. L'appréciation de ces taux n'est pas facile et peut donner lieu à des difficultés entre le producteur et l'organisme de réception.

En novembre 1955, la CACBA assure aux maïsiculteurs qu'ils pourront livrer au prix taxé leur maïs de consommation, dès que la coopérative aura terminé la collecte du maïs semence. Un acompte pouvant aller jusqu'aux deux tiers du prix peut leur être versé s'ils souscrivent un engagement de livraison différée¹⁶⁷.

Les livraisons de maïs aux organismes stockeurs continuent à bénéficier en 1957 d'une prime de conservation qui s'élève alors à 12,50 francs pour chaque quinzaine de report. Au-dessous de 14,50 % de taux d'humidité, une bonification de 20 francs par quintal et par

¹⁶⁴ Pedfer Florence, *L'évolution du commerce des grains dans les Pyrénées Atlantiques et sa maîtrise dans l'espace*, mémoire de maîtrise, UPPA, 1991/1992, 76p

¹⁶⁵ *Le Sillon* 1^{er} et 15 août 1955

¹⁶⁶ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1956

¹⁶⁷ *Le Sillon* 15 janvier 1955

0,50 % de taux en moins est octroyée. Au-dessus de 15,50 %, c'est une réfaction de 40 francs par 0,50 % de taux d'humidité en plus qui s'applique. Une taxe statistique de 32 francs par quintal vient aussi diminuer le prix finalement payé au producteur. Le transport, la sacherie et l'égrenage éventuel viennent encore en déduction¹⁶⁸.

Compte-tenu du total des charges et retenues auquel on parvient, les agriculteurs trouvent un intérêt certain à conserver et à sécher le maïs à la ferme pendant plusieurs mois avant de le livrer. Cette option peut permettre de gagner jusqu'à 400 francs par quintal¹⁶⁹. Des avances sur contrat de livraison différée accordées par les coopératives de collecte complètent le dispositif. Tous ces encouragements à retarder la collecte visent à pallier l'insuffisance des moyens de stockage des organismes habilités.

A-4 Les difficultés de stockage et de transport

À la fin de l'année 1959, des rumeurs circulent, rapportées par Louis Bidau, sur une possible remise en cause de la réglementation du marché du maïs, et l'obligation de livrer à un organisme stockeur est directement visée. Les intentions gouvernementales sont confirmées par un courrier adressé par Antoine Pinay, ministre des Finances et des Affaires économiques, au préfet des Landes. Le ministre pense que la croissance exceptionnellement rapide de la production de maïs place sous un aspect nouveau le problème du soutien à lui apporter. Les schémas de la commercialisation doivent être repensés. Dans un marché devenu concurrentiel se pose la question de la maîtrise des coûts de stockage et de livraison, et donc celle du maintien du passage obligatoire par les organismes stockeurs. Antoine Pinay appelle les organisations professionnelles du Sud-Ouest à procéder à une étude objective des conditions économiques nouvelles, en intégrant dans leur réflexion la mise en place du Marché Commun¹⁷⁰.

Au début de l'année 1960, les centres de stockage éprouvent des difficultés croissantes pour gérer les apports massifs engendrés par la progression de la production. Les agriculteurs sont incités encore plus à opter pour la formule de la livraison différée. Ils perçoivent, dès la formulation de leur demande, un acompte de 27 nouveaux francs par quintal (soit 2 700 anciens francs). Le complément de prix est versé à la livraison effective, sur la base du prix légal de 38,50 nouveaux francs,

¹⁶⁸ *Le Sillon* 1^{er} avril 1957

¹⁶⁹ *Le Sillon* 15 décembre 1957

¹⁷⁰ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1960

augmenté des majorations de conservation bimensuelles¹⁷¹. En outre, des mesures de dégagement des magasins de stockage sont mises en place. Des tonnages importants sont acheminés vers le port de Bayonne où sont exploitées au mieux les possibilités d'embarquement sur navire¹⁷². Compte-tenu de la situation, le comité permanent de l'ONIC décide de reporter au 31 juillet 1960 la date limite de livraison permettant de bénéficier des primes de conservation¹⁷³.

Par ailleurs, le transport des maïs se heurte à certaines contraintes qui affectent la distribution des carburants. Les pénuries prolongées de l'après-guerre ont été suivies de près par des restrictions liées à la crise du canal de Suez. Les agriculteurs bénéficient de quotas de carburant détaxé, mais ceux-ci ne répondent que partiellement aux besoins exprimés. Les réglementations persistent encore en 1960. Une circulaire du 5 novembre, adressée par Monsieur le Préfet des Basses-Pyrénées aux maires du département, rappelle les conditions de dépôt des déclarations qui sont à souscrire par les utilisateurs de carburant agricole au titre de l'année 1961. Ces déclarations sont transmises par les maires avec avis motivé et sous bordereau récapitulatif au service du Génie rural avant le 20 novembre 1960. Les attributions sont réservées aux matériels motorisés en état de marche, détenus individuellement ou en copropriété.

Les tickets d'attribution de carburant détaxé doivent être présentés au fur et à mesure des besoins au fournisseur désigné dans la déclaration. Pour l'obtention des tickets, il faut être en règle avec la Mutualité Sociale Agricole. L'attribution tient compte à la fois du matériel utilisé et de la superficie cultivée. Si l'un de ces éléments varie en cours d'année, il faut en informer les services du Génie rural dans un délai de deux mois. Les tickets sont nominatifs et ne peuvent être échangés contre d'autres marchandises. Le service des douanes est chargé d'effectuer des contrôles sur place des matériels, des superficies, et du bon usage des tickets. Des amendes fiscales et des sanctions pénales peuvent être prononcées¹⁷⁴.

Par ailleurs, les titres de mouvement portant la référence 937 sont toujours indispensables pour réaliser le transport des céréales à la ferme ou à l'organisme stockeur. Le titre indique le poids estimatif des céréales transportées, et si celles-ci sont ensachées, la mention du

¹⁷¹ *Le Sillon* 1^{er} mai 1960

¹⁷² *Le Sillon* 15 mai 1960

¹⁷³ *Le Sillon* 15 juin 1960

¹⁷⁴ *Le Sillon* 15 novembre 1960

nombre de sacs. L'organisme stockeur est tenu de procéder à la reconnaissance effective du chargement et d'annoter le laissez-passer 937 des quantités effectivement livrées¹⁷⁵. Quant à elles, les sorties de céréales des organismes stockeurs doivent être accompagnées d'un titre congé n° 939.

A-5 Les nouvelles installations pour la commercialisation

a- L'extension des équipements de la CACBA à Billère

La CACBA a mis en chantier, au début de l'année 1957, la construction d'une station de stockage et de séchage de maïs pouvant recevoir entre 800 et 1 000 quintaux par jour de maïs en épis, et pouvant les ramener de 30 à 15 % de taux d'humidité. La capacité de stockage prévue est de 20 000 quintaux par jour.

Ces nouvelles installations sont opérationnelles au début de 1958. Elles sont situées près de la station de conditionnement des semences de maïs, celle-là même qui a été inaugurée quelques années auparavant par le Président du Conseil Pierre Mendès-France. Elle occupe un terrain de 4 000 m² desservi par les mêmes voies routières et embranchement que la station de semences. Les plans ont été réalisés par Monsieur Puyo, ingénieur en chef du Génie rural. Le séchoir fournit 80 000 calories heure. Il comporte deux couloirs de circulation d'air chaud, dispositif permettant d'inverser l'air de séchage. Une aire de réception permet de recevoir les maïs en épis. Un tapis roulant de 20 mètres de long dirige les épis vers l'égre noir. Le grain, repris par les élévateurs, est distribué dans les cases de séchage, les rafles étant refoulées vers l'extérieur des bâtiments.

Le grain séché, puis nettoyé et ventilé après deux passages au nettoyeur séparateur, est mis en sac ou chargé sur des wagons-citernes au moyen d'une vis transporteuse. Le stockage a été prévu dans des cellules métalliques au nombre de dix-huit, disposées en trois rangées accolées de six cellules. Chaque cellule possède une porte de visite et deux gaines de ventilations. L'équipement mécanique comprend un transporteur, un égre noir, plusieurs élévateurs, des vis de reprise, une balance automatique, un peseur ensacheur. L'ensemble est abrité dans deux bâtiments contigus qui couvrent 1 800 mètres carrés.

Ainsi, les producteurs locaux peuvent livrer la partie de leur récolte destinée à la commercialisation à tout moment. Les installations comprennent les appareils permettant de déterminer le taux d'humidité

¹⁷⁵ *Le Sillon* 15 novembre 1957

et les réfections de prix qu'il y a lieu d'appliquer éventuellement. Les agriculteurs ont participé à la réalisation des installations, en souscrivant à une augmentation du capital social de la CACBA. La caisse régionale de Crédit Agricole a accordé les financements nécessaires¹⁷⁶.

Les installations de la coopérative à Billère reçoivent la visite de Charles de Gaulle, Président de la république, le 17 février 1959. Il est accueilli au début de la matinée par Louis Bidau, président de la coopérative, par les élus locaux, et par une quinzaine de personnalités agricoles du département. Louis Bidau retrace à son attention les étapes qui ont jalonné l'histoire de la station. Il souligne que l'organisation de marchés a grandement contribué à la réalisation de cet équipement, en créant le climat de confiance nécessaire aux investissements.

L'éminent visiteur se déclare vivement intéressé par ce qu'il a appris. Il loue l'alliance de la science et des petits agriculteurs qui a permis de parvenir à d'aussi remarquables résultats. Il rassure Louis Bidau sur la volonté du Gouvernement de maintenir l'organisation des marchés telle qu'elle existe actuellement. Après avoir visité les installations, il félicite encore le personnel pour le travail qu'il accomplit chaque jour, serre de nombreuses mains et remonte dans sa voiture¹⁷⁷.

Un peu plus tard, en mars 1960, la station de Billère recevra la visite de Nikita Khrouchtchev, président de l'URSS.

b- Le silo portuaire de Bayonne

À l'occasion de la session ordinaire de la chambre d'Agriculture des Basses-Pyrénées en date du 16 novembre 1959, Louis Bidau rend compte des échanges de courrier qu'il a eu avec la chambre de Commerce de Bayonne concernant un projet d'installation de silo portuaire dans cette ville. Le silo serait destiné à assurer le stockage des céréales, et plus particulièrement celui du maïs avant son expédition par voie maritime. Après avoir entendu les explications données par messieurs Bidau, Lacabe et Duboscq, la chambre d'Agriculture déclare soutenir ce projet porté par l'ensemble des organisations agricoles¹⁷⁸.

Le projet prévoit une capacité de 300 000 quintaux, avec une première tranche à 150 000 quintaux. Il va avancer rapidement grâce aux efforts convergents accomplis par la chambre de Commerce de

¹⁷⁶ *Le Sillon* 15 mars 1958

¹⁷⁷ *Le Sillon* 1^{er} mars 1959

¹⁷⁸ *Le Sillon* 1^{er} janvier 1960

Bayonne, la direction des services agricoles, le Génie rural, l'ONIC, les dirigeants des coopératives agricoles céréales et les banquiers. Il s'inscrit dans la nouvelle capacité et volonté de la France à exporter la céréale.

Les statuts d'une société d'intérêt collectif agricole à forme anonyme sont déposés au greffe du tribunal de Commerce de Bayonne et chez Maître Dassy, notaire, en février 1960. Elle a pour objet le stockage et le transit des maïs en provenance des Pays de l'Adour et destinés à l'exportation. Les installations seront situées sur la rive droite du fleuve. Il faut souligner que le projet associe tous les organismes stockeurs, qu'il s'agisse de coopératives ou de négociants privés. Les uns et les autres ont décidé finalement de réaliser ensemble le projet, en surmontant leurs antagonismes. Les négociants avaient en effet projeté de construire leur propre silo au même endroit.

Il est attribué aux négociants 50 % des parts, la CACBA et les autres coopératives du Bassin de l'Adour se partagent les 50 % restant avec la chambre de Commerce de Bayonne et l'UNCAC. La société sera donc gérée par des structures régionales et non pas nationales¹⁷⁹.

C'est quelques années plus tard, en 1963, que la première tranche du silo est mise en service, ouvrant la voie aux exportations croissantes, notamment en direction du Royaume-Uni et de l'Espagne.

B- L'ÉVOLUTION DU CONTEXTE DE VALORISATION DE LA PRODUCTION

B-1 Les prix jusqu'en 1955

Le Journal Officiel du 20 août 1955 publie le décret qui fixe les prix des céréales pour la campagne 1955/1956. Le prix du quintal de maïs ressort à 3 600 francs et se décompose en un prix de base de 3 400 francs, auquel s'ajoute une prime d'encouragement de 200 francs. Le prix ne s'applique qu'au grain sec, et un barème donne les bonifications et réfections à pratiquer en fonction des taux de siccité et humidité. Au-dessus d'un certain quota d'impureté, de grains cassés, chauffés ou piqués, les réfections sont librement débattues entre acheteur et vendeur. Les prix des maïs des variétés *pop-corn* et *sweet-corn* peuvent être convenus entre acheteur et vendeur¹⁸⁰.

¹⁷⁹ *Le Sillon* 1^{er} février 1960

¹⁸⁰ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1955

L'évolution des prix du maïs au quintal a été la suivante depuis 1947 :

1947 :	4 442 francs
1948 :	3 108 francs
1949 :	2 737 francs
1950 :	2 880 francs
1951 :	3 328 francs (la culture est encouragée depuis 1951)
1952 :	3 456 francs
1953 :	3 564 francs
1954 :	3 600 francs
1955 :	3 600 francs
1956 :	3 600 francs

Cette évolution a été plus favorable que celle du blé. Le prix de celui-ci était de 4 884 francs en 1947. Il s'élève à 3 400 francs en 1955¹⁸¹.

B-2 La remise en cause des acquis

À partir de 1956, le régime de faveur dont bénéficie le maïs commence à être controversé, et l'AGPM agit pour maintenir les prix. Et tandis que le prix du blé baisse fortement, le prix du maïs est maintenu à 3 600 francs pour 1957¹⁸². Les dirigeants de l'AGPM se félicitent du résultat obtenu. La fixation des prix est tous les ans un grand moment de l'activité syndicale et professionnelle¹⁸³.

Les décrets en date du 18 septembre et du 10 octobre de la même année viennent toutefois concrétiser l'intention des pouvoirs publics de réviser les prix agricoles en fonction de l'évolution de la production et de la productivité. Ces textes réglementent sur quatre ans, de 1958 à 1961, l'évolution des prix de sept produits jouant le rôle de prix directeurs des activités agricoles. Il s'agit du blé, de l'orge, du maïs, de la betterave, de la viande de bœuf, de la viande de porc et des œufs. Un objectif de prix a été fixé à l'horizon 1961, et des prix indicatifs annuels sont établis par décret le 15 octobre de chaque année. Le décret est suivi d'arrêtés qui fixent les prix de campagne. Ce dispositif complexe a été mis sur pied à l'issue d'une concertation parfois tendue avec les syndicats agricoles.

¹⁸¹ *Le Sillon* 1^{er} juillet 1956

¹⁸² Prix de base de 3 350 francs et prime de 250 francs

¹⁸³ *Le Sillon* 15 août 1957

Pour le maïs, les prix prévisionnels au quintal résultant de ces nouvelles dispositions sont les suivants :

1958 :	3 530 francs
1959 :	3 460 francs
1960 :	3 355 francs
1961 :	3 250 francs

Outre la réfaction pour taxes statistiques et fonds national de progrès agricole, deux correctifs peuvent s'appliquer en fonction d'une part de l'évolution de l'indice du coût des moyens de production, qui est la moyenne pondérée de trois autres indices publiés par l'INSEE, et d'autre part de l'importance de la production¹⁸⁴.

En juillet 1958, il s'avère que l'indexation va jouer fortement en faveur des producteurs, et Louis Bidau écrit au préfet, en sa qualité de président de la fédération syndicale départementale, pour demander le respect des engagements pris par les pouvoirs publics, et donc l'application stricte des textes légaux. Les dirigeants nationaux de la FNSEA, Messieurs Courau, Blondelle et Deleau rencontrent le Président du Conseil des ministres, qui n'est autre que le Général de Gaulle, pour lui faire part de la même exigence. Celui-ci a indiqué qu'il comptait imposer des sacrifices à toutes les catégories de la nation. Les représentants syndicaux ont expliqué que le monde agricole avait consenti beaucoup de sacrifices depuis la fin de la guerre, davantage que les autres catégories professionnelles, et ils s'opposent à l'abandon partiel et momentané de l'indexation des prix agricoles projeté par le Gouvernement. En définitive, les textes en vigueur vont s'appliquer, ce qui conduit à une revalorisation du prix du maïs de 11,50 %.

Hubert Buchou demande au nouveau gouvernement de maintenir la sécurité des marchés et des prix agricoles, et de ne pas s'aliéner la confiance des paysans. Dans l'éditorial paru dans le journal *Le Sillon* du 15 juillet 1958, il écrit : « *Ce gouvernement n'est pas comme les autres, il faut espérer qu'il ne nous traitera pas comme tant d'autres nous ont traités* »¹⁸⁵.

En définitive, les textes de septembre et octobre 1957 vont jouer à plein pour le maïs, ce qui ne sera pas le cas pour le blé. Partant du prix indicatif de 3 530 francs le quintal, l'indexation porte le prix du maïs pour la campagne 1958 à 3 968 francs. En outre, le maïs échappe à la cotisation de résorption et au système du *quantum* qui pèsent sur le blé.

¹⁸⁴ *Le Sillon* 1^{er} novembre 1957

¹⁸⁵ *Le Sillon* 15 juillet 1958

Les producteurs de maïs obtiennent ainsi la totalité du prix légal de leur céréale¹⁸⁶.

B-3 La suppression de l'indexation

Cette évolution des prix ne peut satisfaire le Gouvernement. À l'occasion de la loi de finances pour 1959, il supprime purement et simplement l'indexation des prix des produits agricoles et crée diverses taxes. Ces mesures provoquent le courroux des syndicats. La FNSEA convoque son conseil national. Les syndicats départementaux envoient des motions à la fédération nationale en vue de la préparation du congrès national devant se tenir fin février 1959¹⁸⁷.

Un décret paru au Journal Officiel le 10 février 1959 fixe les prix indicatifs de la campagne 1959. Les mesures fiscales et la dévaluation de la monnaie conduisent à une fixation à la hausse. Le prix indicatif du maïs est porté à 4 000 francs, le prix d'objectif 1961 étant de 3 800 francs¹⁸⁸.

Le congrès national de la FNSEA se déroule dans une ambiance de passion et de gravité. La délégation bas-pyrénéenne est conduite par Louis Bidau. De nombreuses motions sont votées. L'une d'entre elles dénonce la compression continue des prix agricoles, leur réévaluation arbitraire par le Gouvernement et réclame un réajustement annuel des prix en fonction des indices de référence visés par les textes de 1957¹⁸⁹.

Au mois d'août 1959, le Gouvernement fixe le prix du blé de la récolte 1959, mais renvoie sa décision au 1^{er} octobre pour ce qui concerne le maïs.

Si l'indexation a été abrogée, les autres dispositions du décret du 18 septembre 1957 restent en vigueur¹⁹⁰.

Le 28 octobre 1959, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'AGPM tenue à Auch dans le Gers, Louis Bidau annonce que le décret fixant le nouveau prix du maïs est signé, son montant est de 3 850 francs. Le prix indicatif de 4 000 francs arrêté le 7 février 1959 n'a pas

¹⁸⁶ *Le Sillon* 1^{er} août 1958

¹⁸⁷ *Le Sillon* 1^{er} février 1959

¹⁸⁸ *Le Sillon* 15 février 1959

¹⁸⁹ *Le Sillon* 1^{er} mars 1959

¹⁹⁰ *Le Sillon* 1^{er} septembre 1957

été tenu. Louis Bidau fait état des menaces qui pèsent sur l'organisation du marché des céréales secondaires, sur les risques de retour au marché libre et de suppression de l'obligation de livrer à un organisme stockeur agréé¹⁹¹. Les craintes de voir remettre en cause l'organisation du marché se précisent, et Louis Bidau fait part de ses doutes au cours de différents rassemblements et assemblées tenues à Tartas le 6 décembre, à Pau le 13 décembre, à Senlis le 19 décembre, à Toulouse le 20 décembre 1959¹⁹².

Les réunions préparatoires à l'élaboration du IV^e plan de modernisation et d'équipement confirment les risques de baisse des prix agricoles sous la pression des tenants du libre échangeisme international. Des manifestations paysannes d'une ampleur exceptionnelle se déroulent alors, et le 14^e congrès national de la FNSEA se tient à Paris dans une ambiance tendue. Peu de temps avant, à Amiens, il y a eu mort d'homme au cours d'une manifestation paysanne. Le Gouvernement n'ayant pas pris, dans les temps escomptés, un certain nombre de décisions, le président Courau arrête les débats du congrès de la FNSEA et décommande le conseil national qui devait se réunir le lendemain pour examiner les décisions du Conseil des ministres. Il est décidé de demander aux députés la convocation du Parlement en session extraordinaire¹⁹³. Dans cette perspective, Louis Bidau, en sa qualité de président du syndicat départemental, invite les députés et sénateurs des Basses-Pyrénées à participer à une réunion à son bureau, le 29 février 1960. Les parlementaires présents, après un débat animé, s'engagent à envoyer une demande de convocation du Parlement au président de l'Assemblée nationale¹⁹⁴.

B-4 Le compromis

En définitive, le Gouvernement maintient son refus du retour à l'indexation des prix agricoles et met au point, à l'issue d'un grand nombre de discussions, une formule de compromis. Un décret paraît le 3 mars 1960. Un nouveau dispositif complexe voit le jour, prenant en compte, mais seulement de façon partielle, les variations des composantes du prix de revient du produit. Une majoration peut être éventuellement appliquée en fonction de l'évolution de la conjoncture économique générale et de l'évolution des revenus agricoles. Pour le maïs, le nouveau dispositif conduit à une revalorisation du prix de

¹⁹¹ *Le Sillon* 1^{er} novembre 1959

¹⁹² *Le Sillon* 1^{er} janvier 1960

¹⁹³ *Le Sillon* 1^{er} mars 1960

¹⁹⁴ *Le Sillon* 1^{er} mars 1960

40 francs, celui-ci passe ainsi de 3 850 à 3 890 francs. La FNSEA exprime son désaccord sur le décret¹⁹⁵.

Entretemps, les deux cent soixante-dix-sept signatures de parlementaires nécessaires pour la convocation du parlement ont été réunies. Mais le Gouvernement refuse de le convoquer. La FNSEA organise, le 7 avril 1960, une journée nationale de protestation paysanne. Un grand rassemblement régional est organisé à Auch dans le Gers¹⁹⁶. Il rassemble plus de 20 000 agriculteurs, selon les organisateurs, et il y a 400 000 manifestants sur le plan national. Louis Bidau est l'un des orateurs de la manifestation tenue à Auch.

La FNSEA continue à revendiquer une loi-charte pour l'agriculture, et la fin d'un régime jugé discriminatoire pour les prix agricoles alors que les prix industriels continuent d'évoluer à la hausse¹⁹⁷. Au mois de mai 1960, l'Assemblée nationale adopte le projet de loi d'orientation agricole. Son article 24 est relatif aux prix. Le gouvernement devra établir par décret avant le 15 octobre 1961, pour une période de quatre ans, de nouveaux prix d'objectifs. Les nouvelles mesures doivent conduire à une revalorisation substantielle des prix agricoles¹⁹⁸.

Le conseil central de l'ONIC est réuni le jeudi 30 juin 1960. Il doit émettre un certain nombre d'avis concernant le prix des céréales et l'organisation de la prochaine campagne. Il propose un prix de 39,90 nouveaux francs, soit 3 990 anciens francs, pour le maïs. Le prix finalement décidé ressort à 36,80 NF le quintal brut. Après les déductions des taxes diverses et d'une cotisation nouvelle pour frais de résorption des excédents, le prix net est ramené à 35 NF. Par ailleurs, le prix de rétrocession du maïs destiné à l'alimentation du bétail est arrêté à 36,25 NF, soit un montant légèrement inférieur au prix de revient. Mais il permet au maïs de redevenir concurrentiel par rapport aux autres céréales sur ce marché¹⁹⁹.

Le 1^{er} septembre 1960, le Premier Ministre Michel Debré inaugure la foire exposition de Pau dans ses nouveaux bâtiments. Il reçoit à cette occasion une délégation du syndicat départemental conduite par Louis Bidau, dans laquelle figure Hubert Buchou. Louis Bidau déplore la baisse

¹⁹⁵ *Le Sillon* 15 mars 1960

¹⁹⁶ *Le Sillon* 1^{er} avril 1960

¹⁹⁷ *Le Sillon* 15 avril 1960

¹⁹⁸ *Le Sillon* 1^{er} juin 1960

¹⁹⁹ *Le Sillon* 1^{er} août 1960

de prix de 8 % que vient de subir la céréale principale du Sud-Ouest. Les problèmes d'exportation sont abordés. Le Premier Ministre répond en s'appuyant sur les textes récemment votés, et notamment la loi d'orientation agricole. Cette loi contient des ouvertures intéressantes pour le monde agricole, et Louis Bidau demande à Michel Debré qu'elle soit mise rapidement en vigueur malgré ses insuffisances²⁰⁰.

En novembre 1960, le ministre Rochereau installe officiellement la commission de l'Agriculture du IV^e plan. La question de la place de l'agriculture française au sein d'un Marché Commun aux règles et aux contours en cours de négociations va être au centre des discussions. De nouveaux défis attendent les hommes du maïs.

C'est donc dans le cadre de réglementations s'inscrivant dans un contexte d'économie dirigée que le maïs a pris une place grandissante dans les productions céréalières. Cette réglementation a été voulue par les agriculteurs afin de garantir l'écoulement de la production et les prix. Les coopératives sont cependant sérieusement concurrencées dans la collecte par les négociants privés, qui sont parvenus à obtenir les agréments de l'ONIC. Elles bénéficient cependant de davantage de moyens qui leur permettent d'investir et de répondre au défi de la gestion des stocks croissants. Il faut souligner cependant que les uns et les autres parviennent à surmonter leur antagonisme pour réaliser ensemble l'équipement stratégique du port de Bayonne. Enfin, l'AGPM, présente dans tous les combats, a défendu fermement les prix, parvenant à préserver l'essentiel dans des négociations menées au plus haut niveau de l'État.

Entre 1955 et 1960, de grandes avancées ont été réalisées. Le rôle des structures syndicales et professionnelles a été conforté. Des améliorations et novations substantielles ont marqué les pratiques culturelles dans les Basses-Pyrénées et le Bassin de l'Adour, et la mécanisation et les équipements ont concerné presque tous les maïsiculteurs. L'objectif majeur d'une croissance rapide et soutenue de la production combinée à l'extension géographique des cultures est atteint.

²⁰⁰ *Le Sillon* 15 septembre 1960

CONCLUSION

Au moment de dresser le bilan de notre action de recherches, il y a lieu de revenir sur les problématiques que nous avons inventoriées au commencement, et de procéder à l'inventaire des réponses qui ont pu être apportées. Les limites de notre travail doivent ressortir de cet examen, montrant ainsi les directions dans lesquelles des travaux complémentaires ou dérivés pourraient être entrepris.

Nos investigations ont-elles apporté un éclairage différent à des faits déjà relatés dans diverses études qui recoupaient, au moins partiellement, le périmètre spatial et temporel que nous avons retenu ? En 1989, deux journalistes du quotidien régional *Sud-Ouest* avaient confectionné un ouvrage intitulé *Béarn Puissance Quatre*, dédié aux réalisations et aux atouts économiques locaux. Une partie de la parution était consacrée à l'histoire locale du maïs et à son épisode marquant de la révolution hybride. Bruno Lascaray avait retracé en 1992 une histoire de la coopérative béarnaise de céréales (CBBA, devenue CACBA en 1952), de 1936 à 1977, dans le cadre d'un travail universitaire. Karine Myotte avait reconstitué en 1999 le parcours de l'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM), depuis sa création jusqu'aux années quatre-vingts, dans le cadre d'une commande passée par l'association au cabinet cliomédi@ spécialisé dans l'histoire d'entreprises. Pour l'essentiel, nous n'avons pas décelé de développements, dans ces travaux aux finalités et motivations diversifiées, qui viennent en contradiction avec la perception et les interprétations issues de nos propres analyses.

Devions-nous considérer, à l'image des auteurs précités, qu'une véritable révolution agricole s'était produite avec l'arrivée du maïs hybride ? C'est bien une série d'événements forts qui se succèdent dans un temps court d'une douzaine d'années de 1949 à 1960, et les Béarnais en sont les premiers acteurs. Après la tenue du congrès international du maïs à Pau en 1949, les initiatives et les réalisations se sont enchaînées : organisation et fédération de l'activité semences, édification d'installations nouvelles telles que la station de conditionnement de Billère, vulgarisation d'équipements tels que les *cribs*, diffusion mais aussi conception et fabrication de matériels adaptés à la culture et à la récolte de la céréale, tels que les *corn pickers*.

Des novations ont concerné les pratiques culturelles, et l'adoption d'un nouveau produit de désherbage, la simazine, a changé les conditions économiques de production. Les bouleversements ont touché jusqu'à la configuration des exploitations, avec les opérations de remembrement, et surtout de défrichage. Les

agriculteurs béarnais sont partis à la conquête de terres incultes appelées touyas, s'affranchissant par la même occasion des usages ancestraux.

Ils ont été attentifs et réceptifs à l'avancement des recherches menées par les scientifiques, jouant même un rôle d'aiguillon reconnu par ces derniers. Les agriculteurs ont participé avec enthousiasme à la mise en place des zones de productivité et zones témoins, les initiatives en la matière partant souvent de la base, des plus petits villages.

Ces changements n'ont pas été imposés de l'extérieur, mais ils ont été l'œuvre des bas-pyrénéens eux-mêmes. Ceux-ci ont été demandeurs des changements, leurs meilleurs éléments avaient été gagnés à l'ouverture, aux progrès, par les organisations de jeunesse. Cette avant-garde a entraîné derrière elle les sceptiques et les hésitants. Le terme de révolution apparaît, de ce point de vue, adapté, car le changement a été généré par ceux auxquels il s'applique. Les agriculteurs béarnais ont suivi Louis Bidau en grande partie parce qu'il était l'un des leurs.

Les mutations ont conduit au résultat attendu : celui de la croissance soutenue de la production. Celle-ci est au rendez-vous pour les maïsiculteurs bas-pyrénéens, qui demeurent les premiers producteurs de France. Elle se décline aussi sur plusieurs dizaines de départements gagnés à la culture de la céréale. En dix ans, la France est passée d'une situation de production insuffisante, nécessitant le recours à des importations massives, à une position de pays exportateur.

La performance régionale se mesure aussi à la capacité qu'ont manifesté l'AGPM et la FNPSM à impulser cette extension géographique ; ils sont parvenus à s'imposer en tant qu'organisation nationale, tout en maintenant, et de manière durable, leur ancrage directionnel en Béarn. L'organisation professionnelle a échappé à l'aspiration parisienne subie par la quasi totalité des organisations agricoles. L'AGPM a dérogé à la fatalité centralisatrice. Elle a jugé opportun cependant de mettre en place, à partir de 1958, un relais dans la capitale, là où siègent les instances gouvernementales, les partenaires, et où se tiennent toutes les réunions importantes¹.

La performance de l'AGPM prend un relief supplémentaire lorsque l'on sait que cette organisation ne comptait que sept salariés permanents à Pau en 1957.

La révolution a-t-elle rencontré des résistances ? Nous avons eu bien du mal à en trouver dans les instances décisionnelles locales, et celles du président de la chambre d'Agriculture des Basses-Pyrénées, Paul Mirat, apparaissent isolées. Les réticences à la base, rapportées dans l'enquête diligentée par Jean-Claude Papoz en 1960, mais bien avant lui par la presse agricole locale, ne sont pas le fait d'une

¹ Myotte Karine, *La passion du maïs, une histoire de l'AGPM*, Paris, Cliomédi@, 1999, p 60

majorité d'agriculteurs. On peut même s'étonner qu'elles n'aient pas revêtu une plus grande ampleur, tant les bouleversements ont été considérables. La réussite croissante visible et palpable de cultures hybrides a fini par convertir les plus sceptiques.

Quel était le profil des hommes qui avaient initié et géré de tels changements ? À l'image de Louis Bidau, ce sont des petits paysans qui se sont investis pleinement au service de la cause des agriculteurs. Animés, pour la plupart, par leur idéal de croyants, partisans d'un progrès économique au service des hommes, en adéquation avec les valeurs de solidarité du monde paysan, celles-là mêmes que Samuel de Lestapis n'avait cessé de prêcher dans les années trente, leur parcours professionnel, décliné au fil des ans dans le présent mémoire, ne fait pas apparaître de ruptures. L'anticipation, la lucidité, la compétence caractérisent leurs actions. Ils se hissent avec facilité aux responsabilités syndicales nationales, et rencontrent avec assurance des personnalités exerçant jusqu'aux plus hautes fonctions de l'État. Leurs qualités et leurs réalisations laissent peu de place aux critiques et oppositions.

Il convient de relever l'entente qui préside aux relations entre les principaux *leaders*. L'autorité de Louis Bidau est bien assise, il est respecté, estimé et même admiré par Jacques Etchebarne, Hubert Buchou, et ses proches collaborateurs. Cette entente, prolongée par les excellentes relations entretenues avec Louis Saint-Martin, favorise grandement la réussite d'actions menées d'un commun accord. Louis Bidau se félicite périodiquement de ce climat constructif qu'il a sagement entretenu. En outre, les relations entre entités sont aussi facilitées par le cumul des fonctions qu'il exerce, dans le syndicat, à l'AGPM, à la chambre d'Agriculture et à la coopérative béarnaise des céréales.

Les « hommes du maïs » ont-ils tout réussi ? C'est en aval de la production qu'il faut s'interroger. Il n'y a pas eu véritablement d'implantation d'industries du maïs dans le Sud-Ouest, qui seraient venues se placer dans le sillage d'une production en progression verticale. On ne trouve que quelques rares maïseries artisanales dans les Basses-Pyrénées. Le maïs est peu utilisé dans les industries agroalimentaires locales. La Maison du Paysan de Pau passe cependant des accords avec le fabricant d'aliments Sanders en 1957, qui conduisent à la construction, à Billère, d'une usine moderne. Le maïs entre dans la composition de granulés². Mais l'industrie de l'amidonnerie-glucoserie reste concentrée dans les départements lointains du Nord et du Pas-de-Calais. Au début des années soixante, les instances gouvernementales planificatrices vont étudier un projet d'implantation d'une industrie transformatrice dans le Sud-Ouest. La localisation d'une entreprise

² *Le Sillon* 15 mars 1958

d'amidonnerie-glucoserie est envisagée dans trois villes : Bordeaux, Bayonne, et Riscle dans le Gers. Les deux premières sont des ports, la troisième est au cœur d'un projet de complexe pour la valorisation de la plante³.

L'accès à des sources supplémentaires aurait permis sans doute de mieux éclairer cette problématique des industries du maïs et de sa place dans l'agroalimentaire, ce qui est le cas aussi pour d'autres questionnements inscrits au menu du présent mémoire. Ainsi, les archives du ministère de l'Agriculture offriraient utilement une vision centralisée des questions du maïs, et complèteraient les connaissances que nous avons du rôle des *leaders* béarnais. Ces limitations étaient aussi inhérentes au périmètre de notre étude et au format de la catégorie universitaire dans laquelle elle se trouvait placée. Des limitations ont aussi été posées dans l'exploitation des sources statistiques, certes plus étoffées que celles disponibles dans le temps de notre premier mémoire, mais présentant encore des non concordances ou un niveau de globalisation trop élevé. La perpétuation de l'autoconsommation du maïs à la ferme est, par ailleurs, un facteur d'approximation. Enfin, des témoignages directs n'ont pu être recueillis, en raison de la disparition ou de l'âge avancé de personnalités importantes.

Des prolongements au présent mémoire pourraient être opportunément envisagés, en reprenant certaines problématiques, en engageant l'exploration de champs annexes ou connexes.

Ainsi, certains épisodes pourraient être revisités, à la lumière de sources nouvelles, telles celles des archives profondes des organisations professionnelles et de certaines institutions ou de sources privées susceptibles d'être encore détenues. L'histoire du maïs dans les autres pays de l'Adour et du Sud-Ouest renferme certainement des particularités. Les organisations et les productions agricoles, les mouvements de jeunesse locaux n'ont pas tous fait l'objet d'études approfondies. Les volets anthropologiques et culturels d'une céréale qui a tant marqué les campagnes béarnaises restent largement à aborder. Des approches biographiques des grands *leaders* béarnais enrichiraient encore la compréhension des épisodes principaux ayant ponctué l'épopée de la céréale du Sud-Ouest.

Un musée du maïs contenant notamment des collections de matériels anciens avait été créé sur la commune béarnaise de Laàs. Il est aujourd'hui fermé. L'étude des conditions de sa réouverture éventuelle mériterait sans aucun doute d'être

³ SEDES, *Le maïs et sa transformation*, Commissariat Général du Plan d'Équipement et de la Productivité, Paris, 1963, pp 108-136

entreprise. Le prolongement le plus souhaitable qui pourrait être apporté au présent mémoire serait certainement sa poursuite au-delà de l'année 1960.

Francis Théau
Mémoire *master 2* - Recherche

BIBLIOGRAPHIE

Politique et questions agricoles françaises

MENDRAS Henri, *La fin des paysans*, Arles, Actes Sud, 1984, 437p

BUCHOU Hubert, *La ronce ou le grain*, Pau, J&D Éditions, 1993, 272p

GERVAIS Michel, « L'Économie agricole française 1955-1970 » in : *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Paris, Presses de Sciences Po, 1972, p1-39

Le maïs en France et dans le monde

GAY Jean- Pierre, *Maïs, mythe et réalité*, Biarritz, Atlantica, 1999, 619p

GAY Jean-Pierre, *Fabuleux maïs*, Pau, AGPM, 1981, 200p

CARRARETTO Maryse, *Histoires de maïs - d'une divinité amérindienne à ses avatars transgéniques*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2005, 267p

CLERTAN Dominique - DEVAUX Nadia - GRABOWSKI Daniel - HIQUET Pierre Yves - ISIDORE Marie - LACAZEDIEU Annie - PELTIER Gipsy - PUIG Marie-José - PUJOS José - SAUBADU Monique - TAUZIA Pierre, *Maïs et développement durable*, Condé sur Noireau, Arvalis, 2009, 132p et DVD

BRUNEL Sylvie, *Géographie amoureuse du maïs*, Paris, Éditions J-C Lattès, 2012, 250p

PEAN Yvon, *La Révolte du maïs*, Angers, édité par l'auteur, 1985, 206p

CHATAIN Georges, *Du Maïs et des hommes*, D. Briand, 1993, 160p

LABARDE Christophe, *La Civilisation du maïs*, Paris, Hachette, 2002, 61p

RENOUX Jean-Paul, *Le Maïs, une plante pour l'intensification écologique*, Paris, Éditions France Agricole, 2014, 421p

APRIA (association pour la promotion industrie agriculture), *Le Maïs et ses industries*, Paris, Lavoisier TEC et DOC, 1968, 232p

FOYER Jean, « Entre maïs traditionnel et maïs transgénique : une controverse hybride », in : *Il était une fois la bio révolution*, 2010, PUF, 242p

MAÏZ'EUROP', *L'Odyssée du maïs*, Pau, Maïz'Europ', 2010, 12p

La Documentation Française, secrétariat général du Gouvernement, *Le Maïs en France*, Paris, La Documentation Française, 1961, 31p

SEDES, Développement du Sud-Ouest, *Le Maïs et sa transformation*, Paris, Commissariat Général du Plan et de la Productivité, 1963, 188p et annexes 57p

INRA, *La culture des maïs hybrides en France - Résultats expérimentaux*, Paris, INRA, 1951, pp 21-30

Les pratiques culturelles du maïs

AGPM, *Le Maïs*, Pau, AGPM, 1968, 48p

BARLOY Jean, *Les Cahiers du maïs*, Paris, Engrais de France, 1970, pagination multiple

BARLOY Jean et DURAND Pierre, *La Culture du maïs*, Rennes, CDF Chimie, 1971, 23p

Le maïs et la recherche

THOMAS Frédéric, « L'introduction et l'expansion des hybrides en France, 1930-1970 », in : *Colloque - L'Amélioration des plantes, continuités et ruptures*, Montpellier, octobre 2002, 9p

CHARCOSSET Alain, « Le fait hybride, conditions de l'innovation et choix stratégiques », in : *Colloque - L'amélioration des plantes, continuités et ruptures*, Montpellier, Octobre 2002, 14p

BONNEUIL Christophe et THOMAS Frédéric, *Gènes, pouvoirs et profits*, Paris, QUAE, 2009, 624p

GUILLARD Stéphane, *L'INRA et le monde politique*, stephane.guillard.over-blog.com/2014/12/l-inra-et-le-monde-politique.html, 2014, 5p

CRANNEY Jean, *INRA 50 ans d'un organisme de recherche*, Paris, INRA, 1996, 526p

Économie, vie politique syndicale et sociale du Béarn et des Pays de l'Adour

BRIERRE Annette - CHAINTRIER Jean-Paul, *Béarn Puissance Quatre*, Pau, L. Édition, 1989, 185p

LERAT Serge, *Les Pays de l'Adour*, Paris, ministère de l'Éducation nationale et CNRS, 1963, 578p

LABORDE Pierre, *Le Pays basque d'hier et d'aujourd'hui*, Bayonne, Elkar, 1983, 381p

BAYLE Michèle - JOUGLA Béatrice - LACARRERE Paulette, *L'implantation du syndicalisme agricole et ses diverses formes dans le département des Basses-Pyrénées*, TER Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1974, 95p

CASSOU Hervé, *La Jeunesse agricole catholique en Béarn*, 1993, Revue de Pau et du Béarn n° 20, p345-360

Abbé SALABERT Pierre-Jules, *Mémoires*, document privé, 1990, 101p

Le maïs en Béarn et Pays de l'Adour

BRICAGE Paul, *L'importance socio-économique du maïs aux niveaux local, régional, international, pour les pays de l'Adour*, Pau, Faculté des sciences exactes et naturelles - UPPA, 1985, 125p

TAUZIA Pierre, *Le Maïs dans les Pyrénées-Atlantiques*, Pau, Annales du centre départemental de documentation pédagogique des Pyrénées-Atlantiques. Tome 2, « De la révolution agricole à nos jours », décembre 1978, 44p

LERAT Serge, *L'Introduction du maïs hybride dans les Pays de l'Adour*, Revue de géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest, 1961, p 97-117

MUSÉE BÉARNAIS DE PAU, *Le maïs et sa culture en Béarn*, Pau, 1981, 54p

MUSÉE DU MAÏS, plaquette, Pau, Association Béarn Culture, non daté, 19p

MUSÉE DE LA CHALOSSE, *Le Maïs en Chalosse*, Montfort-en-Chalosse, musée de la Chalosse, 1997, 47p

CENTRE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST, Contribution à l'inventaire économique du Sud-Ouest - Tome 5 : *Le Maïs dans le Sud-Ouest*, Bordeaux, Éditions Bière, 1959, 65p

MYOTTE Karine, *La passion du maïs - Une histoire de l'AGPM*, Paris, Cliomédi@, 1999, 80p

LASCARAY Thierry, *La Coop de Pau (CBBA - CACBA) 1936-1977*, TER Histoire contemporaine, UPPA, décembre 1992, 257p

CAPES David, *Maisadour, les entreprises ont une histoire*, Biarritz, J&D Éditions, 1994, 102p

PEDEFER Florence, *L'Évolution du commerce des grains dans les Pyrénées-Atlantiques et sa maîtrise de l'espace*, mémoire de maîtrise, UPPA, 1991/1992, 76p

LI SHAN, *Mémoire du maïs : pérenniser ou effacer ?*, rapport de stage de master professionnel 2^e année, UPPA, octobre 2009, 133p

SAINT-LOUBOUÉ, *Mutations et Résistances de l'agriculture dans l'aire périurbaine de Pau*, mémoire de maîtrise, UPPA, octobre 1984, 186p

PAPOZ Jean-Claude, « Enquête pilote sur l'adoption de la culture du maïs hybride dans les cantons de Nay (Basses- Pyrénées) », in : *Bulletin de la société française d'économie rurale*, juillet-septembre 1960, p29-43

Plaquette centenaire de la naissance de Louis BIDAU, 2004, AGPM, 12p

Ministère de l'Agriculture, *Monographie agricole des Basses-Pyrénées*, Paris, La Documentation Française, 1961, p15-33

Comptes-rendus du deuxième congrès international du maïs à Pau en 1949, UNCAC, 458p

Francis Théau
Mémoire *master 2* - Recherche

SOURCES

Le Sillon : journal bimensuel des syndicats et organismes agricoles des Basses-Pyrénées. Publié sur la période 1945/1960.

La République des Pyrénées et *L'Éclair des Pyrénées* : quotidiens palois publiés sur la période 1945/1960.

Diverses revues économiques et agricoles régionales, dont la *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*.

Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, notamment les documents des rubriques suivantes de la série W :

- direction départementale de l'Agriculture : productions agricoles et statistiques
- ONIC et comité départemental des Céréales
- préfecture, action économique
- conseil général des Basses-Pyrénées : délibérations

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine : services SRISSET et France-Agrimer : statistiques et données économiques.

Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques : statistiques et données économiques.

Association générale des producteurs de maïs (AGPM) : statistiques et données économiques.

Station de génétique de Saint-Martin-de-Hinx INRA : rapports d'activités, rapports techniques, courriers de la direction, factures et mémoires de travaux, documents budgétaires et comptables.

Entretiens avec des syndicalistes et dirigeants agricoles retraités.

Francis Théau
Mémoire *master 2* - Recherche

INDEX DES NOMS CITES

A

Alabouvette Luc · 33, 37, 38, 39, 40, 43, 45, 46, 47,
48, 57, 61, 62, 70, 75, 83, 90, 93, 94, 96
Arette-Lendresse Alexis · 124

B

Bacod · 90
Baillénx (de) Hubert · 32, 33, 38, 39, 51, 53, 58, 94
Bailly · 40
Bernis-Bergeret Jacques · 58
Bertin Charles · 30, 32, 37, 43, 44, 46, 130
Bessodes Georges · 140
Beyris, commandant · 15
Bidau Louis · 9, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 30, 32,
33, 34, 35, 38, 40, 41, 51, 52, 55, 57, 58, 59, 60,
64, 73, 78, 79, 81, 93, 94, 95, 97, 99, 105, 106,
107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115,
117, 118, 119, 121, 125, 126, 137, 139, 142,
143, 145, 146, 156, 162, 163, 165, 166, 172,
175, 178, 179, 180, 181, 182, 184, 185
Blondelle · 178
Bonnemaizon Joseph · 124
Bonnemaizon Xavier · 73, 142, 162, 163
Bordes Robert · 32
Bouchard François · 53, 54
Boué · 147
Braconnier · 38, 39, 53
Buchou Hubert · 40, 79, 81, 117, 118, 119, 120,
121, 124, 133, 139, 142, 154, 157, 167, 178,
182, 185
Bustarret · 43

C

Campagne Henri · 32, 39
Carlson · 67
Castaing René · 28, 29
Caudéron · 43
Chaban-Delmas Jacques · 145
Chaboussou · 53
Costedoat Yvon · 29
Couillet · 71
Courau · 178, 180
Coyola Gérard · 30, 53, 95

D

Darracq · 33
Darraspen · 90
Dassance Louis · 32, 79, 99
Dassy (Notaire) · 176
Debatisse Michel · 121, 124
Delaunay · 112
Deleau · 33, 40, 53, 54, 178
Deneux Marcel · 124
Douence André · 25, 39, 60
Duboscq · 175
Ducos Alfred · 119
Durand · 53

E

Equer · 54
Etcharren Arnaud · 119
Etchebarne Jacques · 27, 29, 31, 57, 59, 60, 71, 72,
77, 95, 97, 106, 109, 110, 142, 162, 185

F

Forget · 28, 33, 53
Frouté Rémi · 82

G

Gaudineau · 54
Gaulle (de) Charles · 175, 178
Gilliard · 108
Gracy Jean · 32

H

Halle Pierre · 33
Heugas · 90
Houdet · 112
Hougourou Franck · 96
Hourcade Eugène · 11

J

Jussiaux · 79

K

Khrouchtchev Nikita (Président de l'URSS) · 175

L

Labarthe · 83
 Labasse Vincent · 119
 Labat · 71
 Laberou Pierre · 29
 Lacabe · 175
 Lacaze · 32
 Lagrille · 63
 Lahitte Louis · 80
 Lahore Gilbert · 140
 Lamazou Paul · 123, 140
 Lamour Philippe · 17
 Lannes Pierre · 27, 28, 29, 32, 38, 43, 146
 Lascaray Thierry · 4
 Lasserre-Capdeville Ulysse · 32
 Leroy · 54
 Lestapis (de) Samuel · 24, 27, 35, 58, 59, 118, 185
 Lheure Pierre · 31, 97, 98
 Lurton · 79

M

Malherbe Robert · 32
 Mallet (ingénieur en chef) · 155
 Mariette André · 140
 Marot Émile · 90
 Marque · 63
 Marti · 53
 Massondo · 99
 Mendras Henri · 71
 Menneret · 43
 Mennesson · 33, 72, 94
 Mirat Paul · 69, 184
 Monnier · 146
 Monnier Louis · 125
 Myotte Karine · 57, 70, 184

N

Neal · 73, 110
 Nuret · 54

P

Papoz Jean-Claude · 71, 184
 Pedefer Florence · 5, 171
 Pédegert André · 31, 48
 Perez-Labourdette André · 119
 Petit Charles · 97, 110, 112, 162, 163
 Pflimlin · 40, 52
 Pinay Antoine (ministre des Finances) · 172
 Pleyssier · 141
 Pochelu Étienne · 29, 32
 Poutous · 72
 Pouyau Jean · 140
 Protin · 53, 54, 55
 Puyau · 110
 Puyo (ingénieur en chef) · 174

R

Robin Estelle · 121
 Rochereau (ministre de l'Agriculture) · 124, 145, 165, 182

S

Saint-Martin Louis · 53, 54, 60, 62, 63, 64, 65, 66, 69, 72, 79, 82, 84, 85, 87, 89, 90, 106, 107, 108, 109, 110, 115, 117, 122, 126, 127, 131, 134, 152, 153, 154, 155, 156, 166, 167, 185
 Saint-Martory · 48, 95
 Salabert Pierre (abbé) · 80, 81
 Sallenave Louis · 55
 Sarthou Gérard · 140
 Schad · 43, 94
 Shan Li · 5
 Soulagnet · 136

T

Tharsen · 67
 Turon F. · 69

V

Vinel Jean · 32

W

Wansteenberghé (évêque) · 80

Francis Théau
Mémoire *master 2* - Recherche

LISTE DES SIGLES

ADER	Association pour le Développement Économique Rural
AGPB	Association Générale des Producteurs de Blé
AGPM	Association Générale des Producteurs de Maïs
CACBA	Coopérative Agricole de Céréales du Bassin de l'Adour
CAMAA	coopérative d'achat de matériel agricole et d'approvisionnement
CBBA	Coopérative de Blé du Bassin de l'Adour
CDAA	Comité Départemental d'Action Agricole
CFTC	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens
CGA	Confédération Générale de l'Agriculture
CGT	Confédération Générale du Travail
CNAA	Comité National d'Action Agricole
CNJA	Cercle National des Jeunes Agriculteurs (devient Centre National des Jeunes Agriculteurs en 1961)
COC	Commission Officielle de Contrôle
CUMA	Coopérative d'Utilisation de Matériels en Commun
ECA	<i>Economic Cooperation Administration</i> (organisme américain chargé de gérer le Plan Marshall)
ERP	<i>European Recovery Program</i> (nom officiel donné au Plan Marshall après son élaboration)
FAO	<i>Food and Agriculture Organization</i> (organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FDSABPB	Fédération Départementale des Syndicats Agricoles du Béarn et du Pays basque
FNPSM	Fédération Nationale des Producteurs de Semence de Maïs
FNSEA	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

FSABPB	Fédération des Syndicats Agricoles du Béarn et du Pays basque
GNIS	Groupement National Interprofessionnel des Semences
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
JAC	Jeunesse Agricole Catholique
JRB	Jeunesse Rurale du Béarn
JSSA	Jeunesses Syndicalistes et Sociales Agricoles
LS	<i>Le Sillon</i>
OAD	Office Agricole Départemental
ONIB	Office National Interprofessionnel du Blé
ONIC	Office National Interprofessionnel des Céréales
ONIA	Office National Industriel de l'Azote
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
UNCAC	Union Nationale des Coopératives Agricoles de Céréales

TABLE DES MATIERES

<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>7</u>
<u>LE CHOIX DU SUJET</u>	<u>7</u>
<u>LES CHAMPS TEMPOREL, GEOGRAPHIQUE ET THEMATIQUE</u>	<u>7</u>
<u>LES PROBLEMATIQUES.....</u>	<u>9</u>
<u>L’HISTORIOGRAPHIE</u>	<u>10</u>
<u>LES SOURCES</u>	<u>11</u>
<u>LE PLAN.....</u>	<u>12</u>
<u>PREMIÈRE PARTIE : LE TEMPS DE LA REFONDATION</u>	<u>14</u>
<u>CHAPITRE 1 LE CONTEXTE DE L’APRES-GUERRE.....</u>	<u>14</u>
A- LE MAINTIEN DU DIRIGISME ET DU RATIONNEMENT	15
<i>A-1 Les privations de la population</i>	<i>15</i>
<i>A-2 Les pénuries de fournitures et de matériels professionnels.....</i>	<i>17</i>
a- <u>Les carences en fournitures et engrais</u>	<u>17</u>
b- <u>Les difficultés d’approvisionnement en matériels et véhicules.....</u>	<u>19</u>
<i>A-3 La pénurie de main d’œuvre et l’emploi des prisonniers de guerre allemands.....</i>	<i>20</i>
<i>A-4 Les aléas climatiques.....</i>	<i>23</i>
B- LA PERSISTANCE DES DIFFICULTES	24
<i>B-1 Les impositions.....</i>	<i>24</i>
<i>B-2 Les règlementations.....</i>	<i>26</i>
<i>B-3 La fixation des prix</i>	<i>27</i>
<u>CHAPITRE 2 LA MISE EN PLACE DES ORGANISATIONS AGRICOLES.....</u>	<u>30</u>
A- LA RESTRUCTURATION SYNDICALE	30
<i>A-1 La Fédération Syndicale Départementale (FDSABPB).....</i>	<i>30</i>
<i>A-2 Les jeunes agriculteurs</i>	<i>33</i>
a- <u>La reconstitution des Jeunesses syndicalistes</u>	<u>33</u>
b- <u>Les actions des Jeunesses syndicalistes.....</u>	<u>34</u>
B- LA RENAISSANCE DE L’ASSOCIATION GENERALE DES PRODUCTEURS DE MAÏS (AGPM)	37
<i>B-1 La remise en activité.....</i>	<i>37</i>
<i>B-2 Le soutien de l’Association Générale des Producteurs de Blé (AGPB).....</i>	<i>39</i>
<i>B-3 Les actions revendicatives de l’AGPM</i>	<i>40</i>

CHAPITRE 3 LES PREMIERES REALISATIONS PROFESSIONNELLES	42
A- LES ACTIONS TECHNIQUES	42
A-1 Les concours de maïs	42
a- <u>Le concours de 1946</u>	42
b- <u>Le concours de 1947</u>	43
c- <u>Le concours de 1948</u>	44
d- <u>Le concours de 1949</u>	45
A-2 Les journées de motoculture	45
A-3 Les essais et expérimentations	46
A-4 Les travaux de la station de génétique de Saint-Martin-de-Hinx.....	47
B- LES AVANCEES EN MATIERE DE PRODUCTION.....	50
B-1 Le maïs semence.....	50
a- <u>Le projet d'organisation de la production</u>	50
b- <u>La mise en œuvre de la production</u>	51
c- <u>Le développement de la production</u>	52
B-2 Le maïs de consommation.....	53
a- <u>Le problème des importations</u>	53
b- <u>Le problème de la production</u>	54
C- LE CONGRES INTERNATIONAL DU MAÏS DE 1949.....	55
C-1 La préparation de la manifestation	55
C-2 Le déroulement de la manifestation.....	57

DEUXIÈME PARTIE : L'ARRIVÉE DU MAÏS HYBRIDE **61**

CHAPITRE 1 LE LANCEMENT DES HYBRIDES	61
A- LES HOMMES DE LA « REVOLUTION »	61
A-1 Louis Bidau.....	62
A-2 Jacques Etchebarne	63
A-3 Louis Saint-Martin	64
A-4 Luc Alabouvette	65
B- LE CHOIX DE L'HYBRIDE.....	66
B-1 Les actions pédagogiques	66
B-2 La phase initiale des expérimentations	68
a- <u>Les essais locaux jusqu'en 1950</u>	68
b- <u>Les essais locaux après 1950</u>	70
c- <u>La récolte au crochet</u>	71
B-3 Les réticences à l'adoption du maïs hybride.....	73
a- <u>Réticences pour raisons économiques</u>	73
b- <u>Réticences à l'abandon des maïs du pays</u>	74
c- <u>Réticences à l'achat de la semence hybride</u>	75
C- LA MISSION MAÏS AUX ÉTATS-UNIS	76
D- L'AVANCEMENT DES RECHERCHES EN FRANCE	79

CHAPITRE 2 LES HYBRIDES SUR TOUS LES FRONTS	82
A- LE FRONT DE LA COMMUNICATION ET DES APPUIS SOCIETAUX	82
A-1 Les manifestations professionnelles	82
A-2 Les contributions sociétales	84
a- <u>La Jeunesse Agricole Catholique</u>	84
b- <u>Les moines et les instituteurs</u>	87
B- LE FRONT DE L'AMELIORATION DES PRATIQUES CULTURALES	88
B-1 Les labours et la fumure	88
B-2 La lutte contre les ennemis du maïs	90
B-3 Le désherbage	91
B-4 Autres actions	92
C- LE FRONT DE LA MOTORISATION ET DU MACHINISME	93
C-1 La motorisation générale	93
C-2 Les matériels spécifiques au maïs	95
CHAPITRE 3 LE DECOLLAGE ECONOMIQUE	98
A- LE MAÏS SEMENCE	98
A-1 La constitution de la Fédération Nationale des Producteurs de Semence de Maïs(FNPSM)	98
A-2 Le développement des syndicats de producteurs de semences	101
A-3 La règlementation de la production de semences	103
A-4 La règlementation du stockage, du séchage et de la vente des semences	105
A-5 L'évolution de la production de maïs semence	106
B- LE MAÏS GRAIN : PRODUCTION, PRIX ET IMPORTATIONS	108
B-1 Les revendications	108
B-2 Les suites aux revendications	110
C- LA STATION DE BILLERE	111
C-1 L'historique	111
C-2 La réalisation	114
C-3 L'inauguration	116

TROISIÈME PARTIE : LA PROGRESSION DU MAÏS HYBRIDE **121**

CHAPITRE 1 LES AVANCEES EN MATIERE DE COMMUNICATION, EXPERIMENTATIONS ET RECHERCHES	121
A- LE ROLE DU CERCLE NATIONAL DES JEUNES AGRICULTEURS	121
A-1 Les stages départementaux	122
A-2 L'ouverture syndicale	123
A-3 La décentralisation des formations	124
A-4 Les concours de maïs et animations diverses	126
B- LES EXPERIMENTATIONS ET ACTIONS PILOTES	129
B-1 Les zones témoins et les groupements de producteurs	129
B-2 Les actions de la direction des services agricoles	131
B-3 Le problème du désherbage	133
B-4 Les résultats des recherches	136

CHAPITRE 2 LES AVANCEES EN MATIERE DE MATERIELS ET INSTALLATIONS.....	139
A- LES MATERIELS	139
A-1 La motorisation générale.....	139
A-2 Les matériels dédiés au maïs	142
a- <u>Les semoirs</u>	142
b- <u>Les corn pickers</u>	143
B- LES DEMONSTRATIONS DE MATERIELS ET LEUR VULGARISATION	144
B-1 Les démonstrations de tracteurs.....	144
B-2 Les démonstrations de semoirs et matériels de culture.....	146
B-3 Les matériels de récolte.....	147
1- <u>Journées internationales</u>	147
2- <u>Journées régionales</u>	150
B-4 Les installations de séchage.....	152
CHAPITRE 3 LES AVANCEES EN MATIERE DE PRODUCTION	157
A- L'ACCROISSEMENT LOCAL DES SURFACES CULTIVEES	157
A-1 Le défrichage des terres incultes.....	158
a- <u>Les objectifs à atteindre</u>	158
b- <u>La phase décisionnelle</u>	159
A-2 Les échanges et le remembrement	161
B- LA PROFESSIONNALISATION DE L'ACTIVITE SEMENCE	163
B-1 L'organisation de la production des semences hybrides.....	163
B-2 L'organisation de la collecte et de la distribution de semences hybrides	164
B-3 Les nouvelles orientations de la coopérative béarnaise CACBA	167
C- LA CROISSANCE DE LA PRODUCTION.....	168
C-1 L'évolution sur le plan national	168
C-2 L'évolution sur le plan local.....	171
CHAPITRE 4 L'ORGANISATION DE LA COLLECTE ET LA VALORISATION DE LA PRODUCTION.....	174
A- LES EVOLUTIONS DANS LA COLLECTE DU MAÏS	174
A-1 L'évolution de la réglementation.....	174
A-2 Les acteurs de la collecte.....	175
A-3 Les modalités de la collecte.....	176
A-4 Les difficultés de stockage et de transport.....	177
A-5 Les nouvelles installations pour la commercialisation.....	179
a- <u>L'extension des équipements de la CACBA à Billère</u>	179
b- <u>Le silo portuaire de Bayonne</u>	180
B- L'EVOLUTION DU CONTEXTE DE VALORISATION DE LA PRODUCTION	181
B-1 Les prix jusqu'en 1955	181
B-2 La remise en cause des acquis.....	182
B-3 La suppression de l'indexation.....	184
B-4 Le compromis.....	185
CONCLUSION	188
BIBLIOGRAPHIE	193
SOURCES	197

INDEX DES NOMS CITES 198

LISTE DES SIGLES 200

TABLE DES MATIERES 202

**Annexes jointes : Statistiques du maïs
 Illustrations**